This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

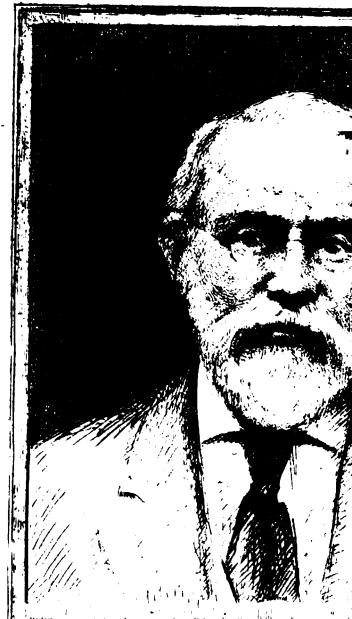

SILAS WRIGHT DU
BEQUEST
UNIVERSITY OF MI
GENERAL LIBR

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

ESSAI

CHRONOLOGIQUE

POUR SERVIR A L'HISTOIRE

DE TOURNAY.

Digitized by Google

Digitized by Google

ESSAI

CHRONOLOGIQUE

POUR SERVIR A L'HISTOIRE

DE TOURNAY ;

PAR

M. HOVERLANT DE BEAUWELAERE

propriétaire, ex-législateur.

Orné du portrait de l'auteur.

TOME LXXXXVI.

A TOURNAY,

CHEZ L'AUTEUR, quai de l'Arsenal.

1830.

Digitized by Google

Digitized by Google

Printed in France.

Dunning
Nijhoff
9-9-36
32391

Trois exemplaires ayant été déposés, je poursuivrai les contrefacteurs d'après la loi.

Tournay, 183e.

Digitized by Google

Digitized by Google

HISTOIRE

DE TOURNAY

1792.

Proclamation de leurs altes
royales, Marie-Christine et Alb
Casimir, gouverneurs-généra
des Pays-Bas, en date du
avril 1792, adressée au peu
des provinces Belgiques, et

Digitized by Google

rigée contre les factieux jacobins français, qui, depuis quatre ans, par leurs intrigues sanguinaires et spoliatrices, déchiraient l'intérieur de la France.

La voici :

« Les factieux qui, depuis quatre ans, déchirent le royaume de France, viennent de porter le roi très chrétien à sanctionner une déclaration de guerre contre Sa Majesté Apostolique, notre très honoré seigneur et neveu ;

Les premières hostilités sem-

Digitized by Google

blent se diriger contre ces provinces, et les ennemis de tout ordre et de tout pouvoir, qui méditent une agression si injuste, fondent leur espoir sur l'esprit de parti, qui s'est malheureusement propagé pendant les derniers troubles.

Nous allons employer tous nos soins à la défense des provinces, dont le gouvernement nous est confié, nous reposant avec confiance dans la protection du Dieu des armées, qui se plait à répandre les effets merveilleux de sa toute puissance sur ceux qu'anime un

Digitized by Google

saint respect pour les lois et pour les autorités constituées par lui sur la terre, pour le gouvernement des sociétés humaines.

Nous nous flattons qu'un même esprit animera toutes les classes de citoyens, pour les faire veiller au maintien de la tranquillité interne et à la conservation des propriétés, tandis que nous porterons sur la frontière une partie des troupes de Sa Majesté, couvertes de gloire et couronnées par la victoire sous les deux derniers règnes, en attendant que le

Digitized by Google

concert établi entre plusieurs grandes puissances, vienne opposer une digue au torrent des sinistres desseins qui menacent de bouleverser l'Europe

Nous devons aux fidèles sujets de Sa Majesté, de les informer de tout ce que nous avons fait depuis un an, pour conserver la paix avec la France, et de les avertir de la somme incalculable de calamités, dont l'ennemi se propose de propager le fléau, sous le voile séducteur d'une liberté chimérique, qu'une secte impie de novateurs se disant philoso-

Digitized by Google

phes, présente au vulgaire crédule, comme un résultat infaillible de leurs plans insensés :

Ce n'est point aux princes de la terre qu'ils veuillent faire la guerre, c'est à la religion de nos pères, au régime social, au bonheur et aux consolations qui en sont le fruit :

Ayant plongé, par l'effet même de leurs absurdes systêmes, leur patrie dans tous les maux de l'anarchie ;

Jaloux de la félicité des peu-

Digitized by Google

ples qui jouissent encore des biens de l'ordre social, ils ont enfanté, pour se soutenir, le projet cruel de leur faire partager le même délire, de leur innoculer leurs erreurs, et avec elles tous les fléaux qui désolent aujourd'hui le royaume de France.

Depuis un an, ils n'ont cherché que des prétextes à l'agression qu'ils méditaient;

Ayant chassé du sein de la France, à force de persécutions, tous les citoyens attachés à la religion de l'état, et aux pré-

Digitized by Google

rogatives consacrés jusques-là par la loi fondamentale du royaume, ils ont voulu les priver, sur la terre entière, des douceurs de l'hospitalité, que les hommes se doivent entre eux ;

Nous avons employé tous nos soins à ne pas donner lieu aux plus légers prétextes de mécontentement, ne voulant nous immiscer en aucune manière dans ce qui concerne le régime politique des états voisins;

Nous avons empêché qu'il ne se tramât, même qu'il ne s'é-

Digitized by Google

crivit rien dans ces provinces, contre la constitution qui venait d'être donnée au royaume de France;

Et pour prix de notre attention à maintenir les lois du bon voisinage, on a recueilli sur nos frontières une horde vagabonde de factieux, méditant les plus noirs complots;

On a disséminé dans ces provinces les plus pernicieux écrits contre la religion, contre l'autorité constitutionnelle du souverain;

Digitized by Google

Ces écrits n'étaient que la divulgation de discours tenus au milieu de sociétés autorisées, où on a érigé plus d'une fois en vertus, les plus exécrables forfaits, pour flatter les passions criminelles de ceux qu'on se proposait d'attacher à un système, qui fera dans l'histoire de ce siècle la honte de la génération présente;

Toutes nos représentations à cet égard ont été vaines, et tandis que nous accueillons ici avec la plus grande attention les reclamations qui nous

Digitized by Google

venaient sur des armemens qui n'existaient pas, sur de prétendues vexations exercées contre des français, on s'est porté à des excès très multipliés contre des sujets de Sa Majesté et sur son territoire, et nous n'avons jamais obtenu sur tant d'objets de plaintes que des promesses de satisfactions, dont aucune n'a été suivie du moindre effet.

Et lorsque de notre côté, nous avons fait exercer une surveillance devenue nécessaire, sur les émissaires, qu'on se vantait de détacher dans le sein

Digitized by Google

de ces provinces, pour les exciter au soulèvement et à tous les genres de désordres, on s'est récrié sur ces précautions, comme s'il s'était agi d'attentats redoublés contre la sûreté et la liberté des voyageurs français :

Et cependant d'un autre côté on applaudissait aux mesures que nous prescrivions pour gêner et restreindre les rassemblemens des malheureux gentils-hommes français émigrés du royaume, pour les réduire aux termes les plus strictes de la plus simple hospitalité, pour

Digitized by Google

prévenir jusques à la possibilité qu'ils ne s'armassent, ou ne se formassent en corps militaires.

Ces mesures, dont aujourd'hui la France semble avoir perdu le souvenir, étaient citées aux princes de l'empire, comme un modèle de directions à suivre dans leurs états, et dont l'exigence despotique des agens du gouvernement français témoignait vouloir bien se contenter.

Nous nous abstiendrions de relever tous les malheurs sous lesquels gémit la France, nous

Digitized by Google

laisserions au tems le soin de lever le voile des prestiges, qu'une foule d'écrivains insidieux s'appliquent à perpétuer par leurs dangereux écrits, si au moment de l'agression qu'on médite contre ces provinces, on ne se préparait à y répandre le poison d'une illusion séduisante sous les prétendus avantages du nouveau régime français, afin de la faire goûter à la partie du public qu'on parviendrait à égarer ;

Mais il faut que les peuples, confiés à notre gouvernement, soient prévenus et instruits, que

Digitized by Google

le royaume de France gémit, sous le nom de la liberté, dans le plus honteux esclavage de tous les vices, de toutes les passions les plus effrénées, et d'une anarchie sans exemple ;

Qu'il n'existe plus ni droits, ni propriétés ;

Que la religion sainte que nous professons y est ouvertement foulée aux pieds, que les autels sont profanés, leurs vrais ministres dépouillés, maltraités, persécutés jusques dans les asyles qu'ils ont choisis chez l'étranger, et remplacés par des

Digitized by Google

intrus, sans mission dans la hiérarchie de l'église ;

Qu'on a été jusques à dépouiller les pasteurs du peuple, des vêtemens distincts qui devaient les faire reconnaître de leurs ouailles :

Que dans un code monstrueux, on a exalté des droits, dont l'homme sociale ne peut pas jouir, et auxquels il renonce tacitement pour son bonheur, en naissant dans des associations civilisées ;

Que sous ces droits chimériques,

Digitized by Google

on a entrepris d'écraser, renverser et confondre les véritables droits, transmis sous la protection des lois fondamentales du royaume, de génération en génération, aux classes les plus révérées, auxquelles sous tous les rapports, la société française avait le plus d'obligations.

Qu'on a substitué le mot de propriété à la chose, en dépouillant les propriétaires le plus solennellement investi par le temps, par les lois, par une constante possession, cent

Digitized by Google

fois renouvellée et reconnue par les vrais représentans de la nation ;

Et tout cela sous les couleurs trompeuses d'une égalité de droits chimériques, nulle dans le fait, détruite à l'instant même où elle pourrait exister, par cette variété dont le créateur imprime le caractère aux hommes, dès le moment de leur naissance, en les partageant d'une manière très inégale en facultés morales, dont la disproportion a toujours réglé, réglera toujours l'ascendant du

Digitized by Google

génie, de la force, de la patience, de l'industrie, de l'économie, sur les qualités opposées, avec tous les avantages qui peuvent en devenir le prix légitime, et se transmettre comme toute autre propriété.

Enfin, il faut que les fidèles sujets de Sa Majesté sachent, que tandis qu'on s'attache à exalter la prétendue gloire et prospérité de royaume de France, naguère le plus florissant état de l'Europe, il n'y a plus ni commerce, ni circulation de numéraire et de den-

Digitized by Google

rées, ni force publique, r justice, ni police, et que le persécuteurs philosophiques d tout ce qui n'est pas de leu secte, ne connaissent de borne dans les excès auxquels il excitent le peuple, que la sa tiété du crime.

Et qui pourrait après cel être assez aveugle ou insensé pour donner la moindre con fiance aux promesses et au assurances insidieuses que fon ces tyrans aux peuples qu'ils cher chent à subjuguer, de respecte leurs propriétés, leur religion

Digitized by Google

leurs droits, leurs privilèges, leurs constitutions, eux qui depuis qu'ils ont envahi l'autorité et la force puplique en France, foulent aux pieds avec une imprudence et une audace inouïes jusqu'à nos jours, les traités publics les plus solennels, tous les droits divins et humains, et tout ce qu'il a de plus sacré sur la terre ;

Eux, qui dès l'instant qu'ils se seraient rendus maîtres d'une province, ne tarderaient pas de s'emparer, comme ils l'ont fait chez eux, des possessions

Digitized by Google

du clergé et de la noblesse, et des fortunes de tous les citoyens.

Encore une fois, n'ayant jamais voulu ni cru pouvoir nous mêler du régime interne d'aucun état voisin, nous ne serions point entrés dans ces détails affligeans sur des objets qui sont étrangers au gouvernement qui nous est confié, mais les écrits et les émissaires français, et les actes même de la nouvelle législation de France, tendent à généraliser un système novateur, bon ou mauvais pour le peuple français,

Digitized by Google

décidément pernicieux pour celui que nous gouvernons, en ce qu'il est subversif de toute l'organisation politique, tracée par une constitution qui lui est chère, que le souverain a promis de maintenir, et sur laquelle a reposé pendant des siècles, le bonheur de la Belgique.

Notre devoir était de prémunir le peuple sur les dangers imminens dont il est menacé :

Nous venons de lui exposer des vérités saillantes pour tous les esprits, elles seront recon-

Digitized by Google

nues par tous les bons citoyens, ils s'empresseront sans doute de faire tout ce qui est en eux, pour entretenir la paix et la tranquillité puplique dans l'intérieur, et nous ne pourrons que regarder et faire traiter comme ennemis de l'état, tous ceux qui ôseraient la troubler.

Fait à Bruxelles, le 29 avril 1792.

Etaient signés,

Marie. Albert.

Plus bas, contresigné,

Baron de Feltz.

Digitized by Google

1792.

Les prévôt jurés de Tournay, par avertissement imprimé et *publié* en date du 22 mai 1792, préviennent les émigrès français de se pourvoir d'un acte en forme de leurs commissaires, afin de pouvoir rester à Tournay.

Recueil in-folio, *volume* 34, *pièce numéro* 13.

1792.

Le treize août 1792, son altesse le prince de Ligne,

Digitized by Google

chargé des pouvoirs de l'empereur François II, vient prêter et recevoir le serment d'inauguration, à Tournay et Tournésis, de l'empereur François II, fils ainé de l'empereur Léopold II, mort empoisonné par les jacobins parisiens, le mars 1792, et ce, comme souverain seigneur de Tournay et du Tournésis.

Le prince de Ligne était revêtu des pouvoirs de François II, pour y procéder en manière accoutumée, cérémonie qui eut lieu le lendemain;

Digitized by Google

Sur quoi, un littérateur anonyme, monté sur les échasses de la boursouflure et du ton gigantesque, fit imprimer en ce regard une pièce intitulée: *Remerciments*, mais que le public éclairé nomma *le petit chef-d'œuvre ridicule*

Voici cette pièce:

Remercimens des habitans de Tournay et du Tournésis, à leur ange tutelaire, pour les bons avis qu'il leur donna le jour de l'inauguration de l'empereur François, heureusement

Digitized by Google

régnant, fait à Tournay le 13 *août* 1792.

Oui, sublime intelligence, esprit immortel, que le père commun nous a donné dans sa miséricorde, pour tuteur et pour moniteur, nous ôsons vous le protester à la face du ciel et de la terre.

Nous, habitans de Tournay et du Tournesis, de toutes les classes et de tous les etats, pontif et prélats inférieurs, abbés chefs de chapitres, présidens de séminaires, principaux de collèges, curés et vicaires,

Digitized by Google

supérieurs d'ordres religieux, nobles, magistrats, doyens des arts et métiers, bourgeois et ruricoles, rien, non rien n'égale en sentimens de reconnaissance, ceux dont nous sommes pénétrés, pour les avis salutaires que vous vous empressâtes de nous adresser du haut des cieux, le jour de l'inauguration de l'empereur François, notre auguste et glorieux monarque.

Pour vous les exprimer ces sentimens, il nous faudrait votre langue angélique.

Nous aurions même besoin

Digitized by Google

de celles des chérubins, qui brillent de la lumière de Dieu, et de celles des séraphins qui brûlent de son amour.

Mais au défaut de ces langues brillantes et brûlantes, nous avons un moyen sûr de nous acquitter envers vous, et c'est notre cœur sensible à vos soins, fléxible à vos inspirations, docile à vos leçons et à vos avis salutaires.

Nous en sommes si efficacement touchés, qu'il ne nous arrivera jamais de nous en écarter, sous quelque prétexte que

Digitized by Google

ce puisse être, et nous mourrons, oui, nous mourrons plutôt que de donner la moindre atteinte à la fidélité que nous avons jurée à François, à ce monarque si digne de régner sur nous et sur tant d'autres peuples, jaloux de notre bonheur ;

Loin, ah ! loin de nous, les maximes exécrables d'un peuple hélas ! trop voisin de nous ce maudit peuple devenu tigre et bête, plus féroce encore que les tigres ;

Ce peuple antropophage, qui

Digitized by Google

met ses délices à se rassasier des cœurs encore palpitans des victimes de sa barbarie, ce peuple zélateur frénétique du régicisme, qui est altéré du sang des rois du monde entier, et qui publie hautement qu'il ne sera tranquille que quand il en aura étanché sa soif;

Ce peuple enfin, qui toujours ivre de sang, de fureur et de rage, ne cesse d'attirer sur sa tête coupable, tous les fléaux que le ciel en courroux peut verser sur la terre.

Digitized by Google

Nous aurons en horreur les forfaits et les maximes de ce peuple abominable ;

L'insurrection qu'il ôse préconiser comme le plus saint des devoirs, et une loi qui doit faire oublier toutes les autres, ne sera plus à nos yeux que ce qu'elle est aux yeux de Dieu, c'est-à-dire, le plus grand de tous les crimes, et sur son exprès commandement, nous honorerons toujours comme d'autres lui-même les puissances sublimes qu'il a établies pour le représenter comme ses vives images sur la terre, con-

Digitized by Google

vaincus que nous ne pourrions frapper le représentant, sans plonger un fer déïcide dans le cœur même du représenté, car tel est le crime de l'insurgent,

1792.

Les deux directeurs, quatre maîtres et trente hommes de la chambre de commerce, obtiennent sur requête, une ordonnance des consaux de cette ville, en dâte du 21 janvier 1792, qui prescrit le maintien des attributions et prérogatives de cette corporation.

Digitized by Google

Recueil in-folio, vol. trois, pièce numéro sept.

1792.

Ordonnance des prévôt jurés de Tournay, du 22 mai 1792, qui rappelle l'exécution de celle du 28 avril précédent,

Statuant :

« Que tout émigré français, mâle ou femelle, devra être muni d'un passe-port du marquis de la Queiller, ou du comte de Cunchy, afin de pouvoir rester à Tournay, faute de quoi,

Digitized by Google

il devra quitter la place endéans trois jours. »

Recueil in-folio, vol. trois, pièce numéro 32.

1792.

Les militaires autrichiens, enhardis par l'impunité de la scène d'horreur qu'ils avaient donné au théâtre de Tournay, le 7 mars 1791, continuent à troubler la tranquilité et le bon ordre au spectacle, et pour y obvier, les prévôt jurés de Tournay, par leur ordonnance du 26 janvier 1792, statuent, que si

Digitized by Google

l'on n'obtemperait pas à leurs mesures de police, pour maintenir le bon ordre, leurs commissaires préposés sont autorisés à fermer de suite le spectacle.

Voici cette pièce:

Avertissement de la part des prévot et jurés, de la ville et cité de Tournay.

Nous étant revenu qu'il se pourrait que la tranquillité qui doit régner surtout dans les places et amusemens publics, tel que du théâtre, *pouvait être* troublée;

Digitized by Google

Notre devoir et prudence nous obligent de prévenir les personnes qui les fréquentent, que si celles qui, quoique peut-être innocemment, pourraient être l'occasion de quelque rixe, ne voulaient pas déférer aux insinuations, conseils ou injonctions de nos commissaires y preposés, ils sont autorisés, comme nous les autorisons et voulons en notre qualité de policiateurs, que le spectacle soit fermé d'abord, et qu'il le restera jusqu'à ce que le sérénissime gouvernement, d'après rapport, en ordonne autrement.

Digitized by Google

Déclarons que le présent avertissement sera imprimé et affiché aux endroits ordinaires, notamment à toutes les entrées du théâtre.

Au surplus, il sera signifié à l'entrepreneur ou directeur, qui, en cas d'indemnité, pourra avoir tel recours qu'en justice appartiendra, contre ceux qui auront méprisé les susdites injonctions.

Fait en conseil ce vingt-six janvier 1792.

Etait signé,

M. J. Poutrain, par ord.

Digitized by Google

1792.

Les consaux de Tournay par ordonnance du neuf octobre 1792, prescrivent à tous les habitans de Tournay, qui logent, de remettre à leur greffe la liste des officiers et des émigrés français logés chez eux.

Voyez recueil, vol. 3, *in-folio, pièce n°.* 72,

1792.

Le comte de Béthune Charost (guillotiné par l'un des tribunaux révolutionnaires de

Digitized by Google

la grande nation, le 28 avril 1794), âgé de 23 ans, est décrété de prise de corps le mars 1792, par arrêt du conseil souverain de Brabant, comme auteur et chef d'une conspiration dirigée contre les auteurs et la souveraineté de sa Majesté l'empereur François II, aux Pays-Bas, et comme chef d'un rassemblement d'insurgés belges, logés aux environs des villes de Douay et d'Orchies.

Ledit arrêt décerné aussi le décret de prise de corps de

Digitized by Google

ses principaux complices, savoir ; les sieurs :

1. André Verhocht,
2. J. B. Letange,
3 Vankeerbergen,
4. C. J Vandenberghe,
5. Kennis, droguiste.

J'ai vu ce jeune Béthune, en 1790 chez dom Placide Duby, religieux de l'abbaye de Saint-Martin à Tournay, il avait l'esprit vif, impétueux, je ne lui cachais pas alors que ses imprudences pourraient lui jouer un mauvais tour, c'est ce qui s'est vérifié quatre années après.

Digitized by Google

François, par la grâce de Dieu, roi de Hongrie, de Bohême, etc. archiduc d'Autriche, duc de Lothier, de Brabant, de Limbourg, etc. etc. etc.

Au premier des huissiers de notre conseil ordonné en Brabant, salut :

Notre cher et bien amé le conseiller et procureur général nous a présenté le réquisitoire suivant ;

Remontre le conseiller procureur général de Sa Majesté, que cette province respirait à

Digitized by Google

peine des maux, qui l'avaient accablée pendant la révolution, que déjà de nouveaux orages menaçaient de fondre sur elle, comme si le bonheur et la tranquillité n'eussent plus dû reparaître dans cette malheureuse contrée.

Ce n'étaient plus les Vandernoot et les Van Eupen, qui préparaient des chaînes à la Belgique :

C'était un étranger, qui, briguant leur triste et fatale célébrité, voulait l'asservir et l'opprimer, et cet audacieux cri-

Digitized by Google

minel est celui, que la cour a décrété de prise de corps dans la personne du comte de Béthune Charost.

Si les lettres et les différentes pièces, qui sont sous les yeux de la cour, ne déterminaient pas la mesures de ses attentats, qui croirait, qu'il entrât dans ses vues d'occuper un pays défendu par une armée nombreuse, et d'y faire couronner son usurpation ?

Mais la cour, à qui ses manœuvres ont été dévoilées, sait *s'il était* tems de s'opposer à

Digitized by Google

leur progrès, et jusqu'à quel point la patrie doit s'applaudir de la découverte de la conjuration qu'il dirigeait ;

Elle sait s'il était possible de combiner plus de crimes qu'il ne l'a fait, et s'essayer à de plus grandes horreurs, sans autres motifs d'espérance, que ceux que donne une ambition frénétique et insensée.

Le comte de Béthune sembla destiné de bonne heure, à s'exercer dans les factions et dans les guerres civiles.

Digitized by Google

Déjà en 1789, brûlant de figurer dans les troubles qui désolaient ces provinces, il avait offert et s'était engagé de lever des troupes auxiliaires pour soutenir l'usurpation du congrès Belgique;

Plus ambitieux aujourd'hui, et dédaignant un rôle et des espérances subalternes, il veut s'asseoir lui même sur un trône qu'alors il ne voulait qu'affermir, et donner dans sa personne un tyran à la Belgique.

L'origine de ces nouveaux attentats remonte, ainsi qu'il

Digitized by Google

est prouvé, au mois de mai de l'année dernière.

Ce fut alors que roulant dans sa tête son insensé projet, et s'éblouissant lui-même de sa prétendue descendance des anciens comtes de Flandre, il s'enfonça dans la carrière des forfaits.

Sans le suivre dans ses premières démarches, transportons nous à l'époque d'un voyage, qu'il fit quelques mois après dans le Hainaut.

On le voit y aborder incog-

Digitized by Google

nito, chez des personnes, que lui avait indiquées le nommé Dujardin, l'un de ses adhérens, chercher à s'y faire des coopérateurs et à s'y donner des agens de la correspondance, qu'il voulait établiravec l'intérieur de ce pays.

Il débita dès lors, que *bientôt il* y aurait *une révolution* dans ce pays, qu'il se flattait de pouvoir gagner avec de *l'argent*, toutes les troupes qui l'occupaient, et *que déjà* il avait à sa disposition dans le pays de Liège, un nombre d'hommes assez con-

Digitized by Google

sidérable et prêts à s'armer contre le souverain des Pays-Bas.

S'étant assuré dans ses premières courses de moyens secrets et mystérieux de correspondre avec l'intérieur du pays, le comte de Béthune donna tout l'essor à ses intrigues;

Alors la conspiration se forma et s'étendit, son activité se développa, et quantité de ressorts criminels jouèrent à la fois et préparèrent l'explosion, qui devait s'effectuer.

Les conjurés, et à leur tête

Digitized by Google

le comte de Béthune, imaginèrent d'abord la formation des comités secrets dans les différentes provinces.

Ces comités devaient être le centre de toutes les opérations de l'intérieur :

C'étaient autant de foyers, d'où devait partir et émaner l'esprit de discorde et d'insurrection, autant de volcans, qui devaient vomir à la fois, et de toute part, les feux de la sédition ;

C'était de là, que devait pro-

Digitized by Google

céder la distribution des imprimés, par lesquels on tenterait de séduire le peuple et les troupes ;

Là, l'émigration devait être encouragée ;

Là, les contributions des abbayes et des patriotes, en faveur des conjurés, devaient être négociées ;

Là, l'appui et la corporation des états devaient être ménagé,

Là, les mesures pour faire

Digitized by Google

refuser les subsides et les impôts devaient être concertées;

Enfin, tous les crimes nécessaires à la cause des confédérés dans l'intérieur du pays, devaient se préparer sous les auspices de ces comités, et se consommer sous leur direction.

C'était un semblable comité, que le comte de Béthune persistait à vouloir établir dans le Hainaut encore à l'époque du 3 novembre dernier, lorsqu'il écrivait à une personne connue de la cour, et lui demandait s'il était à même de former

Digitized by Google

un comité sûr à Mons, et si, une fois formé, il aurait des moyens d'envoyer des hommes et de rassembler en premier quelques fonds, soit par les abbayes, soit par les particuliers.

Il avait précédemment fait plusieurs démarches pour engager la même personne à venir le joindre en France, afin de prendre de concert les mesures convenables pour la conduite de la conjuration:

Ses vues étaient d'en faire un de ses agens pour l'intérieur de ces provinces;

Digitized by Google

Aussi voit-on de sa lettre du 12 septembre dernier, qu'il voulait qu'il fut sûr et discret;

Mais malgré les vives instances, qu'il lui fit par ces lettres, tant par celles du douze septembre, dont on vient de parler, que par celles du 28 du même mois, et du 26 octobre suivant;

Malgré que pour hâter son départ il vanta la certitude du succès de ses entreprises et fit croire à un dénouement prochain, il n'avait pu le déterminer à se rendre à ses in-

Digitized by Google

vitations ; et c'est de quoi Béthune se plaint par sa lettre précitée du trois novembre dernier.

Mais il n'était malheureusement que trop d'individus disposés à épouser ses intérêts et à trahir leur patrie :

Le comte de Béthune en avait à choisir, et un reste d'aveuglement dans les esprits, lui fournissait cette funeste abondance.

On voit d'abord de sa lettre à un membre de l'université de

Digitized by Google

Louvain, en date du 28 septembre dernier, qu'il avait su lui faire partager le crime de la conjuration;

Il lui mande, que les affaires vont bien, et que du moins en peu de tems elles prendront une tournure décisive, et il finit par le prier d'engager ceux des états, qu'il connait, à tenir ferme.

Le postscrit de cette lettre est aussi très remarquable:

J'écrirais à Monsieur ***, dit le *comte* de Béthune, si on ne

Digitized by Google

m'avait pas dis que dans ce moment il n'est pas à Louvain.

Mais arrêtons nous ici, en laissant ébauchée une description, sur laquelle il faudra revenir plus tard, reprenons l'histoire des comité internes des conjurés.

Pour prouver que l'on n'a pas exagéré le tableau qu'on en a fait ci-dessus, il ne faut que jetter les yeux sur les instructions qui furent adressées de Douay, le trente novembre, au nommé Kennis, d'Anvers,

Digitized by Google

pour les comités, qui à cette époque étaient déjà établis, et dont Kennis était membre.

Après avoir proscrit la dénomination des confédérés pour celle, sous laquelle devaient se réunir désormais les brigands, dont s'entourait le comte de Béthune, ces instructions enjoignent aux comités d'engager les états à tenir ferme, et à se rendre à Douay, en plus grand nombre que possible, pour y former un conseil-général, composé des membres des états de toutes les provinces.

Digitized by Google

C'est-à-dire que non content de menacer ce pays à la tête d'une troupe de gens accablés de besoins et d'infamie, préparés à tous les excès, brûlant de souiller leurs bras du sang des citoyens tranquilles, le comte de Béthune voulait encore montrer à la Belgique, parmi les ennemis du souverain, ceux dont il croyait l'opinion faite pour dominer sur les esprits et s'aider de tout l'éclat de la démarche, à laquelle il les provoquait.

Les mêmes instructions char-

Digitized by Google

gent en second lieu les comités d'envoyer des personnes affidées chez les patriotes solides, et entre autres, y est-il dit, chez les papas dont les sentimens sont sûrs, d'engager les uns et les autres à faire des sacrifices pécuniaires;

Et pour les rassurer sur la destination de ces contributions inciviques, on annonce que les fonds qu'ils pourront envoyer à Douai, seront remis à deux membres des états de Brabant, lorsqu'ils y seront arrivés et qu'en attendant, M.

Digitized by Google

. . . . sera chargé de la recette.

Elles promettent des instructions ultérieures sur le nombre d'hommes, que les comités devront envoyer à l'armée du comte de Béthune :

Les assurances de l'appui des puissances étrangères, ce mensonge déjà usé sous l'usurpation des tyrans, que le comte de Béthune veut remplacer, y sont impudemment répétées ;

Enfin, on y recommande spécialement aux comités, de,

Digitized by Google

répandre des imprimés, qui puissent faire un effet désirable, tant sur le peuple que sur le militaire autrichien.

Ce fut en partie pour répondre à ces instructions, que le comité secret du Brabant écrivit d'Anvers, en date du 24 décembre dernier, la fameuse lettre jointe au premier réquisitoire, sous le numero neuf de la lettre A, et adressée au soi-disant Schakelberg, sous l'enveloppe de la veuve Nicolon à Douay.

Cette pièce est trop importante

Digitized by Google

et jette trop de jour sur la nature des objets qui se traitaient dans le comité interne du Brabant, pour ne pas en extraire quelques passages :

Tout ce qu'on peut recommander aux comités, porte le commencement de cette lettre, est fait par nous et nos émissaires dans les province principales, et rien n'est épargné pour tenir tout en respect.

C'était dire : « ne vous inquiétez point, notre prévoyance a dévancé vos directions :

« Rarement il faut qu'on

Digitized by Google

nous indique les crimes à commettre, nous sommes ingénieux et prompts à saisir ceux qui peuvent nous être utiles, et non seulement nous les commandons dans les lieux, où nous sommes, mais nous étendons également notre influence sur les provinces éloignées, par les émissaires que nous y avons à nos ordres. »

Est-il possible d'employer à dépeindre le comité interne du Brabant, des couleurs plus vraies et plus fortes que celles qu'on emprunte ici de son propre langage ?

Digitized by Google

Une chose qu'au surplus on est forcé de reconnaître dans la lettre dont s'agit, c'est l'étendue des vues du comité, l'importance et la multiplicité des objets auxquels il donnait ses soins, la prépondérance et l'autorité, qu'il s'était acquises.

On doit se contenter d'être sûr, dit-il, que la majorité des états en général et le premier ordre en entier se déclarera d'abord pour la révolution, dès que le premier pas sera fait.

Ils inclinent tous à nous

Digitized by Google

écouter par la confiance qu'ils ont en nous, et nous leur ferons faire tout ce qui est moralement et politiquement possible.

Des bases solides posées et connues de ceux, qui doivent *les* connaître, il ne s'agira pas de demander combien d'hommes chaque canton fournira, on n'aura qu'à demander combien de mille hommes on désire avoir et par un seul mot nous en ferons pleuvoir.

Quant aux personnes, qui ont été en députation, desquel-

Digitized by Google

les vous dites en avoir à votre dévotion, tant pis, car il n'y a pas parmi eux un seul honnête homme.

Je fais mon possible pour parvenir à la connaissance exacte des troupes autrichiennes dans ce pays, mais cela demande du temps et de la prudence, et c'est très difficile à connaître;

Je guette toujours mon homme, mais je ne puis trop l'importuner pour qu'il ne sente pas mon besoin.

Digitized by Google

Il m'a déjà donné la garnison de Bruxelles, qui est mince.

Viennent ensuite des détails sur le nombre d'hommes, que cette garnison comprend et sur leur répartition dans les différentes casernes et autres bâtimens de cette ville.

Détails, qu'on ne regardera pas pour indifférens, lorsqu'on réfléchira aux vues, que peuvent avoir des conjurés, quand ils cherchent à se procurer de tels renseignemens.

Après avoir témoigné ses in-

Digitized by Google

quiétudes sur les dispositions de la France, à l'égard des confédérés, et sur les suites des plaintes que pourrait faire l'empereur sur la tolérance qu'elle accorde à leur rassemblement, après, avoir observé à ce sujet ce qu'un député de l'asssemblée nationale disait un jour: périssent nos colonies plutôt que de sacrifier un principe;

La France, si elle était conséquente, devrait le dire aujourd'hui des confédérés;

Enfin, après avoir fait encore quantité d'autres réflexions,

Digitized by Google

soit comme motion, qu'il soumet à la discussion du comité externe de Douay, soit en réponse aux instructions données par celui-ci, le comité finit par promettre à ses correspondans, d'envoyer au premier jour à Douay, le compagnon de papa, accompagné peut-être, dit-il, d'un de nous.

Marquez-nous en chiffres l'hôtel où il doit descendre, continue-t-on, et où vous pourrez vous entretenir avant de conférer avec le prince;

Vous le mettrez au fait de tout.

Digitized by Google

Alors vous le présenterez au prince, comme envoyé par le comité secret de Brabant, et de la part de ceux des états, qui ont connaissance des affaires.

A cette lettre était jointe une pièce également importante.

On y parlait du rappel de l'ex-général des insurgens, Koehler, et des services qu'il pourrait rendre aux confédérés.

Si l'on veut, disait-on, inspirer de la confiance aux citoyens combattans, il faut ab-

Digitized by Google

solument inviter Kœhler à reprendre son ancien poste de général d'artillerie.

Nous nous chargeons de cette invitation, et vous en parlerons encore avant de l'effectuer.

Il ne faudrait que l'arrivée de ce brave, pour revoir expatrier tous le pays, et vous sentez, qu'au cas qu'on voulut nous jouer le tour de la part de la France, nous aurions du moins un homme de tête de plus, sur qui nous pourrions aussi compter pour nous moquer des français à notre tour.

Digitized by Google

On eut bien voulu s'épargner l'ennui d'extraire, et à la cour la peine de lire ces passages divers.

Mais puisqu'il fallait donner une idée de l'organisation des comités internes des confédérés, pouvait on mieux atteindre ce but qu'en présentant ces fragmens de leur travail ?

Ils furent, comme on l'a déjà dit, le ressort principal de la conjuration.

Dirigés et dirigeant tour à tour, recevant l'action et la

Digitized by Google

transmettant, ils se montrèrent aussi dociles dans un rôle qu'actifs et ingénieux dans l'autre ;

Et il n'a pas dépendu d'eux, que la multitude égarée, séduite par leurs manœuvres, n'appelât dans son délire l'usurpateur, qui avait projeté son asservissement.

Combien de fois le nom de cet insigne criminel n'a-t-il pas fait retentir les murs abjects des tavernes de cette ville ?

Combien de fois, fidèle aux impulsions des agens du comte

Digitized by Google

de Béthune, le vil amas, qui composait ces orgies crapuleuses, n'a-t-il point crié : Vive le prince de Béthune ! vive les confédérés, car c'est ainsi que, par le ministère de ses affidés, cet audacieux voulait préparer en sa faveur l'engouement et l'admiration ;

Et déjà ses partisans, propageant son culte dans ces initiations sacrilèges, l'avaient rendu l'idole, à laquelle, sous les yeux du gouvernement même, on dressait des autels où il ne manquait que de placer son

Digitized by Google

image impure, pour rappeler les jours, dont le souvenir couvrira le Brabant d'une honte éternelle.

Et la distribution, prescrite aux comités, d'écrits et imprimés propres à séduire le peuple et le militaire, pouvait-elle se faire avec plus d'ardeur, plus de profusion, plus d'efficacité probable que ne l'ont fait les agens du comte de Béthune ?

Sans placer ici les noms de tous ceux qu'on pourrait arguer d'avoir été chargés de ce

Digitized by Google

genre d'entremise, distinguons parmi eux, quatre principaux personnages, savoir :

André Verhocht de cette ville, le tanneur Greuse de Namur, le médecin Letellier de Diest, et Anne-Françoise de Marck de cette ville, tous décretés de prise de corps.

Mais on se réserve de parler plus bas d'André Verhocht et de Greuse pour ne parler maintenant que des deux autres.

La Campine fut le district assigné au médecin Letellier :

Digitized by Google

C'était là qu'il devait répandre les écrits et imprimés séditieux qu'il recevait soit par la voie des comités internes, soit directement de l'extérieur;

En un mot, il existait chez ce médecin un des dépôts de contagion, que les confédérés avaient de cette manière établis de toute part;

Et cette même contrée, que son art préservait au physique, il l'infectait, par des fonctions contraires au moral et au politique.

Digitized by Google

C'est à lui que s'adressait la lettre du quinze décembre dernier, mais qui n'était pas la première qu'il recevait, par laquelle un prétendu aide de camp du prince de Béthune, prenant le nom d'Apsley, et plusieurs autres conjurés, entre lesquels le soit-disant major Létange et C. J. Vankeerberghen, le requéraient d'inonder la Campine d'une circulaire, qu'ils joignaient et d'en envoyer ajoutaient-ils, des exemplaires aux bons amis de Turnhout.

L'entremise d'Anne-Françoise de Marck, embrassait plus d'é-

Digitized by Google

tendue et demandait des soins plus soutenus;

Mais sa tâche ne fut jamais supérieure à son zèle ni à son activité, et elle servit la conjuration avec une ardeur incroyable.

Les pièces de la poursuite attestent les démarches qu'elle a prodiguées pour les confédérés.

On s'étonne en lisant sa correspondance avec le conjuré C. J. Van Keerberghen, et de l'immense quantité de commissions dont il la chargeait, et qui ne

Digitized by Google

la rebutèrent ni l'accablèrent en aucun tems, et de toutes ses sollicitations pour provoquer des jeunes gens à l'émigration, et du nombre prodigieux d'imprimés dont elle infectait le pays, et qu'elle faisait circuler dans le Brabant et dans la Flandre.

Que ceux qui, convaincus que les fortes passions sont des deux sexes, ne contestent pas aux femmes la triste faculté de s'élever pour un instant au-dessus de l'horreur des plus grands forfaits, mais leur refuse celle de calculer le crime, de le con-

Digitized by Google

sidérer, et de s'en approcher *de sang-froid* ;

Que ceux-là révoquent leur exception, et viennent se désabuser dans l'exemple de la De *Marck*.

Avec quel flegme en effet elle dirige le fil de la plus coupable des intrigues ;

Comme elle fixe les yeux sur sa *patrie* déchirée, et comme elle sourit à ce spectacle qu'elle a *la force* de contempler !

Comme sa scélératesse respire

Digitized by Google

dans les lettres qu'elle écrivait à Van Keerberghen !

Comme elle s'y dépeint elle même !

Comme elle y triomphe, en parlant de sa haine contre l'autorité, de son attachement à la conspiration, du zèle, du désintéressement, de l'intelligence, de la prudence, avec lesquelles elle sert les confédérés !

Comme elle craint qu'on ne trouve des commissions qu'on puisse croire au-dessus d'elle, et comme alors elle a soin

Digitized by Google

d'exagérer la hauteur à laquelle elle peut s'élever !

Ce fut surtout à seconder les desseins du comte de Béthune par rapport à la séduction des troupes, qu'elle développa les grandes qualités, dont elle se faisait honneur.

On n'a besoin que de ses propres lettres pour juger des soins qu'elle donnait à l'impression et à la distribution des écrits qu'on lui adressait, à la propagation des calomnies dont ils étaient remplis ; enfin à la préparation du venin

Digitized by Google

subtil et dangereux, qu'on voulait verser dans le cœur des braves guerriers qui protègent ces provinces.

Parmi ces différens imprimés, il en est un que l'attention choisit pour le dévouer principalement à l'indignation que tous inspirent : c'est celui qui accompagnait la lettre de la de Marck, du quinze janvier dernier.

Le comte de Béthune, et le conjuré Vandenberghen, s'en promettaient tant d'effet, qu'en l'envoyant à la de Marck, ils la

Digitized by Google

chargèrent d'en faire imprimer à concurrence de deux mille à trois mille exemplaires.

Ils allèrent même jusqu'à songer à faire traduire en langue hongroise, cette production incendiaire, afin que parlant à tous les soldats dans leur idiôme particulier, il n'en fut pas à qui les accens de la séduction ne se fissent entendre.

Mais pour cette fois le dévouement de la de Marck fut en défaut ;

Digitized by Google

Elle ne put trouver de traducteur hongrois et elle se vit obligée, comme elle le dit dans sa lettre du quatorze janvier à C. J. Vandenberghen, de faire faire la traduction en langue latine, qui est assez généralement familière aux troupes hongroises.

Les insensés, comment pouvaient-ils s'imaginer que des troupes nourries dans la fidélité et dans l'amour envers leur roi allassent passer des étendarts, où l'honneur les retient sous les enseignes de l'opprobe et de l'infamie?

Digitized by Google

Mais plus les vues du comte de Béthune sont folles et téméraires, et plus elles décèlent l'atrocité de son âme.

Vouloir des choses incroyables fut presque toujours le partage des grands criminels.

Tandis que les agens de l'intérieur travaillaient à l'avancement de la conjuration avec une ardeur, dont on a donné une idée, et dont eux-mêmes se faisaient honneur dans les lettres qu'ils écrivaient aux confédérés externes et à leurs chefs, ceux-ci de leur côté ne négli-

Digitized by Google

geaient rien de ce qu'ils croyaient propre à grossir leur nombre et leurs ressources, et à fortifier leurs criminelles espérances.

Peu contens de la circulation incroyable d'imprimés incendiaires, qui s'oppérait par les soins du comité, ils en infestaient eux-mêmes l'intérieur par les envois directs, qu'ils en faisaient à différentes personnes.

La pièce dont ils ont cherché à disséminer le plus d'exemplaires, est celle qui était intitulée, Discours de Séraphin Girard.

Digitized by Google

Cette production qui est une diatribe dégoutante contre le souverain de ces provinces, et contre le parti qui y est désigné sous le nom de vonckiste, avait été annoncée par une lettre d'un confédéré, au prisonnier Surmont, écrite de Douay, en date du 24 décembre 1791, comme devant paraître incessamment.

En effet, bientôt elle se répandit avec une incroyable profusion, et nombre de citoyens en reçurent des exemplaires que différens conjurés leur adressè-

Digitized by Google

rent, accompagnant toujours leur envoi de l'éloge impur du comte de Béthune, et voulant les forcer à lui payer un tribut de respect et d'admiration.

Quantité d'autres lettres arrivaient en même temps, souillées des mêmes éloges, invitant à l'émigration que les comités internes avaient soin d'exciter de leur côté.

On ne manquait pas d'y exagérer les espérances des confédérés :

On y parlait de la certitude de la révolution :

Digitized by Google

La haute naissance du comte de Béthune, son attachement prétendu à la constitution des belges, sa libéralité, son affabilité, les secours qu'il donnait aux émigrés, de son propre trésor, les agrémens du genre de vie que menaient à Douai les confédérés;

Toutes ces circonstances étaient décrites comme des motifs, qui devaient puissamment opérer sur l'esprit des jeunes gens avides de troubles et entraînés par le prestige de l'illusion.

C'est ainsi que dans une lettre

Digitized by Google

du trente novembre, signée Tobie, confédéré, l'on trouve les passages suivans;

Réunissez-vous autant qu'il est possible et conseillez cela à nos vrais amis.

Ne parlez plus des anciens chefs :

Vandernoot, Van Eupen, Vonck, Vandermeerch, n'ont plus rien dans nos nouvelles affaires: ils nous ont trompés tous plus ou moins.

Les deux premiers par am-

Digitized by Google

bition et faute d'esprit se sont laissés emberner . . . et leurs plus grands crimes sont qu'ils n'ont jamais rien fait connaître au peuple et qu'ils ont abusé de la confiance aveugle que ce peuple avait en eux.

Nous avons pour chef un homme de la plus haute naissance, qui sacrifiera tous ses biens et versera son sang même pour nous rendre notre liberté.

Je suis très bien logé ici, si vous avez du goût à vous joindre à nous, je partagerai

Digitized by Google

volontiers mon logement avec vous.

Nos affaires sont déjà bien avancées, et sont sur le meilleur pied possible.

Faites lecture de la présente aux amis suivans, à . . . . . et aux autres amis que vous connaissez, vous leur demanderez sur leur parole d'honneur de garder le secret.

C'est ainsi que par lettre de Douay, en date du 17 décembre 1791, le soi-disant Gabriel, donne à l'ex-général des insur-

Digitized by Google

gens, Solarès, pour lors à Berg-op-Zoom, pour le presser de se rendre parmi les confédérés, en lui disant que le prince de Béthune l'a chargé itérativement de lui écrire de ne plus différer d'un instant son voyage.

Soyez certain, ajoute-t-il, que la révolution ne sera pratiquée que de ce côté-ci :

Elle aura lieu :

Toutes les autres démarches de Vandernoot, et de ses adhérens, ne sont que des illu-

Digitized by Google

sions, craignez d'être dupes une seconde fois.

Leur système est dangereux.

C'est ainsi que par lettre de Douai, jointe sub n°. 7, au troisième réquisitoire, l'auteur fait à celle à qui il écrit, un tableau riant de la vie des confédérés;

Traite le chef de la conjuration de divin prince de Béthune, annonce qu'il arrive des conjurés en grand nombre et mêle, parmi ses descriptions, des traits qui font frémir, tels

Digitized by Google

que lorsqu'il dit, qu'ils rentreront bientôt dans ce pays et que leurs ennemis seront leurs bourreaux ou qu'ils seront les leurs.

C'est ainsi encore que par lettre du 21 décembre, Vankeerberghen mande à la de Marck, que leur brave chef, le prince de Béthune, passe des secours pour l'existence des patriotes.

Nous devons, dit-il, la protection dont nous jouissons en France, à notre brave et digne chef, le prince de Béthune Charost.

Digitized by Google

Communiquez, poursuit-il, la présente à tous les bons amis : encouragez-les à prendre le nom de confédérés :

Engagez-les à boire partout la santé de notre protecteur, le prince de Béthune Charost :

Criez, vivent les confédérés et leur chef, le prince de Béthune Charost !

C'est ainsi enfin, que le soi-disant major Létange, le même qui avait signé avec quelques autres confédérés, la lettre du

Digitized by Google

quinze décembre, adressée au médecin Letellier, écrit peu de jours après le 21 décembre, à son père et à un particulier d'Anvers, leur rend compte des *petits* désagrémens qu'ils ont *essuyés* à Lille, et des consolations qui les attendent à Douay, se pavane de l'accueil du département et de la municipalité, et surtout de ce que les officiers français recherchent la société des confédérés, et finit en priant ceux à qui il écrit, de communiquer ses lettres à tous les bons garçons, et de les encourager à prendre le nom de confédérés.

Digitized by Google

De son côté, le comte de Béthune n'était point oisif, et pendant que les confédérés sous sa direction, réveillaient par leur correspondance insidieuse et mensongère la manie de l'émigration, et tâchaient de rallier autour d'eux tous les esprits inquiets, qui ne voient dans la fin des troubles, que le terme de leur existence politique, lui-même écrivait aux principaux personnages des différentes provinces, pour les engager à venir le joindre.

Quelques unes de ces lettres, ainsi qu'il est connu à la

Digitized by Google

cour, étaient destinées pour le Limbourg ;

Mais la plus grande partie est passée dans la province de Namur, où elles devaient opérer sur l'esprit des personnes distinguées qui les recevaient, et déterminer en faveur de Béthune la coopération de quelques membres de la noblesse ou du clergé, tandis que celle du tiers se concilierait par les intrigues du nommé Greuse, le même, dont on a parlé ci-dessus, et que le conjuré Dieudonné requérait de travailler les 24 corps de métiers de

Digitized by Google

Namur, de les engager à la fermeté, de se charger de leur vœu et de le communiquer au comte de Béthune.

Toute l'énergie, disait-on à Greuse, que vous avez déployée n'a pu nous préserver de nos tyrans ;

Mais aujourd'hui, si vous secondez notre courage, le généreux prince de Béthune, descendant des illustres comtes de Flandre, prend d'une façon si magnanime notre infortune à cœur, que les sacrifices les plus grands sont à ses yeux

Digitized by Google

un faible gage de ce qu'il offre à la nation.

Tous les partis, Vandernootisme, vonckisme, Vandermerchisme et autres, doivent être en horreur.

Prévenez les 24 corps, ceux qui sont patriotes, soyez leur mandataire avec un homme digne de cette commission honorable.

Montrez ma lettre à**, à**, à ceux de l'état, qui sont assez francs pour montrer l'énergie qu'inspire le nom de représentant d'un peuple.

Digitized by Google

A cette lettre, Dieudonné en joignait plusieurs autres, cent fois plus exécrables encore, que Greuse était chargé de remettre à leurs adresses.

Il est impossible qu'elles n'aient pas fait frémir ceux mêmes pour qui elles étaient destinées, tant elles étaient atroces !

Léopold veut nous anéantir, disait l'infâme calomniateur qui y parlait, nous voulons nous maintenir :

Voyez qui de nous ou de Léopold doit être préféré :

Digitized by Google

Il dépend encore de vous d'opter entre nous et Léopold:

Nos moyens sont assurés pour chasser l'usurpateur.

La France a pour but de chasser Léopold.

Ménager Léopold est une chose impossible dans la circonstance présente.

Les états cependant ne se rendaient pas à Douai, comme le désirait si ardemment le comte de Béthune, et cette contrariété le désolait incroyablement.

Digitized by Google

En vain rencontrait-il du zèle et de l'activité dans ses agens internes ;

En vain le fruit de ses intrigues et de ses liaisons avec des factieux, devenus redoutables à leurs concitoyens mêmes, favorisait le rassemblement qu'il formait ;

En vain ce rassemblement prenait-il de la consistance, et grossissait par l'influence des malheureux, que l'erreur et l'illusion, plus souvent l'habitude du crime et la soif des

Digitized by Google

désordres, amenaient sous les étendards de la révolte.

Tout cela ne le satisfaisait point :

Il sentait trop l'intérêt qu'il avait de s'entourer des états, de les mettre ainsi dans la nécessité d'agir directement, et avoué enfin, publiquement par les réprésentans de la nation, paraître marcher vers son but sous les auspices imposans de l'opinion et du vœu des peuples.

On est curieux, sans doute,

Digitized by Google

d'apprendre quels furent les motifs, qui firent éprouver au comte de Béthune cette longue résistance, qui l'irritait lui et les confédérés de l'extérieur.

Comment cette résistance a-t-elle pu émaner des comites internes mêmes si dévoués d'ailleurs au chef de la conjuration et si docile à ses volontés?

Comment du moins ce petit nombre des individus des états, si notoirement ennemis de l'autorité, si décidément partisans de la rebellion, n'ont-ils pas

Digitized by Google

pris un parti si conforme aux sentimens connus de leur cœur et aux principes de leur conduite ?

On en trouve les raisons dans la fameuse lettre, jointe au premier réquisitoire, et dont on a déjà parlé.

Nous croyons, y est-il dit, nos amis trop instruits sur la position actuelle des états de toutes les provinces, principalement du Brabant, pour ne pas sentir qu'il est impossible qu'aucun des membres s'expa-

Digitized by Google

trie sous quelque prétexte que se soit.

Et un peu plus loin le passage déjà transcrit :

On doit se conter d'être sûr que la majorité des états en général, et le premier ordre en entier se déclarera d'abord pour la révolution, dès que le premier pas sera fait :

Ils inclinent tous à nous écouter par la confiance qu'ils ont en nous, et nous leur ferons faire tout ce qui est moralement et politiquement possible.

Digitized by Google

Nous ne nous étonnons pas que vous n'approuviez pas le ton des états, parce que vous êtes dans un pays où on n'aime pas ce langage rampant.

Nous le voudrions bien aussi autrement, mais il n'y a pas là grand mal, pourvu que la conduite soit bonne, et nous devons caresser encore la main qui nous frappe, pour ne pas recevoir des coups plus rudes;

Nous en serons d'autant plus sûrs, lorsque des canons soutiendront nos raisons.

Digitized by Google

On vous donne de singulières notions sur la conduite des états, et nous sentons bien qu'elles proviennent des gens qui, tout en semblant de les protéger, critiquent tout ce qu'ils font :

Peut-on faire ce qu'on veut, là où il y a des traitres à ménager ?

Et plus avant, dites nous quelle conduite vous voulez que les états tiennent, autre que celle actuelle ?

Est-il possible de mouvoir ce

Digitized by Google

corps à demi gangréné des traitres comme on le voudrait ?

Vous désabuserez le prince sur la conduite des états :

Il me semble que, pris égard à nos opérations, ils ne peuvent se comporter autrement.

Dès que tout sera assuré et réglé autant qu'il peut l'être, ils prendront un autre ton ;

Mais ils doivent encore être prudens et ne rien risquer au hazard.

Les états pensent trop bien

Digitized by Google

pour se refuser à coopérer aux affaires.

Quelque satisfaisantes que ces raisons dussent paraître au comte de Béthune, et malgré qu'on lui fît entendre qu'il pouvait compter sur plusieurs individus des états, et surtout sur les abbés ;

Quoiqu'il dût voir clairement d'après cette justification, que lui transmettait le comité interne, que, si on se refusait à ses desirs, ce n'était point par un défaut d'affection ni par l'effet d'une resipiscence qui

Digitized by Google

dût l'alarmer, mais uniquement à cause des ménagemens que commandaient les circonstances, il ne s'en contenta point, et il ne put se faire au refus des états de se rendre à Douai.

Leur conduite fut tellement l'objet de ses inquiétudes dès le principe de la conjuration, il la regardait peut-être si intimement liée avec le succès de ses desseins, qu'il ne l'a jamais perdu de vue et s'est attaché à l'influencer par toutes les manières imaginables.

C'est ce qu'attestent quantité

Digitized by Google

de pièces de la poursuite criminelle dont la cour est occupée.

L'on a déjà parlé de la lettre, que le comte de Béthune écrivait de Paris le 28 septembre à un membre de l'université de Louvain et dans laquelle il le priait d'engager les états à tenir ferme.

Le lendemain on écrit aussi de Paris à madame la comtesse ***, pour la charger d'une mission à peu près semblable.

A ces premières impulsions,

Digitized by Google

le comte de Béthune et les conjurés, en font succéder de plus prononcées.

La gradation en est sensible, elles sont alternativement des prières et des exhortations, des pièges et des menaces :

Elles se renforcent et se varient en proportion de ce que les états résistent plus long-tems et qu'ils se refusent, non pas à coopérer secrètement (car la patrie n'a pas ce remerciment à leur faire), mais à déployer une coopération directe et à se rendre à Douay.

Digitized by Google

L'on ne peut se dispenser de rappeler ici la lettre du trente novembre, écrite au nommé Kennis, d'Anvers, sous le nom emprunté de Karlsté, dont il a été fait mention ci-dessus, et les instructions qui l'accompagnaient.

Imagina-t-on jamais rien de plus insidieux et de plus calomnieux que cette lettre, dans laquelle, après avoir parlé des promesses de protection étrangère, après avoir reproché aux états le ton trop bas pour des souverains qu'ils prennent

Digitized by Google

dans leurs représentations, on ôse ajouter, que l'on tient de bonne source la résolution prise à Vienne, de supprimer plusieurs abbayes et couvens dans les Pays-Bas, afin de réveiller dans le premier ordre des états, par ce mensonge insigne, des craintes et des idées, qui furent jadis pour lui le signal du soulèvement.

Si la ruse et l'artifice ont dicté cette lettre, celle du 9 décembre dernier, jointe au premier réquisitoire, sous le numero quatre de la lettre A

Digitized by Google

fut l'expression de la véhémence et de l'emportement.

Mais l'une et l'autre eurent le même but, celui d'agir sur l'esprit des individus des états, d'une manière favorable au comte de Béthune.

Je commence, dit l'auteur de cette lettre, de bien connaître les sentimens des deux premiers états, la noblesse et le clergé:

Dès que j'avais lu leurs représentations, qui sont basses, rampantes, et en un mot aussi viles qu'eux :

Digitized by Google

Je dis viles, parce qu'en examinant de près la conduite de ces deux premiers ordres, je n'y trouve que lâcheté pour venir à une reconciliation avec le tyran qui nous gouverne.

Sont-ce là, les hommes que nous avons choisis pour nos représentans, et qui ont jurés de soutenir nos droits?

Non, mais ce sont également des tyrans qui nous perdent et qui ne cherchent qu'à tenir le peuple dans l'esclavage.

Ailleurs on employait des motifs tirés des circonstances.

Digitized by Google

Les affaires en général, disait l'auteur de la lettre jointe sub n°. 17, au troisième réquisitoire, sont si avancées, qu'il nous faut absolument les députés des états et surtout du premier ordre:

Vous conviendrez qu'une personne seule ne peut pourvoir les suites des affaires.

Et dans les instructions ultérieures envoyées à la fin de décembre pour les comités par la lettre jointe sub n°. 38, au premier réquisitoire, on renouvellait aux comités la prière

Digitized by Google

d'engager instamment les états à se rendre à Douai, en leur assurant qu'ils ne seront pas dans le cas de rester longtems hors de leur patrie.

Les mêmes instances se répètent dans la lettre jointe sub n°. 16, au troisième réquisitoire, dont voici les termes :

Il s'agit, comme il vous est connu, d'avoir les états ici, du moins autant que possible, et comme ils paraissent involontaires ou incrédules à seconder les voies prises, qui,

Digitized by Google

s'ils viennent ou pas, seront également mises en exécution;

Car je vous assure qu'il n'est plus question d'un Vandernoot ou d'un Van Eupen, ni d'un Vonck et de Vandermeerch.

J'ôse donc vous prier, pour que la chose aille plus vite, de vouloir encourager les états à accomplir leurs sermens comme ils ont fait jusqu'ici et à venir ici le plutôt possible.

Ainsi la séduction assiègeait les états de toute part et sous toutes les formes.

Digitized by Google

Tantôt on réveillait leur ambition en disant que, s'ils ne se mettaient pas à la tête de la révolution, ils perdraient leur existence politique dans un nouvel ordre de choses ;

Tantôt on alarmait leur conscience, lorsqu'on disait qu'ils seraient des parjures s'ils n'épousaient point les intérets du comte de Béthune ;

Tantôt on excitait chez eux des sentimens de crainte, lorsqu'on les menaçait de la colère et des vengeances des *confédérés*.

Digitized by Google

Rien ne développe mieux une partie des menées, par lesquelles on les environnait d'alarmes, que 2 lettres qui sont sous les yeux de la cour, l'une du 15 décembre dernier, jointe sous le numéro 29 du premier réquisitoire, écrite par le conjuré Delbrug, et l'autre jointe sous le numéro 30 dudit réquisitoire, écrite par Van Keerberghen à André Verhocht, dont on a fait mention plus haut.

Je vois, est-il dit dans la première de ces lettres, je vois

Digitized by Google

la lâcheté des deux premiers ordres des états.

Je vous confie sous le plus grand secret, qu'il serait très nécessaire de répandre que les états n'ont pas le droit de faire un accommodement avec un usurpateur tel que Léopold:

Que le peuple s'oppose, et que c'est à Douai que les états doivent aller s'assembler.

Il faudrait surtout crier: vivent les confédérés! vive notre chef le prince de Béthune.

Je vous prie de faire faire

Digitized by Google

cela de suite, car c'est une chose qui presse beaucoup, mais surtout gardez le plus grand secret, afin qu'on ne doute par que cela vient d'ici.

Mais c'est surtout la lettre adressée à André Verhocht qui est intéressante.

Toutes les réflexions qu'on pourrait faire sur cette production révoltante, tout ce qu'on pourrait dire à l'occasion et du plan qui y est développé et du vil agent qui le propose, et des instrumens qui doivent l'exécuter :

Digitized by Google

Tout ce qu'on pourrait dire enfin sur le sort malheureux des nations, qui dépend souvent des causes les plus basses et les obscures, lorsque l'ambition devient elle même dépendante de ces moyens, ne ferait qu'affaiblir l'effet que la transcription des principaux passages de la lettre susdite produira plus infailliblement.

Le conjuré Van Keerberghen qui en est l'auteur, après avoir dit qu'il espère que ses dernières lettres seront parvenues à Verhocht, et qu'il aura fait

Digitized by Google

usage du contenu, témoigne ensuite l'appréhension où il est d'un arrangement des états de Brabant:

Puis il continue en ces termes :

Certainement Léopold accordera tout ce qu'ils demanderont dans ces circonstances ;

Mais si nos représentans adhèrent aux vues du gouvernement, ils deviendront eux-même des parjures,

Traçant ensuite des règles de

Digitized by Google

conduite aux états, cet énergumène poursuit :

Ils sont obligés par serment de déclarer Léopold déchu du duché de Brabant :

Il serait donc, dans ces circonstance, très essentiel pour le bonheur général, d'empêcher les états de faire le moindre arrangement quelconque avec le gouvernement, et il sera très nécessaire de travailler à cet effet, comme nous avons fait en 1787 et 1789.

Je vous prie instamment de

Digitized by Google

vous entendre avec les amis**** et tous les autres bons garçons, à faire crier dans les estaminets contre les états, qu'ils nous trompent, qu'ils nous vendent, comme ils ont encore fait, qu'ils sont des lâches s'ils adhèrent aux vues du gouvernement.

Vous pouvez encore faire distribuer, ajoute-t il, que s'ils ne veulent pas trahir la nation, qu'ils doivent partir pour Douai et y travailler, d'accord avec notre digne chef, au bien être commun;

Digitized by Google

En un mot, que ce n'est pas leur place à Bruxelles.

Même vous pouvez, d'accord ensemble, engager les capons du rivage, dont vous avez la confiance, à aller le soir sonner aux maisons des membres des états, crier que les états nous trahisssnt et que s'ils veulent faire voir au peuple qu'ils soutiennent la constitution, qu'ils doivent partir pour Douai:

Faites tous vos efforts pour que cela ait un effet désiré, et s'il faut même, ne garder pas après quelques couronnes

Digitized by Google

pour ameuter le plus de gens possible ;

Mais surtout faites vos efforts pour ameuter les capons du rivage ;

Tout ce que vous débourserez à cet effet j'aurai soin de vous le rembourser :

Malgré que nos affaires sont sur le meilleur pied possible, il est très nécessaire pour le bien être commun, d'employer ce stratagême pour donner la peur et engager les lâches à partir de Bruxelles et venir ici auprès de nous ;

Digitized by Google

Il n'y a pas d'autres moyens, vous connaissez les états aussi bien que moi :

S'ils ne nous secondent pas quand nous serons dans le pays, nous saurons les punir.

Avec toutes ces menées, devaient concourir les imprimés, dont on avait soin d'inonder le pays.

Béthune, dont la voix n'était pas écoutée autant qu'il l'eut désiré, voulut enfin que l'opinion publique égarée, commandât aux etats ce qu'il lui était important qu'ils fissent.

Digitized by Google

En conséquence une adresse incendiaire se fabrique :

Vankeerberghen l'envoie à la de Marck, par sa lettre du 21 décembre, lui recommande d'en faire imprimer sur le champ quantité d'exemplaires et de l'adresser ensuite dans les différentes villes du pays

C'est un citoyen de Bruxelles qui y parle.

Du milieu du ramas abject, que Béthune dresse aux forfaits, il dit à ses concitoyens :

Engagez nos états à venir

Digitized by Google

rejoindre le prince de Béthune Charost, ce beau général qui a lui seul jusqu'à présent fourni aux frais de notre armée.

Je le répète, peuple belge, peuple confédéré, entrainez vos états à Douai, suivez le vœu de ce même peuple, rendez vous à Douai, où tous les cœurs vous sont ouverts :

Nous n'avons plus des Vandernoot, des Van Eupen, des Vonck, des Vandermeersch pour nos chefs :

Non, nous n'avons plus de

Digitized by Google

traîtres, mais bien un prince brave, un prince du sang de nos anciens comtes de Flandre.

A cet imprimé en succède un deuxième;

C'est celui dont la de Marck, qui sans doute en avait dirigé l'impression, envoyait un exemplaire à Vandenberghen, par sa lettre du huit janvier dernier.

Pour intimider les individus des états, dont les sentimens paraissaient équivoques aux agens

Digitized by Google

de Béthune, et pour soulever contre eux l'opinion, on annonce dans cet imprimé, que les ruses autrichiennes vont triompher;

Qu'une partie des deux premiers ordres est gagnée;

Qu'on envoie un député aux pieds du trône par convenance;

Que la crainte de la responsabilité et de l'emprisonnement leur fait oublier leur devoir sacré, etc.

Qu'on cesse de s'étonner main-

Digitized by Google

tenant des embarras multipliés, qu'a éprouvés le gouvernement, chaque fois que la pacification de ces provinces a dû dépendre de la coopération des états !

Qu'on reconnaisse visiblement la cause occulte, sur laquelle portait leur obstination à éluder tout moyen de rapprochement !

Et puisqu'en retrogradant dans la succession des évènemens on y voit la petite portion des états qui fut toujours ennemie de l'autorité, secrêtement encore dévouée au comte de

Digitized by Google

Béthune, forcée par les circonstances de lui déplaire en un *point*, mais réparant cela par une connivence absolue dans tous les autres;

Tandis que la grande majorité, mieux intentionnée, mais intimidée et entraînée par des machinations de tous genres, n'épurait en rien le résultat de leurs délibérations communes;

Qu'on ne se demande plus quel est celui qui est l'auteur des malheurs qui continuent à peser sur la Belgique, et que

Digitized by Google

le comte de Béthune lui-même cesse de reprocher à ceux des états, qu'il avait gagnés, le défaut de se rendre à Douai, comme il le désirait, puisqu'il est incertain si leur docilité à cet égard eut été plus funeste à ces provinces, et plus favorable à ses projets monstrueux que ne l'ont été les coups perfides dont il ont frappé leur patrie, sous le masque que Béthune voulait leur faire lever.

Si ce n'est pas assez de ces horreurs, si, pour rendre le nom de comte de Béthune

Digitized by Google

Charost, aussi exécrable aux yeux des vrais citoyens qu'il doit l'être, il faut leur dénoncer des crimes nouveaux, qu'ils apprennent, et qu'ils l'apprennent avec indignation et sans crainte, que malgré la découverte de la conjuration de Béthune et de ses complices, il persiste dans ses noirs projets :

Qu'ils apprennent que maintenant encore, ses agens sollicitent à l'émigration de malheureux citoyens qu'ils séduisent :

Qu'ils apprennent enfin, qu'il

Digitized by Google

n'a point renoncé au plan, insensé sans doute et inexécutable, d'entrer dans ce pays à main armée, et d'y répandre la terreur, la désolation et la mort.

Il est donc des attentats au-dessus de ceux dont il s'est rendu coupable jusqu'à ce jour! oui, et ce sont ceux qu'il se propose de commettre encore.

Contemplons - en l'enchaînement sans alarmes, parce qu'ils n'existent que dans l'imagination du comte de Béthune;

Mais est - il moins vrai que les

Digitized by Google

lettres de ses conjurés sont pleines des menaces les plus affreuses ?

Est-il moins vrai que les derniers supplices sont destinés par eux aux sujets fidèles ?

Est-il moins vrai qu'ils projettent la destruction et l'anéantissement de tout ce qui tient à l'autorité ?

Est-il moins vrai qu'ils marquent leurs victimes jusques dans cette cour même, dont (n'en doutons pas) ces brigands violeraient et ensanglante-

Digitized by Google

raient le sanctuaire auguste ; si, contre toute possibilité, ils pénétraient dans ce pays.

Mais loin de nous la pensée que l'indignation de la cour contre les scélérats qu'elle va soumettre à la rigueur des lois, doive se nourrir de l'idée de ses propres dangers.

Si la cour connait des dangers, ce sont ceux de la patrie, et la mesure de son amour envers elle, sera celle de la sévérité qu'elle exercera sur les coupables.

Déjà la cour en a fait luire

Digitized by Google

l'heureux présage, et a posé le fondement de la tranquillité publique, en décernant, par ses décrets des quatre et six février dernier, et premier du courant, prise de corps, tant à charge de N... soi-disant prince de Béthune, que de plusieurs de ses conjurés y dénommés.

Les vrais citoyens ont applaudi à ce premier oracle de justice ;

Ils ont été consolés, lorsqu'à sa voix redoutable les prisons se sont ouvertes, et qu'ils y ont vu descendre quelques-uns de

Digitized by Google

ces criminels, qui y gémissent maintenant sous le poids de leurs remords, en attendant une punition qui n'est plus reculée que par les formes nécessaires et respectables des procédures.

Soumis à leur empire, le remontrant doit aussi différer l'instant, où, revenant pour la dernière fois sur le tableau des forfaits des conjurés, il épuisera ses couleurs et invoquera avec toute l'énergie dont il sera capable, la vengeance des lois prête à éclater sur eux.

Digitized by Google

Le premier devoir, qu'entre-tems ces formes lui imposent;

Le premier pas qu'il doit consacrer à son respect pour elles, ce sont les proclamations de style à faire à l'égard de ceux, que leur absence ou leur fuite soustrait à l'exécution du décret de prise de corps porté à leur charge.

Dans ce nombre sont le soi-disant prince de Béthune, André Verhocht, J. B. Létange, soi-disant major, C. J. Vankeerberghen, C. J. Vanderberghen, également connu sous

Digitized by Google

les noms de Tobie et de Charles, confédéré, le quidam se donnant le nom d'Apsley et se qualifiant d'aide de camp du prince de Béthune, et enfin le nommé Kennis d'Anvers; tous décretés de prise de corps, et dont l'absence est constatée par les relations ci-jointes tant du premier Huissier Devos que de l'huissier Masui;

Sujet de recours à l'autorité de cette cour souveraine.

Réquérant lettre de proclamation dans la forme ordinaire, à charge des susdits soi-disant

Digitized by Google

prince de Béthune, d'André Verhocht, de J. B Létange, soi-disant major, de C. J. Van keerberghen, de C J. Vandenberghen, également connu sous le nom de Tobie et de Charles, confédéré, du quidam se donnant le nom d'Apsley, et se qualifiant d'aide de camp du prince de Béthune, ainsi que du nommé Kennis, droguiste d'Anvers:

Pour ce est-il, que nous ce que dessus considéré, et après que rapport en eut été fait, vous autorisons, et chacun de vous en particulier, d'appré-

Digitized by Google

hender lesdits soi-disant prince de Béthune, André Verhocht, J. B. Létange, soi-disant major, C. J. Van keerberghen, C. J. Vandenberghen, connu sous le nom de Charles, confédéré, le quidam se donnant le nom d'Apsley, et se qualifiant d'aide de camp dudit prince de Béthune, ainsi que le nommé Kennis, droguiste dans notre ville d'Anvers, partout dans notre pays de Brabant et d'Outre-Meuse, vous mandons et commettons par cette, que vous ajourniez les mêmes personnes aux lieux de leurs résidences

Digitized by Google

et partout ailleurs où on est accoutumé d'ajourner par édit public, proclamiez à la bretêque de cette notre ville de Bruxelles, ès-lieux accoutumés, les susdits soi-disant prince de Béthune, André Verhocht, J. B. Létange, soi disant major, C. J. Van keerberghen, C. J. Vandenberghen, connu sous le nom de Tobie et Charles, confédéré, le quidam se donnant le nom d'Apsley, et se qualifiant d'aide de camp dudit prince de Béthune, ainsi que le nommé Kennis, droguiste dans notre ville d'Avers, afin qu'en

Digitized by Google

déans trente jours prochainement venant, à savoir:

Par trois termes de dix à dix jours, ils comparaissent et se rendent en notre prison de Treuremberg, pour, pardevant nos très chers et féaux les chancelier et gens de notre conseil ordonné en Brabant, sur la demande et conclusion, que ledit réquérant voudra faire et prendre à leur charge, répondre et procéder en avant comme de raison, à peine que ledit terme de trente jours étant expiré, nonobstant leur absence et non comparution, par nos

Digitized by Google

dits chancelier et gens de notre dit conseil, sur le profit par le réquérant à exhiber, sera fait droit comme de raison, en certifiant suffisamment audit jour nosdits chancelier et gens de notre dit conseil de ce que fait en aurez;

Auxquels mandons et commandons qu'aux parties, icelles ouïes, ils fassent et administrent bon, brief, droit et expédition de justice.

Car ainsi nous plaît-il.

Donné en notre ville de Bru-

Digitized by Google

xelles, sous le grand scel dont feu l'empereur et roi notre très cher et très honoré père et seigneur de glorieuse mémoire s'est servi et dont nous nous servirons jusqu'à ce que le notre soit achevé.

Ce 27 mars 1792.

Paraphé, Crump. vt.

Plus bas était, par le roi en son conseil.

Signé,

F. L. Reniers.

A la réquisition du seigneur

Digitized by Google

conseiller et procureur général de Brabant, et en vertu de ses lettres originales de proclamation, dépêchées au conseil souverain de Brabant le 27 mars 1792, paraphées Crump. vt., signées F. L. Reniers, et scellées dans la forme ordinaire, je soussigné premier huissier du même conseil, me suis rendu le 1792, à la bretèque de cette ville de Bruxelles;

Le même jour par l'huissier à la bretèque de la ville de Louvain, et encore le même jour par l'huissier au grand

Digitized by Google

quai de la ville d'Anvers, et après lecture des mêmes lettres de proclamation, faite en présence de plusieurs personnes, j'ai au nom de Sa Majesté comme duc de Brabant, proclamé pour la
fois, le soi-disant prince de Béthune, comte de Charost, André Verhocht, J. B. Létange, soi-disant major, C. J. Vankeerberghen, C J. Vandenberghen, également connu sous les nom de Tobie et de Charles confédéré, le quidam se donnant le nom d'Apsley, et se qualifiant d'aide de camp du prin-

Digitized by Google

ce de Béthune, ainsi que le nommé Kennis, droguiste d'Anvers, à comparaître et se rendre endéans dix jours à la prison le Treurenberg en la ville de Bruxelles, à l'effet comme par lesdites lettres de proclamation.

1792.

Ordre de son altesse royale le duc Albert de Saxe Teschen, gouverneur général des Pays-Bas, donné à Mons, le treize juin 1792, qui porte que les passe-ports des magistrats des villes, devront être visés par les commandans militaires.

Digitized by Google

1792.

L'armée française, commandée par le général Dumourier, ayant avec des forces doubles de celles autrichiennes, commandées par le général Staray, gagné la bataille de Jemappe, près de Mons en Hainaut, après avoir perdu dix mille hommes, tant tués que blessés, le 6 novembre 1792, vers une heure de l'après midi, Dumouriez, général en chef, détacha un corps de quinze mille hommes de troupes françaises, commandé par le général Labourdonnaye, qui s'approcha de Tournay, où se

Digitized by Google

trouvait un seul bataillon de Ligne infanterie, qui ne pouvant se mesurer avec quinze mille hommes, évacua Tournay le sept novembre 1792;

Sur quoi les consaux de Tournay, portèrent une ordonnance le huit novembre 1792, par laquelle ils suggèrent aux habitans de Tournay, de s'agréger aux quatre compagnies bourgeoises, pour le maintenir du repos, de la tranquillité publique et du respect dû aux propriétés.

Le même jour, huit novem-

Digitized by Google

bre, Monsieur Sta, avocat célèbre, résidant à Lille en Flandre, est nommé commissaire civil et nationnal près de l'armée française, commandée par le général Labourdonnaye, fit une réquisition par écrit auxdits consaux de Tournay, d'enjoindre à tous habitans, de cette ville, de lui remettre les meubles et effets qu'ils avaient ou pouvaient avoir, appartenant aux émigrès français, endéans le terme de 24 heures, sous peine de mort, ce qui fut publié, ainsi qu'une autre ordonnance concernant la réquisition, d'inven-

Digitized by Google

torier à l'intervention de commissaires spéciaux à dénommer les munitions de guerre de toutes espèces, qui se trouvaient dans la ville et citadelle de Tournay.

Ledit commissaire Sta, demanda le même jour, aux magistrats de Tournay, et à l'administration générale du Tournésis, la livraison et prestation de douze mille rations de bon pain par chaque jour, plus chaque jour douze mille bottes de paille de couchage, du poid de dix livres chacune;

Digitized by Google

Plus et journellement aussi, quinze cents rations de fourrage, consistant chacune, savoir :

En vingt livres de foin, un hotteau d'avoine, bonne et marchande.

Le même jour ledit commissaire national Sta, requit ledit magistrat de nommer deux commissaires non marchands ni négociants autorisés a ouvrir au bureau de la poste aux lettres venant des Pays-Bas, de Hollande, d'Allemagne et de France, *et vice versâ*.

Digitized by Google

Les administrateurs provisoires de Tournay, nommèrent pour seul commissaire à la poste aux lettres, l'un de leurs membres, Monsieur Hoverlant De Beauwelaere, auteur de cet ouvrage, du 8 novembre 1792.

Mais ce dernier, avant d'accepter ces fonctions, écrivit le treize dito au commissaire national Sta, que l'ouverture des lettres par lui désirée, était contraire au droit des gens, et que c'était un des motifs sur lesquels les belges et liégeois réunis, s'appuyaient le plus dans leur manifeste.

Digitized by Google

L'auteur de cet ouvrage reçut en ce regard du commissaire Sta, une réponse conforme à ses désirs.

Nous les donnons ici :

Au commissaire national Sta, à Tournay.

Le citoyen administrateur Hoverlant, prie le citoyen commissaire Sta, de lui dire à quelle heure il pourra lui parler pour affaire d'administration.

Tournay, le quatorze novembre 1792.

Digitized by Google

Au citoyen Sta, commissaire national.

Citoyen,

L'administration m'a nommé avant hier commissaire au bureau de la poste aux lettres, en vertu de votre réquisition, je l'ai lue et examinée attentivement, et je vous dis avec la franchise d'un homme libre, que je ne la trouve pas d'accord avec mes propres principes, établis sur le droit naturel des gens (pris égard que la patrie n'est pas en danger):

Digitized by Google

Je crois donc citoyen qu'il faut s'en rapporter à la prudence du commissaire.

Au citoyen Hoverlant.

Citoyen administrateur, je me réfère à votre sagesse sur l'objet de cette lettre, je vous réponds en sans-culottes, excédé de travail, et n'ayant reposé que cinq heures.

Je vous donne une franche accolade fraternelle et patriotique.

signé,

Ste.

Digitized by Google

Venez me voir, venez de grâce et vous me ferez joyeux.

Au citoyen Sta, commissaire national.

Vu la réponse du citoyen Sta, j'accepte à ces conditions, la commission des postes, ma lettre et réponse serviront d'instructions provisoires à mon cher collaborateur, le bon citoyen Vandergracht (*) et actuaire Dion, qui en délivrera une copie audit Vandergracht et à lui Dion, ainsi que de la résolution qui les nomme, ce

(*) Gentil-homme de la plus rare probité et de la plus illustre naissance.

Digitized by Google

qui leur servira de commission et instruction.

Fait au comité des postes, l'an premier de la république Belgique.

Signé,

Hoverlant.

1792.

Le neuf novembre, les administrateurs de Tournay, remirent au commissaire national Sta, une note concernant la valeur monétaire des assignats;

Plus, sur le prix des armes, à compter aux déserteurs autrichiens :

Digitized by Google

Plus et enfin, sur le logement des militaires qui voyagent par ordre de service.

Voici cette note :

Consaux du 9 novembre 1792.

Note remise à Monsieur le commissaire national, Sta, par le magistrat de Tournay.

Monsieur le commandant de la place est prié par les magistrats, de les appaiser sur le doute suivant :

1°. Si l'on doit recevoir les assignats, et à quel taux ?

Digitized by Google

2. A quel taux de valeur les armes des déserteurs doivent être évaluées ?

3. Quels passeports et pour quels endroits on doit leur donner ?

4. On représente l'embarras extrême des logemens des troupes, si le nombre en ville était moindre, ce soulagement ferait très grand plaisir aux citoyens de Tournay.

Réponses du commissaire Sta.

Vu le présent mémoire, et

Digitized by Google

après avoir pris l'avis du général Labourdonnaye, commandant en chef l'armée du nord, déclarons que les soldats étant payés en numéraire, ne peuvent forcer les habitans à recevoir en paiement de leurs denrées ou marchandises, des assignats, que cependant les habitans doivent se prêter, autant qu'il est possible, à recevoir le papier monnoie, qui est aussi sûr que le numéraire même.

2°. Que les armes des déserteurs leur seront payées d'après l'estimation qui en sera faite

Digitized by Google

par l'état major de l'armée, et en tous cas par le commandant de la place.

3°. Que les passeports que demanderont les déserteurs doivent leur être donnés comme d'usage, pour se retirer là où bon semblera.

4°. Quant aux logemens, il n'échoait d'y faire aucune réponse, attendu que les dispositions militaires opéreront l'objet de la représentation contenue dans l'article.

Signé,

Sta.

Digitized by Google

Le neuf novembre 1792, les consaux de Tournay demandent des adjoints au commissaire national Sta.

1792.

Le dix novembre 1792, le général Labourdonnaye, commandant en chef l'armée du Nord, fait aux consaux de Tournay, la demande et réquisition d'un million de livres Tournois, en numéraire métallique, à titre d'emprunt, pour contourner à la solde des troupes françaises, somme et emprunt qui ne pourront frapper

Digitized by Google

que les habitans de cette province, jouissants de plus de quinze mille livres de rente.

Le même jour, le commissaire ordonnateur en chef, *petit Jean*, demanda aux magistrats de Tournay, des commissaires, à l'effet de procéder à l'inventaire de tous les effets militaires, délaissés par les troupes autrichiennes.

Le même jour, le commissaire national Sta, demande aux magistrats de Tournay, le nom de ses habitans arrêtés par l'autorité militaire autrichienne.

Digitized by Google

Le même jour, ledit magistrat, sur demande du tabellion garde note, Vinchent, demande au commandant de la place, qu'il veuille placer une sentinelle à sa porte, pour la conservation du dépôt des actes y existants.

Le même jour, le maréchal de camp Reault, fit audit magistrat de Tournay, la demande de huit mille sacs de bled, et de deux mille sacs d'avoine, qu'il prétendait être disparus de la citadelle de Tournay.;

Cette demande étrange est

Digitized by Google

appuyée par le commissaire ordonnateur petit Jean.

1792.

Le commissaire national Sta, par réquisition du 10 novembre 1792, demande que trois brigades de la compagnie des gardes de la police, soient mises à la disposition et sous les ordres du maréchal de camp Canolle, commandant de Tournay.

Le lendemain, onze novembre, réquisition dudit commissaire Sta, audit magistrat de

Digitized by Google

Tournay ; de faire effectuer, par commissaires spéciaux, pris dans la magistrature, des visites domiciliaires à Tournay, pour y recouvrer les armes et munitions de guerre et de bouche qui y étaient cachées

1792.

Le douze novembre 1792, sur réquisition révolutionnaire du comité insurrecteur des belges et liégeois réunis, et par l'organe de deux de ses membres, Alexandre Balza, et Weimart Digneffe, et après s'être entendu avec le nouveau et très

Digitized by Google

récent comité, formé le même jour, qui se donnait le titre de comité des amis de la constitution de Tournay.

Ces Messieurs, réunis en un seul grouppe, firent convoquer le peuple de Tournay au son du tambour, dans la cathédrale de Tournay, dans laquelle l'on nomma par acclamation, pour administrateurs provisoires, des droits du peuple souverain de Tournay,

Messieurs,

1. Melchiade Bonaventure, ci-devant troisième conseiller pensionnaire de Tournay.

Digitized by Google

2. Cornet Dezau, deuxieme conseiller pensionnaire de Tournay, mort en 1810.

Denis Houzé, avocat, depuis président du tribunal criminel à Mons.

4. Chaffaut, avocat, mort en 1809, depuis receveur du bureau des hospices de Tournay, son fils lui a succédé dans cette recette.

5. Davenne avocat, mort quelques années ensuite.

6. Philibert Paris, seigneur

Digitized by Google

de Chercq, originaire de la Savoie, mort en février 1814.

7. Levasseur Guelton, ancien maire des Ewardeurs, négociant, depuis directeur de la poste aux lettres à Tournay et Gray en France, y décédé en 1802.

8. François Boucher, négociant, décédé.

9. Carbonnelle Midavaine, marchand de draps sur la grand-place, depuis chaufournier quai des Poissonceaux.

10 Défline Destombes, fils,

Digitized by Google

propriétaire, avocat, et depuis échevin de Tournay, mort en 1811.

11 Hoverlant le Beauwelaere, auteur de cet ouvrage.

12 Jacques Lefebvre, fils, fabriquant de tapis et banquier.

13. Martel, avocat, mort en 17 .

14 Sacqueleu, père, marchand graissier sur la grand-place

15. Garin Belette, père, marchand de soieries, quai des poisson-sceaux.

Digitized by Google

16. Midavaine, Boucher, fabriquant de bas.

17. Longueville, père, marchand de vin, et depuis juré de Tournay, mort en juillet 1794.

18. Dubus Philippart, fils d'un cultivateur de Dottignies, marchand de bas et avocat, puis conseiller du Tournésis, membre des états-généraux en 1817 à 1819, nommé en 1820 conseiller de la chambre des comptes du royaume à La Haye.

19 Poutrain, fils, filtier, il fut trouvé noyé en 1802.

Digitized by Google

20. Hayoit, né en Angleterre, petit fils d'un notaire de Tournay, gendarme du roi de France, mort à Paris en 1812.

Le lendemain, 13 novembre 1792, Monsieur Bonaventure fut élu par ses collègues président de cette nouvelle administration, laquelle déclara qu'elle s'en acquitterait gratuitement.

Ce même jour, elle prêta son serment de fidélité au peuple, en déclarant les liens qui l'attachaient à la maison d'Autriche-Lorraine, dissous, suivant le projet présenté et

Digitized by Google

suggéré avec l'aide des bayonnettes révolutrices françaises, par le comité insurrectionnel des belges et liégeois réunis.

Le quatorze dito, l'assemblée résolut que toute demande à fin de payement, sera par elle renvoyée sans discussion au rapport du comité des finances.

Le même jour le général Omoran Joseph, Irlandais, (guillotiné à Paris, six mars 1794), annonça à l'administration, sa promotion au commandement de Tournay en protestant qu'étranger à l'administration, au

Digitized by Google

gouvernement et aux détails civils et politiques, il n'était que le dépositaire de la force armée, dont il déclarait n'employer l'influence que sur la réquisition des autorités libres et legalement constituées; le 14 dito, l'administration ordonna publication de la situation où elle avait trouvé les caisses confiées à son entremise.

Le quinze novembre 1792, l'on fit la motion de descendre le double aigle en cuivre doré, posé au haut du belfroid de Tournay, pour en être fait hommage à la régicide con-

Digitized by Google

vention nationale, séante à Lutèce en Badaudois.

Le 16 novembre, ordonnance pour le maintien des impositions, et pour le régime du comité des finances.

Le dix-sept novembre 1792, proclamation du général de division, Omoran, qui met un piquet de cent cinquante hommes aux ordres des administrateurs provisoires.

Le même jour, ordonnance concernant la levée d'un bataillon de gardes nationaux belges.

Digitized by Google

Le 17 dito, proclamation du général Omoran, qui défend le cours forcé des assignats.

Le 22 novembre 1792, ordonnance qui supprime toutes les impositions sur les consommations.

Le même jour, ordre de rapporter les marmites appartenantes aux troupes autrichiennes.

Le 23 novembre une ordonnance maintient la franchise des débiteurs fugitifs durant la foire.

Le 24 novembre 1792, les

Digitized by Google

administrateurs provisoires nomment une commission provisoire de justice.

Le même jour, le commissaire national Sta, se plaint à l'administration qu'on l'a inculpé à tort d'avoir exigé une contribution de guerre à Tournay;

L'administration fait imprimer la lettre de ce commissaire, et la réponse qu'elle lui fit.

Le 26 novembre 1792, ordonnance concernant les signes

Digitized by Google

qui caractérisent les fausses pièces de trente sols.

Le même jour, établissement d'un bureau spécial à l'effet de recevoir les mémoires de ceux qui reclameraient des dédommagemens.

Le 28 novembre 1792, l'administration provisoire ordonne, à l'unanimité, l'impression du rapport fait en pleine séance, par Monsieur Hoverlant de Beauwelaere, auteur de cet ouvrage, concernant la poste aux lettres, et duquel il résulte que Monsieur le baron de Dietterícht,

Digitized by Google

directeur de la poste aux lettres à Tournay, avait été calomnieusement inculpé au club, par un français nommé Mathon, depuis banqueroutier, d'avoir prévariqué dans ses fonctions.

Le 29 novembre 1792, ordonnance qui exempte des droits d'entrée, les armes et munitions de guerre.

Le même jour 29, le général Labourdonnaye est tenu de révoquer sa proclamation du dix novembre, par laquelle il avait ordonné que les impositions et revenus de la Belgique se percevraient au profit de la France.

Digitized by Google

L'administration fait imprimer et publier cette révocation le 30 novembre.

Le même jour, résolution de l'administration, qui porte que toute requête ou mémoire anonime, seront jettés au feu

Le premier décembre 1792, déclaration de l'administration concernant les indemnités à exercer pour dommages commis par les troupes autrichiennes ;

Le même jour, établissement d'un registre au comité des finances, où seront inscrits les

Digitized by Google

états et mémoires concernant les dépenses prescrites pour toutes les provinces de l'union Belgique pendant la révolution de ce pays en 1789 et 1790.

Le quatre décembre 1792, proclamation par laquelle ceux qui fourniront une litterie complette seront exempts de logemens.

Le quatre dito, proclamation concernant la cérémonie de la plantation de l'arbre de la liberté sur la grand-place, au son de toutes les cloches.

Le quatre dito, proclamation

Digitized by Google

concernant un vol commis par des militaires, et remis par le général Omoran, à la disposition du substitut fiscal Dupré.

Le six dito, invitation d'assister à la cérémonie de la plantation de l'arbre de la liberté.

Le 13 décembre, impression ordonnée par l'administration, de sa correspondance avec la chambre des arts et métiers de Tournay, concernant le nouveau serment à prêter par cette dernière.

Le quatre décembre 1792,

Digitized by Google

ordonnance de l'administration concernant le prix et le poids des pains chez les boulangers.

Le 12 décembre, proclamation de la commission provisoire de justice, concernant les faux assignats.

Le quinze décembre 1792, ordonnance concernant la prompte repression des désordres et pillages qui s'exercent sur les propriétés, tant publiques que privées.

Le seize décembre 1792, proclamation du général Omoran,

Digitized by Google

qui défend à toute corporation de s'assembler.

Le seize décembre dito, célèbre ordonnance des administrateurs provisoires concernant l'entretien des pauvres et l'extirpation de la mendicité, elle est sagement rédigée et contient cent sept articles.

Avis du 21 dito, concernant l'adjudication au rabais, de la livrance de l'étape aux militaires français.

Le 24 décembre 1792, circulaire pour admettre à la nou-

Digitized by Google

velle prestation de serment, les personnes qui composaient l'administration provisoire de justice, pour les causes des arts et métiers.

Le 27 décembre 1792, convocation du peuple en assemblées primaires.

Ordonnance dudit jour, portée par les administrateurs provisoires, statuant, qu'à prendre pied le premier janvier 1793, la tonne de bierre, contenant et dite de septante-deux livres de brai, sera vendue par le brasseur au cabaretier, à raison

Digitized by Google

de sept florins dix patards la tonne, à charge de par le cabaretier, devoir le débiter à raison de quinze liards le pot.

Le même jour, déclaration desdits administrateurs, concernant une défense du général Omoran, qui annulle leur ordonnance du 27 novembre, qui convoque les assemblées primaires, que ce général ajourne à deux mois.

1792.

Déclaration des consaux de Tournay, en date du six mars

Digitized by Google

1792, laquelle en vertu et d'après le vœu constitutionnel, et en majorité affirmative des deux tiers, et plus, des 36 bannières de Tournay, établit un surhaussement de diverses impositions sur le vin et la bière.

Voyez cet ouvrage, vol. 95, *troisième partie, pages*

1792.

Le 28 décembre 1792, arrivée à Tournay, et venant de la convention nationale, séante à Lutèce en Badaudois, des

Digitized by Google

députés de Tournay, Hayoit, et du Tournésis, Prevot, de ceux du Hainaut et du Brabant, tendante à ce que ladite convention s'engage à maintenir l'indépendance de la Belgique, surquoi le président de ladite convention leur répondit, que pour atteindre ce but, la Belgique devait s'armer au nombre de quarante mille hommes, et s'unir à la grande nation.

Recueil in-octavo, relié, appartenant au fiscal Dupré, pièce numéro trois.

1792.

Le 28 décembre 1792, paraît

Digitized by Google

une brochure imprimée, contenant huit pages, in-douze, intitulée :

Le peuple de Tournay épanche confidemment son cœur dans celui du général Omoran, lequel il supplie d'en faire part aux sages représentans de la nation française.

L'auteur y reclame avec instance le maintien des anciennes constitutions Tournésiennes, comme nécessaires à son bonheur et à ses convenances sociales.

Digitized by Google

Recueil in-octavo, relié, du fiscal Dupré, pièce numéro six.

1792.

Un ancien garçon et marqueur de billard au caffé sur la grand-place à Tournay, né dans les Ardennes françaises et qui avait pour nom, Gothman, depuis ce baretier tenant à la comédie rue perdue à Tournay, se met à rédiger une feuille impie, platte et ordurière, intitulée:

Journal bougrement patriotique du père Duchesne, il était imprimé chez Huré.

Digitized by Google

Le premier numéro de cette rapsodie révolutrice parut le 19 novembre 1792, et le dernier le trois février 1793;

Tout ce que le sansculotisme jacobinal peut inventer de plus dégoutant et de plus pitoyable s'y trouve rassemblé:

C'est un déluge d'injures, de grossièretés, et d'atroces impostures contre Dieu, son culte, ses préceptes, contre l'autorité des rois, des princes, des tribunaux et des administrations.

L'obscénité la plus crapuleuse,

Digitized by Google

la provocation au pillage, au meurtre et à la loi agraire, y sont prêchées avec une fureur démagogique, digne de figurer à côté des productions des Marat et des Babeuf.

Voyez recueil relié du fiscal Dupré.

1792.

Le huit novembre 1792, arrive à Tournay, vers quatre heures de l'après midi, par la porte de Lille, un corps de troupes françaises, commandé par le général de division Labourdonnaye.

Digitized by Google

Un jocobin nommé Almain, émissaire secret de la propagande jacobinale parisienne, et qui était lieutenant-colonel, commandant le bataillon d'Indre et Loire, établit de suite un club filial de la tempimandière jacobite parisienne, il s'en fit nommer le président, et ses confidents et accolytes, Vidal, français, Gostman, Français de Thionville, et Maillet de Tournay, fils du conseiller de ce nom, secrétaires.

Il parut à notre propagandiste révoluteur, Tourangeau, que le club à Tournay, n'était

Digitized by Google

pas à son gré et à sa guise, à la hauteur des grands principes révolutionnaires parisiens, et pour l'y façonner, le vingt-un novembre 1792, notre féal ami de la liberté et de légalité, quitte tout à coup son fauteuil, monte à la tribune, et s'y plaint amèrement de la lenteur et de la position apathique et d'inertie des tournésiens à révolutionner leur patrie.

L'on ordonna l'impression du discours du frère et ami Almain ;

Digitized by Google

L'on y remarque cette phrase aussi impie qu'extravagante :

« Le bon Dieu remercie la France d'avoir planté l'étendart de la liberté dans la Belgique. »

Le lendemain matin, vers neuf heures, le frère et ami Almain, monté sur son dada, et suivi d'un domestique à dada comme son maître, s'arrête au haut de la rue de la Tête d'Or, et dit à son camarade Vidal, qui était à la fenêtre de sa chambre, chez Déchaux Morel, avec un ton goguenard

Digitized by Google

et fanfaron, que son discours de la veille avait mis les tournésiens au pas, qu'il venait de leur donner le fil et le taillant révolutionnaire;

Je fus témoin auriculaire de cette jactance française.

1792.

Le quatorze décembre 1792, le sieur George Leclercq, avocat, alors l'un des secrétaires du club révolutionnaire tournésien, monte dans la chaire de vérité de la cathédrale de Tournay, dans lequel il repro-

Digitized by Google

che aux prêtres et aux nobles de ne pas s'être affiliés à leur club.

L'on ordonne l'impression de ce discours contenant onze pages.

1792.

Le 21 décembre 1792, un français nommé Fauchison monte à la tribune du club, et y prononce un discours révolutionnaire, contre le modérantisme, qu'il érige en crime.

L'on y remarque cette phrase absurde :

Digitized by Google

qu'un impartial

ennemi de la
qui déguise sa hai-
beaux noms de
et de prudence.

dudit discours im-

1792.

décembre 1792,
ge Leclerq monte
du club, et y lit un
se à la convention
arisienne;

La redaction en est approuvée et le club dénomme les frères et amis Gothman, ardennois et Auverlot, tournésien, pour la lui porter à Paris.

1793.

Instruction donnée par son altesse royale l'archiduc Charles, gouverneur et capitaine général des Pays-Bas autrichiens sous la date du 15 novembre 1793, à messire Pierre Benoit, vicomte de Désandrouin, conseiller d'état d'épée et trésorier général des domaines et finan-

Digitized by Google

ces de Sa Majesté aux Pays-Bas, concernant ce qu'il aura à proposer de sa part, aux états de Tournay et ceux du Tournésis, en leur assemblée du 25 novembre 1793, et notamment sur la nécessité d'établir un surcroît d'imposition foncière, à l'effet de subvenir aux frais de la guerre, plus, d'offrir à Sa Majesté le subside ordinaire.

Les états de ces deux provinces offrirent à Sa Majesté, outre le subside ordinaire, pareille somme, chacun à titre de subside extraordinaire, plus chacun une somme de dix mille

Digitized by Google

florins pour l'archiduc Charles.

Les états du Tournésis, pour faire face à ces demandes octroyées, établirent une addition à l'imposition foncière, de 64 patards au bonnier.

Les états de Tournay de leur côté, pour remplir le même but, établirent les vingtièmes sur les terres et héritages, et une imposition sur les chiens, les chevaux, les voitures et les domestiques.

Voyez recueil in-folio, vol. 2, pièce n°. 71.

Digitized by Google

1793.

Décret de Sa Majesté, du 5 avril 1793, qui défend à tous étrangers de venir séjourner aux Pays-Bas, sans en avoir obtenu une permission spéciale et par écrit du gouverneur général

Idem, *vol.* 2, *in-folio*, *pièce numéro* 75.

1793.

Le quatre janvier 1793, lettre des administrateurs de Tournay

Digitized by Google

à la convention nationale, contre ses décrets des 15 et 17 décembre 1793.

Recueil de pièces, format in-octavo, volume 24, pièce numéro six.

1793.

Il parait à Tournay quelques exemplaires d'un extrait des prophéties de Saint Césaire, évêque d'Arles, mort en 542, fidèlement extrait et traduit de son ouvrage, resté manuscrit, intitulé : *liber mi-*

Digitized by Google

sant à la biblio-
oi.

assage de cet ou-
it du latin, qui
oque de la révo-
ise, qui a com-
89:

inistrateurs de ce
nt tellement aveu-
le laisseront sans

de Dieu s'étendra
r les riches.

es seront dépouil-

lés de leurs dignités, de leurs biens ;

« Le schisme naîtra dans l'église de Dieu ;

« Il y aura deux époux, l'un vrai, l'autre adultère ;

« Il y aura une aussi grande effusion de sang qu'au tems des gentils ;

« L'église universelle et le monde entier, déploreront la ruine et la perte de la plus célèbre cité (Paris), la capitale et maîtresse de la France ;

Digitized by Google

Les autels et les temples seront détruits;

« Les vierges saintes seront outragées, elles fuiront de leurs monastères;

« Les pasteurs seront chassés de leurs sièges;

« L'église sera dépouillée de ses biens temporels, mais on verra paraître l'aigle noir (la Russie) et le Lion, arrivant des pays lointains.

« Malheur à toi ville opulente (Paris), tu te réjouiras de tout, mais la fin viendra, malheur à toi ville de philosophie, tu te verras soumise. »

Digitized by Google

Voyez recueil de mémoires de tout genre, à moi appartenant, pour servir à l'histoire de Tournay, vol. 24, pièce 7, page 40, à la fin de la brochure intitulée :

Idée des horreurs commises à Paris, dans les journées à jamais exécrables des 10 août, 2, 3, 4 et 5 septembre 1792, un volume in-octavo, à Paris et à Dusseldorf, chez Perolla, 1793.

1793.

Le cinq mai, la chambre des arts et métiers de Tournay, or-

Digitized by Google

donne l'impression d'une lettre de son excellence le ministre plénipotentiaire des Pays-Bas, comte de Metternich-Winnebourg en date de Bruxelles premier mai 1793, adressée aux magistrats de Tournay, et par laquelle il est statué que le militaire est tenu de loger aux casernes.

Messieurs.,

« A l'occasion du passage des troupes par la ville de Tournay;

Il m'est revenu que le militaire aurait exigé d'être logé

Digitized by Google

chez les bourgeois et dans les maisons particulières, tandis que la règle assigne pour ces logemens les casernes et autres bâtimens publics, à ce destinés, et comme le gouvernement n'entend point qu'il soit dérogé, à ce qui est de règle à cet égard;

Je vous fais la présente, pour vous interdire de donner la main à ce que cette prétention puisse s'effectuer dans votre ville et vous enjoindre bien positivement de vous en tenir absolument à ce qui a été fait jusqu'à ces derniers tems, et

Digitized by Google

à vous borner par conséquent, à assigner à l'ordinaire les casernes et autres bâtimens publics, à ce destinés.

J'ai l'honneur d'être avec une parfaite considération,

Messieurs,

Votre très humble et très obéissant serviteur.

Signé,

Metternich-Winnebourg.

Bruxelles, le premier mai 1793.

Digitized by Google

Et au bas était :

A Messieurs du magistrat de Tournay. »

1793.

L'on voit paraître, imprimé par ordre alphabétique, une liste des clubistes de Tournay ;

Plus, celle des clubistes femelles ;

Plus, celle des administrateurs nouveaux, nommés populairement à la cathédrale de Tournay, le douze novembre 1792 ;

Plus, la liste nouvelle des

Digitized by Google

administrateurs, nommés par le lieutenant-général Omoran, le 26 février 1793.

Finalement, la liste des députés tournésiens, de porter le vœu de la réunion à la France, à Paris, à la convention nationale, de la ville et des banlieues de Tournay.

Cette prétendue liste des clubistes Tournésiens, contient un très grand nombre d'honnêtes gens, qui n'étaient pas plus clubistes que jacobins, et avaient au contraire souffert d'eux, les

Digitized by Google

plus vives et les plus dures persécutions.

L'on verra, au demeurant, dans mon histoire particulière du jacobinisme tournésien, que les véritables jacobins turluro dominico, latino, maratistes, étaient une collection d'êtres lâches, souples, tartuffes et rampants, qui, semblables à Robets-Pierre, n'ont jamais cessé de conjurer dans les ombres, et sous le voile de la plus cauteleuse hypocrisie, la chûte des trônes et de l'encensoir.

L'on y verra que ces mons-

Digitized by Google

tres à face humaine, jaloux de tout ce qui n'est pas eux, sont les seuls jacobins à dénoncer à l'impartiale postérité, et que ceux dont on donna en 1793, la liste, étaient en partie d'honnêtes gens, et que si parmi quelques vrais jacobins qui s'y trouvent inscrits, si quelques autres ont pu un instant friser les erreurs novatrices françaises, nos médiocres et rampants invisibles, ont seuls et véritablement suggéré toutes ces horreurs;

Mais ces souffleurs maratistes, ces lâches et vils coquins de l'ar-

Digitized by Google

rière garde invisible des jacobins, se croyent, mais vainement à l'abri du burin véridique de l'histoire, à force de fourberies, d'hypocrisie, de perfidie et de dissimulations et d'atroces conseils, donnés dans les ténèbres.

Ces cabalo, turluro maratistes, seront connus dans mon histoire, et peints d'après nature, ainsi le commandent impérieusement les principes éternels de la justice distributive.

1793.

Les consaux de Tournay, par

Digitized by Google

ordonnance du 27 décembre 1793, contenant quatorze articles et qui défend de mendier à peine d'emprisonnement au pain et à l'eau.

Voyez recueil format in-folio, vol. 3, *pièce n°.* 83.

1793.

Les magistrats de Tournay, voulant accélérer le cours des affaires, prescrivent, par une ordonnance en date du 26 novembre 1793, que les pétitions qui leur seront adressées le mardi en conseaux, devront être

Digitized by Google

remises la veille à leur secrétariat.

Voyez recueil in-folio, vol. 3, *pièce n°.* 91.

1793.

Par suite des décrets de la convention nationale française séante à Paris, en date des 15 et 17 décembre 1792, le général français Omoran, requiert les administrateurs provisoires de Tournay, d'y supprimer les impositions assises sur les consommations, ce qu'ils furent forcés d'effectuer;

Digitized by Google

Mais aucun d'eux ne voulut signer l'ordre de cette suppression du général, en date du 15 janvier 1793.

Ibidem, pièce n°. 110.

1793.

Déclaration des administrateurs provisoires de Tournay, en date du 26 janvier 1793, portant qu'il se réservent de fixer la côte des ecclésiastiques dans l'entretien des pauvres en exécution des articles 68 et 69 de leur ordonnance du 18 décembre 1792, concernant les se-

Digitized by Google

cours à accorder aux pauvres de Tournay.

Ibidem, *pièce n°.* 110.

1793.

Les armées autrichiennes étant rentrées à Tournay le 31 mars 1793, des brigands armés d'un zèle coupable contre les clubistes français, et dignes des châtiments les plus sévères, pillent impunément les maisons desdits clubistes ;

Ces scènes atroces se renouvellèrent très souvent en présence de la troupe autrichien-

Digitized by Google

ne qui fit semblant de les en empêcher.

Pour y obvier, les consaux de Tournay, par un avertissement imprimé, publié et affiché par tous les carrefours de la ville et banlieue, cherchèrent mais en vain à s'y opposer, de manière que la troupe autrichienne ne voulut pas seconder les gardes de police;

Les consaux en adressèrent des doléances très énergiques à son altesse royale l'archiduc Charles, gouverneur-général des *Pays-Bas*, par leur lettre du

Digitized by Google

huit mai 1793, sur laquelle intervint une dépêche du gouvernement des Pays-Bas, en date du huit juin 1793, qui déclara que les lois existantes suffisaient pour la repression de ces sortes de délits.

Voici cette dépêche:

Avertissement.

Prévôt et jurés, mayeur et échevins, faisant les consaux et états de la ville et cité de Tournay.

Par notre avertissement du

Digitized by Google

18 du mois d'avril dernier, publié le 19, nous avons manifesté notre intention d'employer tous les moyens légaux pour donner au public et aux particuliers lézés, la juste satisfaction des torts et méfaits perpétrés pendant le séjour des français, par des individus de cette ville, clubistes ou autres, et en même tems de réprimer, aussi légalement, tous excès et voies de fait qu'on aurait pu se permettre à l'occasion desdits torts et méfaits, et pour prouver le désir que les juges avaient d'être éclairés sur les

Digitized by Google

cas et les circonstances, afin de donner à cette satisfaction publique et particulière, plus d'étendue, nous avons invité un chacun de communiquer leurs connaissances à l'officier public;

Nous ne nous sommes pas borné là;

Nous avons, par lettre au sérénissime gouvernement, qui sera ci-après transcrite sub n°. un, consulté ce gouvernement sur la manière, tant à l'égard de la conduite tenue par lesdits

Digitized by Google

individus clubistes ou autres, pendant le séjour des français, que sur les voies de fait employées depuis lors en animadversion de ces individus ;

Notre invitation à un chacun de donner aux officiers publics les connaissances sus-énoncées, n'a pas produit tout le fruit attendu ;

Peu ou point de dénonciations ont été faites, et plusieurs avancés, qu'on annonçait comme publiquement proférés, se sont souvent réduits dans les infor-

Digitized by Google

mations, à rien, ou à des versions inconcluantes ;

Nous ne pouvons donc que réitérer ici notre dite invitation, afin d'ajouter autant qu'il est possible aux commencements de preuve qui existent ;

Car le juge ne peut décider que d'après le fait prouvé et la loi appliquée.

Quant au sérénissime gouvernement, il vient de nous faire connaître ses intentions, par la dépêche ci-dessous transcrite n°.

Digitized by Google

deux, que nous faisons un devoir de donner au public, avec notre susdite lettre :

On y verra que Sa Majesté veut que la règle de jugemens pour les excès et voies de fait, sous quels prétextes qu'ils soient perpétrés, soit puisée dans les lois préexistantes, et nous prescrit à cet égard une conduite que nous suivrons d'autant plus exactement, que la tranquillité publique et l'équité la demandent avec empressement.

Numéro un.

Lettre des états et consaux

Digitized by Google

de Tournay, à son excellence le ministre plénipotentiaire, du huit mai 1793.

Monseigneur,

Lorsque vous avez daigné accueillir les députés des conseaux et états de Tournay, chargés de vous offrir leurs sentimens de félicitation sur l'heureux retour de votre excellence, ils prirent la confiance de vous représenter, qu'entre les moyens dont votre excellence s'occupait, pour fonder la tranquillité et ramener ainsi le bonheur, il

Digitized by Google

qui méritait ses
enfaisantes ;

sition, qui, prise
sse, pourrait dis-
ntes et les allarmes
trats de ladite ville
s, des agitations
urs habitants, qui,
sion des français,
rts, ou avaient été
ités par les procé-
clubistes s'étaient
lont ils avaient été
s ;

llence daigna leur
s'en occupait, et

qu'une disposition à ce sujet ne tarderait pas de paraître.

Les prévôt et jurés de ladite ville, chargés de la police, viennent, Monseigneur, reclamer l'effet de cette promesse;

Il prient avec instance votre excellence d'appuyer auprès de son altesse royale l'archiduc Charles Louis, gouverneur général, le besoin urgent et pressant, pour une ville frontière principalement, de remédier à un mal qui ne cesse de prendre des racines, que les ennemis arrosent sans doute pour les étendre.

Digitized by Google

Nous ne pouvons ne pas porter à sa connaissance, que les règles et moyens ordinaires de police, les seuls confiés à nos mains, ne sont pas suffisants.

L'aigreur, l'animosité augmentent, et peuvent être portées au point, que l'ardeur d'un côté, et l'opposition de l'autre, ne tarderaient pas à se heurter par des chocs plus violents que ceux qui ont déjà eu lieu.

Si le volume des informations tenues par suite de la pièce ci-dessous (c'est l'avertissement du 18 avril, publié le 19),

Digitized by Google

n'était pas si considérable, nous le joindrions ici.

On va travailler à en faire l'extrait, que nous mettrons sous les yeux de votre excellence.

Nous sommes, avec le plus profond respect,

Monseigneur,

Vos très humbles et très obéissans serviteurs,

Les prévôt et jurés de la ville et cité de Tournay.

Digitized by Google

Poutrain, par ord.

8 mai 1793.

dépêche de Sa
entionnée, numé-

et Roi.

en amés

apport de votre
du huit du mois
vous faisons la
délibération du

Digitized by Google

sérénissime gouvernement général des Pays-Bas, pour vous dire, que les lois existantes défendant toutes voies de fait ou toute espèce d'excès, tels que ceux qui font l'objet de votre représentation, nous ne trouvons pas convenir de faire émaner une nouvelle ordonnance sur ce point, et attendu que c'est à la police à réprimer ces sortes d'excès, c'est notre intention que vous donniez les ordres les plus précis d'arrêter en flagrant délit, tous ceux qui en manière quelconque troubleraient la tranquil-

Digitized by Google

lité publique, attenteraient à la propriété des particuliers, ou se permettraient des insultes ou des voies de fait contre des citoyens, sous quelque prétexte que ce puisse être;

Et pour le cas qu'ils ne puissent être arrêtés en flagrant, de charger l'office public de prendre, d'abord le fait arrivé, des informations exactes, de demander provision de justice et poursuivre la condamnation des coupables avec la plus grande accélération.

Nous vous prévenons au reste

Digitized by Google

que si vous craignez que la force qui vous est confiée, ne suffise pas pour ces arrestations, vous pourrez demander l'assistance du militaire.

A tant chers et bien amés, Dieu vous ait en sainte garde.

De Bruxelles, le huit juin 1793.

Paraphé,

Lec. vt.

Plus bas était, par ordonnance de Sa Majesté,

Signé,

L. C. Vandevelde.

Digitized by Google

Et tout au bas était:

Aux prévôt jurés de Tournay.

Ordonnons en conséquence, que le tout soit imprimé et affiché dans cette ville et ses banlieues, pour la connaissance d'un chacun.

Fait en consaux, ce 25 juin 1793.

Etait signé,

M. J. Poutrain, par ord.

1793.

L'on publie à Tournay une

Digitized by Google

proclamation du général en chef Dumouriez, en date du onze mars 1793, qui défend aux prétendues sociétés patriotiques, connues sous le nom de sociétés des jacobins, de s'occupper des affaires politiques et militaires.

Recueil format in folio, vol. 4, pièce numéro 28.

1793.

Ordonnance des administrateurs provisoires de Tournay, du trois janvier 1793, qui prescrit aux habitans de don-

Digitized by Google

ner à la police le nom des étrangers logés chez eux.

Ordonnance du même jour, qui défend à qui que ce soit, de sortir de chez soi, après dix heures du soir, sans avoir avec soi du feu.

1793.

Le quatre janvier 1793, les administrateurs provisoires de Tournay, nomment dans leur sein, par leur résolution dudit jour, n°. 14, un comité composé de messieurs :

Digitized by Google

Cornet Dezan,

Bonaventure,

Hoverlant de Beauwelaere, auteur de cet ouvrage,

Houzé,

Martel.

Dubus.

Ce comité assemblé dénomma ses collègues Bonaventure et Hoverlant de Beauwelaere, sus-énoncés, qu'il chargea de rédiger séparément un mémoire de doléances à la convention nationale, contre les dispositions de ses décrets des quinze et dix-sept décembre 1792, contre le régime arbitraire et coac-

Digitized by Google

les généraux et
de la France ;

existant en ce
és particulières ;
prétendent d'être
la nation.

administrative a
deux projets,

composé par l'ad-
verlant de Beau-

r l'administrateur
seraient examinés

par un comité composé des administrateurs, Cornet Dezau, Bonaventure, Hoverlant de Beauwelaere, Houzé, Martel et Du Bus.

1793.

Le quatre janvier.

Ledit comité nommé hier, par résolution numéro quatorze, a fait son rapport, par l'organe de l'administrateur Cornet Dezau, qui a dit que le comité avait trouvé dans les deux mémoires rédigés par leurs collègues Bonaventure et Hoverlant

Digitized by Google

de Beauwelaere, les mêmes principes, quoiqu'ils soient d'après convention préalable, fait entre deux, travaillés isolément, mais que le mémoire de l'administrateur Bonaventure devait être adopté, parceque les expressions en étaient plus flatteuses pour la convention nationale.

1793.

Ordonnances des administrateurs provisoires de Tournay, en date du sept jauvier 1793, qui enjoint aux habitans, vu le verglas, de répandre et se-

Digitized by Google

mer dans les rues, des sciures de bois, pour éviter les chutes causées par ledit verglas.

1793.

Ordonnance des administrateurs provisoires de Tournay, en date du sept janvier 1793, sur le requis réitéré et très impératif du général Omoran, qui supprime les impositions sur les consommations à Tournay;

Tous les administrateurs se refusèrent sans exception à signer cette ordonnance, qui ne

Digitized by Google

ue par le secré-

793.

er 1793, troisiè-
n additionnelle à
es administrateurs
Tournay, en date
re 1792, concer-
ion des pauvres
anlieues de Tour-

793.

n des administra-
res, en date du

trente janvier 1793, concernant les troubles qui ont eu lieu à Tournay, dans les assemblées primaires.

1793.

Déclaration des administrateurs provisoires de Tournay, en date du 31 janvier 1793, par laquelle ils expriment l'opinion que leurs pouvoirs provisoires, ont dû cesser de droit.

1793.

Ordonnance desdits administrateurs, en date du 31 janvier

Digitized by Google

uelle ils défendent
soit de se mas-
es trois jours du

1793.

février 1793, la
ovisoire de justice,
tout cabaretier
voir une enseigne,
ué le prix actuel
erre.

1793.

mars 1793, procès
iscours imprimés,
le Tournay assem-

1793.

Le huit mars 1793, proclamation du général Omoran, aux habitans de Tournay, concernant les désordres qui ont eu lieu à Tournay, lors de l'enlèvement des argenteries à la cathédrale de cette ville, par les commissaires nationaux, nommés par ledit général :

Proclamation en sus, de la commission provisoire de justice, donne une proclamation, par laquelle elle déclare que ces désordres, seront réprimés par droit et sentence.

Digitized by Google

793.

s 1793, on lit
administrateurs
l'acte de la con-
ale du 6 mars
laquelle elle dé-
n du souverain
, qu'elle accepte
ent émis (c'est-
uarante clubistes
nçais), par le
ain de la ville
Tournay, dans
s primaires pour
ladite ville et
république fran-

En conséquence, ladite convention nationale, séante à Paris, décrète que ladite ville et banlieues, font partie intégrante de ladite république parisienne.

1793

Les commissaires dits nationaux, dénommés par ladite convention parisienne, arrivent à Tournay le quatorze mars 1793;

Ces citoyens actifs au nombre de quatre, sont:

1. Dieudonné Thiébaut,

Digitized by Google

2. Desforges,

3. Beaumé,

4. Et P. Thiébaut.

1793.

Le commandant de la place de Tournay, Pierre, requiert et obtient des administrateurs, la destruction des fourches patibulaires royales et seigneuriales.

1793.

Le 22 mars 1793, sur réquisition du général Omoran insinuée aux administrateurs pro-

Digitized by Google

visoires de Tournay, ils publient un ordre du général en chef, Dumourier, donné à son quartier général à Bruxelles le 11 mars 1793, ainsi conçu :

Ordre.

« L'intention de la nation française et des représentans de la république, en entrant dans les Pays-Bas, n'a jamais été d'y porter le brigandage et la profanation.

Cependant, ils s'y sont exercés par des agens du pouvoir exécutif de la république française, avec une tyrannie

Digitized by Google

ré les français, et
belges au désespoir.

t permis de s'em-
'argenterie des égli-

de l'avarice la plus
loit être réprimé,
r à tous les peuples

---

ur Georges Leclercq,
un ancien domestique
nand de fer, rue de
gent à Tournay;

en sequestre les ar-
la cathédrale de Tour-

que nous respectons les opinions religieuses, et que la justice et la droiture sont le caractère essentiel de la nation française, qui, en conquérant sa liberté, doit avoir acquis de nouvelles vertus, et ne doit employer ses armes que pour la justice;

En conséquence, voulant ré-

---

nay, dans la matinée du huit mars 1793, durant l'office divin;

Le peuple Tournésien, indigné de ce sacrilège, se réunit en masse et chassa de la cathédrale

Digitized by Google

ce que nous a fait
t des belges, l'in-
sacrilège des agens
it enlever l'argente-
ses, soit restituée ou
ns les différens lieux
été enlevée;

à tous les com-

---

née qui escortait ledit
national, George Le-
nimé de ses divers suc-
s-uns d'entre eux se
des désordres et à des
es et sanguinaires;

nilitaires français y fa-

Digitized by Google

mandans militaires français, et à tous les administrateurs civils, librement élus par le peuple belge, de tenir la main à l'exécation du présent ordre, qui ramènera les belges à la juste opinion qu'ils doivent prendre

---

rent tués, d'autres jettés dans l'Escaut :

De son côté, le militaire français tua plusieurs habitans dans cette émeute populaire.

Le même jour, vers minuit, arriva de Condé un bataillon de volontaires nationaux.

Digitized by Google

ntion nationale, de
nçaise, et des agens
militaires, qu'elle
dans la Belgique,
scurer la liberté et
du peuple. »

ruxelles, le onze

---

ries restèrent à la ca-
ournay, sous l'escorte
ilitaire, qu'un jeune
mmé Pierret, parvint à
un profond sommeil,
ation d'eau-de-vie, et
luquel il s'empara des
oires, où elles étaient

Digitized by Google

mars 1793, an deuxième de la république.

signé

Dumouriez,

général en chef.

1793.

Le 31 mars 1793, fut le jour

---

enfermées, et les remit secrètement à la disposition du chapitre.

Monsieur Colins, chanoine et grand chantre, qui détenait, du sçu de la garde, les clefs de ces armoires,

Digitized by Google

on de la ville de
les troupes fran-
ui de l'entrée de
des troupes au-
commandées par
général comte de

strateurs provisoi-
, nommés le mois
25 février) et ar-
ar le général Omo-
ent ce jour même,
oclamation impri-

---

arrestation chez lui,
nation du général Du-
ndit sa pleine liberté.

Digitized by Google

mée, publiée et affichée, de cesser leurs fonctions, par laquelle ils invitèrent Monsieur le grand prévôt de Lahamaide de Soubrechies, de vouloir faire rentrer les consaux et la chambre des arts et métiers de Tournay, dans leurs respectives fonctions administratives et judiciaires :

Quant au général Dumourier, il avait été battu à platte coutûre à Nerwinde, (pays de Liège) le 18 mars 1793, par le prince de Saxe Cobourg, qui cependant avait sous ses

Digitized by Google

mille hommes
rmée française,
r le général Du-
i résulte du buf-
t très véridique
tte bataille par
chal prince de

t sa retraite sur
ruxelles, et fut
lorsque les corps
s firent mine de
marche en avant
énéral comte de

vivement talon-

par Clerfayt, arriva de sa personne, entouré d'un nombreux état major, à Tournay, le 30 mars 1793, vers midi.

Le soir même de son arrivée, il se mit à la tête d'une patrouille de soldats français, pour y maintenir le bon ordre durant la nuit.

Les profanations sacrilèges, et les vols d'argenteries des églises, s'étaient multipliés par les agens du ministère français, non seulement à Tournay, mais aussi dans plusieurs ville de la Belgique.

Digitized by Google

Voici au surplus comme le général Dumourier s'en explique :

» Tous les momens du général, depuis son départ de Paris, avaient été employés à son expédition de la Hollande et aux dispositions militaires de la grande armée :

Il gémissait autant que les belges eux-mêmes de l'odieuse tyrannie qu'exerçaient contre eux les commissaires du pouvoir exécutif.

L'insolence de ces satellites

Digitized by Google

de l'avarice et de l'oppression, égalait leur scélératesse, elle était même ridicule.

La plupart se faisaient rendre les honneurs militaires, et ne marchaient qu'accompagnés de gardes et d'ordonnances.

Ne se trouvant pas encore assez nombreux pour étendre leurs extorsions, il se multiplièrent eux-mêmes, en donnant à d'autres misérables des commissions.

En passant à Bruges, on avait donné un bal, où le général avait assisté;

Digitized by Google

onsieur qui dansait,
, en lui annonçant
missaire du pouvoir
qu'il se rendait
t Nieuport, pour
des batteries et
ux places en état

lui dit très sévè-
renfermer dans
civiles, de les exé-
odérément, et de
ut se mêler de la
e.

nommé je crois
résidait à Rore-

Digitized by Google

monde, auprès du général la Marlière, écrivait une longue lettre à Dumouriez, dans laquelle il le tutoyait, et lui ordonnait d'abandonner toute autre entreprise, pour marcher au secours de Ruremonde.

Le général avait envoyé cette lettre au ministre Le Brun, se contentant seulement d'ajouter de sa main par apostille: *cette lettre devrait être datée de Charenton.*

Un troisième, nommé Cochelet, qui résidait à Liège, ayant reçu la déclaration de

Digitized by Google

crétée le premier
t pris un détache-
transporté sur le
andais devant Maes-
proclamé la guer-
arracher les po-
esquels étaient les
ats-généraux, et
session de la Hol-
de la république

nde absurde avait
ns au gouverneur
de faire rentrer
et sa cavalerie,
ans le territoire

Digitized by Google

hors de la ville, que le général Miaczinsky allait enlever.

Le général Miranda, que cette démarche contrariait, ayant voulu le trouver mauvais, parce qu'il n'était pas prêt à opérer, Cochelet lui avait écrit une lettre insolente, dans laquelle il lui ordonnait de prendre Maestricht, avant le 20 février, sans quoi il le dénoncerait comme traître, et il avait envoyé copie de cette lettre à la convention;

Cependant, ce Cochelet s'é-

Digitized by Google

ite révoquer, parce
son préconsulat,
onnu l'autorité des
a convention.

rivée à Anvers, le
, le général avait
lle consternée de la
n de ces petits ty-
l a oublié le nom,
oit révoquer.

s villes de la Bel-
nt gouvernées par
leurs de ces affreux

ençaient par mettre

sous le séquestre l'argenterie des églises et les revenus du clergé et des nobles, dont ils pillaient, ou vendaient à bas prix le mobilier ;

Ils supprimaient les impôts pour flatter la populace, cassaient les magistrats élus par le peuple, créaient des clubs, et exerçaient une autorité purement arbitraire, soutenus par la force militaire qui leur obéissait aveuglement.

La Belgique entière trouvait cette tyrannie anarchique insupportable

Digitized by Google

Dumouriez en avait porté les plaintes à la convention, et ensuite aux commissaires Camus, Treilhard, Merlin et Gossuin, qu'il avait rencontrés à Gand;

Ceux-ci ne pouvaient ou ne voulaient pas y remédier.

Il leur avait prédit que dès que le prince de Cobourg se présenterait en force sur les frontières, il fallait s'attendre à un soulèvement général;

Que nos faibles garnisons seraient égorgées, et nos crimes punis par les belges;

Digitized by Google

Qu'il trouvait ce genre de guerre beaucoup plus dangereux que celle qu'il aurait à soutenir contre les impériaux.

La déroute d'Aix-la-Chapelle, la retraite honteuse de nos troupes jusqu'à Louvain, leur désertion, leur désordre, leur consternation, précipitaient alors le danger du soulèvement prédit par le général.

Une circonstance aggravait encore ce danger.

Les commissaires avaient projetté de faire exprimer à cha-

Digitized by Google

e son vœu pour la
a France.

blaient le peuple
glises sans aucune
ière.

issaire français, sou-
le commissaire mi-
des soldats, par
s français et belges
cte d'accession, que
rsonne ne compre-
plus que sa haran-

stans signaient cet
ûpart en tremblant :

Digitized by Google

On imprimait ces pièces et on les envoyait à la convention, qui, sur le champ, créait un département de plus.

Dans plusieurs provinces, ces opérations fraternelles s'étaient faites avec violence, notamment à Bruxelles et à Mons;

On avait tiré des coups de fusil, et donné des coups de sabre.

Il paraissait des protestations imprimées;

On voyait éclater des soulè-

Digitized by Google

artiels à Wavres, à
Braines, à Soignies.

dangereux était celui
mont.

le paysans s'y étaient
avaient des canons,
emprisonné les com-
t battu des détache-
la garnison de Gand.

lèvemens allaient in-
t augmenter et se mul-

française, suffisante
pour résister à l'ar-

Digitized by Google

mée impériale, ne pouvait pas se diviser pour aller faire cette guerre partielle, aussi cruelle qu'injuste, sur toute la surface de la Belgique.

Quelques officiers flamands pouvaient se détacher de l'armée impériale, pénétrer à la faveur de la langue, au travers de l'armée française, avec quelques soldats choisis, et donner une forme régulière à cette guerre intestine.

Le général, qui détestait ces injustices, n'avait jamais voulu consentir à devenir l'instrument

Digitized by Google

de la tyrannie et le fléau des belges.

Un double intérêt dirigeait alors sa conduite, celui de délivrer ce malheureux pays, et celui de sauver son armée.

Il y réussit, et il invoque à cet égard le témoignage de ce bon peuple, de qui il a reçu les marques les plus honorables d'estime et de reconnaissance, en traversant les Pays-Bas, depuis ses disgrâces.

En arrivant à Anvers le 11, il trouva la ville dans la plus grande consternation.

Digitized by Google

Un commissaire exécutif, nommé Chaussart, qui s'était modestement appliqué le surnom de *Publicola*, venait de casser tous les magistrats, et avait donné ses ordres pour les faire arrêter, ainsi que les notables au nombre de 67.

Le général Marassé avait éludé jusqu'alors l'exécution de l'ordre qu'il avait reçu de Publicola, mais l'évêque et tous les autres étaient en fuite ou cachés.

Le général envoya ordre par écrit à Chaussart et autres com-

Digitized by Google

missaires ses collègues, de sortir sur le champ d'Anvers, et de se rendre à Bruxelles;

Il leur annonçait qu'en cas de refus d'obéir, le général Marassé les y ferait conduire par force.

Chaussart vint avec beaucoup de dignité ou d'insolence se plaindre de cet ordre, et dit qu'il lui semblait dicté par un visir.

Le général lui repondit gaiement:

Allez, Monsieur Chaussart,

Digitized by Google

je ne suis pas plus visir que vous n'êtes Publicola.

Il le fit partir sur le champ.

Il rétablit ensuite le bon ordre et les magistrats dans cette ville importante.

Il fit défense au club de se mêler en aucune manière des affaires publiques, et il laissa ordre au général Marassé de faire murer la porte du club, et de faire emprisonner ceux des clubistes qui contreviendraient à cette ordonnance, qui fut imprimée dans les deux langues, publiée et affichée.

Digitized by Google

Il partit ensuite pour Bruxelles.

Depuis quelques jours, sur les plaintes en tout genre qu'il avait reçues de cette ville, il en avait ôté le commandement au général Moreton, qui y avait commis des excès de toute espèce, et il l'avait remplacé par le lieutenant général Duval.

Celui-ci était un excellent officier, que sa santé seule empêchait d'être à l'armée, où il avait servi l'année précédente avec beaucoup de gloire et d'utilité.

Digitized by Google

Il était rempli de vertus civiles, citoyen éclairé, et parfaitement choisi pour faire oublier le gouvernement tyrannique de Moreton, qui, après avoir refusé d'obéir, était enfin parti sur un ordre du ministre, pour aller commander à Douay, où il a fait encore bien du mal avant de mourir.

Duval rendit compte au général, du désordre et de la consternation qui régnaient à l'armée assemblée à Louvain, d'où il arrivait.

On avait perdu presque tou-

Digitized by Google

ntes et les bagages
raite ;

avait pas de quoi
moitié de l'armée,
nt on ne pouvait y
rdre et la confiance,
mouvoir, qu'en la
pper.

aussi perdu beau-
anons de bataillons.

iers généraux com-
artillerie, ne recevant
lre dans la confusion
etraite, et n'en de-
as, avaient tenu en-

Digitized by Google

tr'eux un conseil de guerre, d'après la décision duquel ils emmenaient tout le parc d'artillerie en France.

Les canons de 24, ceux de 16, les mortiers, les pontons étaient déjà sur la route de Tournay.

Heureusement les pièces de douze et de huit et les obusiers étaient encore à Anderlecht, ainsi l'armée n'avait plus que quelques canons de bataillons, et il ne lui restait pas une pièce de bataille ou de position.

Digitized by Google

Le général ordonna que les pièces de 24 et de 16 s'arrêteraient à Tournay, et que tout le parc qui était à Anderlecht irait rejoindre l'armée à Louvain.

Bruxelles était rempli d'officiers et soldats de toute arme qui allaient en France.

Le général les fit retourner au camp, et il envoya ordre à Tournay, à Mons, et dans toutes les places du département du Nord, de faire arrêter ceux qui voudraient passer, et de les faire retrograder pour rejoindre l'armée.

Digitized by Google

Le général Stengel s'était retiré à Namur, avec un ou deux escadrons de hussards;

Le général lui envoya ordre de rejoindre l'armée.

Le général Neuilly, qui avait tenu son quartier d'hiver dans le pays de Stavelo, avec la moitié de l'avant garde de l'armée des Ardennes, s'était pareillement retiré à Namur;

Le général lui ordonna de venir prendre la position de Judoigne pour assurer la communication entre l'armée et le

Digitized by Google

nmandé par le lieute-
ral d'Harville, à qui
l'ordre de rassembler
nnemens, ou au moins
serrer, s'il n'avait pas
tentes pour camper,
pêcher que le prince
nlohe, et le général
ne pussent forcer le
e la Meuse, ou tour-
oite de l'armée pour
aber sur Bruxelles et

nison de Bruxelles était
e, et le général fut
bligé d'en prendre les

Digitized by Google

meilleurs bataillons pour renforcer l'armée.

On avait fait partir de France un secours de dix mille hommes, levés à la hâte dans le département du Nord.

On avait beaucoup vanté au général ce renfort.

On appelait cette troupe les *centeniers ;*

C'étaient des compagnies qui devaient être de cent hommes, mais qui étaient fort au-dessous de ce nombre, et très

Digitized by Google

composées de vieil-
d'enfans, armés de
de couteaux de chasse,
de chasse, de pistolets,
avait promis vingt
jour ;

vaient être chargés de
places de la Belgique,
pas, disaient-ils, de
ndre, ni de faire la

nilice qui était de l'i-
n des commissaires
et Merlin, ne pouvait
nter le désordre, la
tion et l'indiscipline ;

Digitized by Google

Le général se hâta de la renvoyer en France.

Au milieu de ces détails militaires, ce qui occupait le plus Dumouriez, était de ramener l'esprit des belges, en faisant cesser la tyrannie qui les accablait ;

Il savait bien que tout ce qu'il ferait à cet égard exciterait contre lui les jacobins et la convention ;

Mais les maux étaient si graves, les injures si cruelles, le danger de la vengeance si pres-

Digitized by Google

sant, qu'il jugea qu'il n'y avait plus de ménagement à garder.

Chepy, peu de jours avant son arrivée, avait pressé le général Duval de faire couper des têtes, il menaçait de mettre Bruxelles à feu et à sang;

Il avait fait arrêter plusieurs personnes riches, et les avait envoyées dans les citadelles du département du Nord.

Le général le fit arrêter et l'envoya à Paris, conduit par la maréchaussée.

La légion des sans-culottes

Digitized by Google

créée par le général Moreton, composée de la plus vile canaille, fesait trembler cette ville, où elle commettait continuellement des cruautés et des extorsions.

Un français, très mauvais sujet, la commandait avec le titre de genéral, il se nommait Estienne ;

Le général le fit mettre au cachot, et fit publier et afficher une ordonnance, pour que cette troupe fut abolie, et que, qui que ce soit n'osât se présenter sous cette dénomination.

Digitized by Google

Il fit assembler les magistrats de la ville ;

Il les pria devant tout le peuple de ne pas attribuer à la nation française les crimes de quelques particuliers ;

Il promit la punition des coupables ;

Il assura qu'il venait de donner des ordres pour rendre à leurs familles les citoyens paisibles qu'on en avait arraché, sous prétexte de servir d'ôtages.

Les représentans laissèrent

Digitized by Google

couler des larmes de reconnaissance, et firent imprimer les détails de cette scène intéressante.

Il publia une ordonnance pour autoriser les citoyens à porter leurs plaintes aux magistrats, et ceux-ci à les vérifier et leur donner une forme légale, contre ceux des commissaires ou autres français qui auraient abusé de leurs pouvoirs.

Il en donna une autre pour défendre aux clubs de s'immiscer dans les affaires publiques.

Par une autre, il commanda

Digitized by Google

ses sacrés fussent ren-
tes les églises, et il
es magistrats et les
ns militaires à y te-

ces ordonnances fu-
imées dans les deux
et envoyées dans toute
e :

n fut très prompt.

oitans de Grammont
au général qu'ils dé-
es armes.

x fut rétablie entre
ais et les belges ;

Digitized by Google

Cette nation estimable oublia tous les maux qu'on lui avait fait supporter, et ne vit plus dans nos soldats que des défenseurs et des frères.

A la vérité les garnisons se conduisaient assez bien, surtout dans les grandes villes, et sans le décret du 15 décembre et l'envoi des commissaires, les français auraient été fort aimés dans les Pays-Bas.

Il écrivit le 12 mars une lettre à la convention, qui parut si terriblement vraie, que le président et le comi-

Digitized by Google

té auquel elle fut renvoyée, n'osèrent pas la faire lire à la tribune.

Une copie de cette lettre se glissa dans le public, elle fut imprimée à Anvers.

Dans cette lettre le général annonçait tout ce qu'il avait été forcé de faire pour sauver la Belgique et l'armée, et il renvoyait pour les détails au compte qu'en rendrait le ministre, à qui il envoya toutes les pièces, en lui prescrivant de les produire hardiment et sans ménagement à la convention.

Digitized by Google

Il assembla le commissaire ordonnateur Petit-Jean, et tous les chefs de toutes les administrations ;

Il leur annonça qu'il allait faire un grand mouvement en avant, et il s'assura de toutes les parties de leur service, de manière à avoir d'abord des vivres pour quinze jours ;

Il fit surtout arranger son hôpital ambulant, annonçant que sous peu il donnerait une bataille.

Le trésorier de l'armée était

Digitized by Google

s'était déjà retiré à
c deux millions de

ral envoya ordre au
nt de Lille de le
e champ repartir avec
bien escorté, pour
l'armée.

ngua la garnison de
avec tant de succès,
les corps demandèrent
re.

l partit le douze au
r se rendre à Lou-

96 A

Avant d'entrer dans les détails militaires, et pour ne pas les interrompre, il faut parler ici de la visite qu'il reçut à Louvain des commissaires de la convention.

Le premier mouvement de Camus, de Treilhard, Merlin et Gossuin, avait été de se retirer à la frontière, pendant que Lacroix et Danton étaient allés à Paris.

Dès qu'ils surent l'arrivée du général, ils vinrent le joindre à Louvain, l'ayant manqué à Bruxelles.

Digitized by Google

Camus et Treilhard lui reprochèrent ses ordonnances, surtout celle qui forçait à rendre l'argenterie des églises;

Ils lui dirent qu'il aurait dû les attendre, et ne pas agir avec cette précipitation, et ne pas se mêler du civil.

Le général leur répondit que le premier de tous les décrets était le salut public;

Que la convention pouvait de loin être trompée, comme elle l'était certainement sur les affaires de la Belgique, par ses émissaires.

Digitized by Google

Que lui était sur les lieux, avait tout le poids de la guerre, de l'honneur de la nation et du salut de l'armée à soutenir, et qu'il en était responsable, non seulement à ses supérieurs, mais à la postérité;

Qu'il n'avait rien fait avec précipitation, mais après y avoir longtems réfléchi;

Que s'ils eussent été présens, il ne les aurait pas consultés, mais qu'il aurait tâché de les engager à coopérer avec lui pour parvenir à mettre fin aux crimes et à la tyrannie qui, de-

Digitized by Google

ong-tems, opprimaient
et déshonoraient la

ls avaient voulu s'y
il aurait rendu ces
ces malgré eux.

oella nommément Ca-
i est un dévôt, et
t qu'il était étonné
nme qui affectait au-
religion, voulut sou-
vol des vases sacrés
ojets du culte d'un
n.

ui dit-il, voir à Sainte

Digitized by Google

Gudule, les hosties foulées aux pieds, dispersées sur le pavé de l'église, les tabernacles, les confessionnaux brisés, les tableaux en lambeaux;

Trouvez un moyen de justifier ces profanations, et voyez s'il y a un autre moyen à prendre que de restituer l'argenterie, et de punir exemplairement les satellites qui ont aussi criminellement exécuté vos ordres.

Si la convention applaudit à de tels crimes, si elle ne s'en offense pas, si elle ne les pu-

Digitized by Google

nit pas, tans pis pour elle, et pour ma malheureuse patrie.

Sachez que s'il fallait commettre un crime pour la sauver, je ne le commettrais pas.

Mais dans ce cas ci, les crimes atroces qu'on s'est permis, tournent contre la France, et je la sers, en cherchant à les effacer.

Camus avoua que la grande difficulté était de restituer l'argenterie des églises, parce qu'on l'avait brisée pour l'entasser dans des coffres.

Digitized by Google

Eh bien, dit le général, puisqu'on a la matière il n'y a rien de si aisé que de la faire refaire, il en coûtera la façon.

Camus et Treilhard soutinrent toujours que le général avait manqué de respect et d'obéissance envers la convention.

Merlin et Gossuin, plus honnêtes et de meilleure foi, convinrent qu'il avait raison, et il s'éleva entr'eux une dispute violente.

Camus dit qu'il ne pouvait

Digitized by Google

pas se dispenser de rendre compte, et de porter ses plaintes contre le général, qui l'y exhorta, en lui disant que lui même avait rendu compte, en lui montrant sa lettre du 12, qui fut un nouveau motif de contestation.

C'est dans cette conférence que Camus, le plus irrascible des hommes, dit, moitié riant, moitié farieux:

Général, on vous accuse d'être César, si j'en étais sûr je deviendrais Brutus, et vous poignarderais.

Digitized by Google

Mon cher Camus, lui répondit-il, je ne suis point César, vous n'êtes point Brutus, et la menace de mourir de votre main, est pour moi un brévet d'immortalité.

Les commissaires, après trois ou quatre heures de conférence, partirent la même nuit pour Bruxelles;

Camus fut fidèle à sa promesse, il rendit compte avec tout le fiel d'un homme faux et méchant, et dès lors il devint l'ennemi juré du général, qui ne s'occupa plus que des

Digitized by Google

se tirer du mau-
où l'avaient engagé
de ses lieutenans,
dre d'une armée dé-
qui n'avait plus le
t que la campagne
»

...

umouriez partit de
le 31 mars 1793,
eures du matin, et
intenir le bon ordre
de la très prochaine
l'avant garde de l'ar-
hienne ;

...

z laissa à Tournay
avec trente hussards,

Digitized by Google

jusqu'à l'arrivée vers midi du corps de troupes autrichiennes, commandé par le lieutenant général comte de Clerfayt, qui fit escorter honorablement ledit détachement d'hussards français jusque vers Bleharies, où il se réunit à l'armée française qui avait pris position au camp de Maulde sur l'Escaut

1793.

Lors de l'arrivée de l'avant garde autrichienne à Tournay, le 31 mars 1793, entre onze heures et midi, le peuple tour-

Digitized by Google

nésien fatigué à satiété des bienfaits réunis et indivisibles de la liberté, égalité et fraternité, offerts et prêchés par les bouches impies, sacrilèges et anarchiques des clubistes ;

Le peuple tournésien, irrité, commença par renverser et brûler l'arbre de la liberté, planté sur la grande place, au mois de décembre 1793, et qui en était le lugubre et sanglant symbole ; tout était bien s'il en fut resté là.

Mais bientôt la populace s'abandonna à des excès atroces,

Digitized by Google

elle se mit bientôt à briser les vitres des maisons des clubistes, et ensuite à piller et à saccager leurs domiciles.

La populace furieuse, se mit à saccager et à démolir la maison d'un cabaretier, située sur l'esplanade, nommé Jacquerie, qui s'était signalé au club par ses fureurs impies, spoliatrices et anarchiques.

La populace pilla aussi la maison située sur la grand place, du notaire Dorez, fils de l'huissier de ce nom, vivant en 1822;

Digitized by Google

Plus, celle d'un ancien valet de pied de feu le comte de Salm Reifferscheidt, évêque de Tournay, alors marchand graissier sur la grand place, aussi clubiste distingué, vivant en 1822;

Plus, celle d'un nommé Landrieu, sergeant de vente, mort [illegible] de vermines en 1812, [illegible]

Plus et encore, celle du sieur Paris, savoyard, et anciennement balayeur de cheminée, qui s'était enrichi par le commerce, et avait acheté en 1784

la seigneurie du village de Chercq, de l'empereur Joseph II, depuis la suppression du couvent des Chartreux, audit Chercq, l'an 1782, et qui, après s'être fait seigneur de village en 1784, se fit clubiste en 1792, huit ans après; il décéda à Tournay, en mars 1814, laissant un fils fou à lier et une fille toujours malade.

La postérité, toujours juste et impartiale, reprochera non sans raison, au commandant autrichien à Tournay, d'avoir toléré ces horreurs et ces persécutions anarchiques à l'égard

Digitized by Google

des clubistes français, qui étaient soumis à la vindicte des lois, pardevant leur tribunaux compétents, légalement établis, et non aucunement soumis à la fureur populacière.

Le vrai est, que les troupes autrichiennes virent ces scènes affreuses se propager à Tournay, d'un œil d'indifférence, pour ne pas dire d'approbation;

Rien ne pouvait ramener plus efficacement au reste, un clubiste dans le chemin de l'honneur et de la vertu, comme le règne imperturbable de la

Digitized by Google

justice, d'ailleurs cette connivence de quelques soldats autrichiens avec la populace pillarde ;

Ces horreurs anarchiques inspirèrent l'indignation générale de toutes les personnes sages, et vertueuses sans exception, qui dès lors ne conçurent que de la défiance des négociations diplomatiques, et dès l'ensemble des opérations militaires du cabinet autrichien qui, au lieu de profiter habilement et fortement de la terreur panique, dont la victoire de Nerwinde, avait frappé l'armée française,

Digitized by Google

pour s'emparer de Cambray, alors dégarni de troupes et de vivres, s'amusa plusieurs semaines à camper, à faire la petite guerre et à parlementaire oiseusement.

Lorsque le corps d'armée autrichien, aidé de ses nombreux alliés, anglais, prussiens, allemands, aurait dû marcher en avant et brusquement, et profiter de la plaine immense qu'il avait devant lui jusqu'à Paris, ayant une excellente cavalerie de 80 mille hommes, la première de l'Europe, et à laquelle la faible et mauvaise cavalerie fran-

Digitized by Google

çaise, ne pouvait rien opposer d'efficace pour arrêter sa marche triomphale, vers la capitale de tous les crimes, comme l'expérience l'a démontré le 18 du mois de juin 1815, où les français, après avoir été complètement rossés à Waterlóo, trouvèrent le 22, quatre jours après, l'aigle prussienne plantée sur les tours de Saint-Dénis, près de Paris, occupé par un corps de cavalerie commandé par le lieutenant général prussien Ziethen.

Le comte Carnot, ancien ca-

Digitized by Google

pitaine du corps du génie, né à Nolay en Bourgogne en 1753, d'une famille praticienne, et qui avait voté la mort du roi, en janvier 1793, Carnot, membre du comité du salut public, chargé des opérations militaires, Carnot sçut mettre à profit cette marche d'hésitation de l'armée autrichienne, qu'il laissa se morfondre pendant quatre grands mois aux sièges de Condé, Valenciennes, Quesnoy et Landrecy.

Pendant cet intervalle, Carnot fit un appel en masse de

Digitized by Google

tous les français en état de porter les armes, depuis 18 jusqu'à 30 années, qu'il organisa, solda et approvisionna avec des assignats, dont la fabrication ne tarissait pas, et dont il soutenait la valeur avec la guillotine, et tandis qu'un coup de canon coûtait aux alliés dix écus en numéraire, Carnot leur en renvoyait cent, qui ne lui coûtaient qu'un vieux pan de chemise coulé en assignats.

Dès la fin de 1793, l'armée innombrable des français se trouva ainsi assemblée, montée, or-

ganisée, armée et bien équipée sur tous les points de la France, dès lors elle montra une attitude offensive, et s'était accoutumée peu à peu à croiser ses bayonnettes, pour empêcher la cavalerie ennemie de rompre ses lignes.

Le prince de Cobourg prit ses quartiers d'hiver à Tournay, et dès le mois d'octobre 1793, le général Pichegru vint l'insulter jusques sous les murs de Tournay;

Ce prince se convainquit dès lors, qu'il devait renoncer pour

Digitized by Google

le printems de 1794, à une guerre offensive, et que la perte d'une bataille devait le faire rétrograder jusqu'aux rives de la Meuse.

L'empereur François II, qui vint à Tournay au mois de mai 1794, acquit par ses yeux la pleine conviction de cette vérité.

Les français en mai et juin 1794, méditèrent et mirent à exécution l'invasion de la West-Flandre;

Ypres dût se rendre à leurs

Digitized by Google

armes, après la résistance la plus opiniâtre, et malgré les vigoureux et savans efforts du lieutenant général comte de Clerfayt pour en faire lever le siège.

Ce brave militaire, désespéré de l'inutilité de ses opérations, en porta ses plaintes très justes à l'empereur François II, dans un conseil de guerre tenu à Tournay au mois de juin 1794, et dans lequel en s'adressant à son souverain, il lui dit:

Sire,

Il y a des traîtres parmi les

membres de ce conseil de guerre, je les connais, et je les nommerai à l'instant à votre Majesté, si elle me le permet, Pichegru saura ce jour tout ce qui se dit et se conclut ici, aujourd'hui votre Majesté est indignement trahie, voila pourquoi le siège d'Ypres leur a réussi parce que l'on ne m'a donné que la moitié des forces que j'ai demandé pour le faire lever, les français y étaient quatre contre un, à présent l'invasion française ne peut plus être arrêtée que par le gain d'une bataille, qui n'aboutira

Digitized by Google

qu'à nous laisser dans une position précaire et défensive.

La bataille de Fleurus (juin 1794), où les autrichiens, après des efforts incroyables de valeur durent céder à une force triple de la leur et favorisée par la trahison.

La journée de Fleurus ouvrit par ses flancs l'entrée des armées françaises que l'invasion de la West-Flandre venait de leur ouvrir d'autre part.

Pichegru, à la tête de l'ar-

Digitized by Google

mée française, arriva à Tournay le trois juillet 1794, à neuf heures du matin, et n'y commirent que quelques désordres, entre autres le pillage d'une baraque construite en bois près le pont de fer, vis-à-vis le conseil, où se trouvaient quelques centaines de bouteilles d'eau-de-vie, appartenantes aux vivandiers à l'armée autrichienne, nommés Josson, Dehults et compagnie, et qu'ils eurent l'imprudence de laisser à l'abandon, sans y commettre quelqu'un pour veiller à leur garde et conservation;

Digitized by Google

La garde fut avertie, et bientôt les pillards se dispersèrent.

Huit militaires français s'étant mis à piller au commencement du mois de juillet 1794, aux environs de Bruxelles, le général Pichegru les fit à l'instant traduire pardevant une commission militaire séante à Bruxelles, qui les condamna tout huit à la peine de mort, en conséquence, ils furent à l'instant fusillés sur la grand place à Bruxelles.

Cet exemple rigoureux ramena le bon ordre dans l'armée

Digitized by Google

française, et dès lors on n'eut aucunement à endurer d'elle, semblables excès.

1793.

Le nommé Gottman, originaire d'un village du Luxembourg français, lez Thionville, fils d'un pauvre paysan, vint à Tournay en 1789, où il parvint, pour vivre, à occuper la place de moucheur au spectacle;

Il parvint par intrigues en 1790, à se faire nommer sous lieutenant au régiment belge,

infanterie, de Tournay, d'où il fut chassé par son infâme conduite.

Par son nouveau métier d'espion à Namur, en mars et avril 1790, où il parvint à obtenir la place d'adjudant colonel du comte Cuvelier, qui commandait cette place, où il se signala par ses nouvelles bassesses et son insatiable rapacité.

Les français s'étant emparés de Tournay, le huit novembre 1792, il s'y mit à la tête d'un

Digitized by Google

club, où il se signala par son bavardage révolutionnaire.

Dès le mois de décembre 1792, il se fit rédacteur d'une feuille périodique, qu'il fit imprimer chez Hurè, et qu'il intitula : *Le plus véritable des véritables père Duchesne ;* feuille aussi impie que plate et anarchique, et qui donne la mesure de la crasse ignorance, comme de sa profonde et dégoutante immoralité.

Ce vil et atroce coquin monta à la tribune du club le 29

Digitized by Google

janvier 1793, et y prononça un discours abominable sur les troubles qui avaient eu lieu à Tournay la veille, dans les assemblées primaires dont les clubistes avaient été chassés.

A travers un genre amphigourique de phrases jacobinales, percent sans aucun déguisement, un déluge de calomnies injurieuses, les plus plates et les plus scandaleuses, qu'il y vomit avec fureur contre le clergé et la noblesse, le club ordonna l'impression à l'unanimité, de ce dégoutant libelle.

Digitized by Google

1793.

Le six janvier 1793, un membre distingué du club, fils d'un tanneur de Turcoing, (France) et qui se nommait C. . . . . avocat, sans pratique, monte à la tribune et y prononce un long et ennuyeux discours où, page trois, Monsieur l'avocat *in partibus*, s'exprime en ces termes :

« Quoiqu'il arrive amis, persévérons à soutenir et à défendre les intérêts du peuple malgré lui même, s'il le faut,

Digitized by Google

c'est la plus belle, c'est la plus juste de toutes les causes.

Il est passablement plaisant que Monsieur l'avocat tanneur veuille ici faire le charmant cadeau de la liberté populacière française au peuple tournésien, et malgré lui, si Monsieur l'avocat sans pratique, au lieu de feuilleter le père Duchesne, eut jetté les yeux sur le droit romain, il y aurait vu que personne n'est tenu d'accepter un bienfait malgré soi, *inuito dit modestinus à la loi* 69 *au digeste de regidis juris*.

Digitized by Google

Invito non datur beneficium.

Quoiqu'il en soit, le but intéressé du clubiste avocat Chef faux, fut rempli ;

Il se fit nommer en 1797, receveur des hospices, place qui procura à Monsieur l'avocat tanneur, un revenu de six à sept mille francs, non compris le tour du bâton des clubistes ;

Monsieur l'avocat *in partibus* aussi notaire *in partibus*, mourut des suites de son intempérance à boire, et de son libertinage avec les servantes de cabaret, l'an 1810.

Digitized by Google

Son cher fils lui succéda en cette charge, par le droit héréditaire que les clubistes se sont arrogé, de succéder aux charges de leurs pères, comme patriotes par excellence, le tout pour le plus grand bien être du bon peuple souverain, *alleluia*.

1793.

Le 13 janvier 1793, un autre avocat *in partibus*, le citoyen Lestenne, chaufournier en faillite perpétuelle, monte à la tribune du club de Tournay, où il prononce un long

Digitized by Google

qui concerne les impositions, il s'en exprime, page 4, en ces termes :

« Qu'il ne doit plus y avoir d'impôts, plus de droits, plus de commis aux portes, plus de commis aux frontières.

1793.

Le quatorze janvier, Monsieur l'avocat chaufournier banqueroutier monte de rechef à la tribune du club, et y prononce un discours de sept pages, qui finit ainsi :

« J'ai donc fait aujourd'hui mes trois autres pas, mais d'après l'exemple des administrateurs, je crois que je ferai une pirouette au premier jour, pour disposer d'un seul coup de tous les couvents de cette ville.

1793.

Le seize janvier, ledit Lestenne monte encore à la tribune dudit club, et y prononce un nouveau discours de sept pages, dicté dans le même esprit révolutionnaire.

1793.

Le 31 janvier 1793, ledit Les-

Digitized by Google

tenne monte à la tribune dudit club et y prononce un discours de huit pages, qu'il finit par ce passage:

« Je me résume donc entièrement en concluant à ce que le peuple de Tournay ne doit point consentir à de nouveaux impôts, ni taxes de contributions sous telles dénominations que ce soit, avant d'avoir vérifié et prouvé l'erreur de mon calcul.

1793.

Le deux février 1793, ledit

Digitized by Google

Lestenne monte encore à la tribune du club, et y prononce un nouveau discours de 6 pages, où en parlant des antagonistes des frères et amis de la jacobinière, il s'y exprime, page 2, en ces termes;

« Ils disent, que notre société se dissout, que les bons citoyens n'y viennent plus, qu'il n'y reste que des sans-culottes, et des hommes qui n'ont rien à perdre.

Pour ce coup ci, le sans-culotte chaufournier, banqueroutier et avocat, *in partibus*, Lestenne a dit l'exacte vérité.

Digitized by Google

Le huit février, l'infatigable avocat sans-culottes, Lestenne, monte à la tribune dudit club, et y prononce un nouveau discours de cinq pages, il le finit par ce passage, en parlant des rois.

« Poursuivons jusqu'aux deux pôles cette foule de brigands couronnés, qui n'ont étalé aux yeux de l'univers, que des talens destructeurs. »

Le club ordonna l'impression de toutes ces abominations, chez

Huré, son imprimeur, ce qui eut lieu, j'en ai un exemplaire.

1793.

Le dix février 1793, le sieur Thiébaut, commissaire national français, monte à la tribune dudit club, et y prononce un discours révolutionnaire, contenant seize page;

C'est un vrai galimathias, un rassemblement de phrases boursoufflées, sans suite ni ordre, et n'aboutissant à rien;

Le club en ordonna l'impres-

Digitized by Google

sion, avec des bravos prolongés.

1793.

Le club fait imprimer, le 10 février 1793, un pamphlet anonyme, rempli d'impiétés contre le culte que les chrétiens rendent aux saints, et spécialement contre les reliques de Saint Eleuthère, patron de Tournay;

Le prieur de l'abbaye de Saint-Martin y est injurié scandaleusement, c'est un libel aussi impie que dégoutant.

1793.

Le douze février 1793, le

Digitized by Google

nommé Jean-Baptiste Levée, sergent major de la troisième compagnie du neuvième bataillon de la Seine inférieure, monte à la tribune du club, et y prononce un discours jacobinal de quatre pages, le club en ordonne l'impression.

1793.

Le club de Tournay fait imprimer au mois de janvier 1793, un dialogue entre un habitant de Tournay et un fermier du Tournésis, qui conclut à la réunion de ces provinces à la France, comme de raison, dit Monsieur Rock.

Digitized by Google

Au mois de février sui
ledit club fit imprimer
adresses aux administrateu
Tournay, la première, c
les manœuvres des boul
de Tournay;

L'on y voit, page prem
ce passage:

« Car votre espérance c
ner les boulangers à sec
vos vues, est bien haza
c'est une classe, qui, da
révolutions, a toujours jo
rôle. »

Dans la seconde, le

demande la formation d'un bataillon de volontaires tournésiens, et pour en faire les premiers fonds, de forcer le clergé de Tournay à fournir vingt mille florins.

Dans une troisième adresse, le club demande qu'il soit défendu aux fermiers de porter leurs bleds ailleurs qu'aux marchés;

Elles sont toutes trois rédigées avec beaucoup d'insolence, mais la nouvelle de la levée du siège de Maestricht en février, la perte de la bataille

Digitized by Google

de Nerwinde, (18 mar
la retraite de l'armée fr
vers Louvain et Bruxell
batit la jactance des clu
qui après avoir juré de
rir à leur poste, s'enf
sans trompettes et sans tan
de Tournay, dès le 2
1793, *alleluia*, *alleluia*
luia.

1793.

Un praticien compos
pasquille en mauvaises
sur les qualités person
vraies, fausses ou exagér
vingt administrateurs gra

Google

provisoires de Tournay, nommés le huit novembre 1792.

Ce praticien, mort en 1802, était un bel homme, doué d'un bel organe, spirituel et très instruit ;

C'était un profond latiniste, l'auteur de cet ouvrage le fit nommer juge de paix du canton de . . . . . en 1789, mais il ne put conserver sa place, par l'inconséquence de sa conduite, et il l'avait perdu en 1798.

Voici ces couplets, auxquels nous ferons nos observations,

Digitized by Google

par respect pou
ment nécessaire
impartiale, telle

Bonav

Etre naissan
C'est bien l
Caméléon
En hydre
Il se gosse
Du compè
Il fabriqu
Il faut l

Melchiad
Thionville

Digitized by Google

français en 1753, d'un marchand de draps, sa mère était une Duvivier de Tournay,

Il s'enrôla à l'âge de dix-sept ans dans les chasseurs à cheval du pays Messin, ses parents aisés lui rachetèrent son congé quelques mois ensuite.

Il prit ses dégrés de licencié en droit à Louvain, l'an 1774, et vint patrociner à Tournay avec des succès éclatans, devint troisième conseiller pensionnaire de cette ville en 1787, où il se distingua également par ses talens judiciaires et

Digitized by Google

administratifs, par sa probit
l'art inimitable, par son i
nuante éloquence, à faire ac
ter ses opinions, comme il
sans contre dit, l'homme le
méritant de Touruay, le plu
borieux et le plus ingénieu
adroit dans son œuvre, il
nommé par acclamation, le
mier, pour présider l'adm
tration, nommée le huit no
bre 1792.

Le serment nouveau don
lui attribue l'invention est
celle au vrai du comité
belges et liégeois réunis,
Dignef et Balza, étaient les
sident et membres princip

Digitized by Google

Bonaventure fit constamment tout le bien qu'il put à son pays, il obéissait aux autrichiens et ensuite aux français, c'était un devoir et non un crime;

Il était partisan modéré des novations françaises.

Il devint président de l'administration centrale de la Belgique à Bruxelles, de 1795 à 1796, président de la cour criminelle de la Dyle, de 1796 à 1797, législateur de 1797 à 1799, président de ladite cour criminelle de la Dyle, de 1800 à 1809, il est aujourd'hui,

Digitized by Google

janvier 1825, maire du
d'Hiette, près Bruxelles,
réside dans le château q
est bâti, depuis 1798.

Il a beaucoup travaillé
bourse de Paris, et s'est a
en biens nationaux, pa
opérations; soixante mille
de revenus annuels.

Dezau.

Dezau, bute de tous se
A reviser la machine,
Il sonde profondément
Mais toujours à la sour
Il faut que chaque hab

Digitized by Google

N'essuye aucune ru
Combien est heureu
Qu'il le soit premie

Cornet Dezau, né
1750, homme instrui
voulant le bien de
assurément, mais il
louable sentiment av
neuf administrateurs
gues.

Houzé.

Houzé nous dit en
Je suis l'avocat sa
En acteur publiq

Digitized by Google

Je ne ferai pas de pei
Avec quelques argume
A tous mes porteurs de
Je ferai tranquillement
Tout l'ouvrage de *céan*

Houzé, né à Tourna
1752, d'un maître me
fit d'excellentes études,
tingua à patrociner, c'
paresseux au travail, il
jours le bien, révolute
système, il devint préside
tribunal criminel à Mons,
avoir été membre de
nistration centrale audit
de 1796 à 1797, qu'il

membre du tribunal civil, en 1801 membre de la cour d'appel à Bruxelles, jusqu'en 1803, qu'il redevint président de ladite cour criminelle audit Mons jusqu'en 1811, qu'il fut nommé président de la cour prévotale à Anvers jusqu'en 1814, qu'il fut jubilarisé avec une pension de six cents florins de change, avec laquelle il vit aujourd'hui 1825 janvier, au rock Saint-Nicaise à Tournay, dans la plus profonde obscurité, il mourut à la maison de Saint-Charles au village de Froidmond, Tournésis, en 1827.

Digitized by Google

Chaffaux.

Chaffaut toujours clairvoyant,
Dit qu'il sentait bien l'orage,
Et des complots trop fréquents,
Il connaissait le langage,
Enfin arrive ce tems,
Il va donc passer pour sage,
Il veut être à tous moments,
Utile au bien de *céans*.

Chaffaux, fils d'un tanneur de Turcoing, avocat nul, jouant bien aux cartes, au billard, buvant largement, aimant son pays pourvu qu'il y ait emploi lucratif, l'on a vu que c'était

Digitized by Google

un frère et ami zélé du club, médiocre talens d'ailleurs, sans acquit, sans jugement, sinon pour faire sa fortune;

Il obtint la place de receveur des hospices en 1796, et la garda jusqu'à sa mort en 1811;

Son fils lui succéda en cette charge, par le droit de privilège héréditaire que les frères et amis se sont jusqu'ici réservé exclusivement.

Davenne.

On dit mais injustement,

Digitized by Google

Que souvent Davenne,
Ennemi des turbulents
Il sait renvoyer la bi
Sans avoir des partisa
Et sans chercher la ca
C'est pour ses heureux
Qu'il est parvenu *céa*

J'ai connu Davenne, peut rien ajouter à son ce et à son ineptie ; br et ivrogne, il doit la t de son couplet aux raza Davenne fit avaler au c nier praticien, ces de gnes finirent de leur bel victimes de leurs de bachiques.

Paris.

Paris, marchand ambulant,
Frais champion de fortune,
Cet icare trop pesant,
Veut aller mordre la lune,
Il a sçu jusqu'à présent
Tromper la blonde et la brune,
On se rit de son argent,
Il ne dupera *céans*.

Philibert Paris, né dans un village près de la capitale de la Savoie, balaya, dès sa jeunesse, les cheminées à Paris.

Il entreprit ensuite avec ses

Digitized by Google

premières économies, un
commerce d'aiguilles et
cerie, puis de toile, de
dès l'an 1780, il éta
sesseur d'une fortune
mille écus.

La révolution franç
1789, la diminua de la
par les remboursemens
emprunteurs infidèles lu
en assignats;

Il restaura sa fortu
de gros achats de domai
tionaux, il épousa en
une demoiselle Ducros,
dan, et en eut deux fils
demoiselle, célibataires.

Je l'ai beaucoup connu, c'était un homme probe, et d'un jugement exquis, aimant la justice et l'équité;

Il mourut à Tournay au mois de mars 1814, regretté de ceux qui avaient eu le bon sens de l'apprécier;

Ce que dit l'infâme archiloque praticien, de ses mœurs, ne mérite pas de réfutation.

Levasseur.

Levasseur dit à l'instant,
Voila donc la grande affaire,

Digitized by Google

Je serai certainement,
Comme à Paris, est le
Je le fus bien ci-devant
Hélas on vient me distra
J'avancerai sans compli
Que je suis pour rien cé

Levasseur-Guelton était
affineur de sucre, doué d
grands talents, pour le
merce et auteur d'un ou
intéressant sur cette matière,
parut en 1790, la sagesse
sa conduite le fit choisir m
des éwardeurs au mois d'a
1790, et il poursuivit dan
chemin honorablement, dan

cours de ses fonctions en 1793, jamais homme ne fut plus modeste, il mourut maître de la poste aux lettres près de Paris, en 1799.

Boucher (Pétillon).

Boucher tient bien son serment,
Il tient aussi le silence,
Et il lorgne assiduement,
Tout ce qui se passe en France,
Il se défie en ce tems,
Qu'on surprenne sa prudence,
Et il vient à pas forts lents,
Hésitant d'entrer *céans*.

Digitized by Google

Monsieur Boucher, fabriquant de fil, l'homme le plus probe, le plus sage et le plus prudent, entouré de l'estime universelle, aimant son pays, et parlant rarement mais toujours avec sagesse.

Carbonnelle (Midavaine)

Carbonnelle en arrivant,
Il fait secouer la tête,
Il dit en braillant,
Célébrons bien cette fête,
Quoique je sois imprudent,
A bien faire je m'apprête,
Je tromperai bien des gens,
Si je suis prudent *céans*.

Digitized by Google

Carbonnelle - Midavaine, alors marchand de draps sur la grande place, aujourd'hui janvier 1825, chaufournier, c'est un homme de bon sens, qui a un esprit naturel étonnant, mais sans acquit ;

Il est partisan de la révolution, mais incapable de penser à une chose injuste, l'âge et l'expérience lui ont donné la conviction, ce que c'est que les fruits amers de la révolution française, il est franc par caractère, et c'est cette loyauté qui irrite notre infâme archiloque praticien.

Digitized by Google

Deflines-Destombes.

Destombe trouve charmant,
D'être au fait populaire,
Pour moi, dit-il franchement,
Point de cause judiciaire,
Mon goût comme ci-devant,
Est pour l'état militaire,
J'irai bien en attendant,
De coin en coin de *céans*.

Déflines-Destombe; gentil'homme tournésien, né en 1760, il fut échevin de Tournay en 1790, et commanda à Andenne aux mois de juin, juillet et août 1790, une compagnie de chas-

Digitized by Google

38a

il

F

Digitized by Google

Digitized by Google

nations l
un jour
lorsque

Omo
prêt à
je lui
et de
jourd
nave
crer
adre
nal
le

ce
v

Digitized by Google

que mon discours
pé.

Quelques semaine
accablé par le spe
loureux des calamit
clubistes français et
versaient sur notre
fièvre me prit, me c
lit, et je donnais ma
et toutes mes prédic
lisèrent à Tournay e
la Belgique.

Voilà le fin mot
que sous des dehors
je me fais renaître
emportements, au d

Digitized by Google

brave, ivrogne le chansonnier praticien, j'écris ceci le deux janvier 1825, et l'infâme archiloque praticien, est mort de la fin des ivrognes en 1803, méprisé universellement.

Lefebvre.

Lefebvre dans ce moment,
Que fait agir sa famille,
Va trouver ses artisans,
Leur dit parcourez la ville,
Criez et babillez tant,
Que je sois nommé bon drille,
Mais j'avoue ingénuement,
Etre incapable *céans.*

Digitized by Google

Monsieur Jacques Lefebvre, alors fabriquant de tapis, aujourd'hui 1825, établi à Bruxelles, est un homme loyal, de bon sens, aimant son pays, et le plus sage sans contredit et le plus méritant de ses frères.

Martel.

Martel voit les artisans,
Et renonce à l'opulence,
Il sait quitter les tyrans,
Et prendre la loi de la France,
Avocat non charlatan,
Pas moins d'art que de prudence,

Digitized by Google

Fait de bons arrangements,
Tout est liquidé *céans*.

Martel, avocat un peu au-dessus du médiocre, toujours tapis dans les cabarets dont il était l'oracle, novateur et partisan des projets chimériques de Joseph II, je ne l'ai jamais entendu parler en séance que pour divaguer et prêcher son système bizarre, l'on en riait, et c'est le seul sentiment que ses discours excitaient, il fut et mourut ivrogne.

Sacqueleu.

Sacqueleu, comme un savant,

Digitized by Google

Porte la tête à la greeque,
Que fait il pour le présent.
Ce valet du vieil évêque,
Il cabale sourdement,
Avec l'ami de bretecque,
Il veut vivre à nos dépens,
Qu'il soit exclus de *céans*.

Sacqueleu, villageois, né à
fut plusieurs années l'un des laquais d'Ernest comte de Salm Reifferched, évêque de Tournay, mort à Strasbourg, le 16 mai 1770, il se maria, devint graissier, fit de bonnes affaires, embrassa

Digitized by Google

avec modération le système français, acheta beaucoup de domaines nationaux ce qui quadrupla sa fortune, c'est un bon homme, ayant du bon sens, mais sans esprit, sans talens et sans acquit.

Garin.

Garin, rodant le Brabant,
Apprit vite à tout connaître,
Et quand on est bon marchand,
Egal en science on doit être,
Jusqu'aux débats les plus grands,
Il les fera disparaître,
Vous verrez à chaque instant,
Combien il vaudra *céans*.

Digitized by Google

Garain, receveur du Clapet et maître perruquier, marchand de soieries, honnête homme, sage, modéré, poli, affable, obligeant, doué d'un sens droit, précieux et aimant son pays.

Midavaine.

Midavaine très souvent,
Confondra les articles,
Il ira tout en cailletant,
Quoiqu'il ait pris ses bésicles,
Le maladroit perd son tems,
A vouloir parler de sicles,
Il sait qu'il est ignorant,
Que veut il faire *céans*.

Digitized by Google

Midavaine, doyen des bateliers, pourvu de bon sens et aimant sa patrie.

Longueville.

Longueville assurément,
Est le député des moines,
Donnez du vin largement,
Lui disent tous les chanoines,
Pour un mal aussi brûlant,
Il faut bien de l'aigremoine,
On ignore le moment,
Pour cela restez *céans*.

Longueville, échevin en 1790,

Digitized by Google

juré en 1794, marchand de vin, issu d'une bonne famille patricienne, homme respectable autant par ses vertus sociales que domestique, il mourut en juin 1794, de douleur de voir sa patrie au moment de subir de nouveau le joug insupportable des français.

Dubus.

Dubus toujours renifflant,
Dit en se grattant le pouce,
Pour payer mon bâtiment,
Quelle sera ma ressource,
D'avoir triplé mon talent,

Digitized by Google

Ah quelle horrible secousse,
Je ne gagne plus d'argent,
Je ne serai rien *céans*.

Dubus, fils d'un gros fermier de l'abbaye de Saint-Martin, à Dottignies, avocat aussi célèbre qu'intelligent et probe, ce qui le fit nommer en 1787, conseiller du conseil de Tournésis;

Il acheta légalement de ses deniers et comptant, l'hôtel, rue du palais Saint-Jacques, de la veuve de Monsieur le conseiller Morel, son prédecesseur;

Il accepta comme nous tous, la charge d'administrateur gratuit, par dévouement au bien public;

Monsieur Dubus, sans être riche, parce qu'il fut toujours intègre, jouit d'une fortune aisée, et il faut être aussi bête que méchant de trouver ici ce couplet.

Monsieur Dubus devint membre des états-généraux en 1816, devint en 1819 conseiller et puis président de la chambre des comptes de notre royaume, cho-

Digitized by Google

valier de l'ordre du Lion Belgique.

Il a un fils avocat, aussi célèbre et instruit que son père, jouissant de l'estime universelle, et l'une des lumières du barreau du royaume, son frère cadet marche sur ses traces.

Monsieur Dubus père, demeure à Bruxelles pour sa santé, que l'air malsain de La Haye rendait périclitante.

Il a un neveu aussi né à Dottignies, Monsieur le vicomte Dubus de Ghisegnies, vice-roi

Digitized by Google

des Indes à Batavia, et que je regarde à coup sûr, *je ne me trompe pas*, pour l'homme d'état le plus profond, le plus sagace et le plus éclairé du royaume, il est l'un des ministres d'état, j'en ai beaucoup parlé dans mon ouvrage, nous y renvoyons.

Il paraît d'après cet exposé, que l'esprit et les talens semblent s'attacher héréditairement à certaines familles, et la preuve s'en découvre dans celle de Dubus.

Voyez cet ouvrage, vol. 85, *pages* 265 *à* 270.

Digitized by Google

Vol. 87, *pages* 383 *à* 386, 418.

Vol. 89, *pages* 25 *à* 37.

Vol. 94, *pages* 2034 *à* 2038.

Poutrain.

On voit Poutrain aisément,
Chez lui consulter l'oracle,
Un horoscope charmant,
Lui promet plus que miracle,
Il applanit le courant,
Il ne verra plus d'obstacle,
Pour que les évènements,
Puissent l'assurer *céans*.

Poutrain, filtier, révoluteur,

Digitized by Google

ho
ge
en

Digitized by Google

tournésien, il naquit fortuitement à Londre l'an 1755, il servit quelques années comme gendarme, il épousa le système révoluteur des français, il connait parfaitement l'équitation et tout ce qui a rapport aux haras pour améliorer la race des chevaux.

Il a présenté à Napoléon en 1808, un mémoire imprimé sur l'organisation des haras, que le gouvernement a adopté, il mourut à Paris en 1810, commissaire aux hopitaux militaires, ses talents comme magistrat étaient nuls, au reste, honnête homme, bon père et bon époux.

J'ai cru venger la postérité et donner à l'histoire de Tournay, l'auguste carractère de vérité qui lui dû, et en décrivant l'état des personnes, si méchamment attaquées par le praticien, personne n'a pu mieux les connaître et apprécier que moi.

Je sais que des personnes qui se mêlent d'écrire les évènemens de cette désastreuse, prennent le pamphlet de ce méprisable libelliste, pour la vérité, qu'il méconnait par sa

rage de déchirer tout ce qu'il y avait de plus respectable.

Pour mettre fin à ces réflexions, voici des faits importants à dire :

Le huit novembre 1792, à midi, les consaux de Tournay me nommèrent un de leurs collègues et m'envoyèrent Monsieur Ignace Pénincq pour me conjurer d'accepter ces fonctions au nom du salut de la patrie, j'étais à ma campagne à Calonne.

Le même jour vers six heu-

Digitized by Google

res le soir, le général français Labourdonnaie et le commissaire civil près l'armée française, Sta, me députèrent à Calonne un aide de camp, qui m'invitait de venir parler de suite au général, à péril d'être mis en surveillance, je dus m'y rendre.

Labourdonnaie me dit, les principaux administrateurs nommés avec vous ce jour, m'ont déclaré positivement qu'ils n'accepteraient qu'autant que vous acceptiez aussi, si vous aimez votre patrie ainsi que l'on me l'a dit, vous accepterez, sinon

Digitized by Google

rage de déchirer tout ce q
y avait de plus respectabl

Pour mettre fin à ce
flexions, voici des faits i
tants à dire :

Le huit novembre
midi, les consaux de
me nommèrent un d
collègues et m'envoyèrent
sieur Ignace Pénincq p
conjurer d'accepter ce
tions au nom du salut
patrie, j'étais à ma c
à Calonne.

Le même jour vers

le soir, le général français
ourdonnaie et le commis-
civil près l'armée française,
me députèrent à Calonne
ide de camp, qui m'in-
de venir parler de suite
éral, à péril d'être mis
rveillance, je dus m'y

rdonnaie me dit, les
x administrateurs nom-
vous ce jour, m'ont
sitivement qu'ils n'ac-
qu'autant que vous
aussi, si vous aimez
rie ainsi que l'on me
ro pterez on

ri-
mi
ité
uvé
lat-
que

Digitized by Google

vous devenez responsable de tous les maux que vous pouvez éviter par vos lumières, votre sagesse et votre fermeté bien connues.

Je demandai une heure de réflexion qu'il m'accorda, en me renvoyant à Messieurs Bonaventure, Dezau, Longueville et Boucher;

Leur conférence et leurs prières me touchèrent, et tout en leur prédisant ce qui arriverait et ce qui arriva, je me sacrifiai à mon pays en acceptant;

J'en prévins à l'instant Labourdonnaye, qui me dit, vous avez pris le bon parti, sans quoi vous eussiez été mis en surveillance;

Jamais je n'eus dit cela; mais le pamphlet de l'archiloque praticien, publié à profusion, m'y a forcé pour me justifier;

Quant à la tournure des rimes de ce pamphlet, parmi deux à trois que la malignité et la méchanceté ont trouvé heureuses, la plûpart son plattes, mal enchassées, et que

Digitized by Google

l'archiloque praticien, donne des coups de bien au bon sens, pour trouver sa rime;

Celle de Midavaine, avec son cicle, qu'il fait rimer avec bésicle, est vraiment plaisante, et du galimathias à faire pitié;

Les rimes sur Deflines, Carbonnelle et Sacqueleu sont de la même touche;

Le chansonnier praticien s'y acquiert des titres tristement célèbres, par sa maladresse et sa méchanceté.

Digitized by Google

M
xan
la
le
Sai
Jac
lan
et
per
naj
del

l
Er
gne
de

Digitized by Google

épousa demoiselle Catherine Olivier, et qui fut plusieurs fois juré, échevin et pauvriseur général de la ville de Tournay;

Il avait pour bis-ayeul, Monsieur Louis Hoverlant, qui épousa noble demoiselle Marie Lebon de Mortelet, aussi plusieurs fois magistrat de Tournay, et pour tri-ayeul, Monsieur Jean-Baptiste Hoverlant aussi plusieurs fois magistrat de Tournay, conseiller commis du roi pour le commerce en cette ville, et substitut de messires généraux des monnaies aux Pays-Bas,

an
li
le
se
se
ét
p
m
et
d
e
d
l
d
s
n

comptes de Lille, commençant en avril 1642, folio quinze et suivant.

Messire Erasme dont il s'agit ici, fit son cours d'humanité au collège des pères jésuites de Tournay, où il remporta constamment le premier prix;

Il fit son cours de philosophie en l'université de Douay, où il remporta le palme en 1746;

Il prit ses dégrés de licencié en droit civil et en droit canon en l'université de Louvain,

Digitized by Google

en 1750, où il se fit également remarquer par son savoir et ses qualités personnelles

Il avait contracté, dans sa jeunesse, un goût prononcé pour l'agriculture et la culture des arbres fruitiers et des plantes exotiques, et ce dans le cours des vacances qu'il passait avec son père au château du Carnois, (patrimoine de ses ancêtres.

Il se disposait en 1752, à voyager en Suisse et en Italie, pour acquérir de nouvelles connaissances dans les sim-

Digitized by Google

ples, lorsque Monsieur de Koninck, chanoine et official de Tournay, son ami, et à qui il fit ses adieux de voyage, alla bien vîte en faire son rapport à Monseigneur l'évêque de Tournay, en se plaignant qu'on laissait dans l'oubli et qu'on allait perdre ainsi un sujet du plus rare mérite.

Ce pieux prélat, comte de Salm ne répondit pas un mot, mais envoya un de ses secrétaires prier Monsieur Hoverlant à son diner, à l'issu duquel en le faisant passer avec Monsieur de Koning, son offi-

Digitized by Google

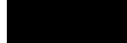
Digitized by Google

Commines, prétendit que les évêques de Tournay étaient prévôts de leur chapitre, et devaient se faire représenter au chœur;

Ce procès fut évoqué au parlement de Paris;

Le prince de Salm-Salm, évêque de Tournay, prit avec lui à Paris, comme son conseiller, l'official Hoverlant;

Monsieur Camus, alors avocat du clergé, m'a dit plusieurs fois que les évêques de Tournay, devaient le gain de ce procès

Digitized by Google

Digitized by Google

amusement et cette occupation aussi utile qu'importante :

L'on vit dès lors dans le parc de son château, beaucoup d'arbres et arbustes étrangers, les peupliers du Canada, les cèdres du Liban, etc., etc.

Monsieur Lestiboudois, vint plusieurs fois, comme il le dit dans la préface de sa botanographie, première édition, en admirer l'ordre, le nombre et l'ensemble.

Monsieur l'abbé Hoverlant, pour satisfaire le goût des sei-

Digitized by Google

gneurs voisins, formait lui même sous ses yeux, plusieurs jardiniers à la fois, pour la taille des arbres fruitiers, et pour la culture et conservation des arbustes et plantes exotiques, il avait dans les clos de son château, deux serres et une orangerie à cet effet, avec des tuyaux de chaleur, tempérés par les dégrès du thermomètre;

L'on a vu dans le cours de cet ouvrage, qu'il joignait à ses vastes connaissances, la charité chretienne, une amabilité peu commune et un amour du bien public qui lui donna la mort,

Digitized by Google

par les persécutions des révolutionnaires français, en 1792 et 1793;

Il finit sa carrière à Tournay, le 17 juin 1794, âgé de 72 ans, des suites d'une sueur arrêtée, et que les jacobins en janvier 1793, firent disparaître en l'arrachant de son lit vers minuit, et en le faisant marcher à coups de crosses de fusil, vers les commissaires de cette nation, pour y rendre compte des trésors et du résultat de l'administration de son chapitre, ce qu'il refusa.

Sa mort excita les regrets universels, et spécialement de son chapitre, des curés du diocèse, et nommément de ses parents, ses vassaux, de ses domestiques qui l'approchaient journellement, notamment son valet de chambre, qui le servait depuis 48 années.

L'abbé Hoverlant avait la taille haute, grave et majestueuse, le visage régulier, le nez aquilin, les cheveux d'un blanc chatain, les yeux vifs et brillant d'un éclat impossible à surmonter, sa vie était régu-

Digitized by Google

lière, son régime sobre, sa santé vigoureuse.

Il était doué d'un éloquence si onctueuse et persuasive que l'on vit maintes fois des époux désunis tomber à ses genoux à son audience de l'officialité et s'embrasser ensuite en signe de reconciliation à l'issue de ses remontrances.

Pour le surplus de ce qui concerne ce dignitaire écclésiastique si estimable,

Voyez cet ouvrage, *vol.* 9, *pages* 60, 230 *inclus* 241.

Digitized by Google

Vol. 21, *pages* 62 *et* 63.

Vol. 29, *pages* 256, 257, 258.

1794.

Il parait à Tournay, en août 1794, un ouvrage intitulé : rapport sur la nécessité et les moyens d'anéantir le patois, et d'universaliser l'usage de la langue française, par Monsieur l'abbé Grégoire, qui y prouve qu'il existe en France plus de trente patois différens, et qu'il y existait lors, plus de six millions de français campagnards,

Digitized by Google

qui ignoraient la langue française, que six autres millions de français étaient à peu près incapables de soutenir une conversation suivie en cette langue ;

Qu'en dernier résultat, le nombre de ceux qui la parlaient purement, n'excédait pas plus de trois millions, et que le nombre de ceux qui l'écrivaient correctement, était encore moindre.

Nous donnons ici ce morceau intéressant pour la postérité :

Rapport sur la nécessité et les

Digitized by Google

moyens d'anéantir le patois, et d'universaliser l'usage de la langue française, par Grégoire, séance du 16 prairial, l'an deuxième de la république, une et indivisible, suivi du décret de la convention nationale.

Imprimés par ordre de la convention nationale, et envoyés aux autorités constituées, aux sociétés populaires, et à toutes les communes de la république.

La langue française a conquis l'estime de l'Europe, et depuis un siècle elle y est classique:

Digitized by Google

Mon but n'est pas d'assigner les causes qui lui ont assuré cette prérogative.

Il y a dix ans, qu'au fond de l'Allemagne (à Berlin), on discuta savamment cette question, qui, suivant l'expression d'un écrivain, eût flatté l'orgueil de Rome, empressée à la consacrer dans son histoire comme une de ses belles époques.

On connaît les tentatives de la politique romaine pour universaliser sa langue ;

Elle défendait d'en employer

Digitized by Google

méthodique, la pensée se déroule facilement ;

C'est ce qui lui donne un caractère de raison, de probité, que les fourbes eux-mêmes trouvent plus de propre à les garantir des ruses diplomatiques

Si notre idiôme a reçu un tel accueil des tyrans et des cours, à qui la France monarchique donnait des théâtres, des pompons, des modes et des manières, quel accueil ne doit-il pas se promettre de la

Digitized by Google

part des peuples, à qui la France républicaine révèle leurs droits en leur ouvrant la route de la liberté ?

Mais cet idiôme, admis dans les transactions politiques, usité dans plusieurs villes d'Allemagne, d'Italie, des Pays-Bas, dans une partie du pays de Liège, du Luxembourg, de la Suisse, même dans le Canada et sur les bords du Mississipi, par quelle fatalité est-il encore ignoré d'une très grande partie des français ?

A travers toutes les révolu-

Digitized by Google

tions, le celtique qui fut le premier idiôme de l'Europe, s'est maintenu dans une contrée de la France, et dans quelques cantons des îles Britanniques.

On sait que les Gallois, les Carnoualliens et les Bas-Bretons, s'entendent;

Cette langue indigène éprouva des modifications successives.

Les Phocéens fondèrent, il y a vingt-quatre siècles, de brillantes colonies sur les bords de la Méditerranée, et dans une

Digitized by Google

ch
le
fra
Pi

les
dit
ap
ver
nil

le
des

bes

Digitized by Google

pénétré tour à tour, en furent chassés, et notre langue, ainsi que les divers dialectes usités en France, portent encore les empreintes du passage ou du séjour de ces divers peuples.

La féodalité qui vint ensuite morceler ce beau pays, y conserva soigneusement cette disparité d'idiômes, comme un moyen de reconnaître, de ressaisir les serfs fugitifs, et de river leurs chaînes.

Actuellement encore l'étendue territoriale où certains patois sont usités, est déterminée par

Digitized by Google

le
n

q
lo
q
q
m
le
lie
be
pl
or
ré
tir

Digitized by Google

départemens où la langue française soit exclusivement parlée.

Encore y éprouve-t-elle des altérations sensibles, soit dans la prononciation, soit par l'emploi de termes impropres et surannés, surtout vers Sancerre, où l'on retrouve une partie des expressions de Rabelais, Amyot et Montagne.

Nous n'avons plus de provinces, et nous avons encore environ trente patois qui en rappellent les noms.

Peut-être n'est-il pas inutile d'en faire l'énumération.

Digitized by Google

le
lo
nc
fr
le
ph
vil
le
le
no
et

sul
en

Digitized by Google

doit placer encore l'italien de la Corse, des Alpes-Maritimes, et l'allemand des haut et Bas-Rhin, parce que ces deux idiômes y sont très dégénérés.

Enfin, les nègres de nos colonies, dont vous avez fait des hommes, ont une espèce d'idiôme pauvre comme celui des hottentots, comme la langue franque, qui, dans tous les verbes, ne connait guère que l'infinitif.

Plusieurs de ces dialectes, à

Digitized by Google

à défaut de pont, les communications étaient autrefois plus rares.

Le passage de Strasbourg à Brest est actuellement plus facile que ne l'étaient jadis certaines courses de vingt lieues, et l'on cite encore vers Saint Claude, dans le département du Jura, des testamens faits, (est dit-il) à la veille d'un grand voyage, car il s'agissait d'aller à Bésançon, qui était la capitale de la province.

On peut assurer sans exagération qu'au moins six millions

Digitized by Google

pour le langage, à la tour de Babel, tandis que pour la liberté, nous formons l'avant garde des nations.

Quoiqu'il y ait possibilité de diminuer le nombre des idiômes reçus en Europe, l'état politique du globe, bannit l'espérence de ramener les peuples à une langue commune.

Cette conception, formée par quelques écrivains, est également hardie et chimérique.

Une langue universelle est

Digitized by Google

dans son genre ce que la pierre philosophale est en chimie.

Mais au moins on peut uniformer le langage d'une grande nation, de manière que tous les citoyens qui la composent, puissent, sans obstacle, se communiquer leurs pensées.

Cette entreprise, qui ne fut pleinement exécutée chez aucun peuple, est digne du peuple français, qui centralise toutes les branches de l'organisation sociale, et qui doit être jaloux de consacrer au plutôt,

Digitized by Google

dans une république une et indivisible, l'usage unique et invariable de la langue de la liberté.

Sur le rapport de son comité de salut public, la convention nationale décréta le 8 pluviose, qu'il serait établi des instituteurs pour enseigner notre langue dans les départemens où elle est moins connue.

Cette mesure très salutaire, mais qui ne s'étend pas à tous ceux où l'on parle patois, doit être secondée par le zèle des citoyens.

si
ce
pi

ca
le
ve
sa
pc
li]

su
es
m

Digitized by Google

utiles et les plus négligées, sont la culture des hommes et celle de la terre :

Personne n'a mieux senti le prix de l'une et de l'autre, que nos frères les américains, chez qui tout le monde sait lire, écrire et parler la langue nationale.

L'homme sauvage n'est, pour ainsi dire qu'ébauché :

En Europe, l'homme civilisé est pire, il est dégradé.

La résurrection de la France

s'est opérée d'une manière imposante, elle se soutient avec majesté :

Mais le retour d'un peuple à la liberté ne peut en consolider l'existence que par les mœurs et les lumières.

Avouons qu'il nous reste beaucoup à faire à cet égard.

Tous les membres du souverain sont admissibles à toutes les places, il est à désirer que tous puissent successivement les remplir, et retourner à leurs

Digitized by Google

possessions agricoles et mécaniques :

Cet état de chose nous présente l'alternative suivante :

Si ces places sont occupées par des hommes incapables de s'énoncer, d'écrire correctement dans la langue nationale, les droits des citoyens seront-il bien garantis par des actes dont la rédaction présentera l'impropriété des termes, l'imprécision des idées, en un mot tous les symptomes de l'ignorance ?

Si au contraire cette igno-

Digitized by Google

rance exclut des places, bientôt renaîtra cet aristocratie qui jadis employait le patois, pour montrer son affabilité protectrice, à ceux qu'on appelait insolemment les petites gens.

Bientôt la société sera réinfestée de gens comme il faut;

La liberté des suffrages sera restreinte, les cabales seront plus faciles à nouer, plus difficiles à rompre, et, par le fait, entre deux classes séparées, s'établira une sorte d'hiérarchie.

Digitized by Google

Ainsi l'ignorance de la langue compromettrait le bonheur social, ou détruirait l'égalité.

Le peuple doit connaître les lois pour les sanctionner et leur obéir, et telle était l'ignorance de quelques communes, dans les premières époques de la révolution; que confondant toutes les notions, associant des idées incohérentes et absurdes, elles s'étaient persuadé que le mot décret signifiait un décret de prise de corps :

Qu'en conséquence devait intervenir un décret pour tuer

Digitized by Google

tous les ci devant privilégiés, et l'on m'écrivait à ce sujet une anecdote qui serait plaisante, si elle n'était déplorable.

Dans une commune les citoyens disaient :

« Ce serait pourtant bien dur de tuer Monsieur Geffry ;

« Mais au moins il ne faudrait pas le faire souffrir. »

Dans cette anecdote, à travers l'enveloppe de l'ignorance, on voit percer le sentiment naïf

Digitized by Google

d'hommes qui d'avance calculent les moyens de concilier l'humanité avec l'obéissance.

Proposerez-vous de suppléer à cette ignorance par des traductions, alors vous multipliez les dépenses :

En compliquant les rouages politiques, vous en ralentissez le mouvement.

Ajoutons que la majeure partie des dialectes vulgaires, résiste à la traduction, ou n'en promettent que d'infidèles.

Si dans notre langue la par-

tie politique est à peine créée, que peut-elle être dans les idiômes, dont les uns abondent à la vérité en expressions sentimentales, pour peindre les douces effusions du cœur, mais sont absolument dénués de termes relatifs à la politique;

Les autres sont des jargons lourds et grossiers, sans syntaxe, parce que la langue est toujours la mesure du génie d'un peuple :

Les mots ne croissent qu'avec la progression si des idées et des besoins.

Digitized by Google

Leibnitz avait raison :

Les mots sont les lettres de change de l'entendement ;

Si donc il acquiert de nouvelles idées, il lui faut des termes nouveaux, sans quoi l'équilibre serait rompu.

Plutôt que d'abandonner cette fabrication aux caprices de l'ignorance, il vaut mieux certainement lui donner votre langue,

D'ailleurs, l'homme des campagnes, peu accoutumé à gé-

Digitized by Google

néraliser ses idées, manquera toujours de termes abstraits, et cette inévitable pauvreté du langage qui resserre l'esprit, mutilera vos adresses et vos décrets, si même elle ne les rend intraduisibles.

Cette disparité de dialectes a souvent contrarié les opérations de vos commissaires dans les départemens.

Ceux qui se trouvaient aux Pyrénées orientales en octobre 1792, vous écrivaient que, chez les Basques, peuple doux et brave, un grand nombre était

Digitized by Google

accessible au fanatisme, parce que l'idiôme est un obstacle à la propagation des lumières.

La même chose est arrivée dans d'autres départemens, où des scélérats fondaient sur l'ignorance de notre langue, le succès de leurs machinations contre révolutionnaires.

C'est surtout vers nos frontières que les dialectes, communs aux peuples des limites opposées, établissent avec nos ennemis des relations dangereuses, tandis que dans l'étendue de la république, tant de jar-

Digitized by Google

gons sont autant de barrières qui gênent les mouvemens du commerce, et atténuent les relations sociales.

Par l'influence respective des mœurs sur le langage, du langage sur les mœurs, ils empêchent l'amalgame politique, et d'un seul peuple en font trente.

Cette observation acquiert un grand poids, si l'on considère que, faute de s'entendre, tant d'hommes se sont égorgés, et que souvent les quérelles sanguinaires des nations, comme les quérelles ridicules des scho-

Digitized by Google

lastiques, n'ont été que de véritables logomachies.

Il faut donc que l'unité de langue, entre les enfans de la même famille, éteigne les restes de préventions résultantes des anciennes divisions provinciales, et resserre les liens d'amitié qui doivent unir des frères.

Des considérations d'un autre genre viennent à l'appui de nos raisonnemens.

Toutes les erreurs se tiennent comme toutes les vérités;

Les préjugés les plus absurdes

pe
ces

pre
dai
ils

l
con
fra
fair
un

S
que
non
lui

Digitized by Google

soupçons personnels font éclater des vengeances.

Il suffirait de remonter à très peu d'années, pour trouver des assassinats commis sous prétexte de maléfice.

Les erreurs antiques ne font-elles donc que changer de formes en parcourant les siécles?

Que du tems de Virgile on ait supposé aux magiciennes de Thessalie, la puissance d'obscurcir le soleil, et de jetter la lune dans un puit, que dix-huit siècles après on ait cru pouvoir

Digitized by Google

évoquer le diable, je ne vois là que des inepties diversement modifiées.

- En veut-on un exemple plus frappant ?

Le génie noir chez les Celtes, plus noir que la poix, dit l'Edda, l'éphialtes des grecs, les lémures des romains, les incubes du moyen âge, le sotré vers Lunéville, le drac dans le ci-devant Languedoc, le chaoucebreille dans quelques coins de la ci-devant Gascogne, sont depuis quarante siècles, le texte de mille contes puérils

pour expliquer ce que les médecins nomment le cochemar.

Les romains croyaient qu'il était dangereux de se marier au mois de mai ;

Cette idée s'est perpétuée chez les juifs, Astruc l'a retrouvée dans le ci-devant Languedoc.

Actuellement encore les cultivateurs, pour la plûpart, sont infatués de toutes les idées superstitieuses que des auteurs anciens, estimables d'ailleurs, comme Aristote, Elien, Pline et Columelle, ont consignées dans leurs écrits :

p
q
r
d
P

l'i
d'
ta

m
re
liv
en
ser

Digitized by Google

Pour perfectionner l'agriculture, et toutes les branches de l'économie rurale, si arriérées chez nous, la connaissance de la langue nationale est également indispensable.

Rozier observe, que d'un village à l'autre, les cultivateurs ne s'entendent pas;

Après cela, dit-il, comment les auteurs qui traitent de la vigne, prétendent-ils qu'on les entendra ?

Pour fortifier son observation, j'ajoute que, dans quel-

Digitized by Google

ques contrées méridionales de la France, le même ceps de vigne, a trente noms différens.

Il en est de même de l'art nautique, de l'extraction des minéraux, des instrumens ruraux, des maladies, des grains et spécialement des plantes.

Sur ce dernier article, la nomenclature varie, non seulement dans des localités très voisines, mais encore dans des époques très rapprochées.

Le botaniste Villars, qui en donne plusieurs preuves, cite

Digitized by Google

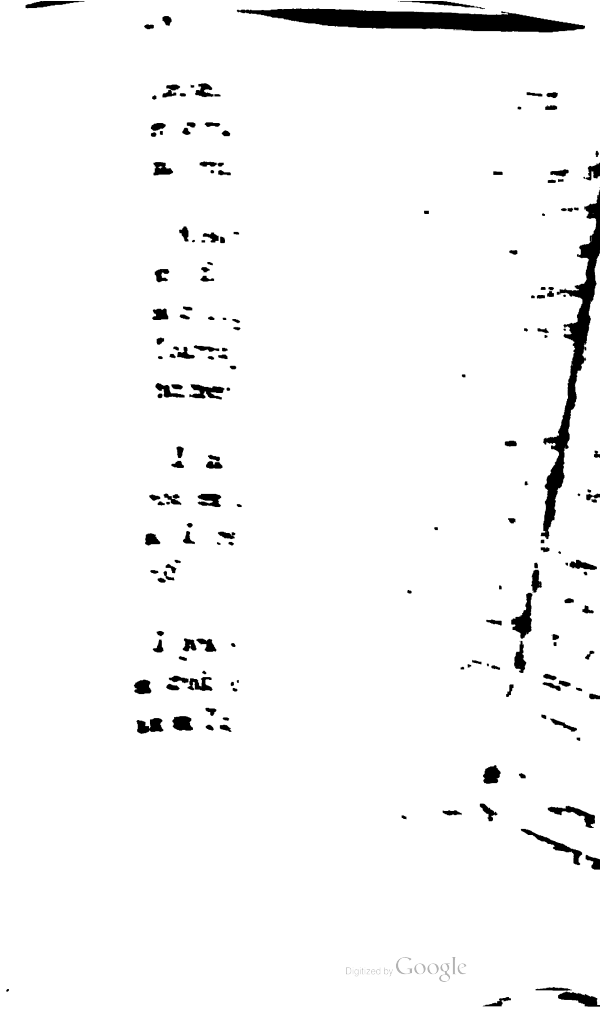
Digitized by Google

Digitized by Google

Sollier, qui, plus que personne, ayant fait des recherches dans les villages, sur les dénominations vulgaires des végétaux, n'en a trouvé qu'une centaine bien nommés.

Il en résulte que les livres les plus usuels sont souvent inintelligibles pour les citoyens des campagnes.

Il faut donc, en révolutionnant les arts, uniformer leur idiôme technique ;

Il faut que les connaissances disséminées éclairent toute la surface du territoire français ;

Digitized by Google

Semblables à ces réverbères qui, sagement distribués dans toutes les parties d'une cité, y répartissent la lumière.

Un poëte a dit :

Peut-être qu'un Lycurgue, un Cicéron sauvage,

Est chantre de paroisse, ou maire de village.

Les développemens du génie attesteront cette vérité, et prouveront que surtout parmi les hommes de la nature, se trouvent les grands hommes.

Digitized by Google

Les relations des voyageurs étrangers insistent sur le désagrément qu'ils éprouvaient de ne pouvoir recueillir des renseignemens dans les parties de la France, où le peuple ne parle pas français.

Ils nous comparent malignement aux irlandais, qui, au milieu des frimats d'une région sauvage, connaissent tous l'histoire de leur pays, afin de nous donner le désavantage du parallèle.

Un anglais, dans un écrit qui décèle souvent la jalousie,

s'é
ch
Ar
et
pe
il
lie

au
ne
en
su
ce

Digitized by Google

faites sur l'utilité du plan que je propose.

Je vais le discuter.

Pensez-vous, m'a-t-on dit, que les français méridionaux se résoudront facilement à quitter un langage qu'ils chérissent par habitude et par sentiment?

Leurs dialectes, appropriés au génie d'un peuple qui pense vivement et s'exprime de même, ont une syntaxe où l'on rencontre moins d'anomalie que dans notre langue.

Par leurs richesses et leurs

prosodies éclatantes, ils rivalisent avec la douceur de l'italien, et la gravité de l'espagnol, et probablement, au lieu de la langue de Trouvères, nous parlerions celle des troubadours, si Paris, le centre du gouvernement, avait été situé sur la rive gauche de la Loire.

Ceux qui nous font cette objection ne prétendent pas sans doute que d'Astros et Goudouli soutiendront le parallèle avec Pascal, Fénélon et Jean-Jacques.

L'Europe a prononcé sur cette

langue, qui tour à tour embellie par la main des grâces, insinue dans les cœurs les charmes de la vertu, ou qui, faisant retentir les accens fiers de la liberté, porte l'effroi dans le repaire des tyrans.

Ne faisons point à nos frères du midi, l'injure de penser qu'ils repousseront aucune idée utile à la patrie;

Ils ont abjuré et combattu le fédéralisme politique, ils combatteront avec la même énergie, celui des idiômes.

Notre langue et nos cœurs doivent être à l'unisson.

Cependant la connaissance des dialectes peut jeter du jour sur quelques monumens du moyen âge.

L'histoire et les langues se prêtent un secours mutuel pour juger les habitudes et le génie d'un peuple vertueux ou corrompu, commerçant, navigateur ou agricole.

La filiation des termes conduit à celle des idées;

Digitized by Google

Par la comparaison des mots radicaux, des usages, des formules philosophiques ou proverbes, qui sont les fruits de l'expérience, on remonte à l'origine des nations.

L'histoire étimologique des langues, dit le célèbre Sulzer, serait la meilleure histoire des progrès de l'esprit humain.

Les recherches de Peloutier, Bochard, Gebelin, Bochat, Lebrigant, etc., ont déjà révélé des faits assez étonnans pour éveiller la curiosité, et se promettre de grands résultats.

Digitized by Google

Les rapports de l'allemand au persan, du suédois à l'hébreu, de la langue basque à celle du Malabar, de celle-ci à celle des bohémiens errans, de celle du pays de Vaud à l'irlandais, la presqu'identité de l'irlandais qui a l'alphabet de Cadmus, composé de 17 lettres, avec le punique, son analogie avec l'ancien celtique qui, conservé traditionnellement dans le nord de l'Ecosse, nous a transmis des chefs-d'œuvres d'Ossian ;

Les rapports démontrés entre les langues de l'ancien et du

Digitized by Google

nouveau monde, en établissant l'affinité des peuples par celle des idiômes, prouveront d'une manière irréfragable l'unité primitive de la famille humaine et de son langage, et par la réunion d'un petit nombre d'élémens connus, rapprocheront les langues, en faciliteront l'étude et en diminueront le nombre.

Ainsi la philosophie qui promène son flambeau dans toute la sphère des connaissances humaines, ne croira pas indigne d'elle de descendre à l'e-

xamen des patois, et dans ce moment favorable pour révolutionner notre langue, elle leur dérobera peut-être des expressions enflammées, des tours naïfs qui nous manquent.

Elle puisera surtout dans le provençal, qui est encore rempli d'hellénismes, et que les anglais même, mais surtout les italiens, ont mis si souvent à contribution.

Presque tous les idiômes rustiques ont des ouvrages qui jouissent d'une certaine réputation.

Digitized by Google

Déjà la commission des arts, dans son instruction, a recommandé de recueillir ces monumens, imprimés ou manuscrits;

Il faut chercher des perles jusques dans le fumier d'Ennius.

Une objection plus grave en apparence contre la destruction des dialectes rustiques, est la crainte de voir les mœurs s'altérer dans les campagnes.

On cite spécialement le Haut-Pont, qui, à la porte de Saint Omer, présente une colonie

Digitized by Google

Digitized by Google

dale des palais insulte à la misère des cabanes, et comme il y a des gens qui ont trop, nécessairement d'autres ont trop peu.

Le luxe et l'orgueil des tyranneaux prêtres, nobles, financiers, gens du barreau et autres, enlevaient une foule d'individus à l'agriculture et aux arts.

De là, cette multitude de femmes de chambre, de valets de chambre, de laquais, qui reportaient ensuite dans leurs

Digitized by Google

Dans la crainte d'une dégénération morale, des familles nombreuses, d'estimables campagnards, avaient pour maxime de n'épouser que dans leur parenté.

Cet isolement n'aura plus lieu, parce qu'il n'y a plus en France qu'une seule famille.

Ainsi, la forme nouvelle de notre gouvernement et l'austérité de nos principes, repoussent toute parité entre l'ancien et le nouvel état des choses.

Digitized by Google

La population refluera dans les campagnes, et les grandes communes ne seront plus des foyers putrides, d'où sans cesse la fainéantise et l'opulence exhalaient le crime.

C'est là surtout que les ressorts moraux doivent avoir plus d'élasticité.

Des mœurs! sans elles point de république, et sans république point de mœurs.

Tout ce qu'on vient de lire, appelle la conclusion que, pour extirper tous les préjugés, dé-

Digitized by Google

velopper toutes les vérités, tous les talens, toutes les vertus, fondre tous les citoyens dans la masse nationale, simplifier le mécanisme et faciliter le jeu de la machine politique, il faut identité de langage.

Le tems amènera sans doute, d'autres réformes nécessaires dans le costume, les manières et les usages.

Je ne citerai que celui d'ôter le chapeau pour saluer, qui devrait être remplacé par une forme moins gênante et plus expressive.

Digitized by Google

En avouant l'utilité d'anéantir les patois, quelques personnes en contestent la possibilité :

Elles se fondent sur la ténacité du peuple dans ses usages.

On m'allègue les Morlaques qui ne mangeaient pas de veau il y a quatorze siècles, et qui sont restés fidèles à cette abstinence :

Les grecs, chez qui, selon Guys, se conserve avec éclat la danse décrite, il y a trois

Digitized by Google

mille ans, par Homère dans son bouclier d'Achille.

On cite Tournefort, au rapport duquel les juifs de Pruse en Natolie, descendans de ceux qui depuis longtems avaient été chassés d'Espagne, parlaient espagnol comme à Madrid.

On cite les protestans, réfugiés à la révocation de l'édit de Nantes, dont la postérité a tellement conservé l'idiôme local, que dans la Hesse et le Brandebourg, on retrouve les patois gascon et picard.

Je crois avoir établi que l'u-

nité d'idiôme est une partie intégrante de la révolution, et dès lors plus on m'opposera de difficultés, plus on me prouvera la nécessité d'opposer des moyens pour les combattre.

Dut-on n'obtenir qu'un demi succès, mieux vaudrait encore faire un peu de bien que de n'en point faire.

Mais répondre par des faits, c'est répondre péremptoirement; et tous ceux qui ont médité sur la manière dont les langues naissent, vieillissent et meu-

Digitized by Google

rent, regarderont la réussite comme infaillible.

Il y a un siècle qu'à Dieuze un homme fut exclus d'une place publique parce qu'il ignorait l'allemand, et cette langue est déjà repoussée à grande distance au-delà de cette commune.

Il y a cinquante ans que dans sa bibliothèque des auteurs de Bourgogne, Papillon disait, en parlant des Noëls de la monnaie :

« Ils conserveront le souve-

nir d'un idiôme qui commence à se perdre comme la plûpart des autres patois de la France. »

Papon a remarqué la même chose dans la ci-devant Provence.

L'usage de prêcher en patois s'était conservé dans quelques contrées.

Mais cet usage diminuait sensiblement, il s'était même éteint dans quelques communes, comme à Limoges.

Il y a une vingtaine d'années

Digitized by Google

qu'à Périgueux il était encore honteux de francimender, c'est-à-dire, de parler français.

L'opinion a tellement changé, que bientôt sans doute il sera honteux de s'énoncer autrement.

Partout ces dialectes se dégrossissent, se rapprochent de la langue nationale ;

Cette vérité résulte des renseignemens que m'ont adressés beaucoup de sociétés populaires.

Déjà la révolution a fait pas-

Digitized by Google

ser un certain nombre de mots français dans tous les départemens, où ils sont presqu'universellement connus, et la nouvelle distribution du territoire a établi de nouveaux rapports, qui contribuent à propager la langue nationale.

La suppression de la dîme, de la féodalité, du droit coutumier, l'établissement du nouveau système des poids et mesures, entraînent l'anéantissement d'une multitude de termes qui n'étaient que d'un usage local.

Le style gothique de la chi-

Digitized by Google

sans a presque entièrement disparu, et sans doute le code civil en secouera les derniers lambeaux.

En général, dans nos bataillons on parle français, et cette masse de républicains qui en aura contracté l'usage, le répandra dans ses foyers.

Par l'effet de la révolution, beaucoup de ci-devant citadins iront cultiver leurs terres;

Il y aura plus d'aisance dans les campagnes;

On ouvrira des canaux et des routes;

Digitized by Google

On prendra pour la première fois, des mesures efficaces pour améliorer les chemins vicinaux;

Les fêtes nationales, en contribuant à détruire les tripots, les jeux de hazard qui sont l'école des fripons, et qui ont désolés tant de familles, donneront au peuple des plaisirs dignes de lui;

L'action combinée de ces opérations diverses, doit tourner au profit de la langue française.

Quelques moyens moraux, et qui ne sont pas l'objet d'une

Digitized by Google

loi, peuvent encore accélérer la destruction des patois.

Le quatorze janvier 1790, l'assemblée constituante ordonna de traduire ses décrets en dialectes vulgaires.

Le tyran n'eut garde de faire une chose, qu'il croyait utile à la liberté.

Au commencement de sa session, la convention nationale s'occupa du même objet.

Cependant j'observerai que, si cette traduction est utile,

il est un terme où cette mesure doit cesser, car ce serait prolonger l'existence des dialectes que nous voulons proscrire, et s'il faut encore en faire usage, que se soit pour exhorter le peuple à les abandonner.

Associez à vos travaux ce petit nombre d'écrivains, qui rehaussent leurs talens par le républicanisme.

Répandez avec profusion, dans les campagnes surtout, non de gros livres (communément ils épouvantent le goût et la raison) mais une foule d'opuscules pa-

Digitized by Google

triotiques, qui contiendront des notions simples et lumineuses, que puisse saisir l'homme à conception lente, et dont les idées sont obtuses, qu'il y ait de ces opuscules sur tous les objets relatifs à la politique et aux arts, dont j'ai déjà observé qu'il fallait uniformer la nomenclature.

C'est la partie la plus négligée de notre langue, car, malgré les reclamations de Leibnitz, la ci-devant académie française, à l'imitation de celle della Crusca, ne jugea pas à propos d'em-

Digitized by Google

brasser cet objet dans la confection de son dictionnaire, qui en a toujours fait désirer un autre.

Je voudrais des opuscules sur la méotéorologie, qui est d'une application immédiate à l'agriculture.

Elle est d'autant plus nécessaire, que jusqu'ici le campagnard, gouverné par les sottises astrologiques, n'ose encore faucher son pré, sans la permission de l'almanach.

J'en voudrais même sur la phisique élémentaire.

Ce moyen est propre à flétrir une foule de préjugés ;

Et puisque inévitablement l'homme des campagnes se formera une idée sur la configuration de la terre, pourquoi, dit quelqu'un, ne pas lui donner la véritable, répétons-le :

Toutes les erreurs se donnent la main, comme toutes les vérités.

De bons journaux sont une mesure d'autant plus efficace, que chacun les lit ;

Digitized by Google

Et l'on voit avec intérêt les marchandes à la halle, les ouvriers dans les ateliers, se cotiser pour les acheter, et de concert faire la tâche de celui qui lit.

Les journalistes (qui devraient donner plus à la partie morale) exercent une sorte de magistrature d'opinion propre à seconder nos vues, en les reproduisant sous les yeux des lecteurs :

Leur zèle à cet égard nous donnera de nouveau la mesure de leur patriotisme.

Digitized by Google

Parmi les formes variées des ouvrages que nous proposons, celle du dialogue peut être avantageusement employée.

On sait combien elle a contribué au succès des magasins des enfans, des adolescens, etc.

Surtout qu'on n'oublie pas d'y mêler de l'historique.

Les anecdotes sont le véhicule du principe, et sans cela il échappera.

L'importance de cette ob-

servation sera sentie par tous ceux qui connaissent le régime des campagnes.

Outre l'avantage de fixer les idées dans l'esprit d'un homme peu cultivé, par-là, vous mettez en jeu son amour propre, en lui donnant un moyen d'alimenter la conversation, sinon quelque plat orateur s'en empare, pour répéter tous les contes puérils de la bibliothèque bleue, des commères et du sabat, et l'on ose d'autant moins le contredire que c'est presque toujours

Digitized by Google

un vieillard qui assure avoir ouï, vu et touché.

Le fruit des lectures utiles en donnera le goût ;

Et bientôt seront vouées au mépris ces brochures souillées de lubricité ou d'imprécations convulsives qui exaltent les passions, au lieu d'éclairer la raison ;

Et même ces ouvrages prétendus moraux dont actuellement on nous inonde, qui sont inspirés par l'amour du bien, mais à la rédaction

desquels n'ont présidé ni le goût ni la philosophie.

Au risque d'essuyer des sarcasmes, dont il vaut mieux être l'objet que l'auteur, ne craignons pas de dire que les chansons, les poésies liriques importent également à la propagation de la langue et du patriotisme :

Ce moyen est d'autant plus efficace, que la construction simétrique des vers favorise la mémoire ;

Elle y place le mot et la chose.

Google

Il était bien pénétré de cette vérité, ce peuple harmonieux, pour ainsi dire, chez qui la musique était un ressort entre les mains de la politique.

Chrysipe ne crut pas se ravaler en faisant des chansons pour les nourrices.

Platon leur ordonne d'en enseigner aux enfans.

La Grèce en avait pour toutes les grandes époques de la vie et des saisons, pour la naissances, les nôces, les funérailles, la moisson, les vandanges, sur-

tout elle en avait pour célébrer la liberté.

La chanson d'Harmodius et d'Aristogiton qu'Athénée nous a conservée, était chez eux ce qu'est parmi nous l'air des marseillois :

Et pourquoi le comité d'instruction publique ne ferait-il pas, dans ce genre, un triage avoué par le goût et le patriotisme ?

Des chansons historiques et descriptives, qui ont la marche sentimentale de la romance,

Digitized by Google

ont pour les citoyens des campagnes un charme particulier.

N'est-ce pas là l'unique mérite de cette strophe mal agencée, qui fait fondre en larmes les nègres de l'île de Saint-Vincent ?

C'est une romance qui faisait pleurer les bon Morlaques, quoique le voyageur Fortis, avec une ame sensible, n'en fût pas affecté.

C'est là ce qui fit le succès de Géneviève du Brabant, et qui assurera celui d'une pièce attendrissante de Berquin.

Digitized by Google

Avez-vous entendu les échos de la Suisse répéter dans les montagnes les airs dans lesquels Lavater célèbre les fondateurs de la liberté helvétique?

Voyez si l'enthousiasme qu'inspirent ces chants républicains, n'est pas bien supérieur aux tons langoureux des Barcaroles de Venise, lorsqu'ils répètent les octaves galantes du Tasse.

Substituons donc des couplets rians et décens à ces stances impures ou ridicules, dont un vrai citoyen doit craindre de souiller sa bouche;

Digitized by Google

Que sous le chaume et dans les champs, les paisibles agriculteurs adoucissent leurs travaux, en faisant retentir les accens de la joie, de la vertu et du patriotisme.

La carrière est ouverte aux talens, espérons que les poëtes nous feront oublier les torts des gens de lettres dans la révolution.

Ceci conduit naturellement à parler des spectacles.

La probité, la vertu sont à l'ordre du jour, et cet ordre du jour doit être éternel.

Digitized by Google

Le théâtre ne s'en doute pas, puisqu'on y voit encore dit-on, tour-à-tour, préconiser les mœurs et les insulter :

Il y a peu de tems qu'on a donné le cocher supposé, par Heuteroche.

Poursuivons l'immoralité sur la scène ;

De plus, chassons-en le jargon, par lequel on établit encore entre les citoyens égaux, une sorte de démarcation.

Sous un despote, Dufresny,

Digitized by Google

Digitized by Google

Dancourt, etc., pouvaient impunément amener sur le théâtre des acteurs qui, en parlant un demi patois, excitaient le rire ou la pitié :

Toutes les convenances doivent actuellement proscrire ce ton.

Vainement m'objecterez-vous que Plaute introduit dans ses pièces, des hommes qui articulaient le latin barbare des campagnes d'Ausonie, que les italiens, et récemment encore Goldoni, produisent sur la scène leur marchand vénitien, et le

Digitized by Google

patois bergamas
etc.

Ce qu'on no
exemple à imit
abus à réforme

Je voudrais
municipalités a
leurs discussions
sif de la langu

Je voudrais qu
ge fit rectifier ce
seignes qui outr
maire, et fourniss
gers l'occasion d
gramme ;

Je voudrais qu'un plan systématique répudiât les dénominations absurdes des places, rues, quais et autres lieux publics :

J'ai présenté des vues à cet égard.

Quelques sociétés populaires du midi discutent en provençal :

La nécessité d'universaliser notre idiôme leur fournit une nouvelle occasion de bien mériter de la patrie.

Et ! pourquoi la convention nationale ne ferait-elle pas aux

Digitized by Google

citoyens l'invitation civique de renoncer à ces dialectes, et de s'énoncer constamment en français?

La plûpart des législateurs anciens et modernes ont eu le tort de ne considérer le mariage que sous le point de vue de la reproduction de l'espèce.

Après avoir fait la première faute de confondre la nubilité et la puberté, qui ne sont des époques identiques que chez l'homme de la nature, oublirons-nous que lorsque, des indivi-

Digitized by Google

dus veulent s'épouser, ils doivent garantir à la patrie qu'ils ont les qualités morales pour remplir tous les devoirs de citoyens, tous les devoirs de la paternité ?

Dans certains cantons de la Suisse, celui qui veut se marier, doit préalablement justifier qu'il a son habit militaire, son fusil et son sabre.

En consacrant chez nous cet usage, pourquoi les futurs époux ne seraient-ils pas soumis à prouver qu'ils savent lire, écrire et parler la langue nationale ?

Digitized by Google

Je conçois qu'il est facile de ridiculiser ces vues :

Il est moins facile de démontrer qu'elles sont déraisonnables.

Pour jouir du droit de cité, les romains n'étaient-ils pas obligés de faire preuve qu'ils savaient lire et nager ?

Encourageons tout ce qui peut être avantageux à la patrie.

Que dès ce moment l'idiôme de la liberté soit à l'ordre du jour, et que le zèle des citoyens proscrive à jamais les jargons, qui sont les derniers vestiges de la féodalité détruite.

Digitized by Google

Celui qui, co
notre langue, i
quand il était i
sentira qu'on
l'habitude ave
briété et de la

Quelques l
quelques idi
ront encore
le canton où

Malgré les e
les gasconis
encore à co

Les citoy
encore voi
de Blois,
de Paris,

Digitized by Google

Vers Bordeaux, on défrichera des landes, vers Nimes, des garrigues, mais enfin, les vraies dénominations prévaudront même parmi les ci devant basques et bretons, à qui le gouvernement aura prodigué ses moyens, et sans pouvoir assigner l'époque fixe à laquelle ces idiômes auront entièrement disparus, on peut augurer qu'elle est prochaine.

Les accens feront une plus longue résistance, et probablement les peuples voisins des Pyrénées changeront encore pendant quelques tems les *e* muets

Digitized by Google

en *é* fermés, le *b* en *v*, les *f* en *h*.

A la convention nationale, on retrouve les inflexions et les accens de toute la France.

Les finales traînantes des uns, les consonnes gutturales ou nazales des autres, ou même des nuances presque imperceptibles, décèlent presque toujours le département de celui qui parle.

L'organisation, nous dit-on, y contribue.

Quelques peuples ont une inflexibilité d'organe, qui se re-

Digitized by Google

fuse à l'articulation de certaines lettres ;

Tels sont les chinois, qui ne peuvent prononcer la dentale *r* ;

Les hurons, qui, au rapport de la Hontan, n'ont pas de labiale, etc.

Cependant si la prononciation est communément plus douce dans les plaines, plus fortement accentuée dans les montagnes ;

Si la langue est plus paresseuse dans le nord et plus

Digitized by Google

souple dans le midi, si, généralement parlant, les vitriats et les marseillais grassaient quoique situés à des latitudes un peu différentes, c'est plutôt à l'habitude qu'à la nature qu'il faut en demander la raison.

Ainsi n'exagérons pas l'influence du climat.

Telle langue est articulée de la même manière dans des contrées très distantes, tandis que dans le même pays la même langue est diversement prononcée.

Digitized by Google

L'accent n'est donc pas plus irréformable que les mots.

Je finirai ce discours en présentant l'esquisse d'un projet vaste et dont l'exécution est digne de vous, c'est celui de révolutionner notre langue;

J'explique ma pensée:

Les mots étant les liens de la société, et les dépositaires de toutes nos connaissances, il s'ensuit que l'imperfection des langues est une grande source d'erreurs.

Condillac, voulait qu'on ne

Digitized by Google

put faire un raisonnement faux sans faire un solécisme, et réciproquement ;

C'est peut-être exiger trop.

Il serait impossible de ramener une langue au plan de la nature, et de l'affranchir entièrement des caprices de l'usage.

Le sort de toutes les langues est d'éprouver des modifications ;

Il n'est pas jusqu'aux lingères qui n'aient influé sur la notre, et supprimé l'aspiration

Google

de l'*h* dans les toiles d'Hollande.

Quand un peuple s'instruit, nécessairement sa langue s'enrichit, parce que l'augmentation des connaissances, établit des alliances nouvelles entre les paroles et les pensées, et nécessite des termes nouveaux.

Vouloir condamner une langue à l'invariabilité sous ce rapport, ce serait condamner le génie national à devenir stationnaire ;

Et si, comme on l'a remar-

Digitized by Google

qué depuis Homère jusqu'à Plutarque, c'est-à-dire, pendant mille ans, la langue grecque n'a pas changé, c'est que le peuple qui la parlait, a fait très peu de progrès dans ce laps de siècles.

Mais ne pourrait-on pas au moins donner un caractère plus prononcé, une consistance plus décidée à notre syntaxe, à notre prosodie, faire à notre idiôme les améliorations dont il est susceptible, et sans en altérer le fonds, l'enrichir, le simplifier, en faciliter l'étude aux nationaux, et aux autres peuples ?

Perfectionner une langue, dit Michaëlis, c'est augmenter le fonds de sagesse d'une nation.

Sylvius, Duclos, et quelques autres ont faits d'inutiles efforts pour assujettir la langue écrite à la langue parlée, et ceux qui proposent encore aujourd'hui d'écrire comme on prononce, seraient bien embarrassés d'expliquer leur pensée, d'en faire l'application, puisque les rapports de l'écriture à la parole etant purement conventionnels, la connaissance de l'une ne donnera jamais celle de l'autre;

Digitized by Google

Toutefois il est possible d'opérer sur l'ortographe des rectifications utiles.

2°. Quiconque a lu Vaugelas, Bouhours, Ménage, Hardouin, Olivet, et quelques autres, a pu se convaincre que notre langue est remplie d'équivoques et d'incertitudes.

Il serait également utile et facile de les fixer.

3°. La physique et l'art social, en se perfectionnant, perfectionnent la langue:

Il est une foule d'expressions

qui ont par là acquis récemment une acception accessoire, ou même entièrement différente.

Le terme souverain est enfin fixé à son véritable sens, et je maintiens, qu'il serait utile de faire une revue générale des mots, pour donner de la justesse aux définitions.

Une nouvelle grammaire et un nouveau dictionnaire français ne paraissent aux hommes vulgaires, qu'un objet de littérature.

L'homme qui voit à grande

Digitized by Google

distance, placera cette mesure dans ses conceptions politiques.

Il faut qu'on ne puisse apprendre notre langue sans pomper nos principes.

4°. La richesse d'un idiôme n'est pas d'avoir des synonymes, s'il y en avait dans notre langue, ce serait sans doute monarchie et crime, ce serait république et vertu.

Qu'importe que l'Arabe, ait trois cents mots pour exprimer un serpent, ou un cheval:

La véritable abondance con-

Digitized by Google

siste à exprimer toutes les pensées, tous les sentiments et leurs nuances.

Jamais sans doute le nombre des expressions n'atteindra celui des affections et des idées:

C'est un malheur inévitable auquel sont condamnées toutes les langues, cependant on peut atténuer cette privation.

5°. La plupart des idiômes, même ceux du nord, y compris le russe, qui est fils, de l'esclavon, ont beaucoup d'imitatifs, d'augmentatifs, de diminutifs et de péjoratifs.

Digitized by Google

Notre langue est une des plus indigentes à cet égard, son génie paraît y répugner :

Cependant, sans encourir le ridicule qu'on répandit avec raison sur le boursouflage scientifique de Baïf, Ronsart et Jodelet, on peut se promettre quelques heureuses acquisitions;

Déjà, Pougens a fait une ample moisson de privatifs, dont la majeure partie sera probablement admise.

Dans le dictionnaire de Nicod, imprimé en 1606, sous le Z il n'y avait que six mots :

Dans celui de la ci-devant académie française, édition de 1718, il y en avait douze.

Sous la syllabe *Be*, Nicod n'avait que quarante-cinq termes, celui de l'académie, même édition, en avait deux cent dix-sept, preuve évidente que dans cet intervalle l'esprit humain a fait des progrès, puisque ce sont les inventions nouvelle, qui déterminent la création des mots, et cependant Barbason, la Ravalière et tous ceux qui ont suivi les révolutions de la langue française, déplorent la perte de beau-

Digitized by Google

coup d'expressions énergiques et d'inversions hardies, exilées par le caprice, qui n'ont pas été remplacées, et qu'il serait important de faire revivre.

Pour compléter nos familles de mots, il est encore d'autres moyens :

Le premier serait d'emprunter, des idiômes étrangers, les termes qui nous manquent, et de les adapter au nôtre, sans toute fois se livrer aux excès d'un néologisme ridicule.

Les anglais ont usé de la plus grande liberté à cet égard, et de tous les mots qu'ils ont adoptés, il n'en est pas, sans doute, de mieux naturalisé chez eux, que celui de *perfidiousness*.

Le second moyen, c'est de faire disparaître toutes les anomalies résultantes, soit des verbes réguliers et défectifs, soit des exceptions aux règles générales.

A l'institution des sourds-muets, les enfans qui appren-

nent la langue française, ne peuvent concevoir cette bizarrerie, qui contredit la marche de la nature dont ils sont les élèves, et c'est sous sa dictée qu'ils donnent à chaque mot décliné, conjugué ou construit, toutes les modifications qui, suivant l'analogie des choses, doivent en dériver.

« Il y a dans notre langue, disait un royaliste, une hiérarchie de style, parce que les mots y sont classés comme les sujets dans une monarchie. »

Cet aveu est un trait de lu

Digitized by Google

mière, pour quiconque réfléchit.

En appliquant l'inégalité des styles à celle des conditions, on peut tirer des conséquences qui prouvent l'importance de mon projet dans une démocratie.

Celui qui n'aurait pas senti cette vérité, serait-il digne d'être législateur d'un peuple libre?

Oui, la gloire de la nation et le maintien de ses principes commandent une réforme.

On disait de Quinaut, qu'il

Digitized by Google

avait disossé notre langue par tout ce que la galanterie a de plus efféminé, et tout ce que l'adulation a de plus abject.

J'ai déjà fait observer que la langue française avait la timidité de l'esclavage, quand la corruption des courtisans lui imposait des lois :

C'était le jargon, des coteries et des passions les plus viles.

L'exagération du discours plaçait toujours au-delà, ou ende-çà de la vérité.

Au lieu d'être peints ou ré-

Digitized by Google

jouis, on ne voyait que des gens désespérés ou enchantés:

Bientôt il ne serait plus resté rien de laid, ni de beau dans la nature, on n'aurait trouvé que de l'exécrable, ou du divin.

Il est tems que le style mensonger, que les formules serviles disparaissent, et que la langue ait partout ce caractère de véracité et de fierté laconique, qui est l'apanage des républicains.

Un tyran de Rome, voulut

Digitized by Google

autrefois introduire un mot nouveau ;

Il échoua, parce que la législation des langues fut toujours démocratique.

C'est précisément cette vérité qui vous garantit le succès.

Prouvez à l'univers qu'au milieu des orages politiques, tenant d'une main sûre le gouvernail de l'état, rien de ce qui intéresse la gloire de la nation ne vous est étranger.

Si la convention nationale ac-

cueille les vues que je lui soumets au nom du comité d'instruction publique, encouragés par son suffrage, nous ferons une invitation aux citoyens qui ont approfondi la théorie des langues pour concourir, à perfectionner la nôtre, et une invitation, à tous les citoyens pour universaliser son usage.

La nation, entièrement rajeunie par vos soins, triomphera de tous les obstacles, et rien ne ralentira le cours d'une révolution qui doit améliorer le sort de l'espèce humaine.

Digitized by Google

Décret.

La convention nationale, après avoir entendu le rapport de son comité d'instruction publique, décrète :

. . . . . .

Le comité d'instruction publique, présentera un rapport sur les moyens d'exécution pour une nouvelle grammaire, et un vocabulaire nouveau de la langue française.

Il présentera des vues sur les changemens, qui en faciliteront l'étude, et lui don-

neront le caractère qui convient à la langue de la liberté.

La convention décrète que le rapport sera envoyé aux autorités constituées, aux sociétés populaires, et à toutes les communes de la république.

Voyez recueil de pièces et mémoires pour servir à l'histoire de Tournay, in-octavo, vol. 10, *pièce n°. premier.*

L'abbé Grégoire fit aussi un rapport très intéressant à la convention nationale, sur les

Digitized by Google

ravages et les destructions des monuments d'arts et de science, que le vandalisme des révolutionnaires a causé à l'ancienne France de 1790:

Il en estime le dommage à plus de deux millards, et en y ajoutant le quintuple, par les ravages et destructions que le régime français a exercé tout partout où il a porté ses armes depuis 1792 jusqu'en 1815;

L'on peut assurer que ce dommage excède la valeur de douze milliards, dont nous de-

vons avec justice savoir gré au régne philosophique parisien;

L'on apprenait si peu les principes de la langue française dans les meilleures maisons d'éducation de ce royaume, que Napoléon Bonaparte, élevé à l'école militaire de Bruyennes, pendant sept années, ne savait pas écrire deux mots sans commettre des fautes grammaticales, ainsi qu'on le voit de sa lettre du 25 juillet 1792, adressée à son frère Joseph, et que j'ai transcrit volume deux, lettre R, cahier dixième, page 2, format

Digitized by Google

in-folio, inédit contenant l'analyse raisonnée et alphabétique des ouvrages que j'ai indiqué dans mon histoire de Tournay, auquel je renvoie.

1794.

Les consaux enregistrent et font imprimer, publier et afficher un édit de Sa Majesté l'empereur François II, notre auguste monarque, du 4 avril 1794, pour réprimer les intrigues et les conspirations, ourdies contre les libertés constitutionnelles de la Belgique con-

Digitized by Google

tre les propagateurs et instigateurs de l'affreux et sanguinaire systême révolutionnaire français.

1794.

Dépêche de Sa Majesté, du 29 mai 1794, adressée aux consaux de Tournay, et communiquée aux trente-six bannières de Tournay, en vertu de résolution desdits consaux, du 15 juin suivant, par laquelle Sa Majesté demande la levée extraordinaire d'un homme sur cent.

Digitized by Google

Les trente-six bannières qui devaient y porter leurs votes, le 19 juin suivant, n'en émirent aucuns, car les français, après être parvenus à s'emparer d'Ypres, par la trahison de quelques généraux allemands, et avec des forces triples de celles autrichiennes, parvinrent, quelques jours après, avec les mêmes moyens, à faire opérer la retraite à l'armée autrichienne, affaiblie et mal secondée par les anglais et les prussiens, à la bataille de Fleurus, de manière que le général français, Pichegru, entra à Tournay avec un corps de troupes, le trois

juillet 1794, entre sept à huit heures le matin.

Messieurs les états et consaux de la ville et cité de Tournay ont fait assembler les bannières d'icelle, pour leur faire part des demandes et propositions contenues dans la gracieuse dépêche de Sa Majesté l'empereur et roi, en date du 29 mai 1794, savoir: d'une levée d'hommes à repartir entre toutes les communautés du pays, dans une proportion équitable, en chargeant chacune d'elles de procurer, soit un homme sur cent de la popu-

Google

lation en général, soit cinq sur cent de ceux qui sont en état de porter les armes, avec la condition néanmoins consentie par Sa Majesté, que ces hommes ne seraient engagés que pour le tems de la guerre contre la France, et que même pendant cette guerre, ils ne pourraient être employés ailleurs que dans les provinces Belgiques.

Les motifs qui fondent la demande de cette levée, et qui exigent impérieusement sa plus prompte réalisation, sont pleinement détaillés dans

la susdite dépêche, dont voici la teneur :

L'empereur et roi.

Chers et bien amés.

Par notre royale dépêche du trente avril dernier, nous vous avons annoncé les motifs qui nous portaient à avoir recours avec confiance à votre zèle, et ces motifs que nos commissaires vous ont ultérieurement développés, vous intéressaient aussi près que nous mêmes.

Depuis lors, la masse d'ennemis qui se précipite vers la

Google

Belgique, rendant vos dangers plus pressans, il devient aussi plus urgent d'employer les moyens indispensables pour arrêter cette masse par toutes les forces possibles à rassembler.

Nos armées ont souffert, et ont besoin d'un nombre considérable de recrues, et quoique nous ayons vu avec autant de satisfaction que de gratitude, les sacrifices que vous avez voulu faire, pour exciter nos sujets à prendre des engagemens volontaires, nous ne saurions vous cacher, que cette ressource n'ayant jusqu'à présent rien produit,

Digitized by Google

notre armée pourrait peut-être ne plus se trouver à même de déployer contre un ennemi qui fait tant d'efforts pour envahir ces provinces, la résistance, et les mesures offensives qui les ont préservées jusqu'ici.

Il serait superflu de vous rappeler, que jusqu'à présent nos autres états héréditaires ont fourni la majeure partie de vos défenseurs, et sans doute mes provinces Belgiques; si florissantes, si peuplées et si intéressées au succès de cette guerre, qui, malheureuse, peut entraîner leur anéantissement et

Digitized by Google

leur ruine totale, ne manqueront également pas de fournir des hommes qui aideront à les défendre.

C'est au moment où il est encore tems, que nous nous adressons à vous pour cet objet, plus important même que celui de notre dépêche du 30 avril.

Nous demandons pour notre armée à toutes les provinces ensemble, une levée d'hommes selon le plan ci-joint, et comme nous sommes persuadés que pénétrés de la nécessité de satisfaire à une aussi juste

demande, vous ne pourriez être arrêtés, que sur le mode seul de le réaliser, nous n'hésitons point de vous proposer celui qui est le plus conforme à la raison, à la justice, et à l'intérêt général du moment, savoir :

Une répartition dans une proportion équitable sur toutes les communautés du pays, en chargeant chacune d'elles de procurer, soit un homme sur cent de sa population en général, soit cinq sur cent, de ceux qui sont en état de porter les armes.

Digitized by Google

C'est sur cette demande que nous attendons incessamment, et au plus tard endéans un terme de huit jours, votre consentement et votre concours le plus efficace, en abandonnant à votre choix les meilleurs moyens d'y satisfaire;

Vous prévenant, au reste, que cette levée extraordinaire est si nécessaire et si pressante, que, si vous jugiez avoir besion du concours de notre autorité souveraine pour son exécution, nous sommes disposés à vous l'accorder de la manière la plus étendue.

Vous nous avez à la vérité, offert plusieurs fois la levée de quelques nouveaux corps, mais nous avons considéré qu'il faudrait beaucoup trop de tems pour les organiser et les former à l'exercice et aux évolutions militaires, tandis que ces hommes, mêlés aux vieux soldats, rendront d'abord les bons services que nous en attendons. (*)

(*) L'on a vu en cet ouvrage, vol. 94 et 95, qu'à la bataille du 22 septembre 1790, les volontaires appelés à concourir avec les troupes réglées des insurgens, y furent cause de leur défaite;

Digitized by Google

Vous ne sauriez vous le dissimuler, votre existence future dépend peut-être de l'exécution la plus prompte d'une pareille augmentation de forces, car vous voyez nos ennemis se multiplier sur tous les points de vos frontières, pendant que nos

---

Ce moyen, suggéré par Trauttmansdorff, ce ministre de malheur, devait, s'il avait eu lieu, opérer le même résultat;

Le despotisme de Trauttmansdorff, Fèlts, Kulberg, Ransonnet et autres suprématiaux, perdit la Belgique.

Digitized by Google

armées diminuent jo
par leurs victoires e
bats glorieux, mais
qu'elles sont obligée

D'ailleurs, les effor
ferez à cet égard,
point une surcharge b
pour un pays si peup
une nation anciennem
connue pour belliqueus

(*) Ce mot *anciennem*
méchamment dans cette d
périale, par les souffleu
tiaux, Trauttmansdorff, l
berg et compagnie, irri

A tant, chers et bien amés, je prie Dieu qu'il vous ait en sa sainte et digne garde.

Donné au quartier général à Tournay, le 29 mai 1794.

Paraphé,

Trautt. vt.

---

raison la nation Belgique, dont les armées soutinrent si vaillemment jusqu'en 1790, la monarchie autrichienne;

Les fastes de l'histoire l'attestent il y avait d'abord le mot de cons-

Signé,

François.

Et la superscription était :

A nos chers et bien amés, les prévôt et jurés, mayeur et échevins de notre ville de Tournay.

Ces motifs si pressans, et la

---

tamment, mais nos suprématiaux l'effacèrent, pour y substituer le mot *anciennement*, et je sais que cette expression révolta toute la nation.

Digitized by Google

vérité des faits qui les appuient est si notoire, que nous ne doutons pas, que les bannières s'empresseront de donner à notre auguste souverain une nouvelle preuve de leur zèle et de leur attachement pour son royal service, et pour la conservation du pays, par le plus entier consentement à la demande susdite.

Quant au mode de levée, l'intérêt général exigeant, qu'il soit, autant que possible, uniforme dans toutes les provinces on ne saurait en proposer de

plus avantageux que celui qu'adoptera la généralité, ou la pluralité des autres administrations.

Et comme cet objet, devenu de jour en jour plus urgent, ne peut être fructueux que par l'accélération, les états et consaux ont fait assembler lesdites bannières, comme par cette, ils requièrent la vôtre.

Fait en consaux le 15 juin 1794, à charge, de par lesdites bannières rapporter au greffe desdits états et consaux les

actes de résolution au bas des présentes pour le 19 du courant, dans la matinée.

Voyez recueil format inf-olio, vol. 3, *pièces n°.* 55.

1794.

Edit du 28 février 1794, qui proscrit un ouvrage périodique intitulé:

Lettres historiques, politiques et critiques, dédiées à la nation Belgique, par un autenr impartial, deux volumes in-octavo.

Cet ouvrage écrit par un gen-

Digitized by Google

til-homme belge, instruit, pieux et zélé, pour le maintien des admirables constitutions Belgiques anciennes, que la fièvre chaude révolutrice française, cherchait à dévorer;

Cet ouvrage vrai en tout, dévoilait sans déguisement, tous les traîtres, tant dans le gouvernement, qu'ailleurs, qui propageaient en Belgique le système sanguinaire des révolutionnaires français, et qui protégeaient les agens français qui en prêchaient publiquement les affreuses maximes à Bruxelles;

Digitized by Google

Dès lors, que ces lettres furent supprimées, en février 1794, les traîtres qui étaient au gouvernement des Pays-Bas, tels que

qui y sont désignés en toutes lettres, et auquel ouvrage nous renvoyons, ces traîtres eurent dès lors les coudées franches; dès lors les trahisons se montrèrent à découvert, et dans le conseil de guerre et dans celui du gouvernement, et ils ne tardèrent pas ainsi à livrer la Belgique, quatre mois ensuite, à la voracité et à la rage révolutrice française.

Les consaux enregistrèrent cet édit le 9 avril 1794.

Recueil format in
3, *pièce n°.* 57.

1794

Résolution des
Tournay, en date
vrier 1794, concer
à accorder au souver

Messieurs les consa
de la ville et cité
nay, ont fait ass
bannières de ladite
leur faire connaître
omis de donner l
de résolutions, que l
et consaux leur avaien

Google

par acte du 29 novembre 1793, au sujet des propositions faites au nom de Sa Majesté l'empereur et roi, par messire Pierre-Benoit vicomte de Sandrouin de Villers sur Lesse, chambellan, conseiller d'état d'épée de sadite Majesté, trésorier général de ses domaines et finances, à ce commis et député par décret du 20 du même mois de novembre de son altesse royale Charles Louis, archiduc d'Autriche, lieutenant, gouverneur et capitaine général des Pays-Bas, tant à l'égard de la somme de 36000 florins

Digitized by Google

pour l'aide ordinaire de la présente année 1794, payable aux termes ordinaires;

Celle de 2827 florins pour l'aide ordinaire du nouveau district, et 1746 florins pour le rachat du logement des gens de guerre, faisant ensemble 40573 florins, le tout à devoir être liquidé avant la fin du mois de Mars 1795, ainsi qu'au sujet de la somme de 3600 florins, pour l'entretien de la cour de son altesse royale pour ladite année 1794, ainsi qu'il est amplement exprimé dans

Digitized by Google

ledit acte du vingt-neuf novembre 1793 ;

Et comme par rapport à cette omission, il n'a pu être pris une délibération de la part desdits consaux et états, c'est pourquoi ils ont fait de rechef assembler lesdites bannières, pour prendre sur lesdites propositions du seigneur vicomte de Sandrouin, une prompte résolution, comme par cette, ils requièrent le votre.

Fait en consaux le 22 février 1794, à charge de par lesdites bannières ; rapporter au greffe

Digitized by Google

de ces états et consaux, les actes et résolutions au bas des présentes, pour vendredi 28 du courant à midi.

Recueil format in-folio, vol. 3, *pièce n°.* 58.

1794.

L'on publie à Tournay, en cette année 1794, pour la dernière fois, la chartre de Saint Louis roi de France, donnée et octroyée au chapitre et aux bourgeois de Tournay, à la fin de mai 1274, connue sous le nom de *crie de l'Ascension;*

Digitized by Google

les ans la veille de cette fête au matin, sur un théâtre construit sur la grand-place, vis-à-vis du portail de l'église paroissiale de Saint Quentin, sur le quel montait suivant l'usage annuel, et non interrompu depuis 1274, un des secrétaires du chapitre, en bonnet carré et en habit de chœur, un greffier ou commis juré des consaux de Tournay, en habit noir, en rabat et en gands blancs.

Le secrétaire du chapitre lisait cette chartre en son texte originel, et ensuite le greffier des

consaux, en expliquait le texte en langue moderne.

Cette charte est intéressante en ce qu'elle nous donne des notions certaines, sur le genre et l'esprit de la législation tournésienne, vers la fin du treisième siècle, la voici :

Cri de l'ascension.

« Oyez seigneurs, que je vous commanche, de par Dieu, et de part notre Dame, de par tous Saints, et de par le roi, notre sire, (Saint-Louis) au Dieu honneur, de par révérend père

en Dieu, Monsieur l'évêque de Tournay, que Dieu soutienne en bien, de part Monsieur le doyèn et tous les seigneurs du capitle, de par les prévots, de par les jurés, de par tous les francs hommes du pays qui sont, et de par tous les Preud'hommes de le cité.

Le fieste à warder (l'Ascension) jusqu'au mois de mai enclose Pentecoste, et le jour toute jour, aux *us* et *as* coustumes que nos anchisseurs (antécesseurs) l'ont wardé de tous tems, par devant nous, et Dieu par sa grâce, le nous laisse si bien

Digitized by Google

warder, que ce soit les hommes, et le profit de le cité.

Et, sy vous fait à sçavoir, que quiconcque ait occis hommes ou femmes dedens le justice de le ville de Tournay decha l'Escaut, ne de la, depuis que ly lettres le Saint roi Louis fut scellée et publiée;

Il ne puet avoir fieste, jamais ne rentrer en le justice de Tournay, décha l'Escaut, ne delà; et si vous fay encore assavoir, que quiconcque ait pchis bourgeoise, fils ou fille de bourgeois ou bourgeoise de

Digitized by Google

Tournay ; en quelque terre, ne en quel pays que ce soit ;

Il ne poët, jamais ravoir fieste, ne rentrer en le justice de Tournay, sauf et réservé, les grâces du roi notre sire, en son joyeux avènement à Tournay.

Et si vous fay, aussi assavoir, que touts les canones, (Chanoines) de l'église notre Dame de Tournay, présents et absents, qui sont, et seront, ly grands vicaires, ly cappelains, bènéficiers en ladite église, ly prestres, ly curés, de le cité

Digitized by Google

de Tournay, en le partie qui est de l'évesquié de Tournay, ly prestres d'Orcque, tous les cappelains des paroisses de le cité de Tournay, en le partie qui est de l'évesquié de Tournay, bénéficiers esdites paroisses qui sont et seront ly cappelains deleval (vallée d'Orcq) ly maistres de l'école, ly vicariots, les doy clercs du capitle, le clerc du révestiaire, ly clerc de le thrésorie, et de le fabrique, et ly clercs, ou cappellains des canones résidents:

Et des canones qui seront te-

Digitized by Google

s pour résidents, qu'ils lai-
ont en leurs services,

Mais qu'ils dient (dissent)
au doyen, qui soit leur clerc
ou leur cappellains, sauf que
chacuns canones nait, que un
clerc ou un cappellain, et les
nommeront au doyen, les doit
nommer au prévôt (grand pré-
vôt de Tournay) au nom de
la ville.

Jouiront de le francquise dit
ban à toujours, aussi bien com-
me bourgeois ou de bourgeoi-
ses ce entendu, que ly clerc du
capitle, clerc ou cappellain des
canones,

Digitized by Google

Li clercs de le trésorie, les deux clercs du revestaire, et ly clerc de le fabrique, jouiront de le francquise dudit banc, tant qu'ils seront en leurs services et non plus;

Et si commanch (commandé) qu'il ne soit personne aucune, quelque qu'elle soit, qui rue (jette) contre les verrières (vîtres) de l'église Notre-Dame de Tournay, ne des autres églises des paroisses de Tournay;

Ne traiche (tire), rue, ou jette après l'aigle, au marchier, sur vingt sols, sans nul déport.

Digitized by Google

Item, qu'il ne soit personne estraingier, quelque qu'elle soit, qui vinge deuens le jurisdiction de la ville de Tournay, pour faire mal, ne vilainie, à bourgeois, ne à manants de la ville, tant ecclésiastiques, comme séculiers, sur corps et sur avoir, et sur estre justicier (c'es-tà-dire à péril d'être justicié) al assens (c'est-à-dire par) les prévôt jurés.

Item! et s'il advenait, qu'aucuns ennemis de le ville, ou de forains, feist, aucuns faits ou émeute, on eut fait aucun bustin, ou ancienne meslée,

contre nos bourgeois ou manants tant écclésiastiques comme séculiers, fait par jour, ou par nuit:

Nous, commendons que tous bourgeois et manants de Tournay, sur corps et sur avoir, et sur quancques (c'est-à-dire sur qui que ce soit), ils le pucent méfaire en le vue desdits prévôts jurés, taillent hors de leurs maisons et hosteux (hôtels) et aident vigureusement (vigoureusement) les Preud'hommes bourgeois, les bonnes gens et les bons sergeans de le ville, à prendre

et retenir les ennemis, ou les malfaiters des susdits :

Et s'il advenait que en aydant nos bourgeois manants, ou nos bonnes gens, ils mesancinst de mort (ils commettent meurtre) ou d'affolure (blessure), ou en autre manière, quelque qu'elle fust, le ville les amènerait, et mettrait en paix contre tous, et enquéreraient en amendes aucunes, à le ville.

Item, et qu'il ne soit personne, qui aux ennemis de la ville, quelques qu'ils soyent, doyent (donnent) à boire, à

Digitized by Google

manger, à viestir (hab iller), ne à couchier (coucher) ne doinst (ne donne) du sien :

Ne face donner, ne parolle à eux, ne les conforte, neporte, société ne compagnie, sierse (ne réside) en notre justice, sur dix livres.

Item, que personne ancienne, ne leur preste, ne leusche (leur) maison, ne les herberge (auberge) en nos justice, sur la peine devant dite;

Et si, vous fait assavoir, que il est crié, par les paroisses de

Digitized by Google

Tournay, par messieurs les doyens et capitle de Tournay, que ceux qui font, ou feront malefices, ou excès, insides (embuchés) agais (guet-à-pens) et de certains propos et pour cause de immunités, de sainte église, avoir de droit et de raison, comme ne jouissent (jouissant) point de ladite immunité de sainte église.

Et que se (si) aucunes personnes estraingue (étrangère) ou prince demeurant hors de le ville de Tournay, vient en icelle, et aucuns excès, ou malefice, en sur personne aucu-

ne séculière ecclésiastiques demeurant en ledite ville, en couchant icelle personnes eux-tenront de pour esomption de droit ;

Que ly malefices et excès des susdits seront faits par insides agais, et de certains propos ; et que ceux qui les feront, ne devront joyr de ladite immunité, et aussi a il, été prononchie [il a été prononcé].

Comme raison, le donne, et fera ou mettre hors des attres (des maison) et desdites églises, par les gens dudit Monsieur le doyen et capitle, tous ceux,

Digitized by Google

qui ainsi le me feront, si comme il appartient. »

Observation.

A remarquer sur cette chartre, que les sujets des puissances avec lesquelles Tournay était alors en guerre, pouvaient nonobstant ce, venir à Tournay pendant les trois semaines de la foire de l'Ascension, mais ils devaient coucher dehors, et se pourvoir de vivres et de vêtements, ce qui fut établi pour ne pas troubler les franchises de la foire, qui alors était si brillante et affluente d'étrangers, que plusieurs étrangers, non en guerre avec Tour-

nay, baraquaient au follet durant la foire, à défaut de logement dans les auberges. (*)

1794.

Les troupes autrichiennes et alliées, commettaient aux environs de Tournay, des pillages et des dévastations;

Le régiment de Baillet Latour,

(*) Un mémoire imprimé in-quarto à Tournay, pour quelques chaufourniers de Tournay, savoir :

Frion - Midavaine,

Digitized by Google

dragons, spécialement, s'abandonnait à mille sévices et avanies, sur les paisibles habitans de Tournay et du Tournésis.

Un des soldats de ce régiment, en vertu d'un jugement du conseil de guerre, fut décapité sur

---

H. Midavaine

Landas.

H. Delvigne-Midavaine,

J. B. Dapsens,

A. Felicité Midavaine,

J. Coutieau et compagnie,

l'esplanade de Tournay, pour avoir tué une jeune fille âgée de douze ans environ.

Les états des provinces de Tournay et de Tournésis en portèrent, le 25 mai 1794, de très vives et très sérieuses plain-

---

Dumortier - Derasse,

P. J. Carbonnelle,

Tournay, 28 novembre 1821,

Ce mémoire, rédigé par l'avocat Delbroucke, de Saint-Amand, contient, page 3, ces expressions :

« Dans le quatorzième siècle, cette ville comptait dans ses murs

Digitized by Google

tes au feld maréchal et général en chef, prince de Saxe-Cobourg, qui leur répondit le 31 dito, qu'il venait de donner les ordres les plus sévères, les plus précis, et les plus menaçans, à

2500 [outils battants, pour fabriques de draps et autres étoffes en laine ;

L'affluence des habitants, et surtout des ouvriers, était telle que pour éviter l'encombrement, et par mesure de police, quinze mille ouvriers étaient baraqués, et obligés de se retirer la nuit, sur le Follet, terrain appartenant à

tous les chefs de l'
que ces sortes d'
punis exemplaireme

Les états de ces p
rent imprimer le to
çais et en alleman
connaissance d'un cl

---

la ville, situé hors
Morelles. »

Cette assertion est
mièrement, ce ne fu
l'an 1286, du tr
cle, que Marie de
céda pour argent, le B
Follet à la ville, et

Voici ces pièces :

Messieurs,

Ayant fait les représentations les plus vives à son altesse sérénissime le maréchal prince de Cobourg, pour le prier de porter de nouveau des ordres

---

Saint-Jean, Warchin, et Hallain, avec le bois de Breuze, par le comte de Saint-Paul, qui en était seigneur ;

C'est pourquoi le cri de l'Ascension de 1274, ne porte que sur Tournay, rive gauche de l'Escaut,

pour empêcher les dévastations des champs et des propriétés des habitans de la province de Tournésis, commises par les militaires, et d'autres à la suite de l'armée, ce prince a daigné recevoir notre juste représentation, et vient de donner des ordres les plus sévères, pour

---

c'est-à-dire Tournay ancien, ou la cité.

Et comme ce cri défendait au sujet en guerre avec la France, de coucher et manger durant la foire à Tournay, Marie de Mortagne leur faisait préparer des baraques sous sa jurisdiction aux Follets,

Digitized by Google

faire observer la plus exacte discipline ;

Nous vous communiquons la lettre, dont monseigneur le maréchal a daigné nous honorer,

---

pour y coucher et manger durant la foire, laquelle finie, les baraques se démontaient jusqu'à la foire de l'année suivante, durant laquelle on les remontait de nouveau ;

Usage de baraques qui a duré jusqu'aux foires de nos jours, d'où résulte que le rédacteur de ce mémoire s'est trompé.

Voyez cet ouvrage, vol. 76, pages 19 et suivantes, et note première à la fin dudit volume.

et en conséquence vous vous y conformerez pour les plaintes à faire aux chefs et commandants des divers endroits.

Nous sommes,

Messieurs,

Vos affectionnés à vous rendre service,

Les états et consaux de la ville et de ses districts,

Etait signé,

M. J. Poutrain, secrét.

Tournay, le 31 mai 1794.

Digitized by Google

Suit la teneur de ladite lettre.

A messieurs les états de Tournay et du Tournésis.

Le maréchal prince de Cobourg a reçu la lettre, que messieurs les états ont bien voulu lui adresser, en date du 25 mai, au sujet des excès qui se commettent dans ces environs par les troupes.

Très récemment encore, les ordres antérieurs qui étaient à cet égard précis, sévères et menaçants; ont été renouvellés

sur cet objet dans des termes auxquels on ne pouvait rien ajouter, et Sa Majesté elle même a manifesté, sur la violation des propriétés de ses fidèles sujets, son juste ressentiment et sa ferme intention de punir sévèrement ceux qui les tolèrent et ceux qui s'en rendent coupables;

Comme les chefs des régimens, des corps ou des détachemens, sont rendus personnellement responsables, de ces excès, c'est à eux qu'il sera nécessaire de s'adresser dans des cas semblables, ou du moins il

Digitized by Google

serait nécessaire de s'efforcer de reconnaître autant que possible à quel corps appartiennent les gens qui commettent de semblables excès, pour l'indiquer en tems et lieu; afin qu'on puisse s'en prendre aux commandans qui ne les ont pas prévenus ou réprimés.

Le maréchal prie messieurs les états de recevoir l'assurance de sa considération et de son dévouement.

Signé,

Pr. Cobourg, F. M.

Tournay, ce trente mai 1794.

Voyez recueil de pièces et mémoires de tous genres pour servir à l'histoire de Tournay, format in-folio, vol. 3, pièce numéro 89.

1794.

Le général en chef prince de Saxe Cobourg, émane un ordre réglementaire, pour la délivrance des passeports, en son quartier général à Tournay, trois juin 1794.

Digitized by Google

1794.

L'on publie à Tournay un arrêté du représentant du peuple français, Richard, donné à Gand le 20 messidor an deux, [8 juillet 1794] par lequel il déclare que les personnes et les propriétés de la Belgique, sont mises sous la sauve garde et protection des soldats français;

Il y déclare en sus, que tout militaire français qui serait trouvé à un quard de lieue de son poste, sans permission compétente, serait saisi et puni de mort.

Digitized by Google

1794.

Le feld maréchal
Saxe-Cobourg, par
primé donné à l'or
quartier général à
en date du 31 ma
mercie les habitans
nay, Bruxelles, A
vain, Antoing, etc
qu'ils ont donné au
blessés et malades
pitaux.

Voyez recueil, in-
14, *pièce numéro*

1794.

L'armée française

Digitized by Google

par le général en chef Pichegru, venant de Courtray, forme une attaque vigoureuse dès les six heures de la matinée du 22 mai 1794, sur les postes autrichiens placés à Espierre, les en déloge, poursuit ses avantages, et vient prendre position à Pont-à-chin, d'où en faisant une excursion sur sa gauche, l'armée française va brûler les bateaux flotants sur l'Escaut, chargés de foin, de paille et d'avoine pour les troupes alliées;

L'action a fini à la brune,

Digitized by Google

sur quoi les autrichiens font un bulletin extraordinaire de cette action, ainsi conçu :

« L'ennemi a attaqué aujourd'hui à six heures du matin l'aile droite de notre armée, avec toutes ses forces;

L'action a duré sans interruption, et sans un instant d'intervalle, jusqu'à neuf heures du soir.

On n'a pas d'exemple d'un feu, d'un acharnement, et d'une résistance semblable;

Jamais peut-être l'on ne vit

Digitized by Google

des efforts aussi vifs, des attaques réitérées, avec autant d'impétuosité, et soutenues avec autant de constance et de valeur.

Malgré la disproportion des forces, et la facilité qu'elle donnait à l'ennemi, de relever et de rafraîchir ses troupes, les nôtres se sont maintenues dans leurs positions. (*)

(*) Cela n'est pas très exact :

Les autrichiens furent repoussés de Belleghem et Epierre, jusques près du faubourg de maire à Froyennes, sur la chaussée de Tournay à Courtray.

Digitized by Google

L'ennemi en voulai
nay, où ce bulletin s

Il n'y a pas eu dar
guerre, de journée se
celle-ci, elle sera rec
l'histoire.

Tournay, ce 22 m

Pichegru fit sa retraite
heures du soir sur le
Pecq, où il établit pe
heures son quartier gén
être poursuivi, ni à ce
par l'armée autrichienne

Il donna l'ordre défini

Digitized by Google

à dix heures du soir ; à imprimer et à répandre. »

1794.

Les autrichiens sont repoussés le 18 mai 1794, des postes de Turcoing et de Mouveaux, sur le village de Marquain, Tournésis.

Le bulletin de l'armée autri-

---

néral de retraite à l'armée française, vers une heure le matin, dans sa position ancienne de Courtray, ce qui était effectué à six heures du matin.

Il craignait non sans raison d'é-

Digitized by Google

chienne s'en explique en ces termes :

Bulletin extraordinaire.

Une attaque générale, dirigée sur tous les points de la position de l'ennemi dans la West-Flandre, a eu lieu hier

---

tre coupé par un corps de quarante mille hommes autrichiens, campés à Ere près Tournay, qui se disposait à marcher sur Epierre, pour lui couper la retraite et le mettre entre deux feux ;

C'était la résolution prise au con-

Digitized by Google

matin, et a été prolongée jusqu'à ce soir.

Les braves troupes de l'armée combinée se sont montrées dans ces deux journées avec leur valeur accoutumée.

Des postes fortifiés avec soin

---

seil de guerre tenu le 22 mai 1794, à l'abbaye de Saint-Médard à Tournay, résolution que connut Pichegru vers neuf heures du soir, par la trahison de quelques membres dudit conseil de guerre, que le brave général belge, comte de Clerfayt connaissait, et voulait signaler par

Digitized by Google

et défendus avec acharnement, ont été emportés par deux colonnes de la droite avec une intrepidité au-dessus de tout éloge.

Au soir nous étions maîtres de Mouveaux et de Turcoing.

---

leur nom à l'empereur François II, ce dont ce prince fut détourné, par les insidieuses intrigues de ces traîtres.

D'après ce, il est clair que les français, là, comme avant et après cette guerre, n'ont dû leurs succès qu'à la trahison, appuyée de leurs

Digitized by Google

Mais ces deux colonnes contre lesquelles l'ennemi a porté aujourd'hui matin des forces trés considérables, et une immense quantité d'artillerie, ont été, malgré la valeur brillante et les talents militaires de leurs chefs, obligées de céder momentanément à cette grande supériorité de nombre, et se sont repliées sur la position quelles occupaient

---

forces doubles de l'ennemi, si vrai que lorsque la trahison ne les a pas aidé comme à Leipsick, à Nerwinde et à Waterloo, ils ont été complettement rossés, quoi qu'en nombre supérieur.

Digitized by Google

l'avant veille, au camp de Marquain.

Les développemens étendus d'une aussi grande manœuvre dans un pays coupé et difficile, rendant la coopération des corps détachés, moins précise et moins certaine, ont pû produire au premier instant des retards et des avantages partiels, mais le gros de l'armée est intact, et dans une position avantageuse et menaçante.

Il n'y a rien à craindre et tout à espérer.

Digitized by Google

La canaille qui précède une marche retrograde, peut avoir semé des allarmes que recueille trop avidement la malveillance et la peur.

On avertit ici d'être en garde contre ces exagérations, et de ne croire, qu'au vif intérêt que prend notre auguste souverain à ses provinces Belgiques, à la valeur des troupes, et aux succès de nos armes.

Au quartier général de Tournay, le 18 mai 1794.

Voyez recueil de pièces et mé-

Digitized by Google

moires de tous genres pour servir à l'histoire de Tournay, format in-4. vol. 9, pièce n°. 5.

1794.

La nuit du deux au trois juillet 1794, les troupes autrichiennes évacuent Tournay sans brûler une amorce ;

Le lendemain 3 juillet 1794, l'avant-garde des troupes françaises commandées par le général en chef Pichegru, entre à Tournay par la porte de Lille, et pousse ses avant-postes jusqu'à Gaurain-Ramecroix, situé entre Leuze et Tournay ;

Digitized by Google

L'avant garde française ayant voulu débusquer l'arrière garde autrichienne de Gauraín-Ramecroix est repoussée avec perte.

1794.

Il résulte d'un relevé authentique de la population de la cité de Tournay, et de ses banlieues, fait par le magistrat d'icelle, le 24 novembre 1794, (4 brumaire an 3).

Que la ville de Tournay avait lors, *intra muros* une population de	habit. 24584

Digitized by Google

Le faubourg de Valenciennes, 271

Le faubourg de Sept Fontaines, 166

Le faubourg de Saint Martin, 422

Le faubourg de Lille, 482

Le village d'Orcq, 317

Le faubourg du Bruisle, hors la porte du Château, 41

Le hameau de la Tombe, dit du Saulchoir, 519

Digitized by Google

Le hameau de Bizencourt dans Mourcourt,	314
Faubourg de Morel,	109
Village de Rumegnies,	398
Hameau de Warchin,	168
Le hameau d'Hallain,	301
Total, habitans	27092

1794.

Un médecin sans pratique du Bas-Rhin, bourreau de Louis XVI son souverain, représen-

tant le peuple parisien, vient demander et sans façon, aux états de Tournay et ceux du Tournésis, en récompense et rénumération de la liberté, dont il venait de faire cadeau au peuple belge malgré lui;

Modestinus.

Invitó non datur bénéficium, lege 76, *de regulis juris.*

Ce régicide sans-culotte, demande auxdits états, la modique somme de quatre millions de francs en numéraire, de contribution de guerre, sous le terme de dix jours, le tout pour le plus grand bien être

Digitized by Google

du bon peuple souverain de ces deux provinces, et ce, en vertu d'un bout d'arrêté de notre sans-culottes hypocrate, en date du quatre fructidor an deux (21 août 1794).

Les états desdites deux provinces ayant fait au sans culottes Esculape, du Bas-Rhin, quelques représentations, sur l'énormité de la demande, et sur l'impossibilité d'y satisfaire.

Notre sans culotte irrité, leur répondit, il faut payer, ou je vous ferai prendre l'air à la petite fenêtre, de notre bonne

mère, Sainte Guillotine, que nous avons fait respirer à Louis, gros paourd;

Notre esculape allemand français, s'empara ensuite des manuscrits des bibliothèques du chapitre cathédral de Tournay et de Saint-Martin, et des meilleurs tableaux qui s'y trouvaient, puis, Sa Majesté populacière scélératissime, se mit à diner à l'abbaye de Saint Martin, qu'il dépouillait, but et mangea copieusement, s'énivra complètement, dormit profondément, puis vomit prodigieusement, fit son caca dans

Digitized by Google

ses draps, qu'il arrosa de son abondant pissat, prit du thé à grand tata, puis se rendormit un petit pas, se réveilla tout plein de caca, se fit essuyer son individu tout en bredi breda, s'habilla en grand tatas, passa la troupe en revue en hélas, et puis s'enfut à Paris tout en bredin breda;

Vivat, vivat, vivat à jamais vivat, le docteur Laurant *quitam bene cacat.*

1795.

Par lettre du premier nivose

an 4, (22 décembre 1795), l'administration de l'arrondissement de Tournay Tournésis, informe les prévôt jurés, mayeur échevins de Tournay, que ses pouvoirs concernant l'approvisionnement du Tournésis, viennent à cesser dès ce jour.

En conséquence, que l'administration municipale, devait pourvoir pour le Tournésis, à l'approvisionnement du marché aux grains de Tournay;

Ladite administration d'arrondissement du Tournésis, écrivit en cette conformité une

Digitized by Google

circulaire imprimée aux bailli et gens, de loi des villages du Tournésis.

Recueil format in-folio, vol. 5, pièce numéro 20.

1796.

Le dix avril 1796, (21 germinal an quatre), l'on célèbre à Tournay, en vertu de la constitution française de l'an 1795, la fête de la jeunesse.

Monsieur Chenart, français, originaire de Poitou, directeur du jury d'accusation, et pré-

sident du tribunal correctionnel de l'arrondissement de Tournay, prononce un discours fort insignifiant à ce sujet, et dont on ordonna l'impression.

Monsieur Albert Auverlot, ancien procureur, et alors commissaire du directoire exécutif près l'administration municipale de Tournay, fit un second discours qui fut aussi imprimé, et où l'on remarque ces expressions :

« Pourquoi les rois sont-ils sans pitié pour leurs sujets ?

Digitized by Google

c'est qu'ils comptent n'être jamais hommes. »

Le citoyen Robert, sous vérificateur des assignats à Tournay, en prononça un troisième beaucoup plus modéré.

Recueil de pièces format in-octavo, provenant du fiscal Dupré, pièce n°. 17.

1797.

Le six germinal an 5 (26 mars 1797), les deux assemblées primaires du midi et du septentrion à Tournay, pro-

Digitized by Google

cèdent aux choix de leurs administrateurs municipaux, et de leurs juges de paix.

Nous donnons ici le procès verbal :

Séance du 14 germinal an 5, l'ordre du jour est la lecture du procès verbal de la veille, la rédaction en est approuvée à l'unanimité.

L'on proclame le résultat et récensement général du second scrutin de liste pour la nomination des cinq assesseurs, ce sont les citoyens :

Digitized by Google

Prayez, rue Saint-Martin	409,
Delwart, homme de loi	383,
Philippart, greffier	294,
Rose-Coupé,	369,
Simon, apothicaire,	255,

L'assemblée a délibéré que les les cinq assesseurs restant à nommer, sont lesdits citoyens Prayez, Delwart, Philippart, greffier, Rose-Coupé, et Simon, apothicaire, comme ayant obtenu le plus de voix des cinquante, au scrutin de liste, au désir du chapitre 3, paragraphe 1, de l'instruction annexée à la loi du cinq ventôse an 5,

Digitized by Google

L'ordre du jour est la distribution en bureaux pour procéder au choix des officiers municipaux de cette commune, l'assemblée délibère qu'elle procédera aux choix de sept officiers municipaux.

Les scrutateurs portent à la municipalité, au désir de la loi, le résultat du premier scrutin de l'assemblée du septentrion, pour la nomination des sept officiers municipaux.

Les scrutateurs rapportent le récensement général des votes des deux assemblées primaires

Digitized by Google

du midi et du septentrion pour la nomination des sept officiers municipaux.

Il en résulte que le nombre total des votans est de 670.

Majorité absolue, c'est-à-dire la moitié plus :

1. Que le citoyen Hoverlant, auteur de cet ouvrage, homme de loi, a obtenu 666 voix.

2. Que le citoyen Cresteau, homme de loi, a obtenu 657 voix.

3. Que le citoyen Habba-

Digitized by Google

linck-Bruneau, a obt
voix.

4. Que le citoyen
homme de loi, a obt
voix.

5. Que le citoyen F
ex-conseiller, a ob
voix.

6. Que le citoyen
Mailliés, a obtenu 54

7. Que le citoyen Cl
demeurant au ci-devant
a obtenu 493 voix.

Digitized by Google

1797.

Le 17 germinal an cinq (six avril 1797), en vertu de l'article 39 de la loi du 19 vendémiaire an quatre (11 octobre 1795), Monsieur Hoverlant de Beauwelaer, auteur de cet ouvrage, alors Juge de Paix, depuis 1795, des trois premières sections de Tournay, rive gauche de l'Escaut, et tout récemment nommé président de l'administration municipale de Tournay, installe et met en possession, Messieurs les trois Juges de Paix de Tournay, nouvellement nom-

Digitized by Google

més par les deux assemblées primaires de cette ville, savoir:

1. Monsieur Barthélémi-Ghislain-Joseph Vinchent, ancien conseiller pensionnaire de la chambre des arts et métiers de Tournay, pour Tournay à la rive gauche de l'Escaut, comprenant la quatrième et cinquième sections de cette ville.

2. Me. Jacques Wuesten, notaire, ex-procureur, pour la première section, rive gauche de l'Escaut.

3. Benoit-Vincent Vinchent,

Digitized by Google

ex-notaire et ex-procureur, pour la deuxième et troisième sections de cette ville, rive gauche de l'Escaut.

Ces trois cérémonies se firent successivement, avec une grande affluence de monde, et il y fut prononcé de part et d'autres des discours qui furent accueillis du nombreux auditoire.

Tournay, seize germinal an cinq.

Le citoyen Hoverlant, Juge de Paix des trois premières sec-

Digitized by Google

tions du canton de Tournay, aux citoyens Barthélémi Vinchent, Jacques Wuesten, et Benoit Vinchent, Juges de Paix.

Citoyens,

Au désir de l'article 39 de la loi du 19 vendémiaire an 4, je vous invite de vous trouver demain à onze heures du matin au local ordinaire des séances des Juges de Paix, pour, d'après lecture du procès verbal, y être ultérieurement opéré selon la loi.

Salut et fraternité,

Digitized by Google

Signé,

Hoverlant.

Voyez recueil de pièces et mémoires pour servir à l'histoire de Tournay, format in folio, vol. 7, pièce n°. 28.

1797.

Les assemblées primaires de Tournay, nomment, du 21 germinal an 5, pour électeurs du département de Jemmape; pour Tournay, messieurs:

1. Monsieur Hoverlant de Beauwelaere, auteur de cet ouvrage.

Digitized by Google

2. Monsieur Denis-Jean-Baptiste-Charles-Joseph Derasse de la Faillerie, propriétaire et l'un des assesseurs du juge de paix, Hoverlant de Beauwelaere.

3. Maître Pierre-Antoine Herrier, greffier lettriant et receveur.

4. Maître Jacques-Joseph Wuesten, ex-procureur et notaire et nouveau juge de paix.

5. Pierre-André Hebbelinck-Bruneau, négociant banquier.

6 Maître Benoit Vincent-Vin-

Digitized by Google

chent, ex-procureur, notaire et nouvellement nommé juge de paix.

Le corps électoral du département de Jemmape, nomme Monsieur Hoverlant de Beauwelaere, auteur de cet ouvrage, législateur à Paris, pour y siéger au conseil des cinq cents.

Les habitans de Tournay, allèrent au-devant de lui, et lui adressèrent un compliment en vers, imprimé chez Varlé sur la grande place à Tournay.

Digitized by Google

1797.

Le 29 pluviôse an cinq (17 février 1797), la municipalité de Tournay prend un arrêté, de faire vendre les argenteries et linge de table appartenants aux anciens magistrats de Tournay, qui les avaient acheté avec le droit de vaisselle, qu'ils devaient payer de leur poche, lors de leur entrée en fonction, sous le prétexte de fournir la subsistance aux orphelins de Tournay.

Le 25 ventôse an cinq (15 mars 1797). le ministre de l'intérieur accorde six mille

Digitized by Google

francs pour la subsistance desdits orphelins ;

La municipalité de Tournay fait imprimer et afficher ces deux pièces, précédées d'une adresse aux habitans de Tournay, par laquelle ces membres énoncent, qu'ils sont glorieux d'avoir rempli leurs devoirs, avec le zèle qui doit diriger des républicains.

1797.

L'on voit paraître à Tournay. une pétition imprimée du magistrat de la ville de Louvain,

Digitized by Google

en date du 17 prairial an cinq (cinq juin 1797), adressée au corps législatif français, tendant à la conservation, de l'université de Louvain.

Recueil in-quarto longo, vol. 9, pièce nº. 3.

1798.

Les habitans de Tournay, au nombre de plusieurs cents, reclament contre les opérations des assemblées primaires de leur ville, tenues en mars 1798, par une adresse imprimée, au corps législatif français, qui influencé

Digitized by Google

par les meneurs de la jacobinière, ne vit pas de très bon œil, cette pétition des Tournésiens, qui lui demandait l'annullation des choix faits par l'assemblée primaire de Tournay, enchaînée par la force de la propagande révolutrice;

L'historien impartial recueille avec soin ces monumens, comme servant à constater à la postérité, la véritable position des esprits, divisés par les partis à cette époque;

L'expérience d'ailleurs nous a toujours donné la conviction

Digitized by Google

que plus une assemblée électorale était nombreuse, plus il était aisé de la dominer par un petit parti adroit, actif et menaçant.

Les constitutions tournésiennes de 1187, 1340, 1370 et 1424, qui conféraient les nominations municipales à un petit nombre de trente électeurs, était fort sage, ce qui fut justifié dans tous les tems, et spécialement dans leur choix de la magistrature le treize avril 1790, qui reçut l'applaudissement universel;

C'est à l'homme d'état, froid,

Digitized by Google

perspicace, et qui met à profit le tableau pitoyable des haines des agitateurs et des intrigues des ambitieux médiocres et rampants, qui y jouent leur rôle tour à tour,

Que je soumets l'observation de savoir, si pour y porter un remède efficace, il ne serait pas opportun d'amoindrir le nombre des électeurs, dans tous les échélons de la hiérarchie sociale, et s'il ne conviendrait pas, sur une triple liste de candidats choisis par les électeurs, de déposer leurs noms dans une

Digitized by Google

urne cachetée, dont le premier tiers des sortants, tiré par un orphelin, ayant les yeux bandés, formerait le choix définitif des fonctionnaires y insérés en triple liste, ce qui aurait lieu précédemment par l'assemblée primaire, pour le choix de ses électeurs;

Ce qui obvierait à une foule d'intrigues qui troublent toutes les élections, et ce qui déjouerait ainsi les projets les plus profondément concertés, des médiocres et rempants.

1798.

Le neuf pluviôse an six (28

Digitized by Google

janvier 1798), les principaux fabriquants et négocians de Tournay, s'adressent par une pétition motivée, au corps législatif français, pour obtenir en leur ville l'érection d'un tribunal de commerce;

L'auteur de cet ouvrage, alors législateur, l'appuye et en obtient le renvoie à une commission spéciale composée des législateurs Ludot, Perret et Borrel.

Voyez cet ouvrage, vol. 52, *pages* 43 *à* 47.

1798.

Monsieur Lucy, avocat français, et vérificateur des domai-

Digitized by Google

nes et de l'enregistrement de l'arrondissement de Tournay, fait imprimer chez Huré, un mémoire in-quarto, concernant la fuite du receveur de l'enregistrement de Tournay, Marchand, il s'y plaint d'une manière énergique des procédés irréguliers du juge de paix, Benoit Vinchent, ex-procureur.

1798.

Le sieur Jaubert, d'Ath, en Hainaut, fait paraître imprimée, au mois de décembre 1798, une relation boursouflée des prétendus troubles excités par quel-

Digitized by Google

ques paysans des environs de Renaix et Audenarde, au sujet de la conscription ;

Quoiqu'il s'en faille de beaucoup qu'elle soit exacte, elle donne au moins une lueur imparfaite de la position où la Belgique se trouvait à cette désastreuse époque et spécialement dans ces contrées.

Vol. 95, *troisième partie*, *pages* 96 *à* 130.

1799.

Il résulte d'un compte d'administration, des deniers de la ville de Tournay, pour 1790, la dépense était

de 272602 7

Digitized by Google

La recette	241561	f4	
Et que pour cette année, la recette ordinaire excédait la dépense de	31040	13	
Que le compte pour 1791, rendu le 25 germinal an sept (14 avril 1799, la dépense était de	308023	3	11
La recette de	295910	10	
Partant, que			

Digitized by Google

la dépense excédait la recette de	12102	8	11
Et que Monsieur le trésorier Pressin, était en avance de	20246	16	8
Le compte de 1792, fut rendu le 28 mai 1799 (9 floréal an 7), la dépense était de	252330	17	8
La recette de	329789	2	4
La recette ex-			

Digitized by Google

cédait la dépense de	77458	4	
Le trésorier Pressin, ses avances avant dites, défalquées, restait comptable de	57722	8	6
Le compte de 1793 fut rendu le 10 mai 1799 (21 floréal an 7), la recette était de	261546	14	8
La dépense de	335056	8	3
Partant la re-			

Digitized by Google

cette excédait la dépense de	26490	6	5
Partant le trésorier Pressin, avait lors en caisse	83701	14	12
Le compte de 1794 fut rendu le 21 prairial an sept (neuf juin 1799), la recette, partie en assignats partie en argent, était de	798096	16	8

Digitized by Google

La dépense de 726767 16 8

Plus reçu cette année que payé 71326

Dernière somme restant du compte susdit rendu, déposée au bureau du trésorier, consistant en promesses de mandats territoriaux, assignats et petits bons.

Le compte de 1795, fut rendu le 9 prairial an sept (28 mai 1799), la dépense était de 335692 5 11

Digitized by Google

La recette de	250401	11	7
Plus payé que perçu cette année	85290	14	4
Le trésorier avait donc lors bon	1588	19	5
Le comte de 1796, fut rendu le 24 septembre 1799, (deux vendemiaire an huit), la dépense était de	93911	14	4
La recette de	79620	6	7

Digitized by Google

Plus payé que perçu	14291	7	6
Le trésorier était lors en avant de	15880	2	11
Le compte de 1797, fut rendu le 21 octobre 1799 (29 vendémiaire an 8) la recette était de	49579	15	
La dépense de	36431	5	5
Plus reçu que payé	13148	9	8

Digitized by Google

Le trésorier Pressin, était alors en avant de	2731	13	3
Le compte de 1798, fut rendu le 31 octobre 1799, (9 brumaire an 8) la dépense était de	33259	12	10
La recette de	29905	19	2
Plus payé que perçu	3353	13	4
Le trésorier avait alors bon	6085	6	11

Digitized by Google

Le compte de 1799, fut rendu le 28 novembre 1799, (7 frimaire an huit), la dépense était de	31553	5	2
La recette de	28081	3	1
Plus payé que perçu	3472	2	1
Le trésorier avait lors bon	9557	9	

D'après l'arrêté des représentans du peuple français, du

Digitized by Google

24 fructidor an trois (21 août 1795), les trésoriers des villes avaient le 25e denier de recette sur les 25 premiers mille florins, ici 1000 florins.

Sur 3081 florins 3 patards, restants de la recette de cette année, à raison du quarantième denier de recette, 77 florins 6 deniers.

Total, denier de remise au trésorier Pressin, pour le compte de 1799, porte mille septante-sept florins un patard six deniers.

Voyez cet ouvrage, article comptabilité du magistrat de

Digitized by Google

Tournay, *volume* 73, *pages première à* 214.

Ainsi finit pour Tournay et les provinces environnantes, l'histoire du dix-huitième siècle, surnommé par les démagogues, *le siècle des lumières*, suivi du dix-neuvième, appelé le siècle à *vapeurs*, dont nous décrirons les vingt-deux premières années;

Les écrivains qui me survivront, en feront le reste, et nous donneront apparemment ensuite, et au moins en partie, l'histoire du vingtième, qui sera probablement, d'après ce qui précède, le siècle *des ténèbres*, le dernier, suivant l'écriture, et d'a-

Digitized by Google

près laquelle, *mille ans* sont un jour, car lorsque le monde moral s'éteint, le monde physique cesse d'exister ;

Quant à ce dernier, je ne crois pas qu'on en voie l'historique publié en entier, sinon à la vallée de Josaphat, où *le livre de vie*, la contiendra, ainsi que celle de tous les siècles antérieurs ; ainsi soit-il.

Voyez cet ouvrage, vol. 88, *pages* 8 *et* 9.

Voyez le savant commentaire sur l'apocalipse, par l'abbé Pothier, Cologne, 1774, 2 *vol. in-*12 ; *il y annonce pour* 1841, *la destruction de l'empire turc.*

Digitized by Google

Addition et correction aux six premières lignes du vol 94, page 1366 de cet ouvrage.

Tournay, le 24 avril 1830.

Monsieur,

En parcourant la deuxième partie du volume 94, de votre histoire de Tournay, je rencontre, à la page 1366, et suivantes, des assertions qui me concernent, et qui m'ont étonné.

Vous y supposez deux choses:

1°. Que j'étais rédacteur d'un

Digitized by Google

journal intitulé, *l'ami des belges*, pendant la révolution Belgique;

2°. Qu'en 1790, j'ai répondu en forme de notes, par ce journal à une lettre que les vonckistes, lors réfugiés en France, avaient adressée à Monsieur Van-Eupen, secrétaire des états, le 20 de juin de la même année etc.

Le vrai est, que j'ignorais parfaitement et l'existence de ce journal, et la correspondance de ces messieurs avec Monsieur Van Eupen, et les

Digitized by Google

notes critiques, auxquelles elle aurait pu donner lieu, tout cela m'est absolument étranger.

J'attends de votre impartialité, et de votre justice Monsieur, que ce désaveu formel, de ma part, trouvera place dans votre histoire de Tournay à la plus prochaine occasion; et je compte tellement sur votre loyauté, que je m'abstiendrai de consigner ailleurs la reclamation que j'ai l'honneur de vous transmettre.

Signé,

L'abbé Duvivier,

Digitized by Google

Archid. et vic. gén.
de Tournay.

Réponse.

Esplechin, 26 avril 1830.

Monsieur,

J'insérerai à la fin de mon volume 96, qui est sous presse, et dont l'impression sera terminée au mois de juillet ou août prochain votre reclamation, et la présente qui y seront insérées mot à mot.

Je n'ai fait que transcrire ces notes que vous désavouez, vo-

Digitized by Google

lume 94, pages 1366 à 1376, dans le recueil des reclamations Belgiques, par feu Monsieur l'abbé Feller, où elles sont insérées mot à mot (*).

Mais tout cède à la vérité, car

(*) J'étais à ma campagne à Esplechin, lorsque j'eus l'honneur de répondre à M. l'archidiacre; au vrai ce n'est pas vérification faite à Tournay dans les reclamations Belgiques, recueillies par l'abbé Feller; mais bien dans les mémoires authentiques du général Vandermeerch, où se trouve, volume trois, page 331, mot à mot ce qui suit, lignes 12 inclus 16:

« Réponse en forme de notes, « faite à la note précédente, par l'abbé

Digitized by Google

comme je connais votre véracité, je les désavoue, puisque vous les désavouez, et je ne puis qu'en vouloir à l'abbé Feller, (*) qui m'a fait commettre cette erreur.

Je suis avec respect,

« Duvivier, secrétaire de l'archevêque « de Malines, dans son journal du « 25 et 29 juin 1829, intitulé *l'ami des belges*, » texte qui se trouve transcrit en mon ouvrage, volume 94, pages 1366, c'est cette citation qui forme l'objet de la reclamation de Monsieur Duvivier, et qui m'a, contre mon attente induit en erreur.

(*) C'est-à-dire à Monsieur Dinne, auteur des mémoires du général Vandermeerch.

Digitized by Google

Monsieur,

Signé

Hoverlant de Beauwelaere.

Au besoin je vous enverrai le volume des reclamations, qui contient ces notes, ou plutôt, le vol. 3, des mémoires du général Vandermeerch.

Fin du volume 96.

Digitized by Google

Digitized by Google

ERRATA

Du volume 96.

Page 16, ligne dix, lisez *social.*

17, ligne quatorze, lisez *investis.*

21, ligne quatre, lisez *publique.*

ligne dix, lisez *ce qu'il y a.*

24, ligne cinq lisez, *publique.*

26, lignes huit et neuf,

Digitized by Google

lisez *le premier février* 1792, effacez le mot *mars*.

41, ligne quatre, lisez 27 *mars*.

ligne huit, lisez *les hauteurs*.

ligne avant dernière, lisez *a décerné*.

45, ligne huit, lisez *la mesure*.

52, ligne pénultième, lisez *ménagés*.

58, ligne première, lisez *dit*.

Digitized by Google

ligne huit, lisez *commités*.

59, ligne quatre, lisez *prescrit*.

64, ligne dix, lisez *provinces*.

101, ligne dernière, lisez *le nom*.

110, ligne dix, lisez *et si dociles*.

112, ligne cinq, lisez *on doit se contenter*.

123, lignes première et

Digitized by Google

deuxième, lisez *en examinant.*

131, ligne cinq, lisez *et les plus obscures.*

149, ligne onze, lisez *de la justice.*

176, ligne dix, lisez *de n'y faire.*

181, ligne dernière, lisez *après s'être entendus.*

208, lignes sept et huit, lisez *de la taupinaudière.*

Digitized by Google

ERRATA.

211, ligne dernière, lisez *dans laquelle*.

227, ligne cinq, lisez *chargés de porter*.

241, ligne première, lisez *que nous nous fesons*.

259, ligne neuf, lisez *l'alimentation*.

267, ligne quatorze, lisez *qui donne*.

269, ligne cinq, lisez *j'ordonne qu'elle soit restituée*.

Digitized by Google

ERRATA.

271, ligne avant dernière, lisez *villes*.

300., ligne sept, lisez *quartier d'hyver*.

330, ligne onze, lisez *de l'ensemble*.

340, ligne trois, lisez *et ils n'y commirent*.

343, ligne huit, lisez *l'adjudant du colonel comte Cuvelier*.

355, ligne neuf, lisez *pages*.

Digitized by Google

361, ligne dix, effacez 1789, et lisez 1797.

367, ligne trois, lisez *qu'il soit le premier céans.*

371, ligne deux, lisez *à médiocres talens.*

382, ligne dernière, lisez *clubistes.*

384, ligne neuf, lisez *il vient de la consacrer.*

393, ligne cinq, lisez *domestiques.*

Digitized by Google

ERRATA.

395, ligne neuf, lisez *de lui trouver.*

401, ligne treize, lisez *de cette désastreuse époque.*

407, ligne dernière, effacez *de Rome*, et lisez *Deronne.*

426, ligne six, lisez *le plus propre.*

429, ligne huit, lisez *punique.*

438, lignes huit et neuf, lisez *l'espérance.*

Digitized by Google

461, ligne cinq, lisez *nautique.*

502, ligne neuf, lisez *les bons morlaques.*

503, ligne neuf, lisez *langoureux.*

523, ligne treize, lisez *qu'un objet.*

528, lignes onze et douze, lisez *inventions nouvelles.*

550, ligne douze, lisez *besoin.*

585, ligne cinq de la

Digitized by Google

note, lisez *treizième.*

599, ligne cinq de la note, lisez *autrichiennes.*

614, ligne douze, lisez *Laurent.*

Fin de l'errata.

Digitized by Google

ESSAI

CHRONOLOGIQUE

POUR SERVIR A L'HISTOIRE

DE TOURNAY.

Digitized by Google

Digitized by Google

ESSAI

CHRONOLOGIQUE

POUR SERVIR A L'HISTOIRE

DE TOURNAY ;

PAR

M. HOVERLANT DE BEAUWELAERE

propriétaire, ex-législateur.

Orné du portrait de l'auteur.

TOME LXXXXVII.

A TOURNAY,

CHEZ L'AUTEUR, quai de l'Arsenal.

1830.

Digitized by Google

Digitized by Google

Trois exemplaires ayant été déposés, je poursuivrai les contrefacteurs d'après la loi.

Tournay, 1830.

Digitized by Google

Digitized by Google

ÉPIGRAPHE

Du volume 97.

« On ne s'élève que par de grandes vertus, ou par de grands crimes, par des talens supérieurs « ou par une stupidité avérée, par « un extrême hauteur, ou par une « extrême bassesse, toujours par « les extrêmes. »

Voyez l'ouvrage intitulé : **Mes pensées**, *par Frédéric le grand, roi de Prusse, un vol. in-24, Berlin, 1752, supplément de la cinquième édition, Berlin, 1758, § 83, page 54.*

Digitized by Google

Digitized by Google

HISTOIRE

DE TOURNAY.

1800.

Le notaire Benoit Vinchent, ex-procureur, Juge de Paix à Tournay, rive gauche de l'Escaut, fait recevoir par son beau frère Chaffaux, aussi notaire,

Digitized by Google

des mains du sieur Sailly, en sa qualité d'exécuteur testamentaire de Jeanne-Marguerite Bélin, 1°. une somme de deux cent trois livres trois sols.

Secundo, pour son greffier Bourdon, une somme de septante-trois francs trente-un centimes, à titre d'apposition et levée de scellés à la maison mortuaire de ladite Jeanne Maguerite Bélin.

Cependant la loi du 27 mars 1791, concernant les honoraires de juges de paix et leurs greffiers, en ces matières: s'exprime en ces termes :

Digitized by Google

Art. 8.

L'apposition des scellés étant un acte purement ministériel et conservatoire, il sera alloué au juge de paix, deux livres en numéraire pour une vaccation de trois heures et vingt sols pour toutes les vaccations suivantes;

De manière qu'une apposition de scellés, ne coûte jamais plus de trois livres en numéraire, le greffier aura les deux tiers de la somme attribuée aux juges;

Les droits sont d'une moitié

Digitized by Google

en sus, dans les villes au-dessus de vingt-cinq mille âmes, comme à Tournay, où il s'en trouve 26 à 27 mille.

Ces concussions exercées par le juge de paix Vinchent, sous le manteau de son beau-frère Chaffaux, attirèrent au juge de paix Vinchent, la réprobation universelle, ce qui donna lieu à une lettre imprimée par le comte Joseph de Saint-Genoix de grand Breuck, le treize janvier 1802, adressée au sieur Denis Delwart, percepteur des contributions du canton d'Antoing, qui fut lors imprimée, et qui se trouve ici après.

Digitized by Google

Il parut ensuite à ce sujet un avis au public, aussi imprimé, où l'on suggérait de nouveau à nos concitoyens de nommer juges de paix de Tournay, messieurs, savoir :

L'ex-conseiller Dupré, et Bonnet-Mailliet, ce dernier alors, l'un des deux adjoints du maire de Tournay;

Ces deux fonctionnaires étant investis à juste titre, de la confiance universelle des Tournésiens ; l'on assure qu'alors, un personnage, sans désigner

Digitized by Google

où il demeurait, soit à Lyon, soit à Cologne ou à Pekin, avait reçu quelques sommes de deniers induement;

Sur ce, parut un autre avis au public, qui promettait vingt-quatre francs, à celui qui parviendrait à découvrir l'auteur du premier avis au public, prémentionné, ce dernier avis au public, est signé sans date ni lieu, Defacq et Débonnaire.

Le résultat de cette lutte fut, que mesdits sieurs Dupré et Bonnet-Mailliet, furent nommés tous deux juges de paix à Tournay, à l'applaudissement uni-

Digitized by Google

versel et à la presqu'unanimité des suffrages.

Monsieur Dupré, son fils, a succédé à son digne père en cette charge en 1814, jusqu'à nos jours, et il marche sur ses traces.

Voyez cet ouvrage, vol. 87, pages 399 à 403.

Il parut ensuite dans le journal imprimé à Bruxelles, intitulé, *le compilateur*, et rédigé par Urban, n°. 33, page 312, un avis ainsi conçu.

Avis au public.

Il existe depuis environ douze ans, sur le sommet du village du mont Saint-Aubert, dit la Trinité, renommé par ses

Digitized by Google

pélérinages, à trois quarts de lieues de Tournay, diocèse de Cambray, département de Jemmapes, un beau pensionnat de filles, dit de Saint-Aubert, qui doit son origine aux vues bienfaisantes du défunt official et vicaire-général du diocèse de Tournay, Hoverlant, les progrès rapides qu'y firent ses élèves, la salubrité de l'air qui fortifie le tempérammment, au point qu'aucun individu n'y a jamais été frappé de maladie, un belvedère avec un dôme formé en stuc au troisième étage, l'un des beaux monumens de la Belgique, une belle perspective qui flatte la vue de douze à

Digitized by Google

quatorze lieues, à l'aide d'un télescope qui y est en permanence, des jardins et vastes promenades, sont autant de motifs qui y ont attiré un tel concours, que le nouveau propriétaire de cet établissement fut nécessité de l'augmenter d'un édifice suffisant, pour contenir cent pensionnaires.

On y enseigne la langue française, l'arithmétique, l'histoire, la géographie, la couture, la broderie et tricot, etc.

Chaque année on y distribue gratis des prix d'émulation.

Digitized by Google

Cet établissement est surveillé par des prêtres aussi respectables que vertueux.

Le prix de la pension est de deux cent soixante francs et de 180 pour la demi pension.

Le nombre des pensionnaires arrivées de sept départements différents, est déjà considérable.

Pour avoir des renseignemens plus particuliers, on peut adresser ses lettres, franches de port, à mademoiselle Henderick, première institutrice, chez le sieur Thieffry, notaire public, propriétaire dudit pensionnat à Tournay.

Digitized by Google

Vol. 96, *pages* 407 *à* 421.

1801.

L'on distribue imprimé, un discours prononcé par le sieur Magloire Goblet, ancien fiscal du petit conseil de Tournésis, alors sous préfet à Tournay, lors de la distribution des prix au collège de cette ville, y effectuée le 18 août 1801 (30 thermidor an neuf).

C'est une coagulation indigeste de phrases froides, insignifiantes, et qui prouve la stérilité de l'auteur.

Voyez recueil in-folio, vol. 3, *pièce n°.* 19.

Digitized by Google

Voyez cet ouvrage, vol. 6, *pages* 197 *à* 206, *vol.* 94, *pages* 2038, 2066, 2073, *vol.* 95, *pages* 261 362, *première partie.*

1801.

Il paraît à Tournay, un mémoire imprimé, tendant à l'annullation d'un jugement du tribunal de commerce de Tournay, du quatre mai 1801, pour s'être immiscé dans la nomination d'un curateur, et ce, en la cause de Jacques Legrand, fabriquant de pannes, demeurant au bourg d'Antoing, lès Tournay, appellant dudit jugement, contre François Lemaire, intimé le jugement audit

tribunal de commerce de Tournay, fut annullé, conformement aux principes légaux contenus dans le mémoire imprimé, que j'avais composé pour l'appellant, et ce, par arrêt de la cour d'appel, séante à Bruxelles en la troisième chambre, le treize thermidor an 9, premier août 1801

Voyez recueil format in-quarto longo, vol. 7, pièce n°. 3.

1801.

La municipalité de Tournay, par avis imprimé en date du

Digitized by Google

deux vendémiaire an 10, (24 septembre 1801), informe le public, que la contribution foncière pour Tournay, et ses faubourgs, pour cette année est de

	fr.	c.
	8.5041	13
La contribution personnelle de	50992	37
Portes et fenêtres	30273	80
Total.	165307	30

Un avis du même jour donne à connaître, que les con-

Digitized by Google

tribuables de Tournay, redevaient pour solde de leurs contributions durant l'année 1800, la somme de sept mille cent cinquante francs quarante-un centimes.

Recueil format in-folio, vol. 4, pièce n°. 30.

Voyez cet ouvrage, vol. 96, pages 314 à 316, 232, 233.

1801.

Le 23 octobre 1801 (premier brumaire an dix) les brasseurs de Tournay adressent au sous-préfet de cette ville, un mémoire dirigé contre l'exécu-

Digitized by Google

tion de l'arrêté du préfet du département de Jemmape, Garnier, en date du 19 fructidor an 9, six septembre 1801, qui établit à Tournay un octroi municipal et de bienfaisance, et par la teneur duquel les brasseurs de cette ville, doivent payer deux francs à l'hectolitre de bière, brassée dans l'intérieur des murs de Tournay, sans octroyer la restitution de ce droit, pour les bières qu'ils livrent à l'extérieur de cette ville.

Voyez recueil format in-folio, vol. premier, pièce n°. 8.

Digitized by Google

1802.

La cour d'appel, séante à Bruxelles, par arrêt rendu en sa troisième chambre, sous la date du 22 mai 1802, annulle le jugement du tribunal civil de Tournay, du 19 vendémiaire an dix (onze octobre 1801), entre Jean Doirier, chaufournier, et consorts, appelants, contre les chaufourniers Carbonelle-Midavaine, et consorts, intimés; au principal, la cour dit:

« Qu'il a été mal jugé par le jugement du tribonal civil de

Digitized by Google

Tournay, du 29 vendémiaire dernier (21 octobre 1800), et qu'il a été bien et duement appelé, et sans s'arrêter, etc. »

Jean Doiriet, Joseph Dapsens, et Félicité Midavaine, marchands chaufourniers, patentés à Tournay, y demeurans, appellans et citans par exploits des cinq, six, sept et huit nivôse an dix, enregistrés à Tournay, le huit nivôse, au droit de cent dix centimes, du jugement prononcé contre eux, au profit des intimés, par le tribunal civil de l'arrondissement

Digitized by Google

de Tournay, le vingt-neuf vendémiaire an dix, y enregistré le premier brumaire suivant, au droit de trois francs trois décimes, comparans par le citoyen Girardin, défenseur, avoué près de ce tribunal, en vertu de leur procuration notariée, le vingt-quatre brumaire an dix, engistrée à Tournay ledit jour, au droit de cent dix centimes, d'une part;

Et les citoyens Carbonnelle-Midavaine, Jean-François Midavaine, Benoit Midavaine, Denis Midavaine, Jucodus Maroux, Coutiau, Dapsens fils, et Levasseur-Davenne, mar-

Digitized by Google

chands chaufourniers, domiciliés respectivement à Tournay, Allain, Bruyelle et faubourg de Valenciennes, Donat Olivier, huissier domicilié à Tournay, intimés, comparants par le citoyen Lefebre, défenseur avoué, près de ce tribunal, en vertu de leur procuration notariée du

Par écrit du onze pluviôse an six, enregistré à Tournay le ving-un, au droit de six francs, onze chaufourniers de Tournay, sous prétexte de faire cesser le prétendu monopole qu'exerçaient quelques marchands de Gand, au moyen des entraves à la libre na-

Digitized by Google

vigation de l'Escaut, et de relever leur commerce, stipulent qu'ils ne pourront plus vendre leur chaux immédiatement par eux-mêmes;

Qu'il sera établi à Tournay un bureau de vente et d'expédition, sous la conduite d'un préposé-expéditeur, et la surveillance de trois syndics;

Que les acheteurs seront tenus de traiter avec ce préposé-expéditeur du prix de la chaux, du mode et des termes du paiement;

Qu'il sera fait un rôle, sui-

Digitized by Google

vant lequel chacun fournira un bâteau de chaux, à la fois, à son tour, et sur la demande du préposé expéditeur ;

Que le préposé expéditeur recevra les instructions par écrit des syndics ;

Qu'elles seront enregistrées dans un livre particulier, et auront la même force, que si elles étaient insérées dans le contrat ;

Que leurs assemblées seront convoquées par les sindics ;

Digitized by Google

Que nul ne pourra céder son commerce, à quelque titre que ce soit, sans imposer à son cessionnaire l'obligation de se conformer au contenu de l'écrit ;

Que chaque contravention emportera une peine de mille francs ;

Que la durée de cette convention sera de trois ans ;

Qu'il sera libre à tout autre chaufournier d'accéder par un simple acte d'adhésion.

Selon les appellans, il n'y

Digitized by Google

avait en tout à Tournay, à l'époque du pacte, que treize chaufourniers; et depuis, quatorze, à cause que l'un d'eux avait partagé sa carrière avec son fils;

Suivant les intimés il s'en trouvait quinze;

Le préposé expéditeur, annonça aux marchands de chaux, par deux circulaires, des deux et huit ventôse an six, enregistrées toutes deux à Tournay, le dix-neuf fructidor an huit chacune au droit de cent dix centimes, qu'il était chargé

Digitized by Google

de la direction du commerce des fabriquans de chaux de Tournay et de ses environs ;

Qu'à l'avenir, la chaux de grand rendage, se vendrait à dix sols le sac ;

Celle dite chauchette, à huit cens, et la chaux et cendre, à six cents florins le bâteau ;

Que le frêt serait à la charge de l'acheteur, et que les paiemens se feraient partie à un mois, partie à trois mois du jour de la création de la lettre de voiture.

Digitized by Google

Au bas de ces circulaires, les sindics attestèrent, que le préposé-expéditeur avait les qualités qu'il prenait.

Doirier, contrevint au pacte et fut cité au paiement de la peine de mille francs, devant le tribunal civil du département de Jemmapes, qui le condamna à l'entretien du pacte, et à la peine, malgré qu'il eut allégué pour sa défense que ce pacte était illicite, et constituait un vrai monopole.

Le jugement est du 7 ther-

Digitized by Google

midor an six, enregistré à Mons, le six vendémiaire suivant, au droit de cinq livres dix sols.

Il y eut transaction sur l'exécution de ce jugement, par deux actes additionnels des seize et vingt-un thermidor an six, enregistrés à Tournay, le seize brumaire suivant, au droit de dix sols.

On y resserra les liens du pacte du onze pluviôse, et l'on stipula que l'article 16 de ce pacte qui prononce une peine, contre celui qui expédirait un bâteau

Digitized by Google

de chaux, autrement que sur la demande du préposé expéditeur, serait commun à celui qui chargerait, ou ferait charger un bâteau pour le compte d'autrui, en vendant sa chaux à la croix, ou autrement ;

Et il fut convenu en conséquence, que pour encourir la peine, il suffirait à l'avenir qu'un bâteau descendant la machine, fut chargé de chaux provenant d'une exploitation des associés, et que le mot bâteau s'entendrait de toutes sortes de moyens de transporter par eau, tels que bodequin, pleste, etc.

Digitized by Google

Les citoyens Lehon, Dubus et Cuvelier, furent nommés arbitres pour prononcer sur toutes les contestations qui s'éléveraient entre les parties au sujet de l'exécution du pacte.

Les appelans soutiennent que malgré ces actes additionnels, le pacte du onze pluviôse an six, ne tarda pas à être généralement enfreint, au point même, qu'on le crut dissout; et prétendant prouver cette assertion, par une circulaire du préposé expéditeur du douze ventôse an 8, enregistré à Tour-

Digitized by Google

nay le quatorze thermidor suivant, au droit de cent dix centimes, par laquelle il prévient les marchands de chaux qu'il est de rechef autorisé, pour traiter du commerce de ses principaux sur le même pied que ci-devant.

C'est selon eux, cette tentative de remettre le pacte en vigueur, qui a donné lieu aux poursuites judiciaires.

En effet, par exploit du 29 germinal an 8, et ainsi peu de jours après cette dernière circulaire, Félicité Midavaine,

Digitized by Google

fit assigner les citoyens Jean François, Denis Midavaine et Carbonelle-Midavaine, Judocus Maroux, Dapsens et Couteau, devant le tribunal de commerce séant à Tournay, pour y voir déclarer illégal, nul et de nul effet, l'acte du onze pluviôse, comme renfermant monopole.

Les citoyens Joseph Dapsens, Théodore Midavaine, frères, et Jean Doirier, se joignèrent à elle dans l'instance, et par jugement du quinze floréal même année, enregistré à Tournay le treize vendémiaire an

Digitized by Google

neuf, au droit de treize francs vingt centimes, le tribunal ordonna que toutes les piéces seraient transmises au juge de paix, pour agir contre les prévenus de monopole en acquit de son office.

Comme ce jugement ne terminait point le différent, les appelants firent signifier aux intimés, par exploit du *huit* prairial an huit, enregistré à Tournay le lendemain, au droit d'un franc cinquante centimes, qu'ayant déjà suffisamment fait connaître antérieurement leur

Digitized by Google

résiliement du pacte du onze pluviôse, par leurs protestations judiciaires, ils et déclaraient, pour ne laisser aucun doute sur leur intention, d'y renoncer.

Le 23 du même mois, le préfet (Garnier) du département de Jemmapes prit un arrêté, par lequel il déclara l'acte du onze pluviôse an six, nul et de nul effet, comme entaché de monopole, et défendit aux parties de s'en prévaloir.

Mais les intimés n'en n'ayant pas moins poursuivi l'exécution, et ayant fait prononcer

Digitized by Google

des jugemens arbitraux, contre les appelans, le commissaire du gouvernement ordonna à la gendarmerie de prêter main-forte à l'huissier chargé, de les exécuter, delà naquit un conflit de jurisdiction, que le préfet renvoya aux ministres de l'intérieur et de la justice, par arrêté du huit messidor an 8.

Sur une lettre du premier de ces ministres, portant qu'il ne voyait dans les actes dont il s'agit, qu'une association d'industrie et de commeree, il rapporta ses deux arrêtés, par

Digitized by Google

un troisième, du quatre fructidor suivant.

Les intimés firent ensuite assigner les appelans devant les arbitres, au paiement de quelques contraventions au pacte.

Ceux-ci firent signifier le douze fructidor, aux arbitres, par exploit enregistré à Tournay, le quatorze, au droit d'un franc dix centimes, qu'ils avaient renoncé au pacte, et qu'ils n'entendaient point d'être jugés par eux.

Ils comparurent sur l'assigna-

Digitized by Google

tion, firent emploi de leur protêt, et récusèrent les arbitres.

Mais ceux-ci prononcèrent les 18 et 19 du même mois, sept jugemens contre eux en faveur des intimés, par lesquels, après avoir jugé qu'ils n'étaient point récusables, que les motifs de récusation n'étaient point fondés, et que le pacte du onze pluviôse n'était point illicite, ils condamnèrent les premiers au paiement de sept mille francs, pour sept contraventions à ce pacte.

Les appelants se pourvurent

Digitized by Google

contre l'exécution de ces jugemens, devant le tribunal dont appel, duquel ils obtinrent un sursis en consignant: ce qu'ils firent.

Par jugement définitif, dont appel, ils furent déclarés non recevables, ni fondés dans leur opposition, et main levée fut donnée aux intimés des deniers nantis.

Les appelans furent aussi condamnés aux intérêts et aux dépens. . . . . .

Dans l'intervalle de la hui-

Digitized by Google

taine, pendant laquelle l'exécution du jugement était suspendue, les intimés levèrent les deniers nantis.

Les appelans firent un premier appel, le sept brumaire an dix, et citèrent les intimés en réintégration des deniers par eux levés.

Mais ils furent éconduits sur le fondement que leur appel n'était point recevable.

Ils en firent un nouveau depuis, et c'est sur celui-là qu'il a à prononcer.

Digitized by Google

L'avoué Girardin, a conclu pour les appelans, à ce que le tribunal les reçoive appelans du jugement dont appel:

Suivant ce, déclare bien et avec griefs appelé, mal jugé;

Emandant et faisant ce que le tribunal dont appel aurait dû faire, sans avoir égard aux actes des onze pluviôse, seize et 21 thermidor an six, qui seront déclarés nuls, les reçoive opposans à l'exécution des soi-disant jugemens arbitraux prononcés contre eux, au profit des intimés, tant au préjudice

Digitized by Google

de leurs récusations, que sur icelles, les 14, 18 et 19 fructidor an huit, déclare lesdits jugemens nuls et de nul effet, et les exécutions ensuivies nulles, vexatoires et abusives;

Ordonne aux intimés de donner main levée des saisies-exécutions de leurs meubles et effets, les condamne aux dommages intérêts, et à restituer aux appelans les sept mille francs qu'ils ont perçus en vertu desdits jugemens, avec les intérêts depuis le jour de la perception, et aux dépens des deux instances.

Digitized by Google

Il a fondé la recevabilité de l'appel, sur ce que l'objet des conclusions des appelans, avait été de faire prononcer sur la validité des actes des 11 pluviôse, 16 et 21 thermidor an six, et par suite sur l'exécution de sept jugemens, portant chacun une condamnation de mille francs, et aux frais;

Et que la valeur de ces choses étant indéterminée, rendait le jugement des premiers juges, sujet à l'appel.

Au fond, il a proposé pour griefs, que les actes des onze

Digitized by Google

pluviôse, seize et vingt - un thermidor an six, sous prétexte de détruire le monopole imaginaire des marchands de Gand, renfermait un monopole effectif, et une corporation dont les effets étaient d'entraver la liberté du commerce, d'empêcher les vendeurs de traiter avec les acheteurs, *et vice versâ*, et de tenir dans la dépendance tous ceux qui avaient besoin de chaux, matière de première nécessité, servant également à la construction des bâtimens, et à la culture des terres.

Il a soutenu que les effets

Digitized by Google

de ce monopole avaient été si désastreux, que dans le principe, la chaux était augmentée de vingt-cinq, et dans la suite de quatrevingt-dix pour cent, suivant un tableau qu'il produisit.

Il a prétendu que les lois sur le monopole et les corporations, étaient d'autant plus applicables à ces actes, qu'elles défendent non seulement tout ce qui sent le monopole, mais aussi tout ce qui est préjudiciable à la chose publique.

Il a re[illegible]ssé l'objection de

[illegible]oi[illegible]

Digitized by Google

chose jugée résultante du jugement prononcé contre Doirier, le sept thermidor an 6, sur ce que ce jugement ne regardait que Doirier, et que si les autres étaient affranchis de l'obligation d'entretenir le pacte, on ne pourrait pas le contraindre à s'y conformer seul.

Il a allégué ensuite, qu'en tout cas la renonciation que les appelans avaient fait au *pacte*, devait être regardée comme valable, et qu'au moins dès ce moment ils n'avaient plus été tenus de les exécuter, ni permis aux intimés [illegible] provoquer

Digitized by Google

contre eux des jugemens, et aux arbitres de les prononcer.

Il a soutenu que dans l'espèce les arbitres avaient été récusables et valablement récusés, et qu'ils n'avaient pas pu prononcer ni sur la validité du compromis, ni sur leur récusation, parce que du moment que les parties ne sont point d'accord sur le pouvoir de l'arbitre, c'est aux tribunaux à en connaître.

L'avoué Lefebvre a conclu pour les intimés à ce qu'il plaise au tribunal déclarer qu'appel n'écheoit;

Digitized by Google

Subsidiairement et au fond, déclarer que bien a été jugé; mal et sans griefs appelé, ordonner que le jugement, dont appel, sera exécuté selon sa forme et teneur, et condamner les appelans à l'amende et aux dépens.

Pour l'huissier Donat Olivier, il déclare s'en rapporter à ce que décidera le tribunal à son égard.

Il a soutenu que l'appel n'était point recevable, à cause que chaque jugement arbitral ne portait qu'une condamnation de mille francs, et que l'oppo-

Digitized by Google

sition à l'exécution de cette condamnation était de la compétence des premiers juges en dernier ressort ;

Que la question du monopole n'était qu'accessoire au principal, et que la contestation devait être considérée comme contenant autant d'oppositions séparées qu'il y a de jugemens.

Au fond, il a répondu que les actes des onze pluviôse, seize et vingt-un thermidor, an six, ne contiennent qu'une association de commerce, dont le but était d'assurer l'indépendance des associés, et les affranchir du

Digitized by Google

monopole des marchands de Gand ;

Que le commerce n'avait point souffert de cette association, qu'au contraire elle avait préservé des marchands de leur ruine;

Que la chaux n'était point augmentée de prix, qu'ainsi il n'y avait pas lieu à appliquer à ces actes les lois sur le monopole, non plus que celles sur les corporations, parce que pour former une corporation, il faut, selon lui, qu'elle consiste dans tous les individus d'une même profession, et que nul ne peut

Digitized by Google

l'exercer, sans être membre de la corporation, ce qui ne se rencontre pas dans l'espèce, puisqu'il y a des marchands de chaux qui ne font point partie de l'association, et qu'il est loisible à chacun d'embrasser cet état.

Il a prétendu que la chose jugée par le jugement du sept thermidor an six, rendait l'action des appelans non recevable, puisque c'était la même question qui avait été décidée.

Et quant à la renonciation des appelans au pacte, il a dit

Digitized by Google

qu'elle ne pouvait les délier de l'obligation de l'entretenir, une seule des parties, ne pouvant dissoudre le contrat, sans la volonté de l'autre.

Enfin, il a soutenu que des arbitres ne sont point récusables ;

Que dans l'espèce, la récusation n'était point fondée ;

Que les arbitres avaient pu juger de la validité de leur pouvoir, et en avaient même été chargés.

Parties ont persisté.

Digitized by Google

La plaidoierie de la cause et la lecture des pièces, ont donné lieu à examiner les questions suivantes :

1°. Le jugement rendu le 29 vendemiaire dernier au tribunal civil de l'arrondissement de Tournay, est-il sujet à l'appel ?

2°. En cas d'affirmative sur la première question, et d'après les conclusions du ministère public, la demande en opposition, formée par les parties de Girardin, a-t-elle pu être reçue sans avoir été pré-

Digitized by Google

alablement soumise à l'épreuve de la conciliation ?

3°. Le pacte d'association formé entre les parties, le onze pluviôse, maintenu et plus étroitement lié par les actes des 16 et 21 thermidor an 6, est-il illicite, comme participant de la nature du monopole ?

4°. A-t-il été loisible aux parties de Girardin de discéder de ce pacte d'association ?

5°. Les décisions arbitrales dont s'agit au présent procès,

Digitized by Google

doivent-elles être considérées comme non avenues ?

Considérant sur la première question :

Que la cause engagée devant le tribunal de l'arrondissement de Tournay, ensuite de la demande en opposition des parties de Girardin, ayant amené au même tribunal, la discussion de la validité des actes du onze pluviôse, seize et vingt-un thermidor an six, sur laquelle il a été statué, par le jugement du 29 vendémiaire dernier, il est évident qu'il ne

Digitized by Google

faut pas considérer abstractivement chacune des décisions arbitrales, mais bien les titres ou le principe d'où elles dérivent, et dont elles ne sont que des conséquences, d'où il suit que l'objet principal de la contestation, étant par lui même indéterminé, vu qu'il porte sur le mérite des actes précités, le jugement par lequel il y a été statué, est sujet à appel.

Considérant sur la seconde question :

Qu'indépendamment de ce qu'aucune des parties n'a relevé

Digitized by Google

le fait de non conciliation, la circonstance que les jugemens contre lesquels les appelans se pourvoyent par opposition, avaient été rendus par des arbitres, ne changeaient point la nature de l'affaire, laquelle, envisagée dans ses rapports entre les parties, est la suite d'une spéculation de commerce.

Considérant que les affaires de commerce, ne sont pas assujetties à l'épreuve de la conciliation; et que dans l'espèce, le visa du tribunal de l'arrondissement de Tournay, apposé sur les décisions arbitrales,

Digitized by Google

le constituait juge de l'exécution, ainsi, et de la même manière, que s'il se fût agi d'un jugement rendu par le tribunal de commerce, que les arbitres avaient remplacés d'après la convention des parties.

Considérant aussi, que l'action portait sur des actes attaqués comme illicites, et entr'autres du vice de monopole, que sous ce point de vue elle concernait l'ordre public, et que par conséquent elle était dans l'exception prononcée par l'article 18 de la loi du vingt-sept mars mil sept cent quatrevingt-onze.

Digitized by Google

Considérant sur la troisième question :

Que les actes du onze pluviôse, seize et vingt-un thermidor an six, tendaient visiblement à rendre les signataires, maîtres du prix de la chaux qui se fabrique à Tournay.

Que cette vérité résulte :

1°. De ce qu'ils se sont interdit la faculté de vendre par eux-mêmes.

2°. De ce que les acheteurs ne pouvaient traiter qu'avec un préposé commun.

3°. De ce que le préposé de-

Digitized by Google

vait agir sur les instructions des syndics, et que ces instructions enregistrées dans un livre particulier, devaient avoir la même force, que si elles étaient insérées dans le contrat, ce qui ne saurait signifier autre chose, sinon que les syndics prescrivaient le prix et les conditions, mais que leurs résolutions ne feraient point partie des actes susceptibles des lumières de la justice.

Considérant que les actes des onze pluviôse, seize et vingt-un thermidor an six, réduisant à une seule, toutes les volon-

Digitized by Google

tés des signataires, détruisaient la concurrence à laquelle il appartient de maîtriser le prix des marchandises, et n'y laissent plus appercevoir qu'un complot fait dans la vue de mettre le commerce de chaux dans leur dépendance.

Considérant que ces actes présentent dans leur ensemble le caractère de monopole, réprouvé par les lois romaines, et plus spécialement par l'édit de Charles-Quint du quatre novembre 1540, où semblables actes sont qualifiés d'illicites toutes les fois qu'ils ont trait au monopole,

Digitized by Google

en ce sens qu'ils sont contraires et préjudiciables à la liberté du commerce, et au bien public.

Considérant que l'omission de deux ou trois chaufourniers dans le pacte ou complot dont s'agit, ne peut servir de prétexte pour le légitimer, d'abord parce qu'elle serait, ou pourrait être le résultat d'une combinaison calculée sur l'insuffisance de leurs moyens, et par conséquent sur leur impuissance de nuire à l'effet du complot;

Parce que cette omission a pu

Digitized by Google

être ménagée à dessein de l'opposer en cas d'accusation de monopole;

Enfin, parce qu'il est évident que la presque totalité des chaufourniers faisant la loi, le petit nombre s'empresse de céder au mouvement que vient lui présenter l'appas du gain par la hausse du prix.

Considérant sur la quatrième question :

Que s'il est vrai de dire que les actes des onze pluviôse, seize et vingt un thermidor an six,

Digitized by Google

sont illicites et entâchés du vice de monopole, il a été loisible aux parties de Girardin, et même de leur devoir, de renoncer à leur exécution.

Considérant sur la cinquième question :

Que le titre dans lequel les arbitres ont puisé leur pouvoir, étant impugné avec leur décision, comme renfermant une convention illicite, à l'exécution de laquelle, les appelans avaient déclaré renoncer, et leur renonciation étant jugée valable par la défection du titre, il suit

Digitized by Google

que les décisions des arbitres, sont comme non avenues, et que par-là il est superflu d'examiner leur récusation.

Le citoyen Tarte, substitut commissaire du gouvernement, entendu dans ses conclusions;

Le tribunal donne acte de la déclaration faite en plaidant, par les parties de Girardin, qu'elles n'insistent plus dans leurs conclusions contre Donat Olivier, et de la déclaration faite par Lefèvre, avoué de ce dernier, de ce qu'il s'en rapporte à la prudence de la cour;

Digitized by Google

En conséquence, ordonne que ledit Donat Olivier sera tiré des qualités avec dépens contre lesdites parties de Girardin.

Au principal, dit qu'il a été mal jugé par le jugement du 21 vendémiaire dernier, bien et duement appelé, et sans s'arrêter aux exceptions et fins de non recevoir, proposées, lesquelles son déclarées inadmissibles, ayant aucunement égard à l'opposition des parties de Girardin, déclare qu'il leur a été loisible de renoncer à l'exécution des actes des onze pluviôse, seize et vingt-un thermidor an six, comme ren-

Digitized by Google

fermant un pacte illicite et tendant au monopole ;

Déclare en conséquence, nulles et comme non avenues, les décisions des arbitres des 14, 18 et 19 fructidor, rendues au préjudice de la renonciation notifiée par lesdites parties de Girardin, et par suite les exécutions faites en outre des mêmes décisions, nulles et de nul effet.

Ordonne qu'il sera fait main levée des objets saisis, et restitution aux appelants des sept mille francs perçus par les intimés, avec intérêts du jour de la perception.

Digitized by Google

Condamne les intimés, autres que Donat Olivier, en tous les dépens, tant de cause principale que d'appel, et met sur le surplus des fins et conclusions, les parties hors de cause, lesdits dépens taxés à quatre cent nonante francs trente-sept centimes, non compris le coût du jugement et sa signification.

Délibéré et prononcé en audience publique, le 2 prairial an dix.

Présens, les citoyens J. B. Michaux, vice-président, Stephanus Mosselman, Fournier,

Digitized by Google

Decaigny, A. A. Narez, Wittouck, J. B. Delecourt, Volckerick, Birnbaum, juges, et de Biefve, substitut greffier.

Conclusions du commissaire du gouvernement près le tribunal civil de première instance, à Tournay.

Citoyens juges,

Appellé pour remplir les fonctions de commissaire du gouvernement près ce tribunal, dans la cause d'entre les citoyens Jean Doirier, Joseph

Digitized by Google

Dapsens et Félicité Midavaine, citans et opposans d'une part.

Jean-François Midavaine, Benoit Midavaine, Carbonnelle-Midavaine, Dapsens-Laignaux et consors, cités et poursuivans d'exécution, d'autre part, tous marchands chaufourniers, demeurans respectivement à Tournay et à Vaux;

J'ai parcouru les actes de cette procédure, notamment les contrats des onze pluviôse et 16 thermidor an 6, ainsi que les lettres des 20 et 26 février 1798 (v. st.), écrites et adres-

Digitized by Google

sées aux citoyens Hermans, frères et sœur domiciliés à Gand, par Levasseur-Davenne, mandataire et préposé expéditeur desdits marchands chaufourniers, parties en cause,

J'ai fait l'analyse de ces différens actes, et je me suis principalement attaché à examiner si l'intérêt public s'y trouvait blessé et s'il devait provoquer mon ministère.

J'ai vu que le contrat du onze pluviôse an 6, quelques soient les précautions qu'on y a prises pour en déguiser les

Digitized by Google

vrais motifs, a eu pour objet d'établir entre ceux qui l'ont souscrit, non seulement une manière de vendre leurs différentes espèces de chaux, mais encore d'en régler les prix.

J'ai remarqué que si ce contrat ne détermine pas formellement ces prix, il n'est pas moins certain que l'intention des marchands chaufourniers sociétaires, était de les déterminer et d'y astreindre les acheteurs.

J'ai apperçu que cette intention était clairement prononcée

Digitized by Google

dans lesdites lettres des vingt et 26 février 1798, (v. st.) adressées auxdits citoyens Hermans frères et sœur, par Levasseur-Davenne;

J'ai vu que les différens prix desdites chaux, sont formellement fixés et réglés dans ces lettres, et comme elles n'ont point été désavouées par les poursuivans d'exécution, elles font nécessairement preuve de leur contenu.

J'ai consulté les articles 2 et 4, du décret de quatorze juillet 1791, ainsi conçus:

Digitized by Google

Art. 2.

Les citoyens du même état ou profession, les entrepreneurs, ceux qui ont boutique ouverte, les ouvriers et compagnons d'un art quelconque, ne pourront, lorsqu'ils se trouveront ensemble, se nommer ni président, ni secrétaire, ni syndic, tenir des registres, prendre des arrêts ou délibérations, former des réglemens sur leurs prétendus intérêts communs.

Ar. 4.

Si contre les principes de la

Digitized by Google

liberté et de la constitution, des citoyens attachés aux mêmes professions, arts et métiers, prenaient des délibérations, ou faisaient entre eux des conventions tendantes à refuser de concert, ou à n'accorder qu'à un prix déterminé, le secours de leur industrie ou de leurs travaux, lesdites délibérations et conventions, accompagnées ou non de serment, sont déclarées inconstitutionnelles, attentatoires à la liberté, et à la déclaration des droits de l'homme, et de nul effet. »

Considérant en conséquence,

Digitized by Google

que les actes des 11 pluviôse, 16 et 21 thermidor an six, renferment des délibérations, des conventions et des arrêtés tendant à régler les intérêts desdits marchands chaufourniers, parties en cause, et que ces actes combinés avec lesdites lettres écrites par Levasseur - Davenne, leur mandataire et leur préposé expéditeur, présentent sous ces rapports, le monopole le plus formel.

Considérant que tout acte, tout contrat, toute association, sentant monopole, comme dit

Digitized by Google

l'ordonnance du quatre octobre 1540, sont réprouvés par les lois, et que tout ce qui en est la suite, est entâché de nullité;

Je requiers et je conclus à ce que les actes du onze pluviôse et seize thermidor an six, ainsi que tout ce qui s'est ensuivi, soient déclarés nuls, abusifs et de nul effet.

Signé,

Delplanque.

Pour copie conforme,

Digitized by Google

Signé

Bruneau, greffier.

Enregistré à Tournay, le 8 germinal an neuf de la république française, F°. 19, V°. N°. 2, reçu deux francs, plus vingt centimes pour subvention.

Signé,

Lionne,

Pour le receveur.

Voyez recueil de pièces et mémoires pour servir à l'histoire de Tournay, format in quarto, vol. trente, pièce numéro neuf,

Digitized by Google

vol. treize, pièces numeros 34 *et* 35, *vol. onze, pièce numéro vingt-sept.*

Il avait paru un mémoire imprimé dans cette cause, composé par les très célèbres jurisconsultes de Lille, Lefebvre la Serret, Fiévet de Chaumont, Dumesnil et Couvreur, intitulé :

Précis,

Pour Joseph Dapsens, Jean Doirier et félicité Midaysine, marchands chaufourniers à Tournay, opposans à l'exécution des

Digitized by Google

sentences prétendues arbitrales des hommes de loi, Dubus, Lehon et Cuvelier, commissaire du gouvernement audit Tournay, l'an 8 (1800).

Contre,

Jean François et Benoit Midavaine, aussi chaufourniers, syndics d'une corporation formée par acte notarié, sous la date du onze pluviôse an six, (30 janvier 1798), et contre les chaufourniers Carbonnelle-Midavaine, Dapsens-Laigneaux et Levasseur-Davenne, poursuivans d'exécution;

Digitized by Google

« Il s'agissait de savoir en ce procès, s'il y avait monopole, dans la teneur dudit acte notarié en date du onze pluviôse an six, et si lesdits arbitres, hommes de loi, Dubus, Lehon et Cuvelier, qui avaient rédigé cet acte, et qui y étaient désignés pour prononcer sur les contraventions à sa teneur, des amendes de mille francs, pouvaient être récusés comme arbitres (fonctions purement gratuites), et s'ils pouvaient, en cette qualité, exiger des épices que les lois défendaient aux juges de percevoir :

Digitized by Google

« Ces quatre jurisconsultes lillois, prouvent à l'évidence, dans leur précis, qu'il y a monopole.

2°. Que les arbitres ne peuvent exiger des épices, ils s'en expliquent *ipissimis verbis* :

« Ils objectèrent que le pacte était infecté de monopole, et par conséquent nul.

Mais comme on le *pressent*, les rédacteurs de cet acte le trouvèrent très-innocent, déclarèrent que ce n'était qu'un simple contrat de société,

Digitized by Google

en ordonnèrent l'exécution et condamnèrent chacun des défendeurs en l'amende de 1000 livres et surtout au paiement des épices dont on grossit artistement la masse, en faisant autant d'expéditions de sentences, qu'il y avait de condamnés.

D'autres contrevenans sont également traduits devant le même tribunal.

Instruits par l'expérience qu'il était inutile d'exciper du monopole, ils alléguent que par leurs contraventions mul-

Digitized by Google

tipliées et générales, les partisans ont renoncé tacitement et par le fait, à la convention qui sert de bâse à la poursuite.

Ce moyen n'est pas trouvé meilleur que le premier.

En conséquence *nouvelle grêle* de *condamnations* toujours fortement épicées, puisque chacune des quatre sentences sorties le même jour du même moule, rapporte à ses auteurs 175 francs

Que la justice est une belle chose!

Digitized by Google

Enfin le tour des citoyens, Doirier, Dapsens père, et de la citoyenne Félicité Midavaine opposans, arrive, d'être aussi trainés devant les triumvirs.

Ils comparaissent le quatorze fructidor an huit.

Ils commencent par faire emploi du protêt que le notaire Wuesten avait signifié le même jour, à leur requête, aux citoyens Dubus, Lehon et Cuvelier, ainsi qu'au citoyen Declercq, agent, d'affaires et mandataire de leurs adversaires.

Digitized by Google

Par cet actes il récusent les arbitres, parce que:

1. Les citoyens Dubus, et Le Hon, sont les instigateurs et les rédacteurs du pacte que l'on attaque.

2. Le citoyen Lebon a donné des conseils à la citoyenne Félicité Midavaine, l'une des parties assignées.

3. Le citoyen Cuvelier, étant commissaire du gouvernement près le tribunal civil séant à Tournay, il n'a pu abdiquer ses fonctions, qui l'obligeaient à

Digitized by Google

« donner ses conclusions dans une contestetion qui roulait sur la validité d'un contrat impugné du chef de monopole.

Les protestans déclarèrent au surplus que l'établissement des tribunaux, à Tournay, rendait inutile la nomination des arbitres dont le ministère était excessivement cher, et qu'en révoquant, en tant que de besoin, le compromis qui fondait leur pouvoir, lesdits requérans n'entendaient se soumettre qu'à la seule décision des juges commis par la loi.

Digitized by Google

La question ayant été discutée entre les parties, les citoyens *Dubus*, *Lehon* et *Cuvelier*, qui, de gré ou de force, voulaient se maintenir dans leur poste lucratif, considèrent :

1. Que le fait d'avoir rédigé la convention litigieuse, est irrelevant.

2. Que celui de l'avoir instiguée, est aussi irrelevant, et de plus, faux.

3. Que le citoyen Lehon, déclare qu'il est faux, qu'il ait donné des conseils à la citoyenne Félicité Midavaine;

Digitized by Google

Que d'ailleurs on ne représente aucune preuve par écrit de ce fait. (*)

4. Qu'aucune loi, ne déclare incompatible la qualité de commissaire du gouvernement près le tribunal civil du ressort, avec l'exercice des fonctions d'arbitre.

5. Qu'en conséquence les motifs allégués de récusation, ne sont, ni admissibles, ni fon-

(*) La demoiselle Félicité Midavaine, la plus respectable et la plus vraie de toutes les femmes, m'a assuré le fait, et que lors qu'elle reçut conseil dudit Lekon, elle était seule avec lui, qui ainsi a eu beau jeu de nier.

Digitized by Google

dés, même en assimilant les arbitres aux juges ordinaires.

6. Que des arbitres choisis par toutes les parties, ne peuvent être récusés par l'une d'elles seulement.

7. Que le compromis dont il s'agit, ne contient point la condition qu'il cessera de sortir effet, lors de l'établissement des tribunaux civils et de commerce à Tournay.

8. Que les arbitres ayant accepté le compromis, ils n'ont

Digitized by Google

« point la faculté de se soustraire à leurs fonctions.

En conséquence les défendeurs sont déclarés non recevables et non fondés dans la récusation par eux proposée, et il leur est ordonné de contester sur le champ à toutes fins.

Cependant la séance est prorogée au lendemain 15.

Les défendeurs persistent dans leurs moyens de récusation.

Aussi tenaces qu'eux, les ci-

Digitized by Google

« toyens faisans les fonctions d'arbitres, inhérant à leur jugement de la veille, ordonnent itérativement aux défendeurs de contester à toutes fins, à péril que la contravention sera censée avouée.

Les défendeurs déclarent qu'ils n'ont rien à dire.

Sur ce descendent, trois sentences, qui condamnent divisément, chacun des défendeurs au paiement de la somme de mille francs, pour sa contravention, plus au paiement des dépens liquidés, à la somme de soixan-

Digitized by Google

te-cinq francs septante centimes, non compris l'expédition et l'enregistrement de la sentence.

Ainsi, cette soirée, et celle de la veille, ont valu au *triumvirat*, la somme de *cent nonante-sept francs, dix centimes.*

Cette rétribution, ce salaire, ces épices, ces honoraires enfin, ne paraissent point être légalement dûs, et beaucoup moins encore légalement exigés, par la voie rigoureuse de l'exécution.

En effet, un compromis n'est

Digitized by Google

« rien autre chose, qu'un mandat pour arbitrer. »

Mais il est de l'essence de tout mandat, d'être accepté et exécuté gratuitement.

Mandatum, nisi gratuitum, nullum est, car, ajoute la loi, s'il est accompagné d'une stipulation de salaires, il dégénère en contrat de louage :

Interveniente enim pecuniâ, res ad locationem, et conductionem potius respicit.

En conséquence, Cujas définit

Digitized by Google

le mandat, une convention par laquelle on engage sa foi, pour procurer, sans récompense, quelque chose à quelqu'un qui là demandé.

Mundatum est conventio, quâ roganti fides datur procurandi aliquid, Sine Mercede.

Il est cependant licite d'accorder un salaire au mandataire, mais il n'en est aucun exigible, qu'en vertu d'une stipulation expresse ;

Salarium incertæ pollicitationis, peti non potest.

Digitized by Google

« Or l'acte de compromis, en vertu duquel les citoyens *Dubus*, *Lehon* et *Cuvelier*, ont perçu plus de mille francs d'épices, d'honoraires, ou de salaires, ne leur en adjuge aucun, de façon qu'ils n'ont pas même en leur faveur, *incertam pollicitationem*.

Quoiqu'il en soit, les condamnés, trouvèrent fort extraordinaire, que les auteurs des trois sentences, se fussent constitués juges dans leur propre cause, qu'il se fussent déclarés compétens, pour juger le mérite de

Digitized by Google

la récusation proposée contre eux.

En conséquence ils soumirent le cas à l'examen de quatre jurisconsultes de Lille qui, dans une consultation du deux vendémiaire de l'an 9, établirent que les sentences dont on se plaignait, blessaient les principes de toute législation; qu'elles étaient frappées de nullités absolues, et radicales.

Puis ils formèrent opposition à l'exécution de ces sentences.

Tel est le principe de la con-

Digitized by Google

testation sur laquelle il écheoit de faire droit. »

Recueil format in-quarto, tom. onze, pièce numéro 26.

Sur quoi j'observe que le droit de prononcer des amendes, est du ressort exclusif des tribunaux de police et de repression, comme compétents à la vindicte publique, d'après les attributions que les lois concernant la police, ont attribué aux tribunaux de paix, correctionnels, cours d'assises, tribunaux militaires, etc.

Par conséquent des particu-

Digitized by Google

liers, marchands chaufourniers, ou autres, de quelque rang ou condition qu'ils soient, ne pouvaient attribuer à des avoués et hommes de loi, tels que Dubus; Lehon, Cuvelier, ou autres ce droit de prononcer des amendes, sans s'ériger en législateurs en créant un tribunal d'arbitres, faisant les fonctions de tribunaux de repression;

Cependant, le tribunal civil de Tournay, auquel cette cause fut portée, sans avoir égard, aux conclusions de commissaire du gouvernement, près ledit tribunal, Desplanques, tendante

Digitized by Google

à l'annullation des prétendus jugemens émanés par lesdits trois arbitres des 14 et 15 fructidor an 8, (1 et 2 août 1798) plus et encore de ses conclusions au même tribunal civil de Tournay, en date du huit germinal an 9 (29 mars 1802).

Nonobstant ces conclusions du ministère public, le tribunal civil de Tournay ordonna l'exécution de ces prétendus jugemens arbitraux desdits hommes de loi, Dubus, Lehon et Cuvelier, par sentence dudit tribunal civil, sous la date

Digitized by Google

du 29 vendémiaire an dix (21 octobre 1801), sentence qui fut cassée et annullée, *in omnibus*, par arrêt de la cour supérieure d'appel, séante à Bruxelles, le 22 mai 1802, matière analogue se représenta encore à Tournay, et voici le fait :

Le nommé Mesplon, barbier du bourg de Perwels, était parvenu à la suite de la journée du 18 fructidor an 5, de se faire nommer juge au tribunal civil à Mons, puis à à Tournay.

Digitized by Google

Ce barbier, agioteur en actions illusoires sur les fosses à houilles situées, aux environs de Mons, parvint à en faire acheter à grand prix, à Monsieur le président Derasse de la Faillerie, qui ne tarda pas à s'appercevoir, que le barbier de Perwelz, lui avait vendu pour de beaux et bons écus des actions sur les fosses de *Mont en Peine*, qui ne produisaient autre chose, que de nouvelles mises dehors;

Monsieur le président en témoigna ouvertement son mécontentement;

Digitized by Google

Le petit Barbier de Perwelz s'en trouva offensé, attaqua en justice Monsieur le président en réparation d'honneur;

Pour éviter l'esclandre de cette plaidoierie, les parties commirent, par acte arbitral, pour y prononcer, les hommes de loi et avoués, Dubus, Goblet et Monsieur Cuvelier commissaire du gouvernement, et les juges Morel et Trentesaux.

Ces arbitres, s'arrogeant les attributions de tribunal de repression, se permirent de

Digitized by Google

prononcer une amende de quatre cents francs, à payer par Monsieur le président Derasse de la Faillerie, au profit dudit barbier villageois Mesplon, et ce, après le terme de l'arbitrage écoulé, et qui avait été déterminé par l'acte de compromis.

Monsieur le président Derasse de la Faillerie, justement indigné de l'iniquité manifeste de ce prononcé arbitral, forma opposition à son exécution pardevant le tribunal civil de Tournay, le 1810, composé pour cette cause, des juges

Digitized by Google

suppléans, Delbroucque, Henri Choquet, etc.;

Ce tribunal annulla cet injuste jugement arbitral, par son jugement définitif du 1810.

Le petit barbier de Perwels en interjetta appel, sur quoi, un arrêt solennel et contradictoire de la cour d'appel, séante à Bruxelles, rendu le 1811, confirma en tous ses points, le jugement rendu l'année précédente, par le tribunal civil de Tournay, qui avait

Digitized by Google

annullé l'acte d'iniquité desdits cinq arbitres ;

Au vrai, c'est une question *abécédaire*, en législation, que le droit de prononcer des amendes appartient exclusivement, pour la vindicte publique, aux tribunaux de repression, à ce constitués par les lois, et ne peut par conséquent être concédé par des particuliers, à des arbitres ;

Un plaisant disait, que ce n'était pas un jugement arbitral, que les arbitres avaient

Digitized by Google

porté, mais bien un *jugement arbitraire.*

Il y a ici une observation importante à joindre à celles qui précèdent, c'est qu'on peut, d'après les formes voulues par la loi, récuser ses juges et alléguer leur incompétence, et qu'au présent cas, les arbitres, s'ils n'étaient soumis aux mêmes récusations, seraient privilégiés et hors du régime légal, imposé aux tribunaux et aux juges qui les composent, c'est ce que firent les arbitres, quoique récusés et entâchés d'incompétence, et parce que le

Digitized by Google

terme de l'arbitrage était expiré, et parce qu'ils étaient récusés, n'en passèrent pas moins outre, non seulement en prononçant sur la matière, mais aussi par excès de pouvoir, en *s'attribuant* celui de tribunal *de* répression, en condamnant M. le président Derasse de la Faillerie, à quatre cents francs d'amende.

Un autre bon mot vint égayer de nouveau l'historique de ses absurdes jugemens arbitraux, et qu'un arbitre pouvait se tromper comme un autre, d'autant ajoutait-il que le meilleur cho-

Digitized by Google

val, même, était sujet à broncher, et il récita à l'appui ce quatrain :

« Un d'eux pour s'excuser de cette barbarie,
Dit, l'arrêt j'en conviens est contraire à nos lois ;
Mais le meilleur cheval, peut broncher une fois,
Oui répond un plaisant mais toute une écurie.

Les cinq arbitres

Journal de Bachaumont ou correspondance secrète, vol. 10 *in*-12, *page* 119.

Digitized by Google

Pour revenir au précis de nos quatre célèbres jurisconsultes de Lille, sur l'insubsitance des jugemens arbitraux des avoués *Lehon*, *Dubus* et de l'homme de loi *Cuvelier* ;

Il parut un libelle anonime dirigé contre l'honneur et la réputation de Monsieur le jurisconsulte Lefebvre de la Serré, aussi respectable par ses vastes connaissances, que par son intégrité, et c'est ainsi que des lâches soutenaient ces aburdes jugemens arbitraux.

Monsieur Dehults, greffier du

Digitized by Google

tribunal de commerce et jurisconsulte, fit imprimer ces observations sur ce libel anonyme, il s'en exprime en ces termes :

« Des déclamations sophistiques, des sorties injurieuses ne sont point des raisonnemens ni des moyens de droit, on ne leur opposera donc que le silence du mépris

« Le temple de la justice n'est pas une arène de gladiateurs. »

Ce mémoire imprimé de Mr.

Digitized by Google

le jurisconsulte Dehults, finit, page 26, par ce passage :

« On croit beaucoup embarrasser les opposans en leur fesant un dilemme qu'on a la bonté de supposer *strangulant*, mais s'il l'est, c'est pour ses auteurs, car, ou c'est avant le jugement arbitral, que le citoyen Lehon a dit à la citoyenne Midavaine, qu'elle pouvait regarder la société comme dissoute, ou c'est après le jugement, si c'est avant, le citoyen Lehon, a donné un conseil perfide, si c'est après, le

Digitized by Google

citoyen Lehon a jugé contre sa conscience.

Mais il résulte de l'enquête, que le conseil a précédé le jugement, mais qu'on s'est recrié contre celui-ci, d'après les conseils qu'avait donné le citoyen Lehon.

C'est donc bien inconsidérément, qu'on avance que mademoiselle Midavaine y a renoncé (récusation) en ne l'opposant point sur le fait particulier des conseils donnés par le citoyen Lehon, l'enquête est donc parfaitement concluante,

Digitized by Google

reste donc l'article épisodique des épices ;

Pour sauver leur énormité, on dit que leur importance se compose de droits d'enregistrement, de timbre et autres frais de greffe, nous serons à cet égard de bonne composition ;

Les adversaires auraient-ils la complaisance de donner le détail des droits, et d'en faire la soustraction des sommes qui sont entrées *in carbonnâ*.

Alors, on verra si ces jugemens rendus par des magistrats

Digitized by Google

qui ne sont pas légalement épicés, auraient été plus coûteux.

En attendant ce tableau (et probablement on l'attendra jusqu'à ce que *defluat annus*), on croit pouvoir assurer sans inexactitude, sans perfidie, sans injure, que les jugemens arbitraux dont il s'agit, sont énormement chers, et presqu'inpayables.

Les opposants croient avoir répondu à tout ce qui dans le mémoire de leurs adversaires méritait une réponse, on se récrira encore, contre les

Digitized by Google

citations nombreuses et rapides des opposans ;

On ne ferait pas mal encore de se recrier aussi, contre la raison et le raisonnement, si la loi, la raison et les raisonnemens sont au billon, décidément, les opposans doivent succomber, mais la loi, la raison et les raisonnemens conserveront leur antique empire.

Les opposans triompheront ;

Signé

Dehults, fondé de pouvoir. »

Digitized by Google

Les opposans succombèrent en vertu d'un jugement du tribunal civil de Tournay, en date du 29 vendémiaire an 10, (21 octobre 1801).

Nonobstant et contradictoirement les conclusions de Monsieur Desplanques, y faisant les fonctions de commissaire du gouvernement près le tribunal civil de Tournay;

Les opposans en ayant interjetté appel, la cour supérieure d'appel séant à Bruxelles, par un célèbre arrêt en date du

Digitized by Google

22 mai 1802, annulla les prétendus jugemens arbitraux desdits sieurs Dubus, Lehon et Cuvelier, et celui prémentionné du tribunal civil de Tournay dont les opposans avaient interjetté appel.

Ainsi finit l'échaffourée triumvirale desdits arbitres, *Dubus*, *Lehon et Cuvelier*, et avec elle les épices bien dodues qui remplissaient si complaisamment *leurs* tire-lires.

1802.

Il parait un arrêté imprimé,

Digitized by Google

de la sous-préfecture de Tournay, du huit avril 1802 (18 germinal an dix), portant que les sursis accordés aux percepteurs et aux contribuables, pour le payement et versement de l'import des contributions de l'an neuf (1800), sont rapportés, sauf pour les deux centimes au franc.

Voici cet arrêté :

Extrait du registre aux arrêtés de la sous préfecture de Tournay, département de Jemmape.

Digitized by Google

Tournay, le 18 germinal an dix.

Le sous préfet de l'arrondissement de Tournay,

Vu la lettre du préfet, du 15 de ce mois, par laquelle en donnant à connaître, que dans l'état où se trouve actuellement le receveur-général, tant envers le trésor public, qu'envers le receveur particulier de cet arrondissement, le préfet et les sous préfets, ne peuvent, sans se compromettre, accorder des sursis aux percepteurs des années neuf et dix.

Digitized by Google

Qu'en conséquence, le préfet invite le sous préfet à lever le plus promptement possible les sursis qu'il a accordés aux percepteurs des années neuf et dix, jusqu'à concurrence des deux centimes au franc, pour l'an neuf seulement, faisant partie des fonds de non valeur pour des côtes irrécouvrables.

Que nonobstant les ordonnances de décharges accordées jusqu'ici, par le préfet aux contribuables, sur les exercices des années 9 et 10, à charge de réimposition, et qui ont été

Digitized by Google

reçues pour comptant, ainsi que ces ordonnances le prescrivaient, dans les caisses des percepteurs de ces exercices;

Les mêmes circonstances où se trouve le receveur général, nécessitent qu'on vienne à l'exécution littérale de l'article 14 de l'arrêté des consuls, du 24 floréal an 8, portant que le montant de toutes les ordonnances de décharge, ou réduction sera réimposé au profit de ceux qui les auront obtenues, par addition au rôle de l'année suivante, de sorte que

Digitized by Google

ces contribuables ne peuvent se dispenser de faire l'avance de l'importance de ces ordonnances de décharge et réduction, sauf à attendre le remboursement du percepteur, de l'exercice dans le rôle duquel elles seront réimposées.

Considérant que pour les raisons ou motifs qui précèdent, les sursis que le sous préfet a accordé, tant aux percepteurs des années neuf et dix, qu'aux contribuables en ces mêmes exercices, ne peuvent subsister plus longtemps, sauf à l'égard

Digitized by Google

des deux centimes par franc, pour l'an neuf, qui font partie des fonds de non valeur.

Arrête :

Les sursis accordés, tant aux percepteurs de l'an 9, qu'aux contribuables en ces mêmes exercices, sont rapportés, sauf ce qui concerne les deux centimes par franc mentionnés ci-dessus.

Expéditions du présent arrêté, seront transmises au *receveur* particulier de cet arrondissement, qui en donnera connaissance aux percepteurs, et ceux-ci aux contribuables.

Digitized by Google

Signé,

Goblet.

Pour extrait conforme,

Le sous-préfet de l'arrondissement de Tournay,

Etait signé,

Goblet.

Voyez recueil, format in-folio vol. premier, pièce numéro douze.

1802.

Par résultat du scrutin fait

Digitized by Google

le 23 janvier 1802, Messieurs Bonnet-Mailliet, propriétaire et maire adjoint, Wuesten, notaire et ex-juge de paix, Benoit Vinchent, notaire, Gaston Dupré, ex-conseiller, Louis Morel, juge de paix à Antoing, et Delabassée (Cornil) ex-procureur, sont les candidats qui réunirent le plus de voix, pour être juge de paix du premier arrondissement de Tournay.

Monsieur Bonnet Mailliet, au balotage, fut celui qui obtint la majorité absolue des suffrages, et qui fut nommé et installé juge de paix du premier arrondissement de Tournay.

Digitized by Google

Pour le second arrondissement de ladite ville, furent proclamés candidats à la place du juge de paix.

Messieurs,

1. Gaston Dupré, ex-conseiller.

2. Louis Morel, juge de paix à Antoing.

3. Benoit Vinchent, notaire.

4. Bonnet-Maillet, adjoint du maire.

Au ballotage, Monsieur Louis Morel réunit la pluralité abso-

Digitized by Google

lue des suffrages, et fut proclamé et installé juge de paix du deuxième arrondissement de Tournay, rive droite de l'Escaut;

Mais l'an 1804, Monsieur Barthélémi-Ghislain Vinchent, jurisconsulte, et juge au tribunal civil de Tournay, étant décédé, Monsieur Louis Morel fut nommé juge audit tribunal civil, en lieu et place dudit Vinchent trépassé.

Monsieur Wacquez, ex-procureur, remplaça Monsieur Morel en 1804, et il l'est encore aujourd'hui 1822.

Digitized by Google

Monsieur Bonnet-Maillet vint à mourir de langueur l'an il fut remplacé par Monsieur Gaston Dupré, ex-conseiller, qui mourut en exercice de cette charge en 1815, son fils le remplaça la même année, et en 1817, il cumula à la place de juge de paix, celle d'échevin de Tournay:

En 1822, ledit Dupré, tout à la fois juge de paix et échevin, sollicita la place de trésorier de la ville de Tournay, vacante par la destitution de Gilbert Garin, fils d'un perru-

Digitized by Google

quier de ce nom, qui avait dilapidé nonante mille francs des deniers de la caisse de son entremise ;

Pour revenir à l'élection de Monsieur Dupré, père, pour remplir la place de juge de paix, rive droite de l'Escaut, à Tournay, le sieur Benoit Vinchent y prétendait, et l'on employa l'argent et les régals pour lui obtenir des voix, mais sans succès.

L'on fit à cet égard deux pièces de vers imprimées, contre les corrupteurs.

Digitized by Google

Voici ces pièces :

La paix, messieurs, la paix. voilà mon but de guerre, ou réflexions impartiales, sur la nomination des juges de paix.

Il vous faut des juges de paix
Vous en aurez: qui vous dit le contraire,
Bons ou mauvais, on va les faire :
Un autre les croirait tout faits;
Moi, sur le succès de l'affaire,

Digitized by Google

J'apperçois un nuage épais.

Eh quoi ! pour obtenir d'aller
en bandoulière,

Sçeller en mon logis, même
après mon décès,

On plonge les plus vils su-
jets ;

Dans le genièvre, ou dans la
bière :

On nous inonde de pam-
phlets,

Ou court mendier des bil-
lets

Dans les dépôts de la mi-
sère ;

Digitized by Google

Et pour pouvoir enfin, terminer nos procès,

Ou soulève une ville entière.

Veut-on juges de paix, ou bien juges de guerre ?

Dix-neuf pluviôse, première et deuxième section.

Bonnet-Maillet, mille septante voix.

Vinchent le paon ou le civant clerc de procureur, neuf cent vingt-sept voix.

Wuesten notaire, six cent quatre-vingt-neuf voix.

Digitized by Google

Troisième, quatrième et cinquième sections.

Morel, juge de paix d'Anvers, neuf cent trente-deux voix, deux cent nonante-trois à Kain.

Dupré ex-conseiller, huit cent quarante-cinq voix.

Le 19, le notaire Vinchent, à la comédie est hué, on criait plaquette, parce qu'il avait fait distribuer plus de mille plaquettes par son beau frère le couvreur Allard, de l'aveu de ce dernier, au cabaret dit la

Digitized by Google

maison Verte, pour être maintenu juge de paix, ce qui lui attira le quatrain ci copié.

Pour être maintenu, le valeur imprudent,

A répandu partout, bierre, genièvre et argent,

Mais, malgré les efforts de cent faquins fidèles,

On arracha au Paon, les plumes de ses aîles.

Recueil format in-folio, vol. 3, pièce n°. 7.

Digitized by Google

1802.

Messieurs les habils écuyers *Franconi*, arrivèrent à Tournay le mai 1802 ;

La ville et les environs accoururent en foule pour assister à la représentation de leurs jeux, et des tours d'adresse de leurs chevaux, ce qui était vraiment admirable ;

Quelques musiciens à ce gagés, ayant préféré aller jouer de leurs instrumens aux représentations de ces adroits écuyers, plutôt que de se rendre à la

Digitized by Google

salle de la comédie bourgeoise, qui avait lieu alors au wauxhall rue perdue à Tournay:

Cette préférence facha nos comédiens bourgeois, qui s'abandonnèrent en propos inconsidérés sur Messieurs Franconi, lesquels firent imprimer la pièce suivante :

Citoyens,

Il est impossible de passer sous silence, une aventure des plus risible, arrivée hier, 23 germinal.

Au moment où je rentrai chez

Digitized by Google

moi, me trouvant à quelque distance de l'impératrice, la voix de quelques hommes qui avaient l'air de trâmer quelque chose, attirèrent mon attention;

Que vis-je, plusieurs hommes armés, et cachés à la porte, un commissaire décoré de son écharpe, et deux de ses fils avec des grands sabres trainans, mais ils avaient bon air malgré leur rodomontade, ils ressemblaient à ces petits chiens qui jappent de loin, plutôt que de rendre raison, ils se sauvent, le mou ou le cœur battant,

Digitized by Google

satisfait de ne point avoir reçu le pied au cul, ou quelques chiquenaudes de ceux, a qui ils devaient demander pardon.

Mais quel fut mon étonnement, lorsque des gens de la maison, me dirent, que c'était franconi, qui s'était fait cette affaire, parce que son âne en pettant avait fait tomber un des fils du commissaire, je ne fus plus surpris de voir ce cher papa si bien escorté, apparemment que dans cette race, il faut plus d'un soutien pour

Digitized by Google

voir un homme *en face*, tout cela piqua ma curiosité, et je voulus voir la fin de l'affaire, alors on me dit que deux ou trois lâches, d'une société respectable, avaient voulu priver le public, d'avoir plus longtems la troupe du citoyen Franconi, qui dit, que sa seule ambition n'étant que de répondre aux intentions indulgentes des habitans, à qui il se trouvait flatté de plaire, je fus témoin des regrets qu'il témoigna de quitter cette ville, sans avoir pu faire connaître toute l'éten-

Digitized by Google

due de ses talents, rapport à ces plats gras et à lard.

Signé,

Louis.

Pour lutter contre les talens,

Il faut plus que de la jactence,

Plus qu'une escorte des parents,

Plus que du cœur en apparence;

Sachez laisser modestement,

Digitized by Google

Cueillir aux enfans de Thalie,
La palme due aux vrais talens,
En dépit de la pâle envie.

Vide et crede.

A Messieurs Louis Allard et Léopold Debonnaire, amateurs comiques.

Messieurs Léopold et *Louis*,
Que cette leçon vous profite,
N'attaquez plus le vrai mérite,
Ne faites plus les étourdis,

Digitized by Google

Vous frondez des gens à talens,

Mais quand vous voyez leurs cravaches,

Vous agissez comme des lâches,

Vous êtes plus mous que des gants,

Ne prenez donc plus le haut ton,

Et ne faites plus les capables,

Respectez les artistes aimables,

Qui corrigent les fanfarons.

Digitized by Google

Un coup d'œil sur Franconi.

Vide et crede

Il faut leur rendre justice, ces Messieurs Franconi et leurs élèves sont fort bons écuyers, mais il eut été de leur intérêt de se borner à leurs exercices d'équitation, sans prétendre aussi exceller dans un genre qui ne sera jamais le leur, j'aime infiniment les voir au manège, c'est leur place, mais sur la scène, ils occupent l'emploi des autres.

C'est un malheur pour ces

Digitized by Google

charmans écuyers, si renommés par toute l'Europe, d'avoir hanté le théâtre de la cité à Paris, c'est depuis, lors qu'ils ont cru que dès qu'on savait dompter un cheval, on pouvait impudemment tout entreprendre, mais que d'abus à leur compte ! ! !

Le théâtre de la cité tombait, et l'amphithéâtre de Franconi ne pouvait plus attirer la foule au faubourg du Temple.

Le public commençait à se lasser des scènes muettes et des scènes équestres ;

Digitized by Google

Nos deux troupes aux abois, échouant en même tems, et faut-il dire sur le même écueil, jugèrent à propos de se lier d'intérêt, et pour réhabiliter leur fortune, ils ont ensemble concentré de nouveaux moyens de séduire le vulgaire.

C'est alors qu'on a vu éclore ce genre de spectacle, où les hommes ne disent rien, et où les chevaux font tout l'intérêt et tout le charme;

Malgré tout leur talent, les chevaux n'ont cependant point

Digitized by Google

obtenu le pas sur les artistes raisonnables, tout fut mis à la même ration, à l'exception du superbe cheval tigre, qui faisait deux têtes.

Il est bon de remarquer que la pantomime était jouée par de véritables artistes, que Franconi, et ses chevaux ne remplissaient que les rôles de figurans, qu'ils n'arrivaient jamais qu'au moment des batailles, ou au moment de la danse.

On leur avait reconnu un tact particulier, pour suivre les

Digitized by Google

mouvemens de la musique, il ne manquait que la parole, ah! j'oublie qu'ils jouaient la pantomime!

Les deux troupes ne furent point longtems d'intelligence; Franconi, consommait toute la recette en foin et en avoine, la discorde survint, la dissolution termina tout.

La troupe équestre abandonna la capitale, et se mit à battre la campagne, les écuyers quittent de tems en tems leur gilet d'écurie, pour prendre le cothurne tragique, ou les bro-

Digitized by Google

dequins de Thalie, mais ils sentent toujours le fumier, et c'est fort désagréable pour le spectateur, qui paie et qui s'ennuie.

Etaient signés,

L. Allard,

Debonnaire.

Désaveu formel donné par les citoyens Louis Allard et Léopold Débonnaire, auteurs du pamphlet ci-contre.

Louis Allard et Léopold Débonnaire, qu'un anonime, sous le nom prétendu de Louis, à

Digitized by Google

voulu ridiculiser et qui ont cru qu'il leur était adressé de la part de Messieurs Franconi, d'après l'assurance qu'*ils* viennent d'obtenir, que ces messieurs ne sont pour rien dans cet écrit, préviennent le public, que leur pamphlet a été dicté par *l'erreur*, et que leur animosité est venue d'elle.

En conséquence, *ils rendent* à ces Messieurs le désaveu qu'*ils* sont venus reclamer eux-mêmes, rendant justice à leurs talens, et déclarant n'avoir plus aucun démêlé, sous quelque prétexte

Digitized by Google

que ce soit, avec ces messieurs.

Signés,

L. Allard,

L. Débonnaire.

Voyez recueil, format in-folio pièces numéro 27, 30, 31 *et* 32, *du vol.* 5.

1802.

Mort à Douay de Monsieur Gaspart-Théodore-Joseph Houzé de Laulmont, né à Tournay le 26 avril 1750.

Digitized by Google

Il embrassa à Douay la profession d'avocat, où il fut pendant 25 ans l'une des lumières du barreau près le parlement de Flandres.

Les mémoires imprimés qui nous restent de ce célèbre jurisconsulte, prouvent qu'on pouvait le placer à juste titre, parmi les plus célèbres du dix-huitième siècle.

Les excellentes qualités du cœur, et la candeur de ses mœurs, ajoutaient encore à la sublimité de ses talens.

Il fut l'un des greffiers du

Digitized by Google

parlement de Flandres dès l'an 1781.

Voyez statistique du département du Nord, pour l'année 1803, *in*-8°. *page* 354, *par Monsieur Bottin, secrétaire général de la préfecture de ce département.*

1802.

Le dix septembre, arrivée à Tournay, l'après midi, de monseigneur François Hirn, nommé évêque de Tournay, nous donnons ici sa vie.

Digitized by Google

Digitized by Google

VIE

DE

FRANÇOIS HIRN,

55e. *Évêque*

DE TOURNAY.

François - Joseph Hirn, 55me. évêque de Tournay, dont nous donnons ici la note biographique, naquit à Strasbourg, capitale de l'Alsace, le 24 février 1751,

Du mariage de Monsieur Pierre-François-Joseph Hirn, riche

Digitized by Google

négociant de cette ville, et de demoiselle Françoise Brentano, son épouse ; tous deux aussi recommandables par leur probité, que par leurs vertus chrétiennes.

Leur fils François, fit ses premières études dans sa ville natale, avec les plus brillants succès ;

Son mérite transcendant, perça jusques dans les villes voisinnes de l'Allemangne.

Le baron d'Hertall, prince électeur et archevêque de Mayen-

Digitized by Google

ce, chercha, et parvint à donner à son diocèse, un sujet aussi précieux.

Hirn se sentait appelé au ministère évangélique, et il embrassa bientôt l'état ecclésiastique;

Après avoir reçu les ordres majeurs, l'archevêque de Mayence le nomma successivement, chanoine de l'église collégiale de Saint-Victor, à Mayence;

Son chapelain aulique;

Son conseiller aulique, et

Digitized by Google

chanoine capitulaire de Saint-Jean à Mayence ;

Il prit ses dégrés de docteur en théologie dans l'université de Strasbourg, le 2 juin 1779, et s'y fit distinguer avantageusement pour son savoir et sa sagacité dans le soutien de ses thèses doctorales.

Notre évêque ne jouit pas longtems de la faveur de l'archevêque, son protecteur;

Joseph II, travaillé dès le commencement de son règne

Digitized by Google

(1778) des idées suprématiales des jongleurs de la philosophie moderne, tels que de Hontheim, Stoeger et bande, avait voulu retablir sous ce fallacieux prétexte, les libertés de l'église germanique, et pour y parvenir, l'on tint un congrès, ou staminet, (selon Proyart) dans un village de la Germanie, appelé Eems, là se trouvèrent assemblés les députésdes archevêchés de Mayence, de Trêves, de Cologne, et de Salzbourg;

Les délibérations de cette assemblée sont connues, et il est hors des bornes de mon sujet, de m'y arrêter:

Digitized by Google

Hirn, en vrai catholique, s'opposa dès lors, comme un mur d'airain, aux novations, dans la discipline de l'église germanique, que ce congrès chercha à y introduire :

C'est par son zèle, son savoir et son infatigable activité, qu'il déterra dans les archives de l'archevêché de Mayence, les documens authentiques, qui renversaient de fond en comble les prétentions schismatiques du congrès d'Eems ;

Hirn fit plus, il envoya ces documens au journaliste Feller,

Digitized by Google

la sentinelle vigilante d'Israël, qui en fit un sage et utile emploi, dans le journal de Luxembourg, qu'il rédigeait avec tant de succès, ce qui contribua efficacement, au soutien de la discipline catholique en Allemagne.

Cette conduite, ferme, généreuse et chrétienne, lui attira la défaveur de son archevêque, alors entouré de suprématiaux.

Ce prélat relégua son chapelain aulique, à Amenebourg, ville de son archévêché, avec

Digitized by Google

pouvoir d'y exercer les fonctions de son vicaire-général.

La mort de Joseph II, (1790) mit un terme à ce tissu de novations schismatiques.

Hirn, fut rappelé à Mayence, et rentra dans les bonnes grâces de son archevêque.

La guerre éclata en 1792, entre l'Allemagne et la France, les armées française, sous Custine, s'emparèrent de cette ville.

Bientôt (1793) l'armée prussienne chercha à la reprendre;

Digitized by Google

L'armée française s'y défendit, et en soutint le siège, avec sa valeur accoutumée ;

C'est à cette époque que Hirn déploya toute à la fois son zèle apostolique, et son inépuisable charité chrétienne ;

Hirn, recueillait les blessés, les conduisait lui même aux hopitaux, où il s'empressait de les consoler, et de leur prodiguer tous les soins et les secours temporels, en leur dispensant les secours spirituels, et les sacremens de pénitence,

Digitized by Google

de communion et de l'extrê onction.

Il avait fait de sa maiso canoniale, lors du siège d mayence, un hopital particulier où il logeait, et nourrissait à ses frais, ceux qui n'avaient pu trouver une place convenable dans les hôpitaux de la garnison, de manière, que l'on voyait journellement le chanoine Hirn, rentrer chez lui, accablé de fatigue et de lassitude, au retour de l'hôpital, renouveler ses soins touchans aux malades, et aux blessés, et que sa fervente et inépuisable cha-

Digitized by Google

rité, avait logés dans sa maison.

il reçut de cette manière en son logis, un officier de l'état-major français, qui lui dut la conservatiou de ses jours, et dont nous parlerons plus spécialement ci-après.

Après une longue résistance, la garnison française de Mayence capitula, et rendit cette place à l'armée prussienne.

L'article 6 du traité de paix, conclu à Luneville, ayant mis

Digitized by Google

Mayence, sous le pouvoir d
la France (9 février 1801).

Le chanoine Hirn, fut unanimement élu, par le clergé de ce diocèse, pour soigner ses droits, et régler ses intérêts spirituels et temporels, près du gouvernement français, à Paris:

Hirn, y etait depuis quelques semaines très sérieusement occupé de cette besogne, rédigeant et présentant à cet effet, des mémoires au gouvernement, lorsque dans la fluctuation des courses, que ces sollicitations nécessitaient;

Digitized by Google

Le hasard voulut, qu'il fut reconnu dans une des rues de Paris, par ce même officier de l'état major, de l'armée française, assiégée dans Mayence en 1793, et auquel Hirn, avait conservé la vie par ses soins.

Cet officier était alors un des généraux distingués de l'armée française, et spécialement protégé du premier consul Bonaparte.

Ce brave guerrier sauta au col de son libérateur, en lui disant :

Eh bien ! mon cher Hirn ;

Digitized by Google

que je suis aise de vour revoir, que venez vous faire à Paris ? si je puis vous être utile, disposez de moi comme de vous même.

Notre chanoine de Mayence, lui répondit, qu'il était député de son clergé, pour en solliciter les intérêts, mais que cela n'avançait pas.

Eh bien, lui dit ce général, je vous ménagerai une audience du premier consul Bonaparte;

Cette audience eut lieu quelques jours ensuite ;

Digitized by Google

Bonaparte y écouta avec beaucoup de bienveillance, tout ce que lui dit le chanoine, député de Mayence, pour son clergé;

Il finit par lui demander quelques renseignemens sur ce qui le regardait personnellement, et lui demanda s'il connaissait bien le général auquel il avait sauvé la vie par ses soins, en le recevant chez lui lors du siège de Mayence en 1793, à quoi le chanoine Hirn, répondit avec beaucoup de retenue, et de modestie.

Le premier consul venait de

Digitized by Google

signer le concordat avec le pape Pie VII, (10 septembre 1801, bulletin n°. 172)

L'évêché de Tournay y était conservé;

Quelques jours ensuite de cette audience, ce général *vint* trouver le chanoine Hirn à son logement, et lui annoncer que le premier consul venait de le nommer à l'évêché de Tournay;

Il fut présenté au saint-père, qui le préconisa sans délai, et sacré évêque à Paris, par le

Digitized by Google

cardinal Caprara, nonce du saint siège apostolique, le 18 juillet 1802.

La nouvelle de cette nomination ne tarda pas à parvenir à Tournay.

La joie d'y avoir enfin un évêque, après dix-huit ans de vaccature, fut inexprimable;

L'on s'accostait dans les rues, eh bien, savez-vous la bonne nouvelle, nous avons enfin un évêque;

C'est un vrai apôtre, dit-on;

Digitized by Google

C'est un brave homme, il est de Strasbourg.

Les uns pleuraient de joie, les autres s'embrassaient, se serraient la main, enfin, disait un autre, voilà nos maux finis, le schisme anéanti, la paix dans l'église.

Il faut avoir été présent à ces scènes touchantes, pour en concevoir les situations délicieuses et intéressantes.

Il fit son entrée dans sa ville épiscopale, dans l'après midi du dix septembre 1802.

Digitized by Google

Monsieur Garnier, alors préfet du département de Jemmape, qui, par le concordat, formait l'arrondissement de l'évêché de Tournay, le reçut avec la plus grande solennité, aux frontières de son département.

Les villageois et les citadins accoururent en foule voir leur nouveau pontife, et couvraient la route et les chemins, par où notre évêque passait;

Les habitans de Braine-le-Comte surtout, se distinguèrent par leurs acclamations unani-

Digitized by Google

mes, à l'arrivée de notre pieux prélat;

Monsieur Garnier, préfet, arriva le jour même à Tournay, et y reçut notre évêque avec la plus haute distinction;

Ce respectable et pieux magistrat, l'accompagna avec une très grande solemnité, à la cathédrale, pour y assister à son installation, qui se fit le vendredi onze septembre 1802, avec tout l'appareil possible.

Les habitans de Tournay et des environs, n'ont rien négligé

Digitized by Google

pour la rendre aussi majestueuse qu'il était possible;

Monseigneur l'évêque y lut la lettre pastorale, qu'il avait publiée, à l'occasion de son entrée dans son diocèse.

Le dimanche suivant, treize septembre, Monseigneur l'évêque assista à la procession générale et solemnelle de l'exaltation de la Sainte-Croix, qui a lieu tous les ans à pareil jour, depuis l'an 1092, en commémoration et action de grâce, de la cessation d'une maladie épidémique, nommée le mal des ar-

Digitized by Google

dents, ou le feu de Saint-Antoine ;

Notre évêque, y célébra pontificalement, la grande messe, aprés le st. Evangile de laquelle, il prononça un discours, aussi vrai que persuasif, et éloquent, sur la nécessité de la réligion chrétienne, et sur les efforts aussi vains qu'inutiles, des philosophes modernes, pour la renverser.

Le pieux pontife, s'y exprime en ces termes :

« Quel est l'aveuglement ?

« Quels sont les préjugés ?

Digitized by Google

Quelle est l'inconséquence de ces hommes pervers ? qui se disent les amis du genre humain et qui s'efforcent de détruire la religion, à laquelle seule, est attaché le bonheur du monde, le soutient des états, l'appui des gouvernemens, la force des lois, le principe de la sureté publique et particulière ;

« Il n'y a point de société sans mœurs, ni de mœurs sans religion ;

« La religion est aussi nécessaire au monde pour l'éclairer, et le vivifier dans l'ordre mo-

Digitized by Google

ral, que le soleil dans l'ordre physique:

« Per me reges regnant, et legum conditores justa decernunt, per me principes imperant, et potentes decernunt justitiam. »

Proverbiorum capit 7, § 15 *et* 16.

Les jacobins avaient profané, mutilé et détruit les chapelles, autels, tombeaux et monumens pieux de la cathédrale de Tournay, lors de la suppression du chapitre au mois de décembre 1798.

Digitized by Google

Les premiers soins de notre évêque, se portèrent à relever ces ruines, et à réparer la cathédrale et son chœur, d'une manière convenable, à quel effet, il adressa le trois juillet, une lettre pastorale à tous les habitans de sa ville épiscopale, ainsi conçue:

« Vous avez gémi sans doute, mes très chers frères, en voyant un affreux vandalisme exercer ses ravages, jusques dans les édifices consacrés au culte du seigneur.

« L'antique cathédrale de cette ville, ce beau monument de

Digitized by Google

la piété de nos pères, offre encore aux yeux étonnés, les triste marques de la plus grande dévastation.

Il est tems de relever ces ruines, tout nous y engage.

« Un gouvernement sage, et éclairé, nous y autorise, et favorise une aussi bonne œuvre;

« La religion nous en fait un devoir, mais l'entreprise est grande, et nous espérons de votre piété, de votre zèle, pour la maison de Dieu, que vous

Digitized by Google

vous empresserez à la seconder;

« Dans cette confiance, nous invitons, et exhortons, tous ceux d'entre vous, qui, soit par leurs bras, soit par des outils, instruments ou machines convenables, sont à même d'aider à emporter les décombres, qui remplissent le chœur, et les alentours de cette église;

« De les prêter à cet effet lundi prochain, à six heures du matin, assurant, qu'on aura le soin le plus scrupuleux,

Digitized by Google

pour que les objets qu'ils auront fournis, leur soient exactement rendus.

« Tournay le 23 juillet 1803,

Signé, par ordonnance,

Nollet, secr. ».

Après la lecture de la présente au prône, Messieurs les curés, sont priés de la faire afficher dans leurs églises.

Cet appel à la piété, et à la générosité des fidèles, eut son effet, et la cathédrale de

Digitized by Google

Tournay fut entièrement réparée en 1805.

Les révolutionnaires parisiens, s'étaient de prime abord emparés des biens du séminaire de Tournay, paroisse de Saint-Brice, ils affichérent la vente de son local, la commission des hospices de Tournay, s'en rendit adjudicataire en 1800, et y plaça les orphelines, auxquelles ont succédé en 1818, les sœurs de la charité.

Notre évêque ne borna pas là ses efforts pour le rétablissement de sa cathédrale;

Digitized by Google

Il chercha à en doter la fabrique, dont les propriétés avaient été aliénées en partie; et il y parvint.

Il sollicita la révendication du bois de Bellone à Rumes, et de Marêche à Esplechin, *le* premier de 49 bonniers, et *le* second de 20, pour faire partie de la fabrique de sa cathédrale, et il l'obtint du gouvernement en 1806;

Il en était en possession l'année suivante, et en fit vendre

Digitized by Google

le raspe dans le courant de février de cette année.

Ce prélat obtint aussi de l'empereur, le local du collège des jésuites de Tournay, paroisse de Saint-Piat, pour y établir son séminaire en 1807, et quant à la dotation des séminaristes, notre évêque sollicita et obtint de l'empereur, la fondation de 33 bourses, dont 11 de quatre cents francs, et 22 de deux cents francs chacune, en vertu d'un décret impérial du trente septembre 1807.

Le quatorze novembre suivant,

Digitized by Google

notre pieux pontife, adresse une circulaire aux curés et aux instituteurs des écoles de son diocèse, afin de prévenir les élèves qui se destinent à l'état ecclésiastique, de se présenter à examen, et au concours du 14 décembre suivant, pour aspirer et obtenir s'il y a lieu, les bourses fondées pour ledit séminaire.

Notre prélat, par une circulaire postérieure du 20 février 1808, annonça aux curés de son diocèse, qu'il sera fait par eux une collecte libre, pour

Digitized by Google

subvenir aux frais du nouvel édifice qu'il venait d'y construire.

Il obtient par son zèle et sa sollicitude, un décret impérial, en date du quatre mai suivant, qui ordonne au bureau dit des hospices de Tournay, de restituer à l'évêque de Tournay, les biens et revenus du séminaire de Tournay, dont il s'était heureusement saisi;

Les revenus annuels de ces biens, se montaient à la somme de 1388 florins 12 sols 6 de-

Digitized by Google

niers, faisant 2518 francs 96 centimes.

Une circulaire de notre évêque, en date du 22 septembre 1808, nous apprend qu'un décret impérial du 18 août 1808, avait pourvu à la nomination des 32 boursiers.

Les élèves y entrèrent le 22 septembre;

Sa lettre pastorale du 18 octobre suivant, qui annonce cet heureux évènement aux curés de son diocèse, est touchante et un modèle de piété;

Digitized by Google

Un jeune séminariste le consacra à la postérité, par une pièce de vers qu'il intitula : l'entrée du séminaire ;

Quoique notre prélat, eut la douleur de voir, et malgré ses vives réclamations, les saintes et vertueuses religieuses hospitalières des trois couvens de Notre-Dame, de Marvis, et Delplancke, expulsées de leurs monastères, situées à Tournay, par l'influence anti-chrétienne de quelques mal intentionnés, aujourd'hui décédés, (1820) et qui sont allés rendre leurs comp-

Digitized by Google

tes au Dieu des chrétiens ;

Ce prélat zélé et infatiguable à opérer le bien, fut ailleurs plus heureux, et chrétiennement secondé, par les autorités locales de plusieurs villes de son diocèse.

Il sollicita et obtint de concert avec elles, un décret impérial, daté du quinze novembre 1810, qui maintient et approuve les statuts des religieuses hospitalières des couvents :

D'Ath,
De Lessines,

Digitized by Google

D'Enghien,
De Blicqui,
De Saint-Ghislain,
De Soignies,
Du Rœulx,
D'Autrage,
Des Sœurs Noires de Mons.
Et des Pauvres Sœurs de Mons.

Pie VII, par un bref, donné à Savonne, le 29 juillet 1810, adressé à notre évêque, déclara approuver les statuts, que notre prélat avait donné à ces 11 couvents de religieuses, qui devaient leur conservation à sa ferveur apostolique.

Digitized by Google

Il établit cette année à Soignies, un collège, ou noviciat de séminaristes, dirigé par des pieux ecclésiastique.

Ce collège existe aujourd'hui 1820, dans la plus avantageuse position.

Les jacobins français et leurs acolythes locaux, avaient emporté et pillé les superbes tapisseries du chœur de la cathédrale de Tournay :

Notre prélat, dont le zèle était inépuisable, y pourvut par la pièce suivante :

Digitized by Google

Souscription.

« Les jacobins ayant vandalisé la cathédrale de Tournay en 1798 et 1799, par suite de la suppression du chapitre de cette ville ;

« Monsieur François Hirn, évêque de Tournay, propose ce qui suit :

« Monseigneur l'évêque de Tournay, pour l'embellissement de la cathédrale de Tournay, par un zèle aussi religieux, que digne de la reconnaissance des tournésiens, a déjà porté

Digitized by Google

la main réparatrice, dans le monument le plus grand et le plus ancien de la ville.

« Déjà il est parvenu à lui rendre une partie de son antique splendeur, et des ornemens, dont nous gémissons de le voir dépouillé;

« Il n'est sans doute aucun habitant, qui ne désire seconder les vues bienfaisantes, et paternelles, du respectable chef de l'église;

« De belles tapisseries em-

bellissaient autrefois le chœur de la cathédrale ;

« Les remplacer par de grands et riches tableaux, dont l'exécution sera confiée à une main habile (Denis Sauvage, tournésien, y décédé en 1817, rue Perdue), et dans le genre du chœur de Saint-Bavon, à Gand;

Tel est le but de cette souscription :

« Les motifs religieux, se réunissent à l'amour des beaux arts, pour réveiller dans cette circonstance, les sentimens de

Digitized by Google

générosité, chez toutes les personnes aisées;

« Et l'on croit pouvoir y ajouter, que l'exécution de ce projet, déterminera un artiste renommé (ledit Sauvage) à se fixer pour toujours, dans sa ville natale, qui de tout *tems*, chercha à posséder dans son sein, des hommes à talens, surtout, lorsqu'ils les consacrent à l'éducation de la jeunesse »

Noms de Messieurs et Dames souscripteurs.

« L'évêque de Tournay, . . . 25 louis.

Digitized by Google

2. Le marquis d'Ennetière, chevalier de la légion d'honneur, 25

3. Messieurs Piat Lefebvre et fils, à trois, savoir : Léopold, chevalier de l'ordre Belgique, membre des états du Hainaut, et ses deux frères, Auguste et Jean-Baptiste, 25

4. Hoverleant de Beauwelaere, ex-législateur, auteur de cet ouvrage, 12

5. Le comte Ignace

Digitized by Google

de Steenhaut, ancien chanoine de Tournay, 10

6. Le comte de Carnin, ancien chanoine de Tournay, 10

7. Le comte Joseph de Saint Génois de Grand Breuck, chambellan de l'empereur d'Autriche, 8

8. Le baron de Cazier, chevalier de l'ordre du Christ, 6

9. Le marquis de Wignacourt, lieutenant général des armées de

Digitized by Google

Sa Majesté très chrétienne, 5

10. Dusart, membre de la cour d'appel à Bruxelles, 5

11 L'abbé d'Ath, chanoine honoraire de la cathédrale de Tournay, 5

12. Le chevalier Derasse, maire de Tournay, 5

13. Le président Derasse de la Faillerie, 3

Digitized by Google

14. Lahure, sous préfet de Tournay, 3

15. Le chevalier Guillaume, major du 2me. régiment de chasseurs en garnison à Tournay, 3

16. Lefebvre-Boucher, banquier, 3

17. Ysebrand de Lindonck de Douvrin, 3

18. Le baron de Dietterick, 3

19. Le comte Decroix de Dadizeele, 3

Digitized by Google

20. Le baron de Steenhuyse, 3

21. De Lamotte-Baraffe, père, 3

22. Dumortier-Willaumez, banquier, chevalier de l'ordre de l'Eperon, et du palais latran, 3

23. De Lossy de Warmée, ex-maire de Tournay, 3

24. Monsieur Gosse, chanoine et vicaire-général de Tournay 2 172

Digitized by Google

25. Le baron de Maelcamp, 2 172

26. Le baron de Blondel de Beauregard aîné, 2

27. Le baron de Blondel cadet, 2

28. Le vicomte de Prudhomme d'Ailly de Nieuport, ancien chanoine de Tournay, 2

29 Gallouin, chanoine 2

30. Odailly, chanoine, 2

Digitized by Google

31. Boisac-Spreux, négociant, 2

32. Patoux, 2

33. Cuvelier, procureur du roi, 1 1/2

34. Dumortier-Derasse, négociant, 1 1/2

35. Dubus neveu, de Dottignies, alors adjoint du maire de Tournay, aujourd'hui 1820, son excellence monseigneur le vicomte Dubus de Guissegnies, gouverneur de la province d'Anvers, ex-pré-

Digitized by Google

sident des états généraux, et chevalier de l'ordre du Lion Belgique, 1 1/2

36. Dehulst-Lefebvre avoué, et greffier du tribunal de commerce, 1 1/2

37. Verdure Maisonfort, trésorier de l'arrondissement de Tournay, 1 1/2

38. Vranx de Beauregard, intendant du mont de piété, 1

39. Charles Marlière, adjoint du maire, 1

Digitized by Google

40. Le comte Bernard de Béthune Desplanque et d'Hedigneul alors adjoint du maire, depuis sous-intendant de Tournay et chambellan du roi des Pays-Bas, chevalier de l'ordre de Malthe, et du Lion Belgique, commissaire du roi, au district de Tournay, de l'ordre équestre des états du Hainaut,

41. Decorbery de Braffe, auditeur des

Digitized by Google

ponts et chaussées, dits Waterstraet, 1

42. Delacroix d'Ogimont, 1

43. La marquise de Mérode d'Einste, née comtesse de Beauffort 1

44. Le marquis de Brias, ancien colonel au service de France, chevalier de Saint-Louis, 1

45. Le vicomte Charles de Prudhomme d'Ailly de Nieuport,

Digitized by Google

ancien capitaine au service d'Autriche, 1

46. Delvigne d'Angy, ancien magistrat, 1

47. La douairière de Tenremonde, 1

48. De Lamotte Baraffe, fils, depuis intendant de la province de Hainaut, aujourd'hui 1820, baron de Lamotte, conseiller d'état, et membre des états généraux, 1

49. Pressin, 1

Digitized by Google

50. La marquise de Puysegur, 1

51. Le marquis Duchateler - Moulbais, chambellan de l'empereur d'Autriche, 1

52. Le baron de Bonnaert, 1

53. Le baron de Bonstetten, 1

54. D'Avesne de Roncy, ancien colonel au service d'Espagne, chevalier de l'ordre de Saint Jacques, 1

Digitized by Google

55. Le marquis de Villers au Tertre, ancien colonel au service de France, chevalier de Saint-Louis, 1

56. Vandekerkove, 1

57. Vranx du Leslieu, ancien lieutenant colonel au service d'Espagne, 1

58. Deflines Destombes, ancien magistrat, 1

59. Paris, seigneur de Chercq, 1

60. Thieffry, 1

Digitized by Google

61. Delvigne-Mirout, négociant, 1

62. Declippele d'Attiche, ancien magistrat, 1

63. Dominique Tonnelier, médecin, 1

64. B. Renard, 1

65. Charles Verdure, négociant, 1

66. Charles Dath, receveur, 1

67. Dubus de Dottignies, oncle, avocat et

Digitized by Google

avoué, ex-membre des états généraux, chevalier du Lion Belgique, 1

68. Madame la veuve Dath - Bergé, négociante, 1

69. Ragon Bettignies, manufacturier, 1

70. Sta, avoué 20 fr.

71. Morand-Robinet, négociant, 3/4 lo.

72. Paul Dumortier, négociant, 3/4

73. Liénart - Sacqueleu, négociant, 3/4

Digitized by Google

74. Sacqueleu, fils, négociant, 172

75. Delvingne-Duvivier, ex-président de l'assemblée électorale de l'arrondissement, ancien magistrat, ancien président du tribunal de commerce, percepteur des contributions de Tournay, 172

76. Delvigne-Liénart, négociant, 172

77. Payen, architecte, 172

Digitized by Google

78. Delmarle-Dion, négociant, 172

79. Delabassée, ex-procureur, 172

80. Vanaker, filtier, 172

81. J. B. Delvingne, négociant, 172

82. Tonnelier, filtier, 172

Le total de ces sommes souscrites et payées, monte à celle de deux cent quarante-deux louis et demi, et deux francs, faisant cinq mille sept cent treize francs sept centimes.

Digitized by Google

Ces tableaux, placés au chœur de la cathédrale en 1810, représentent l'administration des sept sacremens.

Ce fut Monsieur Dénis Sauvage, peintre tournésien, qui les peignit en bas relief, de grandeur naturelle;

Les figures ne sont pas le résultat du pinceau hardi, expressif et vigoureux du printems de son âge, il s'y trouve une monotomie et une langueur marquée, dans l'ensemble de l'action des personnes, ce qui a reproduit la réflexion mise

Digitized by Google

vingt ans antérieurement, sous un tableau d'histoire de Sauvage, et qu'il avait mis à l'exposition à Paris ;

Sauvage, crois moi, bornes toi à ton genre de natures mortes.

A ces imperfections près, les configurations et les proportions sont nettes, et en général d'une exactitude de détail passable.

Feu Monsieur Sauvage, père, qui m'a communiqué cette liste de souscription originale, m'a fortement recommandé de la

Digitized by Google

transmettre à la postérité, si j'écrivais un jour la vie de notre pieux prélat, auquel me disait-il, la cathédrale de Tournay devait sa restauration.

Monseigneur fut merveilleusement secondé dans les *fruits de* cette souscription, par le zèle et la sollicitude actifs de Monsieur Léopold Lefebvre, banquier et chevalier du Lion Belgique, et par Monsieur Maillet, fils du conseiller de ce nom.

Le peintre Sauvage, me dit, qu'on lui avait fait espérer ce-

Digitized by Google

pendant, une souscription de trois cents louis ;

Il est probable que les soins de Monseigneur auront fait face à cette lacune, rapport au prix convenu de trois cents louis ;

Quoi qu'il en soit, je n'entendis plus parler de cette réclamation ;

Notre évêque pénétré de la plus vive douleur, de ce que nonobstant, la loi du 25 messidor an cinq, bulletin 132, qui conserve les hospices et les fondations des bourses dans leur intégrité ;

Digitized by Google

Que cependant, au contemp de cette loi, les services religieux dont ces fondations étaient grevées ne s'exonéraient point:

Obtint du gouvernement, des décrets impériaux, en date des neuf septembre 1805, vingt janvier et seize juin 1806, qui en ordonnaient la due décharge et célébration, à quel effet, l'empereur nomma l'évêque de Tournay, dès l'an 1805, membre de la commission des hospices de Tournay;

Cette nomination remplit d'allégresse l'universalité des fidèles.

Digitized by Google

Elle était motivée sur l'article 29 de l'édit du mois d'avril 1695, et sur l'article 10 de l'édit du 21 décembre 1698, ainsi conçus :

Art. 10.

« Les archevêques et évêques auront, conformément à l'édit du mois d'avril 1695, article 29, la première séance, et présideront, tant dans les bureaux ordinaires, que dans les assemblées générales, qui se tiendront pour l'administration, dans les hôpitaux de leur diocèse, lorsqu'ils voudront y assister ;

Digitized by Google

« Et les ordonnances et règlemens, qu'ils y feront pour la conduite spirituelle, et célébration du service divin, seront exécutés, nonobstant toutes oppositions, simples, comme d'abus, et sans y préjudicier. »

L'article 29 de l'édit du mois d'avril 1695, est ainsi conçu :

Art. 29.

« Voulant que les archevêques, évêques, leurs grands vicaires, et autres ecclésiastiques qui sont en possession de pré-

Digitized by Google

sider, et d'avoir soin de l'administration des hôpitaux, et lieux pieux, établis pour le soulagement, retraite, et instruction des pauvres, soient maintenus dans tous les droits, séances et honneurs, dont ils ont bien et duement joui jusqu'à présent;

Et que lesdits archevêques et évêques, aient la première séance et président dans tous les bureaux établis pour l'administration desdits hôpitaux, ou lieux pieux, où eux, ou leurs prédécesseurs, n'ont point

Digitized by Google

été jusqu'à présent, et que les ordonnances, et règlemens, qu'ils y feront pour la conduite spirituelle, et célébration du service divin, soient exécutés nonobstant toutes oppositions, et appellations simples, et comme d'abus, et sans y préjudicier. »

Ces deux édits furent reconnus et enregistrés au parlement de Tournay ;

Et comme d'après la loi jacobinale elle même, du vingt septembre 1792, publiée en

Digitized by Google

Belgique, qui statue, que toute loi non spécialement révoquée, doit être exécutée selon sa forme et teneur ;

Il en résultait, et en résulte encore, que les archevêques et évêques, devaient présider les bureaux des hospices et de bienfaisance de leurs diocèses ;

Cependant, le fauteuil lui fut contesté, par des personnages qui ne sont plus, et qui sont allés rendre leurs comptes au roi des rois :

Notre prélat subit avec une

Digitized by Google

patience chrétienne, ce dérespect à l'autorité légale, et à la vénération due par les fidèles, aux oints du seigneur.

C'est d'après les édits cités, qu'il sollicita de récupérer l'administration de la maison des prêtres émérites de son *diocèse*, fondée et dotée en 1241, par le pieux Wautier de Marvis, l'un de ses prédécesseurs, mais cette influence *révolutionnaire*, aussi réelle qu'*invisible*, de la taupinaudière holbachienne, écarta le succès de cette juste et raisonnable réclamation;

Ces insuccès furent tempérés

Digitized by Google

par le zèle chrétien et généreux de ses ouailles, et par la réussite d'une réclamation concernant l'exonération des messes, services religieux, dont plusieurs fondations étaient grevées, et qui ne se déchargeaient aucunement, notre prélat en porta une plainte motivée à Monsieur Portalis, ministre des cultes, qui lui dit, par une lettre que j'ai lue, qu'il ne manquera pas d'en faire son rapport à Sa Majesté, qu'il saisirait cette occurrence pour en obtenir un décret pour tout l'empire.

Un décret du neuf septem-

Digitized by Google

bre 1805, un du 20 janvier 1806, et un troisième du 16 juin même année, (*) ordonnèrent aux bureaux d'hospices, et de bienfaisance, de faire décharger, et de payer les ho-

---

(*) Sur le rapport de notre ministre des cultes,

Art. 1.

« Les administrations des *hospices*, et des bureaux de bienfaisance, qui, en vertu de la loi du quatre ventôse an neuf et des arrêtés y relatifs, auront été mis en possession de quelques biens et rentes,

Digitized by Google

noraires des messes, obits, saluts et autres services religieux, dont les fondations, qu'ils administraient respectivement, étaient grévés, par les testamens des fondateurs;

---

chargés précédemment de fondations pour quelques services religieux, conformément à notre décret du 22 fructidor an 13 (9 septembre 1801), aux fabriques de l'église, auxquelles ces fondations doivent retourner. »

Art. 2

« Le payement des arrérages de

Digitized by Google

Ces arrêtés, après plusieurs années de sollicitation, pour leur exécution, en eurent une partielle comme il suit à Tournay :

Les membres du bureau, dit

« cette rétribution, s'effectuera à compter du premier vendémiaire an 12 (24 septembre 1805), et dans les trois mois qui suivront la publication de notre présent *décret*, *bulletin* 100, 4e. *série*, n°. 1667, *page* 241, »

Mais que faire avec des gens qui n'obéissent pas aux décrets du gouvernement.

Digitized by Google

de bienfaisance, et des hospices, s'assemblèrent au palais épiscopal, avec les chanoines maîtres de la fabrique de la cathédrale de Tournay;

Ils procédèrent à la liquidation des offices divins, dus par

Notre monarque, pour mettre un terme aux réclamations multipliées sur l'inexécution des intentions testamentaires des fondateurs, a ordonné la restitution de leur gestion et administration, à ceux auxquels elles appartiennent de droit, par un bienfesant et équitable arrêté royal du 29 décembre 1818, sol-

Digitized by Google

lesdits bureaux, qui porta 20 mille francs, et les membres de la fabrique voulurent bien se contenter de la moitié, qui fut payée :

Le total annuel des offices religieux dus, et à exonérer

---

licité et obtenu par Son Excellence, Monsieur le baron de Falck, ministre de l'instruction publique, des colléges, des fondations, etc.;

A la lecture de cet arrêté salutaire, le roi et son ministre, furent comblés des bénédictions des belges, et des bataves;

Digitized by Google

à ladite cathédrale, fut reconnu se porter à six mille francs;

La fabrique voulut bien éprouver la réduction annuelle de 2 mille francs;

Cette transaction s'exécuta,

Depuis cette époque, la section du ministère, chargée de la partie des colléges, bourses, fondations, dont Monsieur Dewéz, est le chef, travaille nuit et jour, à l'exécution de la volonté royale, malgré l'astuce de la chicane, dont le ministère bienfesant, sait déjouer la trâme.

Digitized by Google

mais aujourd'hui décembre 1820, le bureau de bienfesance de Tournay, doit derechef à la fabrique de la cathédrale, plus de deux ans et demi, c'est-à-dire dix mille francs, cependant le service de Dieu va avant celui des hommes.

Partout les services religieux doivent être dans chaque fondation, exonérés avant tout;

Il ne faut pas être recteur amovible de paroisse, pour concevoir cela.

C'est donc à notre prélat,

Digitized by Google

que la France doit ses décrets salutaires, qui ordonnaient de rendre au service divin, ce qui lui appartient.

D'autre abord, Monsieur le comte de Steenhaut, rétablit à ses frais et en stuck, la chapelle de Saint-Louis, située dans sa cathédrale, avec magnificence.

Monsieur le chanoine comte de Carnin, rétablit aussi dans la même cathédrale la chapelle de Sainte-Anne avec beaucoup de somptuosité;

Madame la douairière Dumor-

Digitized by Google

tier à Tournay, et mademoiselle Lebon de Mortelet, à Mons, contribuèrent par de très fortes sommes, aux frais de construction du nouveau bâtiment du séminaire;

Plusieurs dames de son diocèse, suivirent ce pieux exemple;

La dame Hoverlant de Beauwelaere, par acte du 18 mars 1806, fit présent à Monseigneur, pour son usage, et celui de ses successeurs, d'une chasuble complète, or sur or, avec

Digitized by Google

le corporal, et l'accessoire complet, et d'une croix en pierreries, neuve, qui furent achetés et évalués six mille francs;

Dans cet état de choses, notre évêque, après avoir rétabli et doté sa cathédrale, et son séminaire épiscopal, s'était appliqué constamment, à mettre la paix dans son diocèse;

Il employa, à cet effet son zèle et sa prudence ordinaire;

Il était le déplorable théâtre d'une division d'opinions;

La majorité des vicaires gé-

Digitized by Google

néraux de Tournay, par des motifs qu'il n'appartient qu'au saint-siège de juger, avait cru, l'an 1797, devoir autoriser jusqu'à la décision de la cour de Rome, le serment exigé des ecclésiastiques, exerçant leur ministère, d'après l'article 25 de la loi du 19 fructidor an 5.

Monsieur Stevens, vicaire général du diocèse de Namur, se signala par une *foule* d'*écrits*, aussi savants que lumineux, et conséquens, pour en déconseiller la prestation;

Plusieurs pieux ecclésiastiques

Digitized by Google

se joignirent à lui, dans les autres diocèses de la belgique;

Parmi les ecclésiastiques, qui se signalèrent en cette occurence par leur dévouement héroïque aux principes de la doctrine chrétienne, l'on distingua éminemment l'auteur du célèbre ouvrage, *apologie du mariage chrétien*, qui parut en 1785, et qui fut aussi le rédacteur du jugement doctrinal de l'archevêque de Malines, sur l'enseignement des professeurs de la théologie de l'université de Louvain, qui parut en 1789;

Digitized by Google

Ce savant et ingénieux écrivain, nous donna lors sur le serment fructidorien, les lettres d'un jurisconsulte français à un ancien notaire des Pays-Bas;

Les analogies historiques;

L'entretien entre le comte et la comtesse, avec un missionnaire;

Lettre d'un curé *belge*, déporté à la Guyanne, à ses paroissiens;

Et enfin les trois lettres de dom Anselmo, au premier consul, du 13 novembre 1799,

Digitized by Google

la seconde du premier février 1800, et la troisième du premier novembre 1801.

C'est là, que le savant et ingénieux écrivain, s'est en quelque manière surpassé lui même;

Il y déploie avec une rare et inimitable sagacité, et dans un style coulant, aisé, agréable et concis, tous les trésors de l'histoire et de l'expérience des siècles, pour prémunir Bonaparte, contre les pièges, et les perfides conseils des suprématiaux, qui l'entouraient,

Digitized by Google

et le firent enfin décheoir de sa puissance :

Tout ce qui lui fut prédit en 1799, 1800 et 1801, lui est arrivé postérieurement ;

Il s'y dit son ami, et les évènements subséquents prouvèrent, que ses conseils étaient ceux de l'amitié, de la sagesse, du repos, et de la félicité des empires.

Le serment exigé par la loi du 19 fructidor, an 5, n'était qu'une similitude, ou si l'on veut, une suite à celui exigé

Digitized by Google

par la loi du 7 vendémiaire an 4, aussi exigé des ecclésiastiques, pour être habiles à exercer le ministère évangélique (*).

Le premier était ainsi conçu;

(*) Ces personnes impartiales, ont demandé comment il se fesait, que la constitution de l'an 3, art. 354, ayant décrété la liberté des cultes, et ayant décrété en sus, qu'elle n'en salarie aucun;

Elle avait ainsi réellement exclu tous les cultes de l'état civil;

Il a cependant été demandé des

Digitized by Google

Art. 6.

Le devant nous est comparu N. (*le nom et le prenom*) lequel a fait la déclaration dont la teneur suit :

Je connais, que l'universalité

---

serments, à ceux qui exerçaient un culte, hors de l'état civil, par l'état civil, d'où résultait, dit *un* auteur célèbre, en 1798 :

Que l'église n'avait plus d'état civil en France, si le peuple catholique, et son clergé, considérés comme tels, ne sont plus comptés au

Digitized by Google

des citoyens, est le souverain, et je promets soumission et obéissance aux lois de la république. »

Article 25 de la loi du 19 fructidor an 5.

---

nombre des citoyens, à quel titre la république les assujétit-elle à ces lois comme chrétiens, à quel titre entrave-t-elle ce culte salutaire; détruit-elle les institutions innocentes, etc ?

Quatrième lettre du jurisconsulte français, page 23.

Digitized by Google

« La loi du 7 vendémiaire an 4, sur la police des cultes, continuera d'être exécutée, à l'égard des ecclésiastiques autorisés à demeurer dans le territoire de la république, sauf qu'au lieu de la déclaration prescrite par l'article six de ladite

---

Messieurs Huleu, Crust, Degrise, et autres, firent paraître diverses apologies, pour justifier la prestation du serment fructidorien, tels que:

1. Les pensées diverses d'un bon et franc catholique

2. Le recueil des pièces justifi-

Digitized by Google

loi, ils seront tenus de prêter serment :

De haine à la royauté, à l'anarchie, d'attachement et de fidélité à la république et à la constitution de l'an 3. »

La cour de Rome consultée

---

catives du sens doctrinal du serment.

3. Réflexions sur le décret de Rome, et la décision de quelques évêques, relativement au serment de haine à la royauté, in-8°. à Maestreicht chez Nypels.

Digitized by Google

sur la licéité de la prestation de ce serment, par les ecclésiastiques en proscrivit la prestation, et le cardinal archevêque de Malines, annonça cette décision du saint-siège, par un mandement

---

4. Lettres sur le serment du 19 fructidor an 5, 30 pages, attribuées au petit homme, primat des jacobins, le Quesnel du dix-neuvième siècle, du moins c'est son *stile* de pantalon et de Messetin:

Le Saint Siège, le cardinal de Malines, et les évêques de la Belgique, y sont tèrs-audacieusement outragés.

5. Le triomphe de la vérité, ou

Digitized by Google

adressé aux ecclésiastiques de son diocèse.

Ce pieux cardinal fut déporté.

Nous donnons ici sous la note première, la liste des prêtres

---

le serment de haine à la royauté justifié, etc., par le Castere, à Bruxelles, 56 pages.

6. Réflexions sur la promesse de fidélité à la constitution, Bruges, 64 pages.

7. Question du serment, traitée mathématiquement.

Digitized by Google

déportés pour avoir obéi au jugement doctrinal de la cour de Rome, et des évêques, ils sont au nombre de plusieurs cents;

Le tribunal criminel de la Dyle, cependant, déploya dans ces déplorables persécutions,

---

8. Encore un mot sur le serment de haine à la royauté.

9. De la condamnation du serment de haine à la royauté.

Bruges, décembre 1800, 83 pages :

On y reconnaît le stile de pail-

Digitized by Google

contre la liberté des ministres du culte catholique, un grand caractère de fermeté.

Monsieur l'abbé Joseph-François Haeze, prêtre à Bruxelles, avait refusé de prêter le serment

---

lasse du petit homme, auteur du numéro 4.

10. Ouvrez donc les yeux, etc., 83 pages, par le même Messetin.

11 Quelques réflexions sur le modèle de rétratation du serment de haine à la royauté, 13 pages, 1800, par le petit homme, le Quesnel moderne.

12. Le serment de haine à la

Digitized by Google

imposé par la loi fructidorienne et sept vendémiaire an quatre;

Il fut pris chez lui, célébrant le saint sácrifice de la messe, le tribunal correctionnel de Bruxelles, par jugement du trois prairial an 5, le condamna à

---

royauté, considéré dans une lettre de Monsieur le Nonce de Cologne, du 2 janvier 1801, en Europe, 28 pages, par le petit primat des jacobins

13. Principes de droit, vérité de fait, en 13 pages, 1798.

14. Réflexions sur la déclaration

Digitized by Google

à l'amende de 500 francs ;

Sur appel, le tribunal criminel de la Dyle, séant à Bruxelles, par jugement du treize prairial an 5, annulla celui de Louvain, attendu que, d'a-

---

exigée des ministres du culte, par la loi du 7 vendémiaire : 16 pages,

15. Tuba Sonora, etc : 38 pages.

16. Lettres du doyen de Tourcoing, 1800 : 19 pages.

17. Lettres à un curé du diocèse de Tournay, 1801 : 19 pages.

Digitized by Google

près les articles 44 et 45 de la constitution de l'an trois, alors en vigueur dans la Belgique;

Le directoire n'avait pas le droit de faire des lois, et que la loi du sept vendémiaire an

---

18. Ad crisim duram et trilinguem dissertationis Flandricæ. Mecliniæ, Hanicq, 1798: 148 pages.

Les mémoires qui parurent contre le serment de liberté et égalité, et contre ceux de la constitution civile du clergé, sont:

1. Examen de la décision de plu-

Digitized by Google

4, avait été proclamée en Belgique par le directoire comme loi, après la publication de ladite constitution de l'an 3.

Le ministre de la justice, puis le directoire, traduisirent les membres du tribunal crimi-

---

sieurs docteurs de Paris : Bruxelles, chez Lemaire, 1793, 31 pages

2. Avis à un curé du diocèse de Tournay, par J. F. Vandevelde, docteur, professeur en théologie, et président du grand-collège à Louvain : chez Michel 1797 : 65 pages: c'est un chef-d'œuvre de sagesse, de logique et de précision.

Digitized by Google

nel de la Dyle, du chef de forfaiture, d'après l'article 206, de ladite constitution, pardevant le conseil des cinq cents.

Le député de Tournay, Hoverlant, défendit la légalité du

---

3. Réponse aux observations de monsieur P. Ernst, curé d'Afden, 1776, par le père Doyar, ex-jésuite, 79 pages.

C'est un ouvrage qui a confondu les schismatiques, il est aussi modéré, que convainquant.

4. Motifs de conscience, qui empêchent les ministres du culte ca

Digitized by Google

jugement porté par le tribunal criminel de la Dyle, à la tribune du conseil des cinq cents, en la séance du trois ventôse an six, (21 février 1798) par un discours dont le conseil or-

---

tholique, de faire la déclaration exigée par la loi du 7 vendémiaire an 4, nouvelle édition, à Louvain, chez Michel, 1797, 58 pages.

Les fructidoriens firent paraître, pour soutenir la légitimité du serment, par eux prêté, encore diverses brochures, savoir :

1. L'Aurora veritatis.
2. Le supplementum ad auroram.

Digitized by Google

donna l'impression, et dont la péroraison était ainsi conçue :

« Voilà donc, citoyens législateurs, la matière soumise à votre examen, comme jurés d'accusation ;

« Je ne m'attacherai pas à

---

3. Responsio Mollis ad crisim trilinguem

4. Coup d'œil sur l'évidence de la vérité.

5. Les trois mots de réponse aux douze questions

6. Explanatio formulæ jurationis.

7. Lettre d'un homme, à trois grands-vicaires.

Digitized by Google

l'exception de chose jugée, elle est inexpugnable et péremptoire, le pouvoir judiciaire deviendrait un jouet, un être de raison, si elle n'était pas envisagée telle.

Je ne répondrai pas aux ob-

---

8. La mauvaise foi dévoilée.
9. L'instruction familière d'un curé.
10. Le catéchisme renforcé.

Dans ces débats, le petit primat des jacobins, se distingua éminemment par son stile de paillasse, et par l'extravagance de ses paradoxes.

Il eut la méchanceté de soutenir

Digitized by Google

servations calomnieuses qu'on se plaît à déverser sur les belges, sur leurs prétendues conspirations, et leur soi-disant fanatisme, ils sont, et furent toujours obéissants aux lois, en repoussant la tyrannie;

---

le serment fructidorien postérieurement à la décision du Saint-Siège, émanée à Paris par le cardinal Caprara, le 2 décembre 1801, qui imposait silence sur ce serment, en enjoignant aux ecclésiastiques de le retracter par une formule déjà jointe.

Nonobstant ce, notre petit Quesnelle moderne, écrivit, pour sou-

Digitized by Google

« Tout ce qui devient personnalité est absolument étranger à la question, et doit être écarté :

Le caractère auguste de re-

---

tenir le serment, universellement anathématisé par les deux puissances.

Les insermentés firent paraître encore au confort de leur opinion :

1. Supplément à l'avis aux catholiques sur les nouvelles supercheries des jureurs fructidoriens.

2. Notice sur l'abbé Sicard, instituteur des sourds et muets, etc, contenant 16 pages.

Digitized by Google

présentant du peuple le commande, la loi l'ordonne.

« Finalement, citoyens représentans, cette importante question en législation, l'est beaucoup davantage encore, par les suites qu'elle peut entraîner dans

---

3. Un mot sur le mandement des vicaires-généraux, scissionnaires de Tournay, 1800, contenant 12 pages.

4. Nouveau manège du clergé fructidorien, 1801, à Paderborn, contenant 24 pages.

5. Douze questions proposées au

Digitized by Google

ses rapport avec l'ordre social et politique.

« En résultat majeur, il ne s'agit rien moins ici que de comprimer, de *guillotiner l'opinion* et la *conscience* des juges.

« Une fois l'impassibilité des

---

citoyen Huleu, archiprêtre de Malines.

6. Trois lettres de dom Anselmo, ancien bibliothécaire de l'université de Pavie, etc. 1799, 1800 et 1801 à Buonaparte.

Cet ouvrage, produit de la plume d'un belge, de Mons en Hainaut,

Digitized by Google

tribunaux entamée, il n'existe plus de contre poids dans la balance des pouvoirs, et de là, à la *tyrannie*, il n'y a qu'un *pas*.

Tyrannie d'autant plus terri-

---

est un chef-d'œuvre de sagesse, de logique, et de profondeur, il est écrit d'un stile aisé, correct, et coulant, il surpasse même la profondeur, l'élégance, et la gaieté des lettres helviennes, des lettres de quelques juifs portugais à M. de Voltaire, de celle d'un Quaker au même, des lettres ultramontaines, et de celles des Caconacs.

Digitized by Google

ble et moins endurante, qu'elle sera enveloppée du masque hypocrite et matériel, de la constitution et des lois.

« Jamais les plus grands potentats (tant soit peu sages,) n'ont osé effleurer ce point dé-

---

Les fructidoriens et le gouvernement suprématial français, en furent attérés.

L'inquisition jacobinale, en acheta à tous prix les exemplaires pour en faire un autodafé révolutionnaires, et ultra libéral.

Ces trois lettres sont en consé-

Digitized by Google

licat, et si d'autres moins conséquents l'ont tenté, ce ne fut jamais impunément, soit pour eux, ou le bonheur de leurs peuples.

« Il appert de cet exposé, aussi vrai en principes, que

---

quence devenues d'une excessive rareté, surtout la troisième, qui est la plus frappante, comme la plus éminemment prophétique.

7. Quatre lettres du jurisconsulte français, à un ci-devant notaire des Pays-Bas, par le même.

8. Les analogies historiques, cinq numéros, par le même.

Digitized by Google

dépouillé de toute espèce d'esprit de parti :

1. Que le tribunal criminel du département de la Dyle, composé de patriotes intacts, a loyalement évité la culpabilité et la punition décretée par la

---

9. Doctrine et tradition de l'église, sur la nature, la propriété, l'usage et l'administration des biens ecclésiastiques, depuis les apôtres jusqu'à nos jours, 1801, par le même.

10. Courtes réflexions, en latin et en français, sur les communica-

Digitized by Google

constitution, en n'appliquant pas comme loi, l'acte inouï et arbitraire établi par le pouvoir exécutif ;

2. Que bien loin d'être sorti par là, du rayon de son pouvoir judiciaire, il s'y est, en

---

tions dans les choses saintes, avec les jureurs du 19 fructidor.

Ce petit chef-d'œuvre, par le même, fut applaudi et aggrée par tous les évêques de la Belgique, et par la cour de Rome.

11. Défense légitime par le même

Digitized by Google

républicains énergiques, constitutionnellement circonscrit ;

« Qu'il n'a donc eu, et pu avoir, qu'une intention aussi pure qu'innocente, fondée sur son respect pour le pouvoir législatif, sur son amour pour

---

12. Instruction importante, par demandes et réponses, suivie des pièces justificatives de la condamnation du serment, exigé par la république française, avec les brefs du souverain pontife, et d'autres pièces justificatives, par le même.

Le petit Quesnel moderne, connu vulgairement sous la vraie déno-

Digitized by Google

la véritable application des principes de la division, et de l'indépendance des pouvoirs, tracés par la chartre du peuple français ;

4. Qu'il n'est, et ne peut donc être présumé coupable

---

mination de petit homme, et de prélat schismatique manqué, se signala dans cette lutte pour le serment « par une conduite, chef-d'œuvre d'hypocrisie, vrai manifeste contre l'église romaine, et d'autant plus criminelle, que les fructidoriens l'y attaquent de la manière la plus cruelle, sous le voile de l'humilité, de la déférence et de la religion.

Digitized by Google

de forfaiture, sous aucun rapport.

« 5 Que par suite, le corps législatif, dans son esprit de sagesse, d'équité et d'imperturbable justice, déclarera qu'il n'y a pas lieu à accusation.

« On y dit en dernière analyse, au vicaire de Jésus-Christ : peu nous importe que vous parliez aux chrétiens, par vos instructions à l'évêque de Grasse, vos brefs à l'archevêque de Malines, et ceux à votre *provicegerent boni*, vos lettres encycliques, mêmes à tous les évêques du monde, sur la cause du serment qui regarde l'église universelle,

Digitized by Google

« D'après le mode tracé aux article 122 et 239 de l'acte constitutionnel, je vote en cette conformité, contre le rapport de la commission. »

Nonobstant ce discours, *le* conseil des cinq cents con-

Nous avons jugé à propos, nous, de vous adresser, en notre particulier, à plusieurs reprises, des mémoires apologétiques sur le sens de ce serment ;

« Vous ne vous bornerez pas à les prendre en considération, par vos instructions générales :

Digitized by Google

damna comme jurés d'accusation, les membres de ce tribunal, à la peine de forfaiture, le 5 dito ;

Mais le conseil des anciens, plus sage et plus équitable, dans sa séance du 27 floréal

---

« Vous aurez de plus, à nous déclarer à nous personnellement (c'est-à-dire au petit homme) directement, et pas autrement, ce que vous pensez de ces mémoires, car nous sommes déterminés à toujours regarder comme non avenu, ou apocryphe, tout ce qui pourrait arriver de votre part, soit par le

Digitized by Google

an six, rejetta la résolution du conseil des cinq cents;

Cet acte de justice fit respirer les honnêtes gens, et le tolérant directoire assouvit sa rage, en déportant tout ce qui lui faisait ombrage.

---

primat de la Belgique, soit par votre internonce, ou les vicaires-généraux de notre métropolitain;

« Tous ces gens-là nous sont suspects, c'est pourquoi nous avons préféré la main plus sûre et plus canonique, de notre agent près la cour de Rome, le C D..... à qui

Digitized by Google

Dom Anselmo, en s'adressant à Bonaparte en 1799, lui dit en ce regard :

« Puisqu'on est parti à Saint Cloud, du principe de liberté et d'égalité, il ne vous reste d'autre ressource, que de pré-

---

nous vous sommons de remettre une réponse cathégorique à nos mémoires :

« Vous prévenant que nous rejetterons constamment (c'est-à-dire le petit homme), tout ce qui pourrait venir de Rome sur le serment, avant que vous n'ayez satisfait à notre sommation :

Google

voir et d'empêcher les maux que ce système peut reproduire à tous momens ;

« Vous avez pour boussole, et pour règle, l'expérience de quatre législatures, dont tous

---

« Peu importe que votre délégué, Monsieur de Pietro, aussi informé de nos mémoires, vous ait déclaré officiellement, qu'il ne communiquait pas avec nous, et que vous ayez vous même déclaré la même chose, dans vos actes de dispenses et autres, puisque nous regardons nous même, et que nous continuerons à regarder comme schis-

Digitized by Google

les travaux ont échoué contre cet écueil désastreux ;

« Mais plus de serment aux prêtres, liberté absolue du culte catholique, apostolique romain ;

Il n'est terrible qu'aux méchans, et les méchans, sont les pre-

---

matiques, ceux qui oseraient s'alarmer des six anathêmes que vous avez prononcés contre ce serment, se scandaliser de notre conduite, et se séparer de nous, avant l'indispensable appointement, quel qu'il soit, de nos mémoires justificatifs. »

Digitized by Google

miers et les seuls fléaux de la république ;

Encore une fois, laissez en repos les pauvres insermentés;

Assez, et trop longtems, ils ont gémi sous la massue des philosophes, et si l'on voulait être de bon compte, on serait forcé de convenir, qu'ils ont été les plus sages, et les plus conséquents de la révolution, comme ils en ont été les plus patients, et les plus vertueux;

« En 1791, ils refusèrent de jurer la constitution civile du clergé;

Digitized by Google

balourdise philosophique fut universellement conspuée et abrogée, comme la cause première de tous les malheurs de la France ;

« En 1792 il rejetèrent le serment de liberté et d'égalité ;

On avoua en 1793, que ces deux mots avaient fourni tout le talmud de Robespierre.

En 1795, ils trouvèrent de la délicatesse à professer la souveraineté du peuple français.

« Les époques de fructidor (1797 et 1798) et de floréal, convainquirent en effet que cette souveraineté n'était qu'une dérision, qui n'existait que dans la Reveillère et compagnie. (*)

« En 1796, ils n'osèrent ju-

(*) Il était si vrai, qu'en 1798 le directoire était tout, et les pouvoirs législatifs asservis, que lorsque le législateur de Tournay, Monsieur Hoverlant, sortit du conseil, après la séance du 3 ventôse an 6, après avoir prononcé son discours en faveur du tribunal de la Dyle, le législateur Hoverlant, au-

Digitized by Google

tacher par serment à la constitution de l'an trois (1795).

« Le trente prairial et le dix-huit brumaire (1799), font foi qu'ils avaient raison ;

« La première journée sup-

---

quel on n'avait pu répondre à la tribune, que par des injures, habillées, en phrases révolutionnaires, fut assailli par les affidés du directoire, qui garnissaient un instant avant les tribunes, et y applaudissaient, ou désapprouvaient, à six francs par séance ;

Ces séides, et frères rouges, du

prima le serment, comme fomentant la guerre à l'extérieur, et la seconde (18 brumaire), sappa la constitution de l'an trois, comme éternisant la guerre de la république.

« C'est donc pour avoir fait, ce

---

doucereux, et angélique directoire, se mirent à le traiter de chouan, de fanatique belge, d'aristocrate, de sacré flamand, de buveur de bière :

Et c'est ainsi, que l'honnête gouvernement révolutionnaire, de nos pentarques, fesait goûter la liberté aux députés belges, l'on ne parla

Digitized by Google

que tout le monde aurait dû faire ; que les prêtres insermentés, ont enduré une persécution, dont on chercherait en vain, le pendant à Constantinople, ou à Alger ;

« Dans l'histoire de l'ancienne

---

que de cela, pendant deux jours, dans les salons de Lutèce en badaudois.

Les médiocres et rampans disaient, qu'il était fort imprudent, et indécent, de proclamer, à la tribune, des vérités aussi dures pour les pentarques, mais les amis de la justice, dirent, que ce député avait

Digitized by Google

Rome, dans les fastes des sectaires et des apostats de tous les siècles, et après une telle expérience, on viendrait encore leur parler de serment;

« Et après de telles preuves

---

rempli son devoir, et que tout irait bien, si tout le monde remplissait sa tâche.

Lorsque les curieux allèrent acheter des exemplaires du discours de ce député tournésien, dont le conseil avait ordonné l'impression, il ne s'en trouvait plus le jour de la distribution, il fallut que ce député se transportât à l'imprimerie alors

Digitized by Google

de leur patience et de leur probité, on oserait encore former des doutes sur leur soumission à l'ordre établi;

« Où sont donc les philosophes qui se laisseraient traîner à Cayenne, ou à l'échafaud, plu-

---

nationale, pour en ordonner la réimpression de 500 exemplaires, en payant, mais qui à peine achevée, fut enlevée en un jour, par les amateurs :

Il ne se trouva aucun député belge, au conseil des anciens, qui ait daigné défendre le tribunal criminel de la Dyle.

Digitized by Google

tôt que de manquer à leur conscience :

Je n'en connais point qui aient porté le civisme jusques là, etc.

« Quelques puissances acatholiques ou infidèles, exigèrent, il est vrai, de leurs ministres,

---

Le rapporteur de la commission, Regnier, depuis grand juge et duc de Massa, sous Napoléon, conclut le 25 floréal an 6, à l'adoption de la résolution du 5 ventôse, du conseil des cinq cents, mais le député Lamagnac de la Haute Saône, qui lui succéda, à la tribune des anciens, vota pour le rejet, il

Digitized by Google

jamais elle ne s'avisèrent de les forcer à reconnaître, ou approuver le principe ou le vice de leur gouvernement, ou les erreurs sur lesquelles il était fondé;

---

fut en ce secondé, le surlendemain à la tribune, par l'opinion du député Vernier, de Lons-de-Saulnier, membre de la commision.

Le directoire attachait la plus haute importance, à l'adoption de la résolution des cinq cents, du cinq ventôse, il fit jouer tous les ressorts imaginables pour y parvenir, au moment qui précéda la déci-

Digitized by Google

Le turc demanda aux missionnaires, l'engagement d'être fidèles à son empire, *et pas à l'empire fondé sur l'alcoran.*

« L'Angleterre ne leur défera point le serment de fidélité à

---

sion, le député de Tournay Hoverlant, se trouvait à un diner d'apparat, au château d'Epinai-sur-Seine près de Paris.

Bernard de Saint Afrique, ministre du culte calviniste, et alors membre très influent du conseil des anciens, qu'il avait présidé plusieurs fois, était au nombre des convives :

Digitized by Google

la couronne, fondée sur la suprématie ;

« Il était réservé à nos nouveaux philantropes, de torturer ainsi les consciences, et de ne permettre aux chrétiens, de croi-

---

Cet objet fut l'aliment de la conversation, et il faut dire vrai, l'on s'apperçut que la majorité des convives, opinait pour le rejet, lorsque Bernard St Afrique, s'attira l'unanimité des sentimens, par ces mots :

« il implique de décrêter la liberté des cultes, lorsque pour l'exercer, il faut prêter un serment,

Digitized by Google

re à Dieu, qu'après avoir ju
foi et hommage à leur phi
losophisme, etc :

« Ces histrions politiques, o
affecté constamment de mépr
ser tout ce qui les a précédé
pour ignorer impunément l'a

---

et qu'il faut par là, faire taire le cri de sa conscience, aujourd'hui c'est au catholique qu'on en veut, demain ce sera aux épiscopaux, après demain aux protestants, nous finirons ainsi par n'avoir aucuns cultes, et à vivre tous en bons et francs athées. »

Tout le monde applaudit à ces sages réflexions:

Digitized by Google

pas eu le courage de lire ;

« Ils ne savent pas, je le parie, que ce fantôme de liberté et d'égalité, est une vieille hérésie, qui a huit fois et plus, troublé le monde, depuis 18

Bernard St Afrique, au moment de se séparer, serra les mains du député de Tournay, et lui dit :

Si la résolution des cinq cents, n'est pas rejettée, ce ne sera pas ma faute, elle le fut, cet officieux collègue vint lui même, lui en apporter la nouvelle.

Digitized by Google

cents ans, et que l'église catholique, a proscrite, dans plusieurs conciles généraux, au grand contentement des peuples qui en avaient été les victimes ;

« Manès, les Albigeois, Tanquelin, Arnaud de *Bresse*, Wiclef, Jean Hus, *Calvin*, Muncer, furent aussi les apôtres de l'égalité, et vous savez, combien l'Italie, la *France*, l'Angleterre, la Bohême, *l'Allemagne*, et les Pays-Bas, eurent à se louer de leur évangile ;

Pie VI, condamna de nou-

Digitized by Google

veau le serment à la liberté et à l'égalité, par le bref du 10 mars 1791;

Il rendit alors un service politique à la France;

« Et si les sots philosophes de la constituante, n'eussent pas dédaigné son avis, assurément la grande nation n'eut pas agonisé jusqu'au 18 brumaire, an 8, (27 octobre 1799).»

Première lettre de dom Anselmo, à Bonaparte, pages 3, 4, 7 et 8.

Digitized by Google

Cependant le saint siège, après avoir signé avec le gouvernement français, le concordat du 10 septembre 1801, voulant pacifier les troubles de l'église comme père commun et charitable de tous les chrétiens, autorisa son légat, à Latère, le cardinal Caprara, par une déclaration du deux décembre 1801, 16 janvier et 18 mars 1802, que nous donnons ici, sous la note deux, à imposer un silence réciproque, sur les discussions élevées pour ou contre le serment

Les ecclésiastiques assermentés

Digitized by Google

fructidoriens, furent cependant tenus, d'après le mandement du cardinal légat, Caprara, à ce spécialement autorisé du saint siège apostolique, de prêter entre les mains de leur évêque, le serment de soumission à la cour de Rome, qui avait condamné comme non licite, ledit serment fructidorien, de haine à la royauté, sous la formule suivante, jointe audit mandement:

Formula submissionis.

« Ego infrascriptus ea quâ par est reverentia, opinioni meæ præferens, judicia sanctæ sedis

Digitized by Google

apostolicæ, profiteor propriam submissionem ipsius sanctæ sedis judiciis;

« Præsertim vero iis, quibus juramentum odii in regiam potestatem, etc.

« Je jure haine à la royauté, etc.

« Damnatum fuit.

« Datum mensis 1802. »

La sagesse et la modération de la cour de Rome, dans cette triste occurence, devait

Digitized by Google

naturellement mettre un terme à la guerre de plume très active, qui avait éclaté depuis plus de trois ans, entre les partisans et les assermentés fructidoriens, d'une part, et les ecclésiastiques insermentés de l'autre;

Je détiens une collection en six volumes, de mémoires, qui parurent alors, pour et contre ce serment.

En vain le saint siège avait imposé silence sur ces divergences d'opinions;

Monsieur Stevens, vicaire gé-

Digitized by Google

néral du diocèse de Namur, homme savant et vertueux, passa ici les bornes d'un zèle discret et charitable ;

Cet ecclésiastique, si estimable d'ailleurs, sans égard à la décision de la cour de Rome, qui imposait le silence sur le passé, aux deux partis, se mit à écrire de plus belle, contre la réunion des ecclésiastiques, à leurs nouveaux évêques préconisés par le saint père, et ce dans divers ouvrages très animés, intitulés :

Le sophisme dévoilé, *suite du sophisme dévoilé.*

Digitized by Google

Ces deux productions jettèrent de nouveau la dissention dans le diocèse de Tournay;

Monsieur Stevens, y reprit la conduite de notre pieux évêque, avec autant d'aigreur que de scandale, en se mettant au-dessus du pape, et de notre digne pontife, Hirn, que monsieur Stevens, condamnait avec une scandaleuse assurance.

Cette conduite indécente de monsieur Stevens, parvint aux oreilles du saint-père, qui lui fit dire par son légat à Latère, le cardinal Caprara, le 12 février 1803;

Digitized by Google

« Que les particuliers ne doivent pas s'enquérir des choses d'autrui, ni s'ingérer dans des choses étrangères, et dont le soin doit être abandonné à la sagesse du pontife romain; »

Ce qui faisait l'objet des dissertations imprudentes de Monsieur Stevens, était spécialement la loi dite organique du 18 germinal an 10 (8 avril 1802) et nommément les articles 54 et 55 de ladite loi, concernant l'obligation aux fidèles, de se présenter pour contracter mariage, à l'officier civil local,

Digitized by Google

avant de pouvoir recevoir la bénédiction du curé;

Notre pieux prélat, dans cet état de choses, ne pouvait s'insurger contre la loi, ni lui donner une adhésion précipitée,

Il en référa au saint siège, et entre tems, que le pape se fut abouché en ce regard avec le gouvernement français, notre évêque fit assembler tout ce qui se trouvait de plus sage, et de plus savant parmi les théologiens;

Digitized by Google

Il crut pouvoir s'appuyer dans cette conjoncture, d'une décision de la cour de Rome, mentionnée dans un bref de notre saint père, le pape Benoit XIV. sous la date du 17 septembre 1746, adressée au père Paul Simon, carme déchaussé, et missionnaire en Hollande ;

Sa sainteté lui dit ;

« Que pour éviter le danger de l'incontinence, nous pensons qu'il serait plus prudent que les catholiques ne s'adressassent au magistrat civil, ou au ministre hérétique, pour rem-

Digitized by Google

plir cette formalité civile, qu'après avoir célébré légitimement leur mariage, en face de l'église;

« Mais comme nous apprenons par vos lettres, que cela ne peut s'exécuter sans péril, et sans trouble;

« Faites du moins en sorte, autant que vous le pourrez, qu'après avoir obéi à la république, ils ne diffèrent pas longtems à se soumettre aux lois de l'église, légitimement, et à se marier saintement selon la forme prescrite par le concile de Trente. »

Digitized by Google

De synodo diocesa lib. 6, *cap.* 7, *éditio Lovaniensis* 1763, *page* 495.

Dens, et Steyaert, deux théologiens belges, aussi orthodoxes que savans, adoptaient ces sentimens en pareil cas;

C'est celui qu'embrassa notre sage, orthodoxe, et prudent évêque Hirn;

En conséquence, il engagea ses ouailles, par une circulaire du 9 frimaire an 11, à se marier pardevant l'église, sitôt après que les futurs conjoints se sont présentés devant l'officier civil.

Digitized by Google

Le saint-père approuva la sage conduite en ce regard de notre prélat, par un bref du 13 avril 1803;

Nonobstant cette décision apostolique, Monsieur Stevens, se mettant au-dessus de l'autorité de l'église, prétendait toujours que son opinion personnelle, devait la prédominer;

Il engagea malheureusement dans son obstination anarchique, entre autres, Monsieur Défrennes, très pieux curé d'Ath en Hainaut, qui abandonna la Fran-

Digitized by Google

ce, plutôt que de se soumettre à son évêque ;

Il revint à Ath en 1814, où il décéda curé de cette ville en 1819.

Le pape dans une allocution, à l'assemblée des cardinaux, leur fit entrevoir l'espoir, que le gouvernement français, *appaiserait* sur ce, les consciences des fidèles, par un règlement ultérieur et convenable, entre le saint siège et la France ;

Bonaparte, auquel en parla le légat, lui répondit « un peu

Digitized by Google

de patience, Monsieur le cardinal, l'on n'a pas bâti Rome en un jour. »

Les imputations mensongères de Monsieur Stevens, contre la sage conduite de notre pontife, le comblèrent d'affliction;

Monsieur l'archidiacre Duvivier, la vengea de la manière la plus mesurée, comme la plus victorieuse, dans un ouvrage intitulé :

Préservatif contre la suite du sophisme, dévoilé in-octavo, contenant 69 pages, à Mons, chez Monjot, 1803.

Digitized by Google

Cet ouvrage marqué au coin de la précision, de la sagesse et de la logique foudroyante, qui signalent les productions de ce savant et ortodoxe dignitaire, arrêta et mit fin à cette déplorable dissention, qui existait entre le clergé du diocèse de Tournay, et que le zèle imprudent de Monsieur Stevens, y avait excitée malheureusement.

Ce dernier y fit réponse, mais si chétivement, qu'elle ne fit que donner la preuve complète de sa défaite.

Nous verrons ci-après, com-

Digitized by Google

ment notre, prélat fut persécuté par le parti steveniste en 1815 ;

Ici nous approchons de l'évènement le plus remarquable, le plus triste, comme le plus glorieux qui ait signalé l'épiscopat de notre prélat.

L'empereur Napoléon, qui avait conçu et voulu exécuter l'insensé projet, d'ôter à l'Angleterre l'empire des mers ;

Crut pouvoir mettre cette extravagante conception à exécution, par des files d'écritures,

Digitized by Google

ainsi qu'il en usait, pour ôter et donner des royaumes ;

En conséquence, par deux décrets donnés à Berlin et à Milan, il mit l'Angleterre, ses alliés, et tous les pays de leurs dominatioins en blocus, en défendant à toutes les puissances de commercer, et d'aborder avec leurs vaisseaux, dans les ports de la Grande-Bretagne, et dans ceux de ses alliés ;

Ces folles décisions, indisposèrent les deux mondes contre ce prince, qui dès lors, déclara la guerre à tous po-

Digitized by Google

tentats, qui voulaient garder la neutralité ;

C'est par suite de ces extravagances diplomatiques, qu'il somma le Saint-Père, de se lier avec lui pour la liberté des mers, contre l'Angleterre, et d'interdire l'entrée des navires de la Grande-Bretagne, et de ses alliés, dans les ports du patrimoine de Saint Pierre.

Pie VII eut beau dire, que comme père commun des fidèles, il devait lever ses mains au ciel pour la paix du monde et garder la neutralité :

Digitized by Google

Napoléon, sourd à ce langage de la raison, s'empara des états du saint père et de sa personne, et le fit conduire en prison à la citadelle de Savone,

Les suprématieux *qui l'obsédaient*, le portèrent à toutes ces mesures tyranniques.

Avant cette époque, Alexandre Berthier, alors général de division, entra *dans Rome* le 14 janvier 1798, et y proclama la république romaine.

Ce guerrier impie, voulant

Digitized by Google

singer la populace parisienne, qui le 20 juin 1792, voulut affubler Louis XVI, du bonnet rouge, eut l'atroce insolence de présenter la cocarde tricolore à Pie VI, cherchant ainsi à le rendre spectateur applaudissant du décret révolutionnaire et spoliateur, qui détrônait le saint père, lequel répondit avec beaucoup de dignité, à ce fouguenx et rapace révolutionnaire:

Général,

« Je ne connais pas d'autre uniforme que celui dont l'église m'a orné, vous avez en votre

Digitized by Google

puissance l'existence de mon corps mais non celle de mon âme;

« Je ne puis méconnaître la main d'où vient ce fléau, qui chatie les brébis, et accable le pasteur pour les fautes de son troupeau;

« Je me résigne à la volonté du très haut:

« Je n'ai point besoin de pension, une houlette, et un sac suffisent à un homme, qui veut finir ses jours dans la pénitence, pillez, dévastez, incendiez à votre volonté, détruisez les monuments;

Digitized by Google

« La religion existera après vous comme elle a existé avant vous ;

« Elle subsistera jusqu'à la fin des siècles. »

Un docteur anglais admirant la conduite héroïquement apostolique des papes Pie VI et Pie VII, disait à Monsieur Vandertraten :

« C'est l'énergie, le courage et l'héroïsme de l'antique Rome, concentrés dans le corps d'un faible vieillard, qui sans armée et dans les fers, ose seul bra-

Digitized by Google

ver le conquérant devant lequel tout fléchit. »

Pie VI, fut enlevé de Rome par la force militaire française, il fut conduit en France, avec ordre de l'emprisonner au château de Dijon, mais il mourut en route à Valence, en Dauphiné, le 29 août 1798, succédé des fatigues du voyage, et des mauvais traitements de ses conducteurs.

Pie VII, essuya le même traitement du général Miollis;

Il fut conduit à Savonne en

Digitized by Google

1809, parce qu'il ne voulait pas rester neutre avec les puissances qui étaient en guerre avec Bonaparte, que le saint père excommunia, parce qu'il s'était emparé du patrimoine de Saint Pierre, par ses brefs des dix et onze juin 1809.

Les suprématiaux insinuèrent à cet empereur, de saisir cette occurence pour forcer le saint père à reconnaître, que les évêques nommés par l'empereur, s'ils ne sont pas préconisés par le saint siège sous six mois, seraient institués canoniquement par le métropolitain.

Digitized by Google

Pour y parvenir, l'empereur dépêcha à Savone, vers le saint père, l'archevêque de Tours, et les évêques de Trêves, de Nantes et de Faenza ;

Ils eurent un entretien à ce sujet, avec Pie VII, le 19 mai 1811, ils en tinrent procès-verbal ;

Bonaparte fit convoquer un concile national pour en délibérer ;

Le concile nomma onze évêques, pour lui en faire un rapport ;

Digitized by Google

L'évêque de Tournay, membre de cette commission, fut chargé par elle, d'émettre comme rapporteur, son opinion sur la question proposée;

Il le fit avec précision, netteté et sagacité;

La commission adopta le rapport, et chargea ensuite l'évêque de Tournay, d'être son organe, comme rapporteur de son opinion, au concile;

Il le fit le 10 juillet 1811, il tendait à ce que Sa Majesté fut suppliée de permettre, que le concile put envoyer une dé-

Digitized by Google

putation vers le saint père, pour négocier avec lui sur cett importante matière.

Ce courage apostolique valut à notre prélat, l'incarcération au donjon de Vincennes, le surlendemain 12 juillet 1811.

Les évêques de Gand, et de Troyes, l'archidiacre Duvivier, de la cathédrale de Tournay, et le docteur Vendevelde, théologal de l'évêché de Gand, partagèrent son sort :

Nous consignons les pièces intéressantes et inédites de cet

Digitized by Google

important évènement, avec tous les détails tirés, la plûpart, des archives du gouvernement français.

Les sévices et les mauvais traitemens que ces pieux évêques et dignitaires y essuyèrent, sont inexprimables;

On employa la force et les menaces, pour les forcer à donner la démission de leurs sièges, et ceci obtenu, l'évêque de Tournay, au mois de février 1812, fut relégué à Gien, et en surveillance chez le curé de

Digitized by Google

Cette-Bicoque, en sortant de son cachot;

L'évêque de Gand, à Beaune, et l'évêque de Troyes, à Fallaise:

Trois semaines après, l'archidiacre Duvivier (*) et le docteur Vandevelde, furent aussi extraits

---

(*) Ce dignitaire est né à Mons en Hainaut, d'une famille aisée et respectable par ses vertus.

Il était nouvellement ordonné prêtre en 1783.

Digitized by Google

de leurs cachots, et relégués, le premier à Vervins, et le second à Rethel.

Dès le treize juillet 1811, c'est-à-dire à six heures le soir, 36 heures après son arrestation à Paris, le maire de Tour-

---

Lorsque M. Doutrepont, avocat de Bruxelles, fit imprimer un ouvrage suprématial, sur le mariage, où, en frisant le protestantisme, il semblait ne le considérer, que comme un simple contrat civil;

Le jeune Duvivier, le réfuta dans son apologie du mariage chrétien,

Digitized by Google

nay, en vertu d'un ordre du ministre de la police, Fouché, saisit et inventoria tous les papiers de l'évêque de Tournay, existants en son palais épiscopal, et les envoya, par un des gardes de la police de Tour-

---

doutrepont se tut et ne donna pas de second volume à son œuvre,

Cependent l'apologie du marige chrétien, fut arrachée de main en main, c'etait a qui la lirait :

La première édition fut enlevée en un clind'œil ;

Le cardinal de Malines, c'est de

Digitized by Google

nay ; par la malle de poste, à Paris, au ministère, bien cachetés, ficelés et inventoriés.

Notre évêque, ainsi que ceux de Gand et de Troyes, furent forcés par les menaces les plus terribles, de donner leurs dé-

---

lui même que je tiens ces details, aprés l'avoir lue, voulut en connaître l'auteur ; après un mois d'investigation, il sut que c'était un jeune prêtre montois ; il l'invita à lui venir parler à Malines, et de son propre mouvement, le pria daccepter la charge de son secrétaire vacante, par l'ecclésiastique qui

Digitized by Google

missions dans leurs obscurs et infects cachots ;

Ces démissions données, furent présentées comme librement souscrites, à l'approbation du saint père, que le doucereux Bonaparte tenait aussi en captivité

---

lui avait demandé la cure de Liére pour retraite:

Monsieur Duvivier, partagea courageusement l'éxil, et les persécutions excitées contre le cardinal;

Le 13 juillet 1811, jour de sa nouvelle arrestation à Paris, un prê-

Digitized by Google

à Savonne, et qui, trompé par les assertions fallacieuses des entours de l'impérial corse, approuva cette démission, non pas par écrit, mais bien verbalement, car le saint père s'y refusa obstinément;

---

tre apostat, nommé Desmaret, lui demanda s'il approuvait les libertés de l'église gallicane, et les quatre propositions du clergé français en 1682, il répondit, quant à la première, qu'il priait Monsieur le commissaire de police, de vouloir lui dire ce qu'il entendait par ces libertés.

Quant à la seconde, il lui dit,

Le mielleux ministère des affaires étrangères, qui avait, comme l'assure Lewis Godsmits, le *fac simile* des écritures, griffes et cachets de tous les cabinets de l'Europe, avait aussi ceux du saint père, et ce fut

---

qu'il ne le croyait pas investi de pouvoirs compétens, pour exiger de lui sa profession de foi;

Au vrai, les libertés des suprématieux de l'église gallicane, ne sont autre chose, que l'asservissement de l'autorité de l'église, aux envahissemens de l'autorité civile, c'est cette prétendue découverte, qui a ruiné depuis trois siècles l'autorité

avec le *fac simile* du palais Latran, que l'on induisit en erreur le vicariat de Tournay.

Le 26 novembre 1811, Monsieur le baron de Freville, pré-

---

de l'église, et dont les philosophes se sont servis au dix-huitième pour anéantir le sceptre et l'encensoir.

Nous ne le dissimulerons pas (dit un auteur célèbre), « la France monarchique avait de grands reproches à se faire, nous avions donné la leçon aux autres gouvernemens, il était juste que nous fussions les premiers et les plus sévèrement punis ;

Digitized by Google

fet du département de Jemmapes, muni de cette pièce apocriphe, la communiqua au chapitre de Tournay, assemblé, le requérant au nom de l'empereur, vu la

---

« La tolérence, l'accueil même, qu'on a imprudemment accordé, au charlatanisme économique et suprématial:

« Toutes nos sophistiqueries administratives et judiciaires, l'appel comme d'abus, le visa, le placet royal, le possessoire en matière spirituelle, la distinction entre le droit et le fait, les matières mixtes, les privilèges attachés de force, à la colla-

Digitized by Google

vacance du siège de Tournay, et selon la teneur visuelle de la pièce produite, de procéder au choix de nouveaux vicaires généraux ;

Le chapitre choisit le cha-

---

tion royale, et au patronage laïque, le droit de régale, la jurisprudence des arrêts, tous ces grands mots, toutes ces entraves, que l'on confondit et aggrava sous le nom de liberté de l'église gallicane :

« Après avoir donné l'exemple de la même indépendance, contre la puissance civile ;

Digitized by Google

noine Antoine Louis Delevigne, ancien abbé de château, en Tournésis, et le chanoine Gallouin, qui s'assumèrent les chanoines et vicaires-généreux, nom-

---

« Après avoir montré les moyens de régimber impunément contre son autorité, ont enfin conduit la monarchie française sous l'obédience des jacobins. »

Voyez quatrième lettre de jurisconsulte français, page 42, in-octavo, 1801.

L'obédience des jacobins consistait :

« A savoir si un ministre de l'é-

Digitized by Google

nés par notre évêque, Gose et Haeze ;

Notre prélat en partant, était préparé, et avait prévu toutes

---

vangile, témoin oculaire d'une révolution, qui a manifesté contre la royauté, une haine, dont il n'y eut jamais d'exemple, qui a conduit à l'échafaud un roi légitime et reconnu inviolable par elle même, qui a consacré par une fête publique, la mémoire de cet attentat (21 janvier 1793).

« Qui a depuis indignement bafoué, outragé, et détroné beaucoup d'autres rois et princes, qui a me-

Digitized by Google

ces occurrences déplorables, ces dignes ecclésiastiques avaient été investis par notre pontife, avant son départ de Tournay, pour le concile à Paris, des

---

nacé très souvent du même sort tous les rois de l'Europe, et du monde, témoin oculaire, *dis-je*, d'une révolution, qui s'est portée progressivement aux plus grands excès contre l'église de Dieu, en vertu des principes erronés, successivement consignés dans *plusieurs* constitutions, et finalement dans celle de l'an 3, (1795) témoins oculaires d'une révolution, dont les principes, et les écarts irreligieux, avaient déjà été signalés et proscrits

Digitized by Google

pouvoirs de vicaires généraux les plus étendus, et que la liturgie octroie, lors de la captivité d'un évêque.

Il ne suffisait pas à la rage

---

par le saint siège, comme destructifs du christianisme dans des brefs récents.

« L'état de la question était de savoir, si un catholique, si un ministre de cette religion sainte, témoins occulaires de cette révolution, pouvaient prêter purement et simplement un serment de haine à la royauté et d'attachement à la constitution de l'an trois, désiré

Digitized by Google

révolutrice des suprématiaux, d'avoir par le fait dissous le concile, sans l'en prévenir, et de tenir trois évêques fidèles à

---

par les auteurs de cette révolution, serment par eux exigé, sans modification ni restriction quelconque, serment qu'ils ont refusé d'expliquer dans un sens convenable, lorsqu'ils en furent requis.

« Serment enfin proposé aux prêtres par l'autorité publique, en leur qualité de ministre du culte, et cela comme préalable exclusif;

Comme condition *sine qua non*, de leurs fonctions religieuses.

Digitized by Google

leurs devoirs de pontifes chrétiens en captivité ;

Cette secte impie flatta la vanité (*) du despote, elle lui suggèra, de tenir sous sa main

---

« Voilà l'état simple et unique de la question, où plutôt la preuve évidente de l'atrocité du serment de fructidor, voilà le point de vue sous lequel le pape, et les évêques le jugèrent illicite et impie.

Voyez l'ouvrage intitulé, nouveau manège, pages 9 et 10.

(*) Monsieur Fiévez, préfet du département de la Pierre, conseiller d'état, et Monsieur Hover-

Digitized by Google

de fer, le vicaire de Jésus-Christ, il fut conduit de la prison de Savone en celle de Fontainebleau ;

Ce fut là, que le tyran, après

---

lant, l'un dans sa *correspondance* politique, l'autre dans son mémoire couronné sur la servitude, ont prouvé que les jacobins n'ont cessé de pousser Bonaparte à *toutes* les persécutions, auxquelles *il s'est* porté contre la religion.

Don Anselmo l'en avait prévenu dès 1801 :

« Pourriez vous, Bonaparte mé-

avoir lui même battu et secoué rudement le chef visible de l'église, en le traitant d'obstiné vieillard, lui força la main en lui faisant signer dans sa prison, un nouveau concordat

---

connaître la perversité de leurs vues, joloux de votre gloire, autant qu'ils la précomisent, ils veulent vous faire traiter avec le roi du ciel, comme vous avez traité avec les rois de la terre, dicter la paix à Dieu, comme vous l'avez dictée au monde, vous êtes au *nec plus ultrà* de votre puissance, et ils ne vous poussent (les suprématiaux jacobins) au delà des colonnes d'Hercule, que pour

Digitized by Google

le 25 janvier 1813, par l'article quatre, duquel il fut stipulé qu'après six mois de vacature d'un évêché, le pape devrait préconiser celui nommé par l'empereur, à péril que

---

vous compromettre, arrêter un coup qui les désespère, et déchirer s'il est possible, la religion et l'état, par un nouveau schisme, beaucoup plus redoutable, que celui que vous voulez détruire. »

Troisième lettre de dom Anselmo, à Bonaporte, premier décembre 1801 page 27.

Qu'on jette un coup-d'œil sur l'état

Digitized by Google

le métropolitain le préconiserait en sa place;

L'on ne croirait pas que le tyran corse ait osé porter une main sacrilège sur le successeur de Jésus-Christ, si ce fait n'était positivement attesté par un ouvrage authentique, intitulé : Histoire de la captivité de Pie VII.

Les suprématiaux ne tardèrent pas à pousser Napoléon,

---

de l'Europe en 1820, ici je m'arrête : respect aux puissances.

Digitized by Google

à se rendre ainsi chef de l'église gallicane, comme fit Henri VIII, roi d'Angleterre ;

En conséquence, le vendredi seize juillet, vers sept heures du soir, arriva en poste de Paris, parti dès l'avant veille, accompagné d'un ecclésiastique et d'un domestique, au palais épiscopal, Monsieur Samuel de Saint-Médard, âgé de 72 ans, ancien curé de l'île d'Oléron, et alors premier vicaire-général de l'évêque de la Rochelle, nommé nouvellement à l'évêché de Tournay ;

Pour faire disparaître aux

Digitized by Google

yeux des fidèles, l'odieux de cette nomination, l'on insinua à chaque curé et recteur du diocèse de Tournay, une copie imprimée de la déclaration suivante :

« Je soussigné déclare, et signe de ma main, qu'au moyen de la démission qui m'a été demandée, et que j'ai donnée par soumission aux volontés de Sa Majesté,

« Nul dans le diocèse de Tournay, ou hors d'icelui, ne pourrait user, soit directement, soit

Digitized by Google

par substitution, ou délégation des pouvoirs qu'il aurait reçus précédemment de moi, à quelque époque que ce soit;

« Que ces pouvoirs, s'il en existait encore dans les mains de qui que ce put être, sans aucune exception, sont, et demeureront, de mon expresse volonté, nuls et nul effet;

« Madite volonté, étant de n'avoir, ni de prendre aucune part directe ni indirecte, à l'administration du diocèse de Tournay;

Digitized by Google

Enforte, que rien de ma part, à mon occasion, ou à cause de moi, ne doit faire obstacle à ce que le successeur qu'il a plû à Sa Majesté de me donner, puisse en attendant son institution canonique, administrer ledit diocèse, conformément aux règles établies pour le cas du siège vacant;

En foi de quoi, j'ai écrit et signé ces présentes, à Gien, département du Loiret, le premier juillet 1813;

Etait signé,

François-Joseph Hirn,

Digitized by Google

évêque, baron de l'empire, membre de la légion d'honneur.

Pour copie conforme à l'original, par ordonnance,

Signé,

Bertrand, secrét.

La police de Réal avait préparé cet acte, auquel notre évêque fut forcé, par les plus horribles menaces, d'apposer sa signature, J. B. B..... alla bien vite féliciter Monsieur Samuel, de sa nomination à l'évêché de Tournay,

Digitized by Google

t depuis lors, on le vit constamment avec lui à l'évêché et la promenade.

Bientôt arriva le baron de Laussat, nouveau préfet du département de Jemmapes;

Il était muni d'ordres, et d'instructions du ministre des cultes;

Il arriva à Tournay à l'effet de leur exécution, le 3 août 1813, après midi,

Il fit convoquer à l'instant les membres du chapitre cathédral de Tournay, à l'effet

Digitized by Google

de reconnaître M. Samuel de Saint Médard, pour évêque nommé au siège de Tournay, avec ordre de le nommer premier vicaire-général, d'autant qu'il l'était au diocèse de la Rochelle, et que l'évêque François Hiyn, avait donné sa démission et renoncé à l'administrer:

La réponse du vicariat de Tournay, renforcée de l'avis unanime des curés du diocèse, fut négative, motivée sur ce que Monsieur Samuel n'était pas muni des bulles de préconisation à ce siège, émanées du saint siège apostolique;

Digitized by Google

Monsieur le comte de Damme, l'un des chanoines capitulaires, qui avait vôté avec une énergie chrétienne, porta la résolution capitulaire, et dit au préfet, baron de Laussat, qui fulminait contre cette décision :

« Ce vœu négatif, Monsieur, du chapitre, dont j'ai l'honneur d'être porteur vers vous, est aussi le mien, j'aime me trouver à vos ordres, quant il vous plaira de disposer de ma personne, je vous préviens que je vais passer quelque tems au

Digitized by Google

château de Monsieur le comte Duchatel, mon parent, on m'y trouvera au besoin, je ne crains rien, ma conscience me dit que j'ai rempli le devoir d'un prêtre catholique. »

Le préfet attéré de cette fermeté chrétienne, fit à l'instant mettre les scellés à *dix* heures et demie du matin à la cathédrale, et partit *ensuite* pour Mons, frémissant de rage de se voir désappointé, dans l'exécution des mesures ordonnées par les ministres des cultes et de la police.

Digitized by Google

Le baron de Laussat ne manqua pas d'informer les ministres du culte et de la police, de la fermeté inébranlable du chapitre de Tournay., de sa réponse négative, et spécialement du dévouement religieux et héroïque du chanoine comte de Damme, depuis chevalier de l'ordre du christ.

Le ministre n'osa pas attenter derechef à leur liberté, crainte d'exciter le mécontentement général, par de nouvelles arrestations arbitraires, ne pouvant ainsi, par la force d'opinion religieuse du peuple, offenser

Digitized by Google

sonne des ecclésiastiques.

Le comte Réal, conseiller d'état, chargé de la police du département de Jemmapes, chercha à les séduire;

Il chargea le maire de Tournay de rendre la liberté à M. le vicaire-général Gosse, qui se trouvait en arrestation à Cambray;

Ledit maire de Tournay, se rendit à Rocroy, en vertu des mêmes pouvoirs, pour y prier et solliciter Monsieur l'archi

diacre Duvivier, qui s'y trouvait en surveillance spéciale, de vouloir se rendre à Tournay, et y aider le prétendu nouvel évêque de Tournay, Samuel de Saint Médard, de ses conseils.

Monsieur l'archidiacre s'en excusa très civilement, et préféra rester à Rocroy.

Entretems, on se mit à persécuter les séminaristes, que le petit conseiller de Monsieur Samuel, excitait à tout outrer, pour se faire reconnaître évêque;

Digitized by Google

rent ;

Le perfide et schismatique conseiller, qui ne quittait plus Monsieur Samuel, l'excitait à déployer la plus grande vigueur envers ces pieux et jeunes tonsurés, en les livrant aux gendarmes pour être enrégimentés;

Mais Monsieur Samuel de Saint Médard, naturellement bon et humain, rejetta avec indignation ce perfide et atroce conseil, et parvint à faire avoir des démissoires à ces jeunes ecclésiastiques ;

Ce petit et ambitieux schismatique ; aux yeux verons , au teint livide , ne put sacrifier ainsi à son humeur vindicative , parce que l'un de ces séminaristes lui avait répondu d'une manière si victorieuse et fulminante , que son égoïsme et son ton pédantesque en furent offensés ;

L'on mit aussi le scellé sur les meubles du séminaire ;

L'on en vendit le mobilier à l'encan , ce qui produisit treize mille francs dont le gouvernement s'empara , ainsi que de

Digitized by Google

Digitized by Google

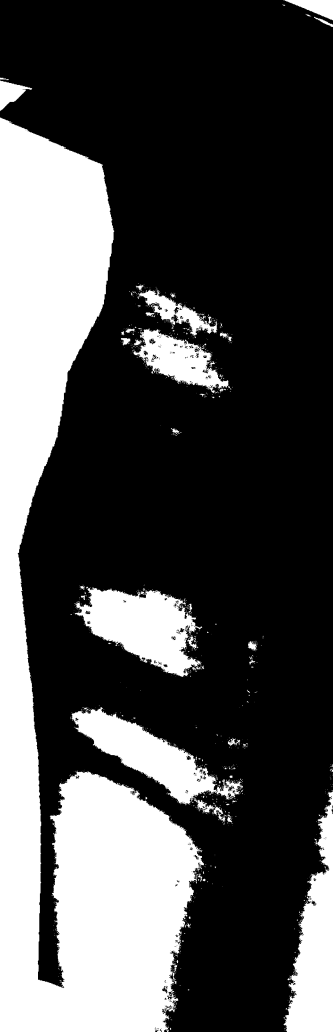

Digitized by Google

la somme de vingt-sept mille francs, qui se trouvait dans la caisse du séminaire ;

Arriva le 15 août 1813, c'était le jour que l'empereur avait désigné dans son empire, pour célébrer sa patronimique, Saint Napoléon ;

Monsieur Samuel de Saint-Médard, se vit forcé à requérir tous les curés de la ville pour y assister au *Te Deum*, qui se chanta ce jour là, à la cathédrale,

Le petit schismatique, dans

Digitized by Google

ses atroces passions, remarqua et fit remarquer, que les curés de Saint-Brice, Duquesne, de Notre-Dame, Deccobu, et de Sainte-Marguerite, Deschaux, ne s'y étaient pas trouvés;

Ce fait fut dénoncé au ministre de la police, qui ordonna leur arrestation;

En conséquence, le 28 août 1813, vers dix heures le matin, deux gendarmes déguisés, munis d'un ordre du préfet Laussat, à ce autorisé par le ministre de la police, et accompagnés du commissaire de

Digitized by Google

police Defacq, vont au domicile de ces trois curés, pour les arrêter, ils étaient absents, le scellé fut mis sur leur mobilier, avec apposition de gardes manœurs.

Le 12 septembre 1813, *Monsieur* le vicaire général *Gosse*, fidèle à ses devoirs de prêtre, fut relégué de nouveau à Cambrai, par ordre du gouvernement.

Monsieur Samuel de saint Médard, au lieu d'exécuter les ordres sevères, qu'on lui avait enjoint

Digitized by Google

d'accomplir envers les ecclésiastiques qui ne le reconnaissaient pas pour vicaire général, et administrateur de l'évêché de Tournay, pacifia le plus qu'il lui était possible, sans avoir égard aux conseils violens, que lui soufflait le petit schismatique aux yeux verons, J.-B. B.;

Le petit homme croyait ainsi par son zèle outré, à servir les vues suprématiales du gouvernement, obtenir bien vîte un évêché, avec la croix d'honneur;

Elle arriva cette croix, mais

Digitized by Google

c'était pour celui qui ne l'avait pas briguée, c'est-à-dire pour Monsieur Samuel de Saint Médard;

Quant à celle si ardemment désirée par le petit homme, on lui promit bien, que se serait pour la prochaine fournée, et tout le monde, sans en excepter les fils de boulangers et tailleurs villageois, entendaient très bien la finesse de la réflexion;

Au fond, le gouvernement savait que le petit homme était trop abject et trop vil pour

Digitized by Google

le maréchal Blucher, par l
Champagne.

Napoléon avait relâché le pape et le roi d'Espagne, qui rentrèrent dans leurs états.

« Que la singularité de leurs penchans (schismatiques) (comme le petit homme), place sous le joug d'une fatalité, qui les presse et les subjugue :

« Furie inexorable (comme le petit homme), qui leur demande et obtient d'eux, des crimes ; hélas! quelquefois plus affreux (comme le petit homme) que celui d'Erostrate.

Digitized by Google

rives de la Seine, et la nouvelle Babylonne, cloaque infect de tous les crimes, de toutes les impiétés, bourreau de son roi martyr, et de son auguste famille, la ville philosophique,

---

la quatrième fois, à la première phase révolutionnaire suprématiale, le petit homme, entretems, allume et éteint intempestivement les cierges, pour sacrifier au démon de l'avarice qui le tourmente, sauf à sacrifier ensuite au démon de l'orgueil, en faisant tout, hormis le bien, pour obtenir enfin la croix schismatique des Lamourette et de Fauchet, le but réel de toutes ses actions.

Les peuples rendus, par ces victoires inespérées, à la liberté d'émettre leurs désirs, reclamèrent partout leurs princes légitimes;

---

une autre forme, pour combattre l'église, etc. :

« Nous supplions (ajoute Pie VI), nous conjurons par les entrailles de Jésus-Chrits, tous les auteurs et fauteurs du schisme, principalement les ministres du sanctuaire, de considérer combien il est odieux, combien il est criminel, combien il est déplorable, que des chrétiens, et surtout des ecclésiastiques, fomen-

Digitized by Google

frémit de rage, mais il dût voir la joie des peuples se manifester pour la légitimité, ce qui fut pour lui le supplice de Tantale.

Dieu permit que l'empereur signât, le huit avril 1814, l'acte de son abdication, de ce même empire, à ce même château de Fontainebleau, où quinze mois antérieurement, il avait forcé, par ses violences, le père commun des chrétiens; à signer le concordat, dont nous avons parlé;

Notre évêque partit pour Ro-

Digitized by Google

me, et alla se jetter aux pieds de Pie VII, où il avoua sa faiblesse, répandant un ruisseau de larmes;

Il lui demanda humblement pardon, d'avoir cédé un moment aux menaces horribles et aux persécutions atroces des sbires révolutionnaires, qui l'obsédaient dans son cachot de Vincennes, où ils lui extorquèrent forcement, sa démission de l'épiscopat de Tournay;

Le Saint père releva notre pieux prélat, et en l'absolvant de toutes censures, qu'il pou-

Digitized by Google

vait pour ce, avoir encourues, il lui donna les motifs les plus puissants de consolation et d'encouragement.

C'est de la capitale du monde chretien que François Hirn, apprend à son troupeau, par un mandement en date *du* 23 juin 1814, qu'il allait leur être rendu ;

Il adressa ce mandement à ses vicaires-généraux *légitimes*, Messieurs Duvivier, Haeze et Mathon, le prélat y joignoit le bref du pape Pie VII, qui le rétablissait dans son siège

Digitized by Google

de Tournay, et l'exhortait à s'y rendre le plutôt possible;

Le saint père y dit, que jamais la démission forcée de notre évèque, ne lui avait été présentée.

Nous donnons ces trois pièces intéressantes, qui furent lors imprimées, ici sous la note (5).

Notre prélat, annonce à son troupeau, qu'après avoir assisté à la célébration des offices, à cause de la fête de Saint-Pierre, prince des apôtres, il se rendra en son diocèse;

Digitized by Google

Il partit effectivement de Rome, dès les premiers jours du mois de juillet, et se rendit droit à Bruxelles, où se trouvait alors notre monarque Guillaume I, qui accueillit notre prélat, avec autant de bonté et d'affabilité, que de distinction.

Il éprouva le même accueil de la reine, et de la famille royale;

Sa Majesté l'autorisa, *d'après* le bref du Saint Père, à revenir à Tournay, reprendre l'exercice de ses fonctions épiscopales de ce diocèse.

Digitized by Google

Notre pieux pontife arriva de Bruxelles en sa ville épiscopale, le trois septembre 1814, vers six heures de l'après midi, par la porte de Marvis, revêtu de ses habits pontificaux;

Les cloches et le carillon des paroisses de la ville, annoncèrent son arrivée, le clergé alla au devant de sa grandeur, celui qui le complimenta, est connu;

Monseigneur écouta sa harangue, avec une pieuse résignation, en levant les yeux au ciel, et répondit par un *ainsi soit-il.*

Digitized by Google

L'allégresse était universelle.

L'affluence du peuple, immense, un détachement de cavalerie et de gardes de police, escortaient la voiture de notre évêque, qui se rendit de suite à la cathédrale y chanter *le Te Deum*, en action de grâce d'un aussi heureux évènement pour le règne de la religion, des mœurs et de la félicité universelle.

Le sous-intendant, Monsieur le comte de Béthune d'*Hesdigneul*, désirait que l'on sonnât la grosse cloche et le carillon

Digitized by Google

de la ville, et que les autorités civiles allassent complimenter Monseigneur ;

Les fonctionnaires civils partageaient tous ces pieux sentimens ;

Mais le maire s'y opposa avec une grande obstination, et le motiva sur un décret révolutionnaire impérial de son cher Napoléon détrôné, et qui réglait l'étiquette révolutrice en pareils cas ;

La divine providence, dans ses incompréhensibles décrets, après

Digitized by Google

avoir rétabli l'apostolique Hirn, sur le siège des Eleuthère et des Momelin, la divine providence le réservait à de nouvelles épreuves, à de nouvelles afflictions ;

Le parti fructidorien, *auquel* le pape avait pardonné, *ainsi* que notre prélat, par un profond oubli du passé, ce parti s'était réveillé audacieusement l'an 1811, lors de *l'incarcération* de notre prélat, il ne cessa de le persécuter à son retour.

Appercevant qu'*il prenait* dans

Digitized by Google

s malheureuses conjonctures,
s moyens de pacification, en
rdonnant de nouveau aux
hismatiques, et en s'entourant
s sages conseils, de ceux qui,
si que le chapitre de Tour-
y, avaient tout enduré pour la
se de Dieu, ils se mirent à
calomnier auprès du saint
ge ;

Tandis que d'un autre abord,
stevenistes le dénoncèrent à
cour de Rome, en l'accusant
ssement de les persécuter :

L'une et l'autre de ces impu-

Digitized by Google

tations, étaient également calomnieuses :

Cependant ces dénonciations furent portées avec tant d'art, d'astuce, et de perfidie à la cour de Rome, que le saint père crut devoir lui en adresser ses plaintes par un bref pontifical, sous la date du 21 janvier 1815, dont la cabale schismatique, et steveniste, parvint à se procurer une copie par l'intrigue, et qu'elle fit imprimer et répandre avec une scandaleuse profusion;

Ce bref ne fut transmis à

Digitized by Google

otre évèque, que le 19 mars
ivant;

Le lendemain il y fit sa ré-
onse;

C'est un chef d'œuvre de sa-
esse, de vérité, de modéra-
on; le prélat y démontre, que
es suprématiaux d'un côté, et
es stevenistes de l'autre, étaient
a cause de tous les scandales,
t des dissensions qui affligeaient
on diocèse:

Il demanda une réparation au
aint-Siège, mais les nouveaux
roubles religieux, qui affligèrent

Digitized by Google

Sa Sainteté, et la mort de notre évêque, qui survint, mirent obstacle à cet acte de justice;

Cependant Pie VII lui fit dire par son nonce, qu'il était satisfait de sa réponse, et que le Saint père le tenait, et le déclarait pleinement justifié des accusations calomnieuses dont on avait cherché à le couvrir.

Nous donnons ici ces deux pièces importantes sous la note (6)

Les articles 190, 191 et suivants de la loi fondamentale du mois de juin 1815, donnèrent

Digitized by Google

matière à des respectueuses représentations au roi, le mois suivant:

Notre prélat se joignit à cet effet, aux évêques et aux vicaires généraux des diocèses du royaume;

Notre pieux pontife sut allier le zèle apostolique d'un Athanase, avec la fidélité, et la soumission qu'il devait incontestablement à son prince;

Ces différens, furent soumis aux négociations d'un concordat, entre le saint siège et notre monarque;

Digitized by Google

Attendons avec une résignation chrétienne, que le ciel dans sa bonté, veuille permettre l'heureuse issue et la consommation d'un acte aussi important à la stabilité du trône, qu'au bonheur inséparable du monarque et de ses sujets. (*)

Notre évêque employa les trois dernières années de son épiscopat, malgré ses infirmités, à prêcher, à confirmer, et à tous les travaux évangéliques de son ministère, avec le zèle

(*) Ce concordat fut signé à Rome, le 18 juin 1827.

Voyez cet ouvrage, *vol.* 88, *pages* 49 à 158.

Digitized by Google

l'activité, qu'il avait mis de an 1802 à 1811, dès son arivée à Tournay, jusqu'à son ncarcération au château de Vincennes.

Une maladie sérieuse le frappa dès l'année 1819, les soins et l'habilité des médecins Courtois, Hesse et Bonnet, concoururent, avec la miséricorde divine, à son rétablissement;

Le prélat dès lors, se prit d'une humeur sombre, et religieusement réfléchie, sans cesse il parlait de la mort, et s'y préparait.

Digitized by Google

Le prince héréditaire d'Orange, qui honorait ce prélat, ainsi que le roi son père, d'une estime toute particulière ; se trouvant vers le chœur de la cathédrale de Tournay, s'en apperçut, lorsque Hirn lui dit sérieusement : votre altesse royale, voici l'endroit, en montrant la tombe d'un de ses prédécesseurs, où je serai bientôt enterré, j'espère ;

Le prince lui répondit obligeamment, qu'il devait se dessaisir de ces idées lugubres, et il désira diner tête à tête avec notre évêque, ce qui eut lieu ;

Digitized by Google

L'heure de la providence avait donné pour notre pieux prélat, elle voulut mettre un terme à ses maux, à ses peines, à ses afflictions, souffertes si héroïquement, pour le soutien de la foi, et lui en donner la récompense éternelle;

Après une courte maladie, François Hirn expira dans le palais épiscopal à Tournay, le 19 août 1819, vers trois heures de l'après midi, après avoir reçu tous les sacremens, avec les sentimens de la plus vive piété :

Ses derniers regards, comme

Digitized by Google

portés vers le crucifix, qu'il demanda, avec lequel il mourut, et sous l'étendart duquel il avait vécu, et soutenu la parole divine ;

Il était âgé de 68 ans, 5 mois et 24 jours, après avoir été évêque, du 13 juillet 1802 au 18 août 1819, pendant 17 ans et un mois.

Il désira par son testament être enterré au chœur de sa cathédrale ;

Cette demande fut portée à

la décision du gouvernement, qui la renvoya à la délibération de la régence de Tournay :

Celle-ci décida, qu'il serait conduit au cimetière commun, hors la porte saint Martin, mais dans un caveau qu'on fit construire spécialement pour y recevoir sa dépouille mortelle:

Notre évêque fut conduit au cimetière, la face figurativement découverte, et revêtu de ses habits pontificaux.

Les larmes sincères d'un peuple immense, qui accompagnait

Digitized by Google

ce convoi funèbre, firent le tribut naïf, de l'hommage sincère, qu'il rendait à sa mémoire et qui firent sans phrases, et dans le silence, d'un pieux et lugubre recueillement, son véritable éloge funèbre;

C'est à des époques *moins* rapprochées des évènements, que nous venons de décrire, qu'il sera opportun de les préciser davantage.

Quant à moi, m'unissant de cœur et d'affection, aux regrets et aux pleurs de son troupeau,

Digitized by Google

j'implore la divine providence, qu'elle veuille, dans son infinie miséricorde, nous donner pour successeur, un fidèle imitateur de ses vertus, de ses talents, et de ses travaux apostoliques.

Notre évêque, était d'une stature avantageuse, les traits de son visage doux et spirituels, les yeux vifs, le port majestueux :

Il parlait et écrivait avec autant d'aisance que de conviction et de purisme, il fit lui même tous ses mandemens et lettres pastorales ;

Digitized by Google

Digitized by Google

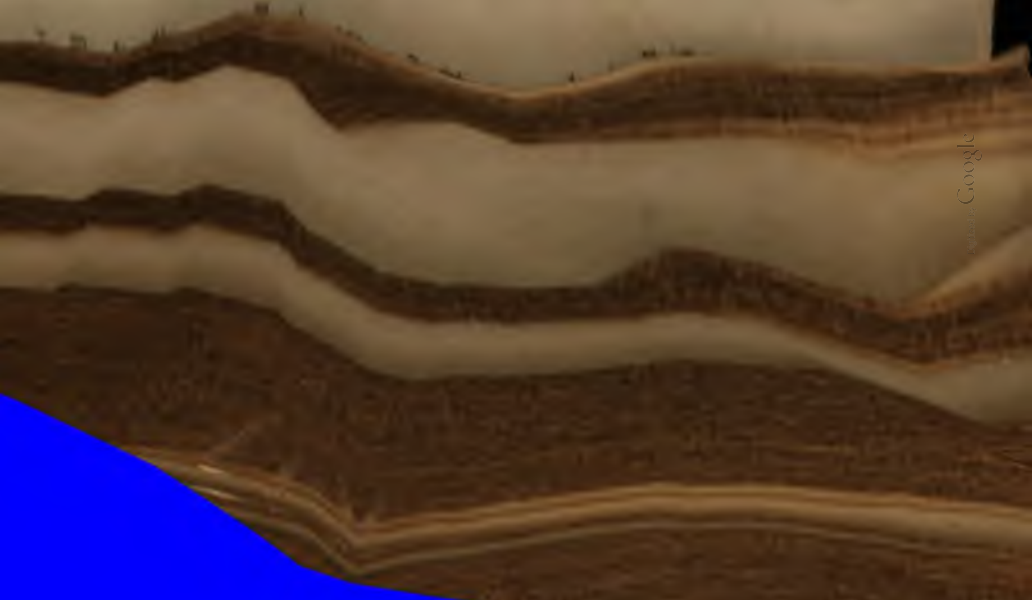

J'en ai un recueil précieux ; ils sont nombreux

On y voit constamment la plume d'un Ambroise et d'un Athanase, on les a transcrits souvent dans les journaux, et on les citait avec justice, comme des modèles d'éloquence chrétienne.

Il institua Madame Oudinet, sa sœur, pour son héritière universelle ;

Elle avait été constamment sa fidèle compagne dans ses malheurs, et sa consolatrice dans ses adversités ;

Digitized by Google

:me aussi estimable par ses
s chrétiennes que par ses
ités sociales ;

otre évêque légua, par son
ament, sa bibliothèque aux
ques de Tournay, ses suc-
eurs ;

En finissant cet ouvrage, une
lexion bien consolante pour
fidèles, doit les raffermir
us que jamais, dans leur
tachement inébranlable à la
oi de leurs pères :

Le schisme et la décatholi-

Digitized by Google

sation, *tentés par* Mirabeau, sous la *constituante* ;

L'athéisme en *honneur*, *sous* la convention ;

Le culte de l'*être suprême*, sous Robespierre ;

Celui de la raison, *sous le* comité de salut public ;

Des théophilantropes, *sous la* Reveillère :

Des suprématieux, sous Bonaparte :

La destruction des églises, le

Digitized by Google

illage et la profanation de ses autels et de ses ornemens, le massacre, l'exil et la confiscation des biens de ses ministres;

Les sermens impies, qu'on a exigés successivement en 1791, 1792, 1793, 1795, 1796, 1798, devaient naturellement anéantir jusques dans ses fondemens, la religion créée par un enfant né dans une étable à Bethleem, si cette religion était, comme le prétendent les philosophes français, une institution humaine;

Ici, se réalisent les promesses

Digitized by Google

du divin instituteur du christianisme, qu'il subsistera, malgré les efforts du philosophisme pour l'anéantir.

Le directoire, dans une lettre adressée à Bonaparte, alors en Italie, l'an 1798, convint, que tous ces efforts pour l'extermination du christianisme, avaient été inutiles, vains et infructueux et que le nombre des chrétiens au lieu de diminuer, augmentait de jour en jour;

En effet, qu'ont gagné le directoire et Napoléon, à incar-

Digitized by Google

érer les papes Pie VI et Pie VII, et les évêques de Tournay, de Gand et de Troyes;

Ils ont vu Pie VII rétabli sur son siège, ainsi que ces trois prélats; et les sermens impies exigés, proscrits par le même gouvernement français, qui en avait enjoint la prestation, le condamner lui même ensuite, comme propre à exciter des troubles inutiles dans l'état;

Ceci nous ramène au principe incontestable, que cette institution divine est, et sera tou-

Digitized by Google

jours indépendante du pouvoir des hommes.

« Tout s'oppose (dit Pie VI) à ce qu'une assemblée politique (constituante), change la discipline universelle de l'église, anéantisse les sentences des saints pères, et les décrets des conciles, détruise l'ordre hiérarchique, et supprime dans l'église une forme convenable, pour y en introduire une vicieuse. »

Bref du 13 *avril* 1791.

C'est ce principe de la divi-

Digitized by Google

té et de l'indépendance du
ristianisme, du pouvoir ci-
l, que les hauts alliés, ont
roclamé devoir être la base de
outes les constitutions et de
outes les lois, traités et insti-
utions humaines;

C'est ce principe, qui a été
econnu par tous les potentats
le la chrétienneté, qui anéantit
d'un trait de plume, et le texte
et l'esprit du serment de la
constitution civile du clergé,
en 1791, de la liberté, égalité
et souveraineté du peuple en
1792, 1793, 1794, 1795 1796,

Digitized by Google

rien en 1798;

Tous ces fabriquants de fantasmagories démagogiques, ont disparu, et la religion du Christ reste ferme et inébranlable.

« Les puissances ont droit sans doute d'exiger, que les chrétiens, et leurs ministres, se soumettent à l'ordre civil, et qu'ils observent les lois compatibles avec l'évangile, les puissances ont droit aussi de les punir, s'ils s'écartent de ce devoir, mais elles ne peuvent faire dépendre de cette soumission, l'exercice de leur culte;

« Elles ne peuvent punir les prévarications civiles, par la cessation des fonctions religieuses, parce que l'exercice de ce culte, est essentiellement indépendant de l'autorité temporelle :

« Si les césars eussent demandé aux apôtres, des serments de fidélité au gouvernement, des garanties civiques, pures et simples, comme le pratiquent certaines puissances infidèles, ou acatholiques, je crois qu'ils s'y fussent prêtés sans répugnance :

« Mais si les maîtres du

Digitized by Google

monde, leur avaient déféré des serments d'attachement aux lois iniques et impies du paganisme :

« S'ils leur avaient proposé ces mesures, qu'on appelle de police générale, comme des conditions, sans lesquelles ils n'eussent pu exercer leur ministère :

« S'ils leur avaient dit, comme la loi du 7 vendémiaire (an 4).

« Nul ne pourra remplir le ministère s'il n'a fait la déclaration ;

Digitized by Google

« Les apôtres leur auraient certainement répondu :

« Nos pouvoirs, prince, ne dépendent point de vous ;

« Dieu, qui nous en a revêtus, a seul le droit d'en suspendre ou restreindre l'exercice. »

Voyez l'ouvrage intitulé :

Monsieur Ernst, condamné par lui-même, in-8°, 1801, page dix-huit.

Si l'on doit déplorer ces calamités, qui plongèrent la Belgique, dans les scandales du schisme ;

Digitized by Google

Combien ne doit-on pas gémir sur l'obstination de ceux qui ne voulurent pas se rétracter ;

Combien ne doit-on pas pleurer sur la tombe du pieux prélat, dont nous écrivons la vie.

Ce fut la douleur profonde qu'il éprouva, de l'orgueil indomptable du petit primat des jacobins et consors, qui jamais ne voulurent reconnaître leurs erreurs, et en faire l'aveu aux pieds de leur évêque, c'est cette obstination

chismatique, qui contribua à accélerer sa mort :

Notre pontife, par ses travaux, ses vertus et ses souffrances, est allé cueillir la palme éternelle.

La tombe s'entr'ouvre pour le petit homme et consors ; Dieu dans sa bonté, leur a donné l'exemple de répentir de notre prélat avoué chrétiennement, dans ses mandements, d'avoir cédé à la violence, et à l'horreur des cachots, en signant une démission forcée de son évêché.

Digitized by Google

Quel modèle à suivre pour le petit homme et consors, qui bientôt vont rendre compte au Dieu de bonté et de miséricorde, de leur orgueilleuse obstination dans le schisme, et dans l'apologie de ces erreurs condamnées, par la cour de Rome, comme par tous les evêques du monde chretien, car:

« Le tems et la mort dont rien ne saurait ici bas décliner la jurisdiction, ni arrêter la marche, frappant indifféremment de leurs coups, les bons et les méchants, les justes et les impies, les boureaux et les victimes:

Digitized by Google

« Exécuteurs des ordres immuables de la providence, le tems et la mort, envoyent chaque jour la foule des humains dans ce tribunal terrible de l'éternité, où chacun doit recevoir le prix de ses œuvres :

C'est là, que la justice commence, pour ne plus finir.

Il n'est pas permis sans doute, à l'œil des mortels, de pénétrer la sainte obscurité de ses oracles.

Il suffit pour la gloire du créateur, pour l'ordre moral de

Digitized by Google

ce monde, pour la consolation des hommes vertueux, et l'effroi des pervers qui l'habitent, que l'homme trouve au fond de sa conscience, la preuve indélébile et toujours vivante de ses vérités;

Ce sentiment sert à expliquer et à faire supporter en patience, le scandale apparent des triomphes du crime et des malheurs de la vertu;

« Il nous porte également à bénir la mémoire de l'homme, qui suivit en paix et avec courage le sentier de la sagesse, et à ne point maudire, par

Digitized by Google

respect pour la providence, la tombe de ceux qui pourraient s'en écarter. »

Drapeau, *treize août* 1820, *n°.* 227, *pages* 1 *et* 2; *et vingt août*, *n°.* 233, *page* 4.

Oui, il en est tems encore, que le petit homme et consors profitant de la vie et de la mort pieuse et exemplaire de leur évêque, réparent par une retractation solennelle, le scandale de ces erreurs et de leur schisme :

Que dans le déclin de leur carrière, ils soient soigneux de

Digitized by Google

s'éviter l'application de ce que disait le nonce de Cologne, par une lettre de son secrétaire et écrite de sa part, aux jureurs de Liège, le deux janvier 1801.

« Ignorent-ils donc ces hommes égarés, que leurs distinctions frivoles et captieuses, ouvrent la porte la plus ample à toutes les erreurs et à toutes les hérésies :

« Non, non, l'église de Dieu ne connait pas ces sophismes, que l'enfer a inventés pour établir sa doctrine ;

Digitized by Google

« Toutes les fois qu'ils ont aru ; les ortodoxes se sont éle-és contre eux avec vigueur , t ont démontré les tristes con-équences qu'ils produiraient ;

« Certes, il est douloreux de devoir retracer d'aussi lamenta-bles vérités ;

« Cependant, la gloire de Dieu comme l'honneur des hommes, exigent que les voiles du crime soient déchirés , afin que vu dans son horrible laideur, il éprouve du moins le châtiment de l'indignation du public , lors même qu'il est parvenu à

Digitized by Google

paraliser le bras de la justice. »

56e. *Évêque de Tournay*,

Monseigneur Jean-Joseph Delplanque, né à Thieu en Hainaut, le trente janvier 1767, fils légitime de Jacques-Nicolas, et de Marie-Agnes-Anne *Mathieu* son épouse;

Il fut nommé d'abord à la prêtrise, maître d'étude au collège de Saint-Paul à Tournay, et ensuite nommé à la cure de Villé en Hasbaye, dans le comté de Namur, par la nomination de l'université de Louvain,

Digitized by Google

de là il fut nommé à la cure d'Hanut, pour y remplir les fonctions du curé doyen de cette petite ville ;

Il fut nommé en 1828 à l'évêché de Tournay, et il fit son entrée solennelle en cette ville, le 23 du mois d'octobre 1829, c'est un prélat aussi pieux qu'instruit et zélé, et qui jouit de l'estime universelle.

Voyez la vie de François Hirn, cinquante-cinquième évêque de Tournay, composée en 1820, par l'auteur de cet ouvrage, un vol. in-octavo, à Courtray, chez Gambart-Courval ;

Digitized by Google

Nous en avons supprimé les pièces justificatives, qui contiennent 197 pages, nous y renvoyons, elles passent les bornes de mon histoire de Tournay, pour pouvoir en faire partie.

Fin du vol. 97.

Digitized by Google

ERRATA

Du volume 97.

Page 19; ligne dix, lisez *enregistrée*.

ligne quatorze, lisez *judocus*.

33, ligne trois, lisez *ils déclaraient*.

39, ligne sept, lisez *émendant*.

40, ligne trois, lisez *déclarer*.

ligne sept, lisez *ordonner*.

Digitized by Google

ligne dix, lisez *condamner.*

106, ligne treize, lisez *de ces.*

109, ligne deux, lisez *ses.*

130, ligne quatre, lisez *des juges.*

136, ligne dernière, lisez *le pouls.*

156, ligne première, au lieu de 1778, lisez 1781.

160, ligne onze, lisez *françaises.*

Digitized by Google

ERRATA.

258, ligne deux, lisez *articles*.

313, ligne première, lisez *parce qu'il voulait*

320, ligne trois de la note, lisez *cependant*.

327, ligne six de la note, lisez *libertés*.

FIN.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google